TRAITÉ
SUR LES
APPARITIONS DES ESPRITS,
ET
SUR LES VAMPIRES,
OU LES REVENANS
de Hongrie, de Moravie, &c.

Par le R. P. Dom AUGUSTIN CALMET,
Abbé de Senones.

Nouvelle édition revue, corrigée & augmentée.

Avec une Lettre de M. le Marquis MAFFEI *sur la Magie.*

TOME II.



A SENONES,
Chez JOSEPH PARISET, Imprimeur-Libraire.

M. D. CC. LIX.
AVEC APPROBATION.



PREFACE.

CHAQUE ſiecle, chaque nation, chaque pays a ſes préventions, ſes maladies, ſes modes, ſes penchans, qui les caractériſent, & qui paſſent & ſe ſuccedent les uns aux autres : ſouvent ce qui a paru admirable en un tems, devient pitoyable & ridicule dans un autre. On a vu des ſiecles où tout étoit tourné à certaines dévotions, certains genres d'études, certains exercices. On ſait que pendant plus d'un ſiecle le goût dominant de l'Europe étoit le voyage de Jéruſalem. Les Rois, les Princes, les Seigneurs, les Evêques, les Eccléſiaſtiques, les Religieux, tous y couroient en foule. Les pélerinages de Rome ont été autrefois très-fréquens & très-fameux. Tout cela eſt tombé. On a vu des provinces inondées de flagellans, & il n'en eſt demeuré de reſte que dans les confrairies de pénitens, qui ſubſiſtent en pluſieurs endroits.

Nous avons vu dans ces pays-ci des

ſauteurs & des danſeurs, qui à chaque inſtant ſautoient & danſoient dans les rues, dans les places, & juſques dans les Egliſes. Les convulſionaires de nos jours ſemblent les avoir fait revivre; la poſtérité s'en étonnera, comme nous nous en raillons aujourd'hui. Sur la fin du ſiecle ſeizieme, & au commencement du dix-ſeptieme, on ne parloit en Lorraine que de ſorciers & de ſorcieres. Il n'en eſt plus queſtion depuis long-tems. Lorſque la philoſophie de M. Deſcartes parut, quelle vogue n'eut-elle pas? On mépriſa l'ancienne philoſophie; on ne parla plus que d'expériences phyſiques, de nouveaux ſyſtemes, de nouvelles découvertes. M. Newton vient de paroître; tous les eſprits ſont tournés de ſon côté. Le ſyſteme de M. Law, les billets de banque, les fureurs de la rue Quinquampoix, quels mouvemens n'ont-ils pas cauſés dans le Royaume? C'eſt une eſpece de convulſion qui s'étoit emparée des François.

Dans ce ſiecle une nouvelle ſcene s'offre à nos yeux depuis environ ſoixante ans dans la Hongrie, la Moravie, la Si-

lésie, la Pologne : on voit, dit-on, des hommes morts depuis plusieurs mois, revenir, parler, marcher, infester les villages, maltraiter les hommes & les animaux, sucer le sang de leurs proches, les rendre malades, & enfin leur causer la mort ; en sorte qu'on ne peut se délivrer de leurs dangereuses visites & de leurs infestations, qu'en les exhumant, les empalant, leur coupant la tête, leur arrachant le cœur, ou les brûlant. On donne à ces revenans le nom d'Oupires ou Vampires, c'est-à-dire sangsues, & l'on en raconte des particularités si singulieres, si détaillées, & revêtues de circonstances si probables, & d'informations si juridiques, qu'on ne peut presque pas se refuser à la croyance que l'on a dans ces pays, que ces revenans paroissent réellement sortir de leurs tombeaux, & produire les effets qu'on en publie.

L'antiquité n'a certainement rien vu ni connu de pareil. Qu'on parcoure les histoires des Hébreux, des Egyptiens, des Grecs, des Latins, on n'y rencontrera rien qui en approche.

Il eſt vrai que l'on remarque dans l'hiſtoire, mais rarement, que certaines perſonnes, après avoir été quelque tems dans leurs tombeaux, & tenues pour mortes, ſont revenues en vie. On verra même que les anciens ont cru que la magie pouvoit donner la mort, & évoquer les ames des trépaſſés. On cite quelques paſſages, qui prouvent qu'en certain tems on s'eſt imaginé que les ſorciers ſuçoient le ſang des hommes & des enfans, & les faiſoient mourir. On vit auſſi au douzieme ſiecle en Angleterre & en Dannemarck quelques revenans ſemblables à ceux de Hongrie; mais en nulle hiſtoire on ne lit rien d'auſſi commun ni auſſi marqué que ce qu'on nous raconte des vampires de Pologne, de Hongrie & de Moravie.

L'antiquité chrétienne fournit quelques exemples de perſonnes excommuniées, qui ſont ſorties viſiblement & à la vue de tout le monde de leurs tombeaux & des Egliſes, lorſque le diacre ordonnoit aux excommuniés & à ceux qui ne communioient point aux ſaints myſteres, de ſe retirer. Depuis pluſieurs ſiecles on

ne voit plus rien de ſemblable, quoiqu'on n'ignore pas que les corps de pluſieurs excommuniés, morts dans l'excommunication & dans les cenſures, ſont inhumés dans les Egliſes.

La créance des nouveaux Grecs, qui veulent que les corps des excommuniés ne pourriſſent point dans leurs tombeaux, eſt une opinion qui n'a nul fondement, ni dans l'antiquité, ni dans la bonne théologie, ni même dans l'hiſtoire. Ce ſentiment paroit n'avoir été inventé par les nouveaux Grecs ſchiſmatiques, que pour s'autoriſer & s'affermir dans leur ſéparation de l'Egliſe Romaine. L'antiquité chrétienne croyoit au contraire que l'incorruptibilité d'un corps étoit plutôt une marque probable de la ſainteté de la perſonne, & une preuve de la protection particuliere de Dieu ſur un corps, qui a été pendant ſa vie le temple du S. Eſprit, & ſur une perſonne qui a conſervé dans la juſtice & l'innocence le caractere du chriſtianiſme.

Les brucolaques de la Grece & de l'Archipel ſont encore des revenans d'une nouvelle eſpece. On a peine à ſe perſuader

qu'une nation aussi spirituelle que la Grecque ait pu donner dans une idée aussi extraordinaire que celle-là. Il faut que l'ignorance ou la prévention soient extrêmes parmi eux, puisqu'il ne s'y est trouvé ni ecclésiastique, ni autre écrivain, qui ait entrepris de les détromper sur cet article.

L'imagination de ceux qui croient que les morts mâchent dans leurs tombeaux, & font un bruit à peu près semblable à celui que les porcs font en mangeant, est si ridicule, qu'elle ne mérite pas d'être sérieusement réfutée.

J'entreprends de traiter ici la matiere des revenans ou des vampires de Hongrie, de Moravie, de Silésie & de Pologne, au hazard d'être critiqué, de quelque maniere que je m'y prenne : ceux qui les croient véritables m'accuseront de témérité & de présomption, de les avoir révoqués en doute, ou même d'en avoir nié l'existence & la réalité : les autres me blâmeront d'avoir employé mon tems à traiter cette matiere, qui passe pour frivole & inutile dans l'esprit de bien des gens de bon sens. De quelque maniere qu'on

en penſe, je me ſaurai bon gré d'avoir approfondi une queſtion, qui m'a paru importante pour la religion : car ſi le retour des vampires eſt réel, il importe de le défendre & de le prouver ; & s'il eſt illuſoire, il eſt de conſéquence pour l'intérêt de la religion de détromper ceux qui le croient véritable, & de détruire une erreur qui peut avoir de très-dangereuſes ſuites.



TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce second Volume.

Fin de la Table.

DISSERTATION



DISSERTATION SUR LES REVENANS EN CORPS, LES EXCOMMUNIÉS, LES OUPIRES OU VAMPIRES, BRUCOLAQUES, &c.

CHAPITRE I.

La Résurrection d'un Mort est l'ouvrage de Dieu seul.



APRE'S avoir traité dans une dissertation particuliere la matiere des apparitions des Anges, des démons & des ames séparées du corps, la connexité de la matiere m'invite à parler aussi des revenans, des excommuniés, que la terre rejette,

dit-on, de ſon ſein, des vampires de Hongrie, de Siléſie, de Boheme, de Moravie, de Pologne, & des brucolaques de Grece. Je rapporterai d'abord ce qu'on en a dit & écrit; puis j'en tirerai quelques conſéquences, & j'apporterai les raiſons qu'on peut produire pour & contre leur exiſtence & leur réalité.

Les revenans de Hongrie, ou les vampires, qui font le principal objet de cette diſſertation, ſont des hommes morts depuis un tems conſidérable, quelquefois plus, quelquefois moins long, qui ſortent de leurs tombeaux & viennent inquiéter les vivans, leur ſucent le ſang, leur apparoiſſent, font le tintamare à leurs portes & dans leurs maiſons, & enfin leur cauſent ſouvent la mort. On leur donne le nom de vampires ou d'oupires, qui ſignifie, dit-on, en eſclavon, une ſangſue. On ne ſe délivre de leurs infeſtations, qu'en les déterrant, en leur coupant la tête, en les empalant, ou les brûlant, ou leur perçant le cœur.

On a propoſé pluſieurs ſyſtemes pour expliquer le retour & ces apparitions des vampires: quelques-uns les ont niées & rejettées comme chimériques, & comme un effet de la prévention & de l'ignorance du peuple de ces pays, où l'on dit qu'ils reviennent.

D'autres ont cru que ces gens n'étoient pas réellement morts, mais qu'ils avoient été enterrés tout vivans, & qu'ils revenoient d'eux-mêmes

naturellement, & sortoient de leurs tombeaux.

D'autres croient que ces gens sont très-réellement morts; mais que Dieu par une permission ou un commandement particulier, leur permet ou leur ordonne de revenir & de reprendre pour un tems leur propre corps : car quand on les tire de terre, on trouve leurs corps entiers, leur sang vermeil & fluide, & leurs membres souples & maniables.

D'autres soutiennent que c'est le démon qui fait paroître ces revenans, & qui fait par leur moyen tout le mal qu'ils causent aux hommes & aux animaux.

Dans la supposition que les vampires ressuscitent véritablement, on peut former sur leur sujet une infinité de difficultés. Comment se fait cette résurrection ? est-ce par les forces du revenant, par le retour de son ame dans son corps ? est-ce un Ange, est-ce un démon qui le ranime ? est-ce par l'ordre ou par la permission de Dieu qu'il ressuscite ? cette résurrection est-elle volontaire de sa part & de son choix ? est-elle pour long-tems, comme celle des personnes à qui J. C. a rendu la vie, ou celle des personnes ressuscitées par les Prophêtes & par les Apôtres ? ou est-elle seulement momentanée, & pour peu de jours ou pour peu d'heures, comme la résurrection que saint Stanislas opéra sur le Seigneur qui lui avoit vendu un champ, ou celle dont il est parlé dans la vie de saint Macaire

d'Egypte & de ſaint Spiridion, qui firent parler des morts, ſimplement pour rendre témoignage à la vérité, & puis les laiſſerent dormir en paix, attendant le dernier jour du jugement?

Je poſe d'abord pour principe indubitable, que la réſurrection d'un mort vraiment mort eſt l'effet de la ſeule puiſſance de Dieu. Nul homme ne peut, ni ſe reſſuſciter, ni rendre la vie à un autre homme, ſans un miracle viſible.

Jéſus-Chriſt s'eſt reſſuſcité, comme il l'avoit promis; il l'a fait par ſa propre vertu; il l'a fait avec des circonſtances toutes miraculeuſes. S'il s'étoit reſſuſcité auſſi-tôt qu'il fut deſcendu de la croix, l'on auroit pu croire qu'il n'étoit pas bien mort, qu'il reſtoit encore en lui des ſemences de vie, qu'on auroit pu les réveiller en le réchauffant, ou en lui donnant des cordiaux & quelque choſe capable de faire revenir ſes eſprits.

Mais il ne reſſuſcite qu'au troiſieme jour. Il avoit, pour ainſi dire, été tué même après ſa mort, par l'ouverture que l'on fit de ſon côté avec une lance, qui le perça juſqu'au cœur, & qui lui auroit donné la mort, s'il n'eût pas été hors d'état de la recevoir.

Lorſqu'il reſſuſcita le Lazare (*a*), il attendit qu'il eût été quatre jours dans le tombeau, & qu'il commençât à ſe corrompre; ce qui eſt la marque la plus aſſurée qu'un homme eſt réel-

(*a*) *Joan xj.* 39.

lement décédé, ſans eſpérance de retour à la vie, ſinon par des voies ſurnaturelles.

La réſurrection que Job attendoit ſi fermement (*a*), & celle de cet homme qui reſſuſcita en touchant le corps du prophête Eliſée dans ſon tombeau (*b*), & l'enfant de la veuve de Sunam, à qui le même Eliſée rendit la vie (*c*); cette armée de ſqueletes, dont Ezéchiel prédit la réſurrection (*d*), & qu'il vit en eſprit s'exécuter à ſes yeux, comme une figure & un gage du retour des Hébreux de leur captivité de Babylone; enfin toutes les réſurrections rapportées dans les livres ſacrés de l'ancien & du nouveau Teſtament, ſont des effets manifeſtement miraculeux, & attribués à la ſeule toute-puiſſance de Dieu. Ni les Anges, ni les démons, ni les hommes les plus ſaints & les plus favoriſés de Dieu, ne ſauroient par leur propre puiſſance rendre la vie à un mort réellement mort. Ils ne le peuvent que par la vertu de Dieu, qui, quand il le juge à propos, eſt le maître d'accorder cette grace à leurs prieres & à leur interceſſion.

(*a*) *Job. xxj. 25.*
(*b*) *III. Reg. xiij.* 21. 22.
(*c*) *IV. Reg. iv.*
(*d*) *Ezech. xxxvij.* 1. 2. 3.



CHAPITRE II.

Résurrections de gens qui n'étoient pas vraiment morts.

LEs résurrections de quelques personnes qu'on avoit crues mortes, & qui ne l'étoient pas, mais simplement endormies, ou attaquées de léthargie, & de celles que l'on tenoit pour mortes, ayant été noyées, & qui sont revenues par le soin qu'on en a pris, par les remedes qu'on leur a donnés, ou par l'adresse des médecins; ces sortes de gens ne doivent point passer pour vraiment ressuscités: ils n'étoient pas morts, ou ils ne l'étoient qu'en apparence.

Nous avons dessein de parler ici d'une autre sorte de gens ressuscités, qui étoient enterrés quelquefois depuis plusieurs mois, ou même depuis plusieurs années; qui auroient dû être étouffés dans leurs tombeaux, quand ils auroient été enterrés tout vivans, & dans qui l'on trouve encore des signes de vie, le sang liquide, les chairs entieres, le coloris beau & vermeil, les membres flexibles & maniables. Ces gens qui reviennent ou le jour ou la nuit, inquietent les vivans, leur sucent le sang, les font mourir, paroissent avec leurs habits dans leurs familles, s'asseyent à table, & font mille

autres choſes, puis retournent dans leurs tombeaux, ſans qu'on voie comment ils y ſont rentrés. Ce ſont des eſpeces de réſurrections momentanées ; car au lieu que les autres morts, dont parle l'Ecriture, ont vécu, bû, mangé & converſé avec les autres hommes après leur réſurrection, comme Lazare, frere de Marie & de Marthe (*a*), & le fils de la veuve de Sunam, reſſuſcité par Eliſée (*b*), ceux-ci ne paroiſſent que pendant un certain tems, en certains pays, dans certaines circonſtances, & ne paroiſſent plus dès qu'on les a empalés ou brûlés, ou qu'on leur a coupé la tête.

Si cette derniere ſorte de réſſuſcités n'étoient pas réellement morts, il n'y a de merveilleux dans leur retour au monde, que la maniere dont il ſe fait, & les circonſtances dont il eſt accompagné. Ces revenans ſe réveillent-ils ſimplement de leur ſommeil, ou reprennent-ils leurs eſprits, comme ceux qui ſont tombés en ſyncope, en foibleſſe, ou en défaillance, & qui au bout d'un certain tems reviennent naturellement à eux-mêmes, lorſque le ſang & les eſprits animaux ont repris leur cours & leur mouvement naturel ?

Mais comment ſortir de leurs tombeaux ſans ouvrir la terre, & comment y rentrer ſans qu'il y paroiſſe ? A-t-on vu des léthargies, ou des pamoiſons, ou des ſyncopes durer des années

(*a*) *Joan. xij. 2.* (*b*) *IV. Reg. viij. 5.*

entieres? Si l'on veut que ce ſoient des réſurrections réelles, a-t-on vu des morts ſe reſſuſciter eux-mêmes & par leur propre vertu?

S'ils ne ſont pas reſſuſcités par eux-mêmes, eſt-ce par la vertu de Dieu qu'ils ſont ſortis de leurs tombeaux? Quelle preuve a-t-on, que Dieu s'en ſoit mêlé? quel eſt l'objet de ces réſurrections? eſt-ce pour manifeſter les œuvres de Dieu dans ces vampires? quelle gloire en revient-il à la Divinité?

Si ce n'eſt pas Dieu qui les tire de leurs tombeaux, eſt-ce un Ange, eſt-ce un démon, eſt-ce leur propre ame? L'ame ſéparée du corps peut-elle y rentrer quand elle le veut, & lui donner une nouvelle vie, ne fût-ce que pour un quart d'heure? Un Ange ou un démon peuvent-ils rendre la vie à un mort? Non ſans doute, ſans l'ordre, ou du moins ſans la permiſſion de Dieu. On a examiné ailleurs cette queſtion du pouvoir naturel des Anges & des démons ſur les corps humains, & l'on a fait voir que ni la révélation, ni la raiſon ne nous donnent aucune lumiere certaine ſur ce ſujet.



CHAPITRE III.

Résurrection d'un homme enterré depuis trois ans, ressuscité par saint Stanislas.

TOutes les vies des Saints sont pleines de résurrections de morts ; on pourroit en composer de gros volumes.

Ces résurrections ont un rapport manifeste à la matiere que nous traitons ici ; puisqu'il est question de personnes mortes, ou tenues pour telles, qui apparoissent en corps & en ame aux vivans, & qui vivent après leur résurrection. Je me contenterai de rapporter l'histoire de saint Stanislas, Evêque de Cracovie, qui ressuscita un homme mort depuis trois ans, avec des circonstances si singulieres, & d'une façon si publique, que la chose est au dessus de la plus sévere critique : si elle est bien véritable, elle doit être considérée comme un des plus insignes miracles qui se lisent dans l'histoire. On avance que la vie du Saint a été écrite, ou du tems de son martyre (*a*), ou peu de tems

(*a*) Les R. R. P. P. Bollandistes ont cru que la vie de S. Stanislas, qu'ils ont fait imprimer, étoit ancienne & à peu près du tems du martyre du Saint, ou du moins qu'elle étoit prise sur une vie d'un auteur presque contemporain & original. Mais on m'a fait remarquer depuis la premiere édition de cette dissertation, que la chose n'étoit nullement

après, par différens auteurs exactement informés; car le martyre du Saint, & sur-tout la résurrection du mort dont nous allons parler, ont été vus & connus d'une infinité de personnes, de toute la cour du Roi Boleslas; & cet événement s'étant passé en Pologne, où les vampires sont fréquens encore aujourd'hui, regarde par cet endroit plus particulierement le sujet que nous traitons.

L'Evêque S. Stanislas ayant acheté d'un gentilhomme, nommé Pierre, une terre située sur la Vistule, dans le territoire de Lublin, au profit de son Eglise de Cracovie, en donna le prix au vendeur en présence de témoins, & avec les solemnités réquises dans le pays, mais sans écritures; car alors on n'écrivoit que rarement en Pologne ces sortes de ventes & d'achats; on se contentoit de témoins. Stanislas entra en possession de cette terre par l'autorité du Roi, & son Eglise en jouit paisiblement pendant environ trois ans.

certaine; que M. Baillet sur le 7 mai, dans la table critique des auteurs, avance que la vie de S. Stanislas n'a été écrite que 400. ans après sa mort, sur des mémoires peu certains & mutilés. Et dans la vie du Saint, il avoue qu'il n'y a que la tradition des écrivains du pays, qui puisse rendre croyable celle de la résurrection de Pierre. M. l'abbé Fleury, *tom. xiij. de l'histoire Ecclef. liv. 62.* sous l'an 1079. ne convient pas non plus de ce qui est écrit dans cette vie, ni de ce qui l'a suivi; toutefois le miracle de la résurrection de Pierre est rapporté comme certain dans un discours de Jean de Polemac, prononcé au concile de Constance, l'an 1433. tom. xij. concil. pag. 1397.

Dans l'intervalle, Pierre qui l'avoit vendue vint à mourir. Le Roi de Pologne Boleslas, qui avoit conçu une haine implacable contre le saint Evêque, qui l'avoit repris librement de ses excès, cherchant l'occasion de lui faire peine, suscita les trois fils de Pierre & ses héritiers, & leur dit de répéter la terre que leur pere avoit vendue, sous prétexte qu'elle n'avoit pas été payée: il leur promit d'appuyer leur demande, & de la leur faire rendre. Ces trois gentilshommes firent donc citer l'Evêque en la présence du Roi, qui étoit alors à Solec, occupé à rendre la justice sous des tentes à la campagne, selon l'ancienne maniere du pays, dans l'assemblée générale de la nation. L'Evêque fut cité devant le Roi, & soutint qu'il avoit acheté & payé la terre en question. Les témoins n'oserent rendre témoignage à la vérité. Le lieu où se tenoit l'assemblée étoit fort près de Pietravin; c'étoit le nom de la terre contestée. Le jour commençoit à baisser, & l'Evêque couroit grand risque d'être condamné par le Roi & par ses conseillers. Tout d'un coup, comme inspiré de l'Esprit divin, il promit au Roi de lui amener dans trois jours Pierre son vendeur; la condition fut acceptée avec mocquerie, comme impossible à exécuter.

Le saint Evêque se rend à Pietravin, demeure en prieres, & s'exerce au jeûne avec les siens pendant trois jours: le troisieme jour il va en

habits pontificaux, accompagné de ſon clergé & d'une multitude de peuple, au tombeau de Pierre, fait lever la tombe, & creuſer juſqu'à ce que l'on trouva le cadavre du mort tout décharné & corrompu. Le Saint lui ordonne de ſortir, & de venir rendre témoignage à la vérité devant le tribunal du Roi. Il ſe leve : on le couvre d'un manteau : le Saint le prend par la main, & le mene vivant aux pieds du Roi. Perſonne n'eut la hardieſſe de l'interroger ; mais il prit la parole, & déclara qu'il avoit vendu de bonne foi la terre au Prélat, & qu'il en avoit reçu le prix ; après quoi il reprit ſéverement ſes fils, qui avoient ainſi malicieuſement accuſé le ſaint Evêque.

Staniſlas lui demanda s'il ſouhaitoit reſter en vie pour faire pénitence ; il le remercia, & dit qu'il ne vouloit pas s'expoſer de nouveau au danger de pécher. Staniſlas le reconduiſit à ſon tombeau ; & y étant arrivé, il s'endormit de nouveau au Seigneur. On peut juger qu'une pareille ſcene eut une infinité de témoins, & que toute la Pologne en fut informée dans le moment. Le Roi n'en fut que plus irrité contre le Saint. Il le tua quelque tems après de ſa propre main, comme il ſortoit de l'autel, & fit couper ſon corps en ſeptante-deux parties, afin qu'on ne pût les raſſembler, pour leur rendre le culte qui leur étoit dû, comme au corps d'un martyr de la vérité & de la liberté paſtorale.

Venons à présent à ce qui fait le principal sujet de ces recherches, qui sont les vampires ou revenans de Hongrie & de Moravie, & autres pareils, qui paroissent seulement pour peu de tems dans leurs corps naturels.

CHAPITRE IV.

Un homme réellement mort peut-il apparoître en son propre corps?

SI ce qu'on raconte des vampires étoit bien vrai, la question que nous faisons ici seroit frivole & inutile; on répondroit tout de suite: On voit tous les jours en Hongrie, en Moravie & en Pologne des personnes mortes & enterrées depuis long-tems, revenir, apparoître, tourmenter les hommes & les animaux, leur sucer le sang, les faire mourir.

Ces personnes reviennent dans leurs propres corps; on les voit, on les connoit, on les exhume, on leur fait leur procès, on les empale, on leur coupe la tête, on les brûle. Il est donc non-seulement possible, mais très-vrai & très-réel qu'ils apparoissent dans leurs propres corps.

On pourroit ajouter, pour appuyer cette créance, que dans l'Ecriture même on a des exemples de ces apparitions: par exemple, à la transfiguration du Sauveur, Elie & Moyse ap-

parurent ſur le Thabor (*a*), s'y entretenant avec Jéſus-Chriſt. Nous ſavons qu'Elie eſt encore en vie, je ne le cite pas pour l'exemple; mais pour Moyſe, ſa mort n'eſt pas douteuſe, & toutefois il paroit avec Elie dans ſon propre corps parlant avec Jéſus-Chriſt. Les morts qui ſortirent de leurs tombeaux à la réſurrection du Sauveur (*b*), & qui apparurent à pluſieurs perſonnes dans Jéruſalem, étoient dans leurs ſépulcres depuis pluſieurs années: leur mort n'étoit pas douteuſe, & cependant ils apparurent, & rendirent témoignage à la réſurrection du Sauveur.

Lorſque Jérémie apparut à Judas Machabée (*c*), & qu'il lui mit en main un glaive d'or, en lui diſant: Recevez cette épée comme un don de Dieu, avec laquelle vous ſurmonterez les ennemis de mon peuple d'Iſraël, ce fut apparemment ce Prophête en ſon propre corps, qui lui apparut, & lui fit ce préſent, puiſqu'on le reconnut à ſon air pour être le prophête Jérémie.

Je ne parle point des perſonnes réellement reſſuſcitées par miracle, comme du fils de la veuve de Sunam, reſſuſcité par Eliſée, ni du mort, qui ayant touché le cercueil du même Prophête, ſe leva ſur ſes pieds, & reſſuſcita, ni du Lazare, à qui Jéſus Chriſt rendit la vie d'une

(*a*) *Matth. ix.* 34.
(*b*) *Matth. xxvij.* 53.
(*c*) *II. Mach, xiv.* 14. 15.

maniere ſi miraculeuſe & ſi éclatante. Ces perſonnes vécurent, bûrent, mangerent, converſerent parmi les hommes, après comme avant leur mort & leur réſurrection.

Ce n'eſt pas de ces ſortes de perſonnes dont il eſt ici queſtion. Je parle, par exemple, de Pierre reſſuſcité par Staniſlas pour quelques heures, de ces perſonnes, dont j'ai parlé dans le traité ſur l'apparition des eſprits, qui ont apparu, parlé & découvert des choſes cachées, & dont la réſurrection n'a été que momentanée, & ſeulement pour manifeſter la puiſſance de Dieu, afin de rendre témoignage à la vérité & à l'innocence, ou de ſoutenir la créance de l'Egliſe contre des hérétiques obſtinés, comme on en lit divers exemples.

Saint Martin étant nouvellement fait Archevêque de Tours, conçut quelque ſoupçon contre un autel que les Evêques ſes prédéceſſeurs avoient érigé à un prétendu martyr, dont on ne connoiſſoit ni le nom ni l'hiſtoire, & dont aucun des prêtres ni des miniſtres de la chapelle ne pouvoit rien dire de certain. Il s'abſtint pendant quelque tems d'aller en ce lieu, qui n'étoit pas éloigné de la ville. Un jour il s'y rendit accompagné d'un petit nombre de religieux, & s'étant mis en prieres, il demanda à Dieu qu'il lui fît connoître qui étoit celui qui étoit enterré en ce lieu. Alors il apperçut à ſa gauche un ſpectre hideux & ſale, & lui ayant ordonné

de lui dire qui il étoit, le ſpectre lui déclara ſon nom, & lui confeſſa qu'il étoit un voleur mis à mort pour ſes crimes & ſes violences, & qu'il n'avoit rien de commun avec les martyrs. Ceux qui étoient préſens entendirent fort bien ce qu'il diſoit, mais ne virent pas la perſonne. S. Martin fit renverſer ſon tombeau, & guérit le peuple ſuperſtitieux de ſon ignorance.

Le philoſophe Celſe écrivant contre les chrétiens, ſoutenoit que les apparitions de Jéſus-Chriſt à ſes Apôtres n'étoient pas réelles, mais que c'étoient de ſimples ombres qui apparoiſſoient. Origenes rétorquant ſon raiſonnement (*a*), lui dit que les payens racontent diverſes apparitions d'Eſculape & d'Apollon, à qui ils attribuent le pouvoir de prédire l'avenir. Si l'on admet ces apparitions comme réelles, parce qu'elles ſont atteſtées par quelques perſonnes, pourquoi ne pas reconnoître pour vraies celles de Jéſus-Chriſt, qui ſont racontées par des témoins oculaires, & qui ſont crues par tant de millions de perſonnes?

Il raconte enſuite cette hiſtoire: Ariſtée, qui eſt d'une des meilleures maiſons de Proconeſe, étant un jour entré dans la boutique d'un foulon, y mourut ſubitement. Le foulon ayant bien fermé ſa porte, courut incontinent avertir les parens du mort; mais comme le bruit s'en fut auſſi-tôt répandu par la ville, un homme de Cy-

(*a*) *Origen. contra Celſum, lib.* 1. *pag.* 123. 124.

zique,

zique, qui venoit d'Aſtace, aſſura que cela ne pouvoit être, parce qu'il avoit rencontré Ariſtée ſur le chemin de Cyzique, & lui avoit parlé ; ce qu'il ſoutint hautement devant tout le peuple de Proconeſe.

Là-deſſus les parens arrivent chez le foulon avec tout l'appareil néceſſaire pour enlever le corps ; mais étant entrés dans la maiſon, ils n'y trouverent Ariſtée ni mort ni vivant. Sept ans après il ſe fit voir dans Proconeſe même : il y fit ces vers que l'on nomme arimaſpées, & il diſparut enſuite pour la ſeconde fois. C'eſt ce qu'on en dit dans ces villes-là.

Trois cens quarante ans après cet événement, le même Ariſtée ſe fit voir à Métaponte en Italie, & ordonna aux Métapontins de bâtir un autel à Apollon, & d'élever tout auprès une ſtatue à l'honneur d'Ariſtée de Proconeſe, ajoutant qu'ils étoient les ſeuls des peuples d'Italie, qu'Apollon eût honorés de ſa préſence ; que pour lui, qui leur parloit, il avoit accompagné ce Dieu ſous la figure d'un corbeau ; & leur ayant ainſi parlé, il diſparut.

Les Métapontins envoyerent conſulter ſur cette apparition l'oracle de Delphes, qui leur dit de ſuivre le conſeil qu'Ariſtée leur avoit donné, & qu'ils s'en trouveroient bien. En effet ils éleverent une ſtatue à Apollon, que l'on y voyoit encore du tems d'Hérodote (*a*), & en même

(*a*) *Herodot. lib.* 4.

tems une autre ſtatue à Ariſtée, qui ſe voyoit dans un petit bois de lauriers, qui étoit au milieu de la place publique de Métaponte. Celſe ne faiſoit aucune difficulté de croire tout cela ſur la foi d'Hérodote & de Pindare, & il refuſoit de croire ce que les chrétiens enſeignoient des miracles de Jéſus-Chriſt, rapportés dans l'Evangile, & ſcellés par le ſang des martyrs. Origenes ajoute: Quel auroit pu être le deſſein de la providence, en faiſant pour ce Proconéſien les miracles dont on vient de parler? quel fruit auroit-il voulu que les hommes en tiraſſent? Au lieu que ce que les chrétiens racontent de Jéſus-Chriſt, s'eſt fait pour confirmer une doctrine ſalutaire au genre humain. Il faut donc, ou rejetter comme fabuleuſe cette hiſtoire d'Ariſtée, ou attribuer tout ce qu'on en dit à l'opération du mauvais eſprit.

CHAPITRE V.

Réſurrection ou Apparition d'une fille morte depuis quelques mois.

PHlegon, affranchi de l'Empereur Adrien, (*a*) dans le fragment du livre qu'il avoit écrit des choſes merveilleuſes, dit qu'à Tralles en

(*a*) *Phlegon, de mirabilibus, tom.* 8. *Gronov. antiquit. Græt. pag.* 2694.

Asie, un certain Machates, hôtellier, avoit habitude avec une fille, nommée Philinnium, fille de Demoſtrate & de Chariton : cette fille étant morte & miſe dans le tombeau, continua de venir la nuit, pendant près de ſix mois, voir ſon galant, de boire, de manger, de coucher avec lui. Un jour la nourrice de cette fille la reconnut, lorſqu'elle étoit aſſiſe auprès de Machates : elle courut en donner avis à Chariton, mere de la fille, qui, après avoir fait beaucoup de difficultés, vint enfin à l'hôtellerie ; mais comme il étoit fort tard, & que tout le monde étoit couché, elle ne put contenter ſa curioſité. Elle reconnut toutefois les habits de ſa fille, & crut la reconnoître couchée avec Machates. Elle revint le lendemain matin ; mais s'étant égarée en chemin, elle ne trouva plus ſa fille, qui s'étoit déja retirée. Machates lui raconta toute la choſe, comme depuis un certain tems elle venoit le trouver chaque nuit ; &, pour preuve de ce qu'il diſoit, il ouvrit ſa caſſette, & lui montra l'anneau d'or que Philinnium lui avoit donné, & la bande dont elle couvroit ſon ſein, qu'elle lui avoit laiſſée la nuit précédente.

Chariton ne pouvant plus douter de la vérité du fait, s'abandonna aux cris & aux larmes ; mais comme on promit de l'avertir la nuit ſuivante, quand Philinnium reviendroit, elle s'en retourna chez elle. Le ſoir la fille revint à ſon ordinaire, & Machates envoya auſſi tôt en aver-

tir ses pere & mere ; car il commençoit à craindre que quelque autre fille n'eût pris les habits de Philinnium dans son sépulcre, pour lui faire illusion.

Demostrate & Chariton étant arrivés, reconnurent leur fille, & coururent l'embrasser ; mais elle s'écria : Mon pere & ma mere, pourquoi avez vous envié mon bonheur, en m'empêchant de demeurer encore trois jours avec cet hôtellier, sans faire mal à personne ? car je ne suis pas venue ici sans la permission des Dieux ; c'est-à-dire, du démon, puisqu'on ne peut attribuer à Dieu, ni à un bon esprit, une chose comme celle-là. Votre curiosité vous coûtera cher. Au même tems elle tomba roide morte, & étendue sur le lit.

Phlegon, qui avoit quelque commandement dans la ville, arrêta la foule, & empêcha le tumulte. Le lendemain le peuple étant assemblé au théatre, on convint d'aller visiter le caveau où reposoit Philinnium, qui étoit décédée environ six mois auparavant. On y trouva les morts de sa famille rangés chacun dans son rang, mais on n'y trouva pas le corps de Philinnium ; il y avoit seulement un anneau de fer, que Machates lui avoit donné, avec une coupe dorée, qu'elle avoit aussi reçue de lui. Après cela on retourna au logis de Machates, où le corps de la fille étoit demeuré couché par terre.

On consulta un devin, qui dit qu'il falloit

l'enterrer hors des limites de la ville, appaiser les Furies & Mercure terrestre, faire des funérailles solemnelles aux Dieux Manes, & sacrifier à Jupiter l'Hospitalier, à Mercure & à Mars. Phlegon ajoute, en parlant à celui à qui il écrit: Si vous jugez à propos d'en informer l'Empereur, écrivez-le-moi, afin que je vous envoie quelques-uns de ceux qui ont été témoins de toutes ces choses.

Voilà un fait bien circonstancié, & revêtu de tous les caracteres qui peuvent le faire passer pour véritable. Cependant combien de difficultés ne renferme-t-il pas? Cette fille étoit-elle vraiment morte, ou n'étoit-elle qu'endormie? Sa résurrection se fit-elle par ses propres forces & à sa volonté, ou étoit-ce un démon qui lui rendit la vie? Il semble qu'on ne peut douter que ce ne fût son propre corps; toutes les circonstances du récit de Phlegon le persuadent. Si elle n'étoit pas morte, & que tout ce qu'elle faisoit ne fût qu'un jeu & une scene qu'elle donnoit pour contenter sa passion avec Machatès, il n'y a rien dans tout ce récit de fort incroyable: on sait de quoi l'amour déréglé est capable, & jusqu'à quel point il peut porter une personne éprise d'une passion violente.

Le même Phlegon dit qu'un soldat Syrien de l'armée d'Antiochus, après avoir été tué aux Termophyles, parut en plein jour dans le camp des Romains, ou il parla à plusieurs personnes.

Haralde ou Hrappe, Danois, qui ſe fit enterrer à l'entrée de ſa cuiſine, & qui apparoiſſant après ſa mort, fut bleſſé par un nommé Olaüs Pa, qui laiſſa le fer de ſa lance dans la plaie: ce Danois paroiſſoit donc dans ſon propre corps. Etoit-ce ſon ame qui le remuoit, ou un démon qui ſe ſervoit de ce corps mort pour inquiéter & effrayer les vivans? le faiſoit-il par ſes propres forces ou par la permiſſion de Dieu? & quelle gloire à Dieu, quel avantage aux hommes pouvoit-il revenir de ces apparitions? Niera-t-on tous ces faits, racontés d'une maniere ſi circonſtanciée par des auteurs éclairés, & qui n'ont nul intérêt ni nulle envie de nous tromper.

Saint Auguſtin raconte que pendant ſon ſéjour à Milan (*a*) un jeune homme étoit pourſuivi en juſtice par un particulier, qui lui répétoit une dette déja acquittée par ſon pere, mais dont la quittance ne ſe trouvoit point. L'ame du pere apparut à ſon fils, & lui enſeigna où étoit la quittance qui lui donnoit tant d'inquiétude.

Saint Macaire l'Egyptien reſſuſcita un homme mort (*b*), pour rendre témoignage à l'innocence d'un autre homme accuſé de l'avoir tué. Le mort diſculpa l'accuſé, mais ne voulut pas nommer l'auteur du meurtre.

Le même S. Macaire fit parler un autre mort enterré depuis quelque tems, pour découvrir

(*a*) *Auguſt. de cura pro mortuis.*

(*b*) *Roſveid. vit. P. P. lib.* 2. *pag.* 480.

un dépôt qu'il avoit reçu & caché à l'insçu de sa femme. Le mort déclara que l'argent étoit enfoui au pied de son lit.

Le même S. Macaire ne pouvant autrement réfuter un hérétique, Eunomien, selon les uns, ou Hiéracite, selon les autres, lui dit : Allons au tombeau d'un mort, & demandons-lui qu'il nous instruise de la vérité, dont vous ne voulez pas convenir. L'hérétique n'osa s'y présenter ; mais S. Macaire s'y rendit, accompagné d'une multitude de personnes ; il interrogea le mort, qui lui répondit du fond de son tombeau, que si l'hérétique avoit paru dans l'assemblée, il se seroit levé pour le convaincre, & pour rendre témoignage à la vérité. S. Macaire lui ordonna de s'endormir au Seigneur, jusqu'au tems que Jésus-Christ à la fin du monde le ressusciteroit en son rang.

Les anciens, qui ont rapporté le même fait, varient en quelques circonstances, comme il est assez ordinaire quand on ne raconte les choses que de mémoire.

Saint Spiridion, Evêque de Trimitonte en Egypte (*a*), avoit une fille, nommée Irene, qui demeura vierge jusqu'à sa mort. Après son décès, un particulier vint demander à S. Spiridion un dépôt qu'il avoit confié à Irene à l'insçu de son pere. On chercha par toute la maison sans rien trouver : enfin Spiridion va au tombeau de

(*a*) *Sozomen. Hist. Eccl. lib.* 1. *cap. xj.*

sa fille, & l'appellant par son nom, lui demanda où étoit le dépôt. Elle le déclara, & Spiridion le rendit.

Un saint abbé, nommé Erricle, ressuscita pour un moment un homme qui avoit été tué, (a) & de la mort duquel on accusoit un religieux, qui en étoit très-innocent. Le mort rendit justice à l'accusé, & l'abbé Erricle lui dit: Dormez en paix, jusqu'à ce que le Seigneur vienne au dernier jour pour vous ressusciter à l'éternité.

Toutes ces résurrections momentanées peuvent servir à expliquer comment les revenans de Hongrie sortent de leurs tombeaux, puis y rentrent, après s'être fait voir & sentir pendant quelque tems; mais la difficulté sera toujours de savoir: 1°. si la chose est vraie: 2°. s'ils peuvent se ressusciter eux-mêmes: & 3°. s'ils sont réellement morts, ou seulement endormis. De quelque côté qu'on envisage ce fait, il paroit toujours également impossible & incroyable.

CHAPITRE VI.

Femme tirée vivante de son tombeau.

ON lit dans un livre nouveau une histoire qui a quelque rapport à celle-ci. Un marchand

(a) *Vit. P. P. lib. 2. pag. 650.*

de la rue S. Honoré à Paris, avoit promis sa fille à un de ses amis, marchand comme lui dans la même rue. Un financier s'étant présenté pour épouser la fille, fut préféré au jeune homme à qui elle avoit été promise. Le mariage s'accomplit, & la jeune femme étant tombée malade, fut tenue pour morte, ensevelie & enterrée. Le premier amant se doutant qu'elle étoit tombée en léthargie ou en syncope, la fit tirer de terre pendant la nuit; on la fit revenir, & il l'épousa. Ils passerent en Angleterre, & y vécurent tranquillement pendant quelques années. Au bout de dix ans ils revinrent à Paris, où le premier mari ayant reconnu sa femme dans une promenade, la réclama en justice, & ce fut la matiere d'un grand procès. La femme & son mari se défendoient sur ce que la mort avoit rompu les liens du premier mariage. On accusoit même le premier mari d'avoir trop précipitamment fait enterrer sa femme. Les amans prévoyant qu'ils pourroient succomber, se retirerent de nouveau dans une terre étrangere, où ils finirent leurs jours. Ce fait est si singulier, qu'il trouvera difficilement créance parmi les lecteurs. Je ne le donne que pour ce qu'il est. C'est à ceux qui l'avancent, à le garantir & à le prouver.

Qui nous dira que dans l'histoire de Phlegon la jeune Philinnium ne fut pas ainsi mise dans le caveau sans être bien morte, & que toutes

les nuits elle ne vint voir Machates son amant? Cela étoit bien plus aisé pour elle que ne l'auroit été le retour de la femme de Paris, qui avoit été ensevelie, enterrée, & étoit demeurée couverte de terre & enveloppée de linge pendant assez long-tems.

L'autre exemple, rapporté dans le même ouvrage, est d'une fille tombée en syncope & tenue pour morte, qui devint enceinte pendant cet intervalle, sans savoir l'auteur de sa grossesse. C'étoit un religieux, qui s'étant fait connoître, prétendoit faire annuller sa profession, comme ayant été forcée. Il y eut sur cela un gros procès, dont on conserve encore aujourd'hui les factums. Le religieux fut relevé de ses vœux, & épousa la fille. Cet exemple revient encore à celui de Philinnium, & à celui de la jeune femme de la rue S. Honoré. Ces personnes pouvoient n'être pas mortes, ni par conséquent ressuscitées.

CHAPITRE VII.

Venons à présent à l'examen du fait des Revenans ou Vampires de Moravie.

J'Ai appris de feu M. de Vassimont, conseiller de la chambre des comptes de Bar, qu'ayant été envoyé en Moravie par feu S. A. R. Leo-

pold I. duc de Lorraine, pour les affaires de Monseigneur le Prince Charles son frere, Evêque d'Olmutz & d'Osnabruch, il fut informé par le bruit public, qu'il étoit assez ordinaire dans ce pays-là de voir des hommes décédés quelque tems auparavant, se présenter dans les compagnies, & se mettre à table avec les personnes de leur connoissance, sans rien dire; mais que faisant un signe de tête à quelqu'un des assistans, il mouroit infailliblement quelques jours après. Ce fait lui fut confirmé par plusieurs personnes, & entre autres par un ancien curé, qui disoit en avoir vu plus d'un exemple.

Les Evêques & les prêtres du pays consulterent Rome sur un fait si extraordinaire; mais on ne leur fit point de réponse, parce qu'on y regarda apparemment tout cela comme de pures visions, ou des imaginations populaires. On s'avisa ensuite de déterrer les corps de ceux qui revenoient ainsi, de les brûler, ou de les consumer en quelques autres manieres. Ainsi l'on s'est délivré de l'importunité de ces spectres, qui sont aujourd'hui beaucoup moins fréquens dans ce pays qu'auparavant. C'est ce que disoit ce bon prêtre.

Ces apparitions ont donné occasion à un petit ouvrage, intitulé, *Magia posthuma*, composé par Charles Ferdinand de Schertz, imprimé à Olmutz en 1706. dédié au Prince Charles de Lorraine, Evêque d'Olmutz & d'Osnabruch. L'au-

teur raconte qu'en un certain village une femme étant venue à mourir, munie de tous ses Sacremens, fut enterrée dans le cimetiere à la maniere ordinaire. Quatre jours après son décès, les habitans du village ouirent un grand bruit & un tumulte extraordinaire, & virent un spectre, qui paroissoit tantôt sous la forme d'un chien, tantôt sous celle d'un homme, non à une personne, mais à plusieurs, & leur causoit de grandes douleurs, leur serrant la gorge, & leur comprimant l'estomach jusqu'à les suffoquer: il leur brisoit presque tout le corps, & les réduisoit à une foiblesse extrême, en sorte qu'on les voyoit pâles, maigres & exténués.

Le spectre attaquoit même les animaux, & l'on a trouvé des vaches abbattues & demi-mortes; quelquefois il les attachoit l'une à l'autre par la queue. Ces animaux par leurs mugissemens marquoient assez la douleur qu'ils ressentoient. On voyoit les chevaux comme accablés de fatigue, tout en sueur, principalement sur le dos, échauffés, hors d'haleine, chargés d'écume, comme après une longue & pénible course. Ces calamités durerent plusieurs mois.

L'auteur que j'ai nommé, examine la chose en jurisconsulte, & raisonne beaucoup sur le fait & sur le droit. Il demande si, supposé que ces troubles, ces bruits, ces vexations viennent de cette personne, qui en est soupçonnée, on peut la brûler, comme on fait les corps des au-

tres revenans, qui ſont nuiſibles aux vivans. Il rapporte pluſieurs exemples de pareilles apparitions, & des maux qui s'en ſont enſuivis; comme d'un pâtre du village de Blow, près de la ville de Kadam en Boheme, qui parut pendant quelque tems, & qui appelloit certaines perſonnes, leſquelles ne manquoient pas de mourir dans la huitaine. Les payſans de Blow déterrerent le corps de ce pâtre, & le ficherent en terre avec un pieu, qu'ils lui paſſerent à travers le corps.

Cet homme, en cet état, ſe mocquoit de ceux qui lui faiſoient ſouffrir ce traitement, & leur diſoit qu'ils avoient bonne grâce de lui donner ainſi un bâton pour ſe défendre contre les chiens. La même nuit il ſe releva, & effraya par ſa préſence pluſieurs perſonnes, & en ſuffoqua plus qu'il n'avoit fait juſqu'alors. On le livra enſuite au bourreau, qui le mit ſur une charrette pour le tranſporter hors du village, & l'y brûler. Ce cadavre hurloit comme un furieux, & remuoit les pieds & les mains comme vivant; & lorſqu'on le perça de nouveau avec des pieux, il jetta de très-grands cris, & rendit du ſang très vermeil, & en grande quantité. Enfin on le brûla, & cette exécution mit fin aux apparitions & aux infeſtations de ce ſpectre.

On en a uſé de même dans les autres endroits, où l'on a vu de ſemblables revenans; & quand on les a tirés de terre, ils ont paru vermeils, ayant les membres ſouples & maniables, ſans

vers & ſans pourriture, mais non ſans une très-grande puanteur L'auteur cite divers autres écrivains, qui atteſtent ce qu'il dit de ces ſpectres, qui paroiſſent encore, dit-il, aſſez ſouvent dans les montagnes de Siléſie & de Moravie. On les voit & de nuit & de jour; on apperçoit les choſes qui leur ont appartenu, ſe remuer & changer de place, ſans qu'il y ait perſonne qui les touche. Le ſeul remede contre ces apparitions eſt de couper la tête, & de brûler le corps de ceux qui reviennent.

Toutefois on n'y procede pas ſans forme de juſtice : on cite & on entend les témoins; on examine les raiſons; on conſidere les corps exhumés, pour voir ſi l'on y trouve les marques ordinaires, qui font conjecturer que ce ſont ceux qui moleſtent les vivans, comme la mobilité, la ſoupleſſe dans les membres, la fluidité dans le ſang, l'incorruption dans les chairs. Si ces marques ſe rencontrent, on les livre au bourreau, qui les brûle. Il arrive quelquefois que les ſpectres paroiſſent encore pendant trois ou quatre jours après l'exécution. Quelquefois on differe d'enterrer pendant ſix ou ſept ſemaines les corps des perſonnes ſuſpectes. Lorſqu'elles ne pourriſſent point, & que leurs membres demeurent ſouples & maniables, comme s'ils étoient vivans, alors on les brûle. On aſſure comme certain, que les habits de ces perſonnes ſe meuvent, ſans qu'aucune perſonne vivante les tou-

che ; & l'on a vu depuis peu à Olmutz, continue toujours notre auteur, un ſpectre qui jettoit des pierres, & cauſoit de grands troubles aux habitans.

CHAPITRE VIII.

Morts de Hongrie, qui ſucent le ſang des vivans.

IL y a environ quinze ans qu'un ſoldat étant en garniſon chez un payſan Haïdamaque, frontiere de Hongrie, vit entrer dans la maiſon, comme il étoit à table auprès du maître de la maiſon ſon hôte, un inconnu qui ſe mit auſſi à table avec eux. Le maître du logis en fut étrangement effrayé, de même que le reſte de la compagnie. Le ſoldat ne ſavoit qu'en juger, ignorant de quoi il étoit queſtion. Mais le maître de la maiſon étant mort dès le lendemain, le ſoldat s'informa de ce que c'étoit. On lui dit que c'étoit le pere de ſon hôte, mort & enterré depuis plus de dix ans, qui s'étoit ainſi venu aſſeoir auprès de lui, & lui avoit annoncé & cauſé la mort.

Le ſoldat en informa d'abord le régiment, & le régiment en donna avis aux officiers généraux, qui donnerent commiſſion au comte de Cabreras, capitaine du régiment d'Alandetti,

infanterie, de faire information de ce fait. S'étant transporté sur les lieux avec d'autres officiers, un chirurgien & un auditeur, ils ouirent les dépositions de tous les gens de la maison, qui attesterent d'une maniere uniforme, que le revenant étoit pere du maître du logis, & que tout ce que le soldat avoit dit & rapporté, étoit dans l'exacte vérité ; ce qui fut aussi attesté par tous les habitans du village.

En conséquence on fit tirer de terre le corps de ce spectre, & on le trouva comme un homme qui vient d'expirer, & son sang comme d'un homme vivant. Le comte de Cabreras lui fit couper la tête, puis le fit remettre dans son tombeau. Il fit encore information d'autres pareils revenans, entre autres d'un homme mort depuis plus de trente ans, qui étoit revenu par trois fois dans sa maison à l'heure du repas, avoit sucé le sang au col, la premiere fois à son propre frere, la seconde à un de ses fils, & la troisieme à un valet de la maison, & tous trois en moururent sur le champ. Sur cette déposition le commissaire fit tirer de terre cet homme, & le trouvant comme le premier, ayant le sang fluide, comme l'auroit un homme en vie, il ordonna qu'on lui passât un grand clou dans la temple, & ensuite qu'on le remît dans le tombeau.

Il en fit brûler un troisieme, qui étoit enterré depuis plus de seize ans, & avoit sucé le sang, &

& causé la mort à deux de ses fils. Le commissaire ayant fait son rapport aux officiers généraux, on le députa à la cour de l'Empereur, qui ordonna qu'on envoyât des officiers de guerre, de justice, des médecins & des chirurgiens, & quelques savans, pour examiner les causes de ces événemens si extraordinaires. Celui qui nous a raconté ces particularités, les avoit apprises de M. le comte de Cabreras à Fribourg en Brisgau en 1730.

CHAPITRE IX.

Récit d'un Vampire, tiré des Lettres juives, Lettre 137.

VOici ce qu'on lit dans les lettres juives, nouvelle édition, 1738. lettre 137.

On vient d'avoir dans ces quartiers de Hongrie une scene de vampirisme, qui est dûment attestée par deux officiers du tribunal de Belgrade, qui ont fait descente sur les lieux, & par un officier des troupes de l'Empereur à Gradisch, qui a été témoin oculaire des procédures.

Au commencement de septembre mourut dans le village de Kisilova, à trois lieues de Gradisch, un vieillard âgé de soixante-deux ans, &c. Trois jours après avoir été enterré, il apparut la nuit à son fils, & lui demanda à manger: celui-ci lui

en ayant ſervi, il mangea, & diſparut. Le lendemain le fils raconta à ſes voiſins ce qui étoit arrivé. Cette nuit le pere ne parut pas; mais la nuit ſuivante il ſe fit voir, & demanda à manger. On ne ſait pas ſi ſon fils lui en donna, ou non; mais on trouva le lendemain celui-ci mort dans ſon lit: le même jour cinq ou ſix perſonnes tomberent ſubitement malades dans le village, & moururent l'une après l'autre peu de jours après.

L'officier ou baillif du lieu, informé de ce qui étoit arrivé, en envoya une relation au tribunal de Belgrade, qui fit venir dans le village deux de ſes officiers, avec un bourreau, pour examiner cette affaire. L'officier impérial, dont on tient cette relation, s'y rendit de Gradiſch, pour être témoin d'un fait, dont il avoit ſi ſouvent ouï parler.

On ouvrit tous les tombeaux de ceux qui étoient morts depuis ſix ſemaines: quand on vint à celui du vieillard, on le trouva les yeux ouverts, d'une couleur vermeille, ayant une reſpiration naturelle, cependant immobile comme mort; d'où l'on conclut qu'il étoit un ſignalé vampire. Le bourreau lui enfonça un pieu dans le cœur. On fit un bucher, & l'on réduiſit en cendres le cadavre. On ne trouva aucune marque de vampiriſme, ni dans le cadavre du fils, ni dans celui des autres.

Graces à Dieu, nous ne ſommes rien moins

que crédules. Nous avouons que toutes les lumieres de physique que nous pouvons approcher de ce fait, ne découvrent rien de ces causes. Cependant nous ne pouvons refuser de croire véritable un fait attesté juridiquement, & par des gens de probité : nous copierons ici ce qui est arrivé en 1732. & que nous avons inséré alors dans le glaneur, N°. xviij.

CHAPITRE X.

Autres exemples de Revenans. Continuation du Glaneur.

DAns un certain canton de la Hongrie, nommé en latin, *Oppida Heidonum*, au-delà du Tibisque, *vulgò* Teisse, c'est-à-dire, entre cette riviere qui arrose le fortuné terroir de Tockay & la Transilvanie, le peuple connu sous le nom de *Heiduque* (*a*), croit que certains morts, qu'ils nomment vampires, sucent tout le sang des vivans, en sorte que ceux-ci s'exténuent à vue d'œil; au lieu que les cadavres, comme des sangsues, se remplissent de sang en telle abondance, qu'on le voit sortir par les conduits & même par les pores. Cette opinion vient d'être confirmée

(*a*) Cette histoire est apparemment la même que nous avons rapportée ci-devant sous le nom de *Haidamaque*, arrivée en 1729. ou 1730.

par plusieurs faits, dont il semble qu'on ne peut douter, vû la qualité des témoins qui les ont certifiés. Nous en rapporterons ici quelques-uns des plus considérables.

Il y a environ cinq ans qu'un certain Heiduque, habitant de Médreïga, nommé *Arnold Paul*, fut écrasé par la chute d'un chariot de foin. Trente jours après sa mort, quatre personnes moururent subitement, & de la maniere que meurent, suivant la tradition du pays, ceux qui sont molestés des vampires. On se ressouvint alors que cet Arnold Paul avoit souvent raconté qu'aux environs de Cassova & sur les frontieres de la Servie Turque, il avoit été tourmenté par un vampire Turc; car ils croient aussi que ceux qui ont été vampires passifs pendant leur vie, le deviennent actifs après leur mort, c'est-à-dire, que ceux qui ont été sucés, sucent aussi à leur tour; mais qu'il avoit trouvé moyen de se guérir, en mangeant de la terre du sépulcre du vampire, & en se frottant de son sang: précaution qui ne l'empêcha pas cependant de le devenir après sa mort, puisqu'il fut exhumé quarante jours après son enterrement, & qu'on trouva sur son cadavre toutes les marques d'un archivampire. Son corps étoit vermeil, ses cheveux, ses ongles, sa barbe s'étoient renouvellés, & ses veines étoient toutes remplies d'un sang fluide, & coulant de toutes les parties de son corps sur le linceul dont il

étoit environné. Le hadnagi, ou le baillif du lieu, en préſence de qui ſe fit l'exhumation, & qui étoit un homme expert dans le vampiriſme, fit enfoncer, ſelon la coutume, dans le cœur du défunt Arnold Paul, un pieu fort aigu, dont on lui traverſa le corps de part en part, ce qui lui fit, dit-on, jetter un cri effroyable, comme s'il eut été en vie. Cette expédition faite, on lui coupa la tête, & l'on brûla le tout. Après cela on fit la même expédition ſur les cadavres de ces quatre autres perſonnes mortes de vampiriſme, crainte qu'ils n'en fiſſent mourir d'autres à leur tour.

Toutes ces expéditions n'ont cependant pu empêcher que vers la fin de l'année derniere, c'eſt à-dire, au bout de cinq ans, ces funeſtes prodiges n'aient recommencé, & que pluſieurs habitans du même village ne ſoient péris malheureuſement. Dans l'eſpace de trois mois, dix-ſept perſonnes de différent âge & de différent ſexe ſont mortes de vampiriſme, quelques-unes ſans être malades, & d'autres après deux ou trois jours de langueur. On rapporte entre autres qu'une nommée Stanoska, fille du Heiduque Jotuïtzo, qui s'étoit couchée en parfaite ſanté, ſe réveilla au milieu de la nuit, toute tremblante, en faiſant des cris affreux, & diſant que le fils du Heiduque Millo, mort depuis neuf ſemaines, avoit manqué de l'étrangler pendant ſon ſommeil. Dès ce moment elle

ne fit plus que languir, & au bout de trois jours elle mourut. Ce que cette fille avoit dit du fils de Millo, le fit d'abord reconnoître pour un vampire : on l'exhuma, & on le trouva tel. Les principaux du lieu, les médecins, les chirurgiens examinerent comment le vampirisme avoit pu renaître, après les précautions qu'on avoit prises quelques années auparavant.

On découvrit enfin, après avoir bien cherché, que le défunt Arnold Paul avoit tué non-seulement les quatre personnes dont nous avons parlé, mais aussi plusieurs bestiaux, dont les nouveaux vampires avoient mangé, & entre autres le fils de Millo. Sur ces indices on prit la résolution de déterrer tous ceux qui étoient morts depuis un certain tems, &c. Parmi une quarantaine, on en trouva dix-sept avec tous les signes les plus évidens de vampirisme : aussi leur a-t-on transpercé le cœur & coupé la tête, & ensuite on les a brûlés, & jetté leurs cendres dans la riviere.

Toutes les informations & exécutions dont nous venons de parler, ont été faites juridiquement, en bonne forme, & attestées par plusieurs officiers, qui sont en garnison dans le pays, par les chirurgiens majors des régimens, & par les principaux habitans du lieu. Le procès-verbal en a été envoyé vers la fin de janvier dernier au conseil de guerre impérial à Vienne,

qui avoit établi une commiſſion militaire, pour examiner la vérité de tous ces faits.

C'eſt ce qu'ont déclaré le hadnagi Barriarar & les anciens Heiduques, & ce qui a été ſigné par Battuer, premier lieutenant du régiment d'Alexandre de Virtemberg, Clickſtenger, chirurgien major du régiment de Fruſtemburch, trois autres chirurgiens de la compagnie, Guoichitz, capitaine à Stallath.

CHAPITRE XI.

Raiſonnemens de l'Auteur des Lettres juives ſur les Revenans.

IL y a deux différens moyens pour détruire l'opinion de ces prétendus revenans, & montrer l'impoſſibilité des effets qu'on fait produire à des cadavres entierement privés de ſentiment. Le premier eſt d'expliquer par des cauſes phyſiques tous les prodiges du vampiriſme : le ſecond eſt de nier totalement la vérité de ces hiſtoires ; & ce dernier parti eſt ſans doute le plus certain & le plus ſage. Mais comme il y a des perſonnes à qui l'autorité d'un certificat donné par des gens en place, paroit une démonſtration évidente de la réalité du conte le plus abſurde, avant de montrer combien peu on doit faire fond ſur toutes les formalités de juſtice, dans les

matieres qui regardent uniquement la philosophie, je supposerai pour un tems qu'il meurt réellement plusieurs personnes du mal qu'on appelle le vampirisme.

Je pose d'abord ce principe, qu'il se peut faire qu'il y ait des cadavres, qui, quoique enterrés depuis plusieurs jours, répandent un sang fluide par les conduits de leurs corps. J'ajoute encore qu'il est très-aisé que certaines gens se figurent d'être sucés par les vampires, & que la peur que leur cause cette imagination, fasse en eux une révolution assez violente pour les priver de la vie. Etant occupés toute la journée de la crainte que leur inspirent ces prétendus revenans, est-il fort extraordinaire que pendant leur sommeil les idées de ces fantômes se présentent à leur imagination, & leur causent une terreur si violente, que quelques-uns en meurent dans l'instant, & quelques autres peu après ? combien de gens n'a-t on point vus que des frayeurs ont fait expirer dans l'instant ? la joie même n'a-t-elle pas produit un effet aussi funeste ?

J'ai vu dans les journaux de Leipsick (a) le précis d'un petit ouvrage, intitulé, *Philosophicæ & chistianæ cogitationes de Vampiriis, à Joanne Christophoro Herenbergio*; Pensées philosophiques & chrétiennes sur les Vampires, par Jean-Christophe Herenberg, à Gérolferliste en 1733. in-8°. L'auteur nomme un assez grand nombre

(a) *Supplem. ad visa Erudit. Lips. an.* 1738. *tom.* 2.

d'Ecrivains, qui ont déja traité cette matiere; il parle en passant d'un spectre, qui lui apparut à lui-même en plein midi: il soutient que les vampires ne font pas mourir les vivans, & que tout ce qu'on en débite, ne doit être attribué qu'au trouble de l'imagination des malades: il prouve par diverses expériences que l'imagination est capable de causer de très-grands dérangemens dans le corps & dans les humeurs: il montre qu'en Esclavonie on empaloit les meurtriers, & qu'on y perçoit le cœur du coupable par un pieu qu'on lui enfonçoit dans la poitrine; qu'on a exercé le même châtiment envers les vampires, les supposant auteurs de la mort de ceux, dont on dit qu'ils sucent le sang. Il donne quelques exemples de ce supplice exercé contre eux; l'un de l'an 1337. & l'autre de 1347. Il parle de l'opinion de ceux qui croient que les morts mangent dans leurs tombeaux: sentiment dont il tâche de prouver l'antiquité par Tertullien, au commencement de son livre de la Résurrection, & par S. Augustin, liv. 8. chap. 27. de la Cité de Dieu, & au Sermon 15. des Saints.

Voilà à peu près le précis de l'ouvrage de M. Herenberg sur les vampires. Le passage de Tertullien (*a*) qu'il cite, prouve fort bien que les payens offroient de la nourriture à leurs morts, même à ceux dont ils avoient brûlé les corps, dans la croyance que leurs ames s'en repaissoient:

(*a*) *Tertull. de Resurrect. initio.*

defunctis parentant, & quidem impensissimo studio, pro moribus eorum, pro temporibus esculentorum, ut quos sentire quicquam negant, escam desiderare præsumant : ceci ne regarde que les payens.

Mais S. Augustin en plusieurs endroits parle de la coutume des chrétiens, sur-tout de ceux d'Afrique, de porter sur les tombeaux de la viande & du vin, dont on faisoit des repas de dévotion, & où l'on invitoit les pauvres, en faveur desquels ces offrandes étoient principalement instituées. Cette pratique est fondée sur le passage du livre de Tobie (*a*) : *Mettez votre pain & votre vin sur la sépulture du juste, & gardez-vous d'en manger, ni d'en boire avec les pécheurs.* Sainte Monique, mere de saint Augustin (*b*), ayant voulu faire à Milan ce qu'elle avoit accoutumé de faire en Afrique, saint Ambroise, Evêque de Milan, témoigna qu'il n'approuvoit pas cette pratique, qui n'étoit pas connue dans son Eglise : la Sainte s'abstint d'y porter un panier plein de fruits, & du vin, dont elle goûtoit très-sobrement avec celles qui l'accompagnoient, abandonnant le reste aux pauvres. Saint Augustin remarque au même endroit que quelques chrétiens imtempérans abusoient de ces offrandes, pour prendre du vin avec excès : *Ne ulla occasio se ingurgitandi daretur ebriosis.*

Saint Augustin (*c*) fit tant néanmoins par ses

(*a*) *Tob. iv.*
(*b*) *Aug. Confessio. l. 6 c. 2.*
(*c*) *Idem, Epist. 22. ad Aurel. Carthagin. & Epist. 29. ad Alipi. Item de moribus Ecclesiæ, cap. 34.*

remontrances & ses prédications, qu'il déracina entierement cette coutume, qui étoit commune dans toute l'Afrique, & dont l'abus n'étoit que trop général. Dans ses livres de la Cité de Dieu, (*a*) il reconnoit que cet usage n'est ni général ni approuvé dans l'Eglise, & que ceux qui le font, se contentent d'offrir cette nourriture sur les tombeaux des martyrs, afin que par leurs mérites ces offrandes soient sanctifiées; après quoi ils les emportent, & s'en servent pour leur nourriture & pour celle des pauvres: *Quicumque suas epulas eò deferunt, quod quidem à melioribus christianis non fit, & in plerisque terrarum nulla talis est consuetudo; tamen quicumque id faciunt, quas cùm apposuerint, orant, & auferunt, ut vescantur, vel ex eis etiam indigentibus largiantur.* Il paroit par deux sermons, qui ont été attribués à S. Augustin (*b*), qu'autrefois cette coutume s'étoit glissée à Rome; mais elle n'y a gueres subsisté, & y a été blâmée & condamnée.

Or s'il étoit vrai que les morts mangeassent dans leurs tombeaux, & qu'ils eussent envie ou besoin de manger, comme le croyoient ceux dont parle Tertullien, & comme il semble qu'on peut l'inférer de la pratique de porter de la viande, des fruits & du vin sur les tombeaux des martyrs & des chrétiens; je crois même

(*a*) *Idem, lib. 8. de Civitate Dei, cap. 27.*

(*b*) *Aug. Serm. 35. de Sanctis, nunc in appendice, c. 5. Serm. cxc. cxcj. pag. 328.*

avoir des preuves certaines, qu'en certains endroits l'on mettoit auprès du corps des morts, en terre dans les cimetieres, ou dans les Eglises, de la viande, du vin, & d'autres liqueurs. J'ai dans notre cabinet plusieurs vases d'argile & de verre, même des assietes, où l'on voit des osselets de cochon & de volaille, le tout trouvé bien avant sous la terre dans l'Eglise de l'abbaye de S. Mansuy, près la ville de Toul.

On m'a fait remarquer que ces monumens trouvés dans la terre étoient enfoncés dans une terre vierge, qui n'avoit jamais été remuée, & auprès de certains vases ou urnes remplies de cendres, & contenant quelques petits os, qui n'avoient pu être consumés par les flammes; & comme on sait que les chrétiens ne brûloient pas leurs morts, & que ces vases dont nous parlons, sont placés au dessous du terrain remué, dans lequel on trouve les tombeaux des chrétiens, on en a inséré avec assez de probabilité, que ces vases, la nourriture & la boisson qu'on enterroit auprès d'eux, étoient destinés, non pour des chrétiens, mais pour des payens. Ceux-ci au moins croyoient donc que les morts mangeoient dans l'autre vie. On ne peut douter que les anciens Gaulois (*a*) ne fussent dans cette persuasion : ils sont souvent représentés sur leurs tombeaux avec des bouteilles à la main, & des paniers pleins de fruits & d'autres choses

(*a*) Antiquité expliquée, tom. 4. pag. 86.

comestibles, ou des vases à boire & des gobelets (*a*). Ils emportoient même les contrats & obligations de ce qui leur étoit dû, pour s'en faire payer dans les enfers : *Negotiorum ratio, etiam exactio crediti deferebatur ad inferos.*

Or s'ils croyoient que les morts mangeoient dans leurs tombeaux, qu'ils pouvoient revenir, visiter, consoler, instruire, inquiéter les vivans, & leur prédire leur mort prochaine, le retour des vampires n'est donc ni impossible, ni incroyable dans l'idée de ces anciens.

Mais comme tout ce qu'on dit des morts, qui mangent dans leurs tombeaux, ou hors de leurs tombeaux, est chimérique, & hors de toute vrai-semblance, que la chose est même impossible & incroyable, quel que soit le nombre & la qualité de ceux qui l'ont cru, ou qui ont paru le croire, je dirai toujours que le retour des vampires est insoutenable & impratiquable.

CHAPITRE XII.

Suite du raisonnement du Glaneur Hollandois.

En examinant le récit de la mort des prétendus martyrs du vampirisme, je découvre les symptômes d'un fanatisme épidémique, & je

(*a*) *Mela*, *lib.* 2. *cap.* 4.

vois clairement que l'impreſſion que la crainte fait ſur eux, eſt la vraie cauſe de leur perte. Une nommée Stanoska, fille, dit-on, du Heiduque Jotuïtzo, qui s'étoit couchée en parfaite ſanté, ſe réveilla au milieu de la nuit, toute tremblante, & faiſant des cris affreux, diſant que le fils du Heiduque Millo, mort depuis neuf ſemaines, avoit manqué de l'étrangler pendant ſon ſommeil. Dès ce moment elle ne fit que languir, & au bout de trois jours elle mourut.

Pour quiconque a des yeux tant ſoit peu philoſophiques, ce ſeul récit ne doit-il pas lui montrer que ce prétendu vampiriſme n'eſt qu'une imagination frappée. Voilà une fille qui s'éveille, qui dit qu'on a voulu l'étrangler, & qui cependant n'a point été ſucée, puiſque ſes cris ont empêché le vampire de faire ſon repas. Elle ne l'a pas été apparemment dans la ſuite, puiſqu'on ne la quitta pas ſans doute pendant les autres nuits, & que ſi le vampire l'eût voulu moleſter, ſes plaintes en euſſent averti les aſſiſtans. Elle meurt pourtant trois jours après. Sa frayeur & ſon abbattement, ſa triſteſſe & ſa langueur marquent évidemment combien ſon imagination étoit frappée.

Ceux qui ſe ſont trouvés dans les villes affligées de la peſte, ſavent par expérience à combien de gens la crainte coûte la vie. Dès qu'un homme ſe ſent attaqué du moindre mal, il ſe figure qu'il eſt atteint de la maladie épidémi-

que, & il ſe fait en lui un ſi grand mouvement, qu'il eſt preſque impoſſible qu'il réſiſte à cette révolution. Le chevalier de Maiſin m'a aſſuré, lorſque j'étois à Paris, que ſe trouvant à Marſeille pendant la contagion qui régnoit dans cette ville, il avoit vu mourir une femme de la peur qu'elle eut d'une maladie aſſez légere de ſa ſervante, qu'elle croyoit atteinte de la peſte ; la fille de cette femme fut malade à la mort.

D'autres perſonnes, qui étoient dans la même maiſon, ſe mirent au lit, envoyerent chercher un médecin, & aſſuroient qu'elles avoient la peſte. Le médecin arrivé viſita d'abord la ſervante & les autres malades, & aucun d'eux n'avoit la maladie épidémique : il tâcha de rendre le calme à leurs eſprits, & leur ordonna de ſe lever, & de vivre à leur ordinaire ; mais tous ſes ſoins furent inutiles auprès de la maîtreſſe de la maiſon, qui mourut deux jours après de la ſeule frayeur.

Conſidérez le ſecond récit de la mort d'un vampire paſſif, & vous verrez les preuves les plus évidentes des terribles effets de la crainte & des préjugés : voyez ci-devant, Chap. XI. Cet homme, trois jours après avoir été enterré, apparoit la nuit à ſon fils, demande à manger, mange & diſparoît. Le lendemain le fils raconte à ſes voiſins ce qui lui étoit arrivé. Cette nuit le pere ne parut pas ; mais la nuit ſuivante

on trouva le fils mort dans ſon lit. Qui peut ne pas voir dans ces paroles les marques les plus certaines de la prévention & de la peur ? La premiere fois qu'elles agiſſent ſur l'imagination du prétendu moleſté du vampiriſme, elles ne produiſent point leur entier effet, & ne font que diſpoſer ſon eſprit à être plus ſuſceptible d'en être vivement frappé ; auſſi cela ne manqua-t-il pas d'arriver, & de produire l'effet qui naturellement devoit ſuivre. Prenez garde que le mort ne revint point la nuit du jour que ſon fils communiqua ſon ſonge à ſes amis, parce que, ſelon toutes les apparences, ceux-ci veillerent avec lui, & l'empêcherent de ſe livrer à la crainte.

Je viens à préſent à ces cadavres pleins d'un ſang fluide, dont la barbe, les cheveux & les ongles ſe renouvellent. L'on peut rabbattre les trois quarts de ces prodiges; encore a-t-on bien de la complaiſance d'en admettre une petite partie. Tous les philoſophes connoiſſent aſſez combien le peuple, & même certains hiſtoriens groſſiſſent les choſes qui paroiſſent tant ſoit peu extraordinaires. Cependant il n'eſt pas poſſible d'en expliquer phyſiquement la cauſe.

L'expérience nous apprend qu'il y a certains terrains, qui ſont propres à conſerver les corps dans toute leur fraîcheur. Les raiſons en ont été ſouvent expliquées, ſans que je me donne la peine d'en faire un récit particulier. Il ſe trouve à Toulouſe

Toulouse un caveau dans une Eglise de moines, où les corps restent si parfaitement dans leur entier, qu'il y en a qui y sont depuis près de deux siecles, qui paroissent vivans.

On les a rangés debout contre la muraille, & ils ont leurs habillemens ordinaires. Ce qu'il y a de plus particulier, est que les corps qu'on met de l'autre côté de ce même caveau, deviennent deux ou trois jours après la pâture des vers.

Quant à l'accroissement des ongles, des cheveux & de la barbe, on l'apperçoit très-souvent dans plusieurs cadavres. Tandis qu'il reste encore beaucoup d'humidité dans les corps, il n'y a rien de surprenant que pendant quelque tems on voie quelques augmentations dans des parties qui n'exigent point les esprits vitaux.

Le sang fluide, coulant par les canaux du corps, semble former une plus grande difficulté; mais on peut donner des raisons physiques de cet écoulement. Il pourroit fort bien arriver que la chaleur du soleil venant à échauffer les parties nitreuses & surfureuses, qui se trouvent dans les terres propres à conserver les corps, ces parties s'étant incorporées dans les cadavres nouvellement enterrés, viennent à fermenter, décoagulent & défigent le sang caillé, le rendent liquide, & lui donnent le moyen de s'écouler peu à peu par les canaux.

Ce sentiment est d'autant plus probable, qu'il

eſt confirmé par une expérience. Si l'on fait bouillir dans un vaiſſeau de verre ou de terre, une partie de chile ou de lait, mêlée avec deux parties d'huile de tartre faite par défaillance, la liqueur, de blanche qu'elle étoit, deviendra rouge, parce que le ſel de tartre aura raréfié & entierement diſſous la partie du lait la plus huileuſe, & l'aura convertie en une eſpece de ſang. Celui qui ſe forme dans les vaiſſeaux du corps eſt un peu plus rouge, mais il n'eſt pas plus épais. Il n'eſt donc pas impoſſible que la chaleur cauſe une fermentation, qui produiſe à peu près les mêmes effets que cette expérience; & l'on trouvera cela beaucoup plus aiſé, ſi l'on conſidere que les ſucs des chairs & des os reſſemblent beaucoup à du chile, & que les graiſſes & les moëlles ſont les parties les plus huileuſes du chile. Or toutes ces parties en fermentant doivent, par la regle de l'expérience, ſe changer en une eſpece de ſang. Ainſi, outre celui qui ſeroit décoagulé & défigé, les prétendus vampires répandroient encore celui qui ſe formeroit de la fonte des graiſſes.



CHAPITRE XIII.

Récit tiré du Mercure galant de 1693. & 1694. sur les Revenans.

LEs mémoires publics des années 1693. & 1694. parlent des oupires, vampires ou revenans, qui se voient en Pologne, & sur-tout en Russie. Ils paroissent depuis midi jusqu'a minuit, & viennent sucer le sang des hommes ou des animaux vivans, en si grande abondance, que quelquefois il leur sort par la bouche, par le nez, & principalement par les oreilles, & que quelquefois le cadavre nage dans son sang, répandu dans son cercueil (*a*). On dit que le vampire a une espece de faim, qui lui fait manger le linge qu'il trouve autour de lui. Ce rédivive ou oupire sorti de son tombeau, ou un démon sous sa figure, va la nuit embrasser & serrer violemment ses proches ou ses amis, & leur suce le sang, jusqu'à les affoiblir, les exténuer, & leur causer enfin la mort. Cette persécution ne s'arrête pas à une seule personne; elle s'étend jusqu'à la derniere personne de la famille, à moins qu'on n'en interrompe le cours en coupant la tête, ou en ouvrant le cœur du revenant, dont on trouve le cadavre dans son

(*a*) V. Moréri, sur le mot, *Striges*.

cercueil, mol, flexible, enflé & rubicond, quoiqu'il ſoit mort depuis long-tems. Il ſort de ſon corps une grande quantité de ſang, que quelques-uns mêlent avec de la farine pour faire du pain ; & ce pain mangé à l'ordinaire, les garantit de la vexation de l'eſprit, qui ne revient plus.

CHAPITRE XIV.

Conjectures du Glaneur de Hollande en 1733. N°. IX.

LE glaneur Hollandois, eſprit peu crédule, ſuppoſe la vérité de ces faits, comme certains, n'ayant aucune bonne raiſon pour la conteſter ; il en raiſonne d'une maniere peu ſérieuſe, & prétend que les peuples, chez qui l'on voit des vampires, ſont très-ignorans & très-crédules, en ſorte que les apparitions dont on parle, ne ſont que des effets de leur imagination frappée. Le tout eſt occaſionné & augmenté par la mauvaiſe nourriture de ces peuples, qui la plûpart du tems ne mangent que du pain fait d'avoine, de racines & d'écorce d'arbre ; alimens qui ne peuvent engendrer qu'un ſang groſſier, & par conſéquent très-diſpoſé à la corruption, & à produire dans l'imagination des idées ſombres & fâcheuſes.

Il compare ce mal à celui de la morſure d'un chien enragé, qui communique ſon venin à la perſonne qui eſt mordue. Ainſi ceux qui ſont infectés du vampiriſme, communiquent ce dangereux poiſon à ceux qu'ils fréquentent. De-là, les inſomnies, les rêves & les prétendues apparitions des vampires.

Il conjecture que ce poiſon n'eſt autre choſe qu'un ver, qui ſe nourrit de la plus pure ſubſtance de l'homme, qui ronge inceſſamment ſon cœur, qui fait mourir le corps, & qui ne l'abandonne pas même au fond du tombeau. Il eſt certain que les corps de ceux qui ont été empoiſonnés, ou qui meurent de contagion, ne deviennent point roides après leur mort, parce que le ſang ne ſe congele point dans les veines; au contraire, il ſe raréfie, & bouillonne à peu près de même que dans les vampires, à qui la barbe, les cheveux & les ongles croiſſent, dont la peau eſt vermeille, qui paroiſſent engraiſſés, à cauſe du ſang qui ſe gonfle & abonde de toutes parts.

Quant au cri que les vampires font lorſqu'on leur enfonce le pieu dans le cœur, rien n'eſt plus naturel: l'air qui s'y trouve renfermé, & que l'on en fait ſortir avec violence, produit néceſſairement ce bruit en paſſant par la gorge. Souvent les corps morts en font bien, ſans qu'on les touche. Il conclut qu'il n'y a que l'imagination dérangée par la mélancolie, ou la ſuperſti-

tion, qui puiſſe ſe figurer que la maladie dont on vient de parler, ſoit produite par des cadavres vampires, qui viennent ſucer juſqu'à la derniere goutte de ſang.

Un peu auparavant il dit qu'en 1732. on découvrit encore des vampires dans la Hongrie, la Moravie & la Servie Turque; que ce phénomene eſt trop bien avéré, pour qu'on en puiſſe douter; que pluſieurs phyſiciens Allemands ont compoſé d'aſſez gros volumes en latin & en allemand ſur cette matiere; que les académies & les univerſités Germaniques retentiſſent encore aujourd'hui des noms d'Arnold Paul, de Stanoske, fille de Jotuïtzo, & du Heiduque Millo, tous fameux vampires du quartier de Médreïga en Hongrie.

Voici une lettre qui a été écrite à un de mes amis, pour m'être communiquée, au ſujet des revenans de Hongrie (a): l'auteur penſe bien autrement que le glaneur, au ſujet des vampires.

Pour ſatisfaire aux demandes de Monſieur l'abbé Dom Calmet, concernant les vampires, le ſouſſigné a l'honneur de l'aſſurer qu'il n'eſt rien de plus vrai & de ſi certain que ce qu'il en aura ſans doute lu dans les actes publics & imprimés, qui ont été inſérés dans les gazettes par toute l'Europe; mais à tous ces actes publics

(a) Il y a lieu de croire que ceci n'eſt qu'une répétition de ce qui a déja été dit ci deſſus, *chap. X.*

qui ont paru, Monsieur l'Abbé doit s'attacher, pour un fait véridique & notoire, à celui de la députation de Belgrade, ordonnée par feu S. M. I. Charles VI. de glorieuse mémoire, & exécutée par feu S. A. S. le duc Charles-Alexandre de Wurtemberg, pour-lors vice-roi ou gouverneur du royaume de Servie; mais je ne puis pour le présent citer l'année, ni le mois, ni le jour, faute de mes papiers, que je n'ai point présentement près de moi.

Ce Prince fit partir une députation de Belgrade, moitié d'officiers militaires, & moitié du civil, avec l'auditeur général du royaume, pour se transporter dans un village, où un fameux vampire, décédé depuis plusieurs années, faisoit un ravage excessif parmi les siens: car notez que ce n'est que dans leur famille & parmi leur propre parentée, que ces suceurs de sang se plaisent à détruire notre espece. Cette députation fut composée de gens & de sujets reconnus par leurs mœurs, & même par leur savoir, irréprochables, & même savans parmi les deux ordres: ils furent sermentés, & accompagnés d'un lieutenant des grenadiers du régiment du Prince Alexandre de Wurtemberg, & de 24. grenadiers dudit régiment.

Tout ce qu'il y eut d'honnêtes gens, le Duc lui même, qui se trouverent à Belgrade, se joignirent à cette députation, pour être spectateurs oculaires de la preuve véridique que l'on alloit faire.

Arrivés ſur les lieux, l'on trouva que dans l'eſpace de quinze jours le vampire, oncle de cinq, tant neveux que nieces, en avoit déja expédié trois, & un de ſes propres freres. Il en étoit au cinquieme, belle jeune fille, ſa niece, & l'avoit déja ſucée deux fois, lorſque l'on mit fin à cette triſte tragédie par les opérations ſuivantes.

On ſe rendit avec les commiſſaires députés pas loin de Belgrade, dans un village, & cela en public, à l'entrée de la nuit, à ſa ſépulture. Ce Monſieur n'a pu me dire les circonſtances du tems auquel les précédens morts avoient été ſucés, ni les particularités à ce ſujet La perſonne, après avoir été ſucée, ſe trouva dans un état pitoyable de langueur, de foibleſſe, de laſſitude, tant le tourment eſt violent. Il y avoit environ trois ans qu'il étoit enterré; l'on vit ſur ſon tombeau une lueur ſemblable à celle d'une lampe, mais moins vive.

On fit l'ouverture du tombeau, & l'on y trouva un homme auſſi entier, & paroiſſant auſſi ſain qu'aucun de nous aſſiſtans, les cheveux & les poils de ſon corps, les ongles, les dents & les yeux (ceux-ci demi-fermés) auſſi fermement attachés après lui, qu'ils le ſont actuellement après nous, qui avons vie, & qui exiſtons, & ſon cœur palpitant.

Enſuite l'on procéda à le tirer hors de ſon tombeau, le corps n'étant pas à la vérité flexi-

ble, mais n'y manquant nulle partie ni de chair ni d'os; enſuite on lui perça le cœur avec une eſpece de lance de fer rond & pointu : il en ſortit une matiere blanchâtre & fluide, avec du ſang, mais le ſang dominant ſur la matiere, le tout n'ayant aucune mauvaiſe odeur; enſuite de quoi on lui trancha la tête avec une hache ſemblable à celle dont l'on ſe ſert en Angleterre pour les exécutions : il en ſortit auſſi une matiere & du ſang, ſemblable à celle que je viens de dépeindre, mais plus abondamment, à proportion de ce qui ſortit du cœur.

Au ſurplus on le rejetta dans ſa foſſe, avec force chaux vive, pour le conſommer plus promptement, & dès-lors ſa niece, qui avoit été ſucée deux fois, ſe porta mieux. A l'endroit où ces perſonnes ſont ſucées, il ſe forme une tache très-bleuâtre : l'endroit du ſucement n'eſt pas déterminé; tantôt c'eſt en un endroit, tantôt c'eſt en un autre. C'eſt un fait notoire, atteſté par les actes les plus autentiques, & paſſé à la vue de plus de 1300. perſonnes, toutes dignes de foi.

Mais je me réſerve, pour ſatisfaire plus en plein la curioſité du ſavant abbé Dom Calmet, de lui détailler plus au long ce que j'ai vu à ce ſujet de mes propres yeux, & le remettrai à M. le chevalier de S. Urbain, pour le lui envoyer, trop charmé en cela, comme en toute autre choſe, de trouver des occaſions à lui prou-

ver que perſonne n'eſt avec une ſi parfaite vénération & reſpect que

Son très humble & très-obéiſſant ſerviteur, L. de Beloz, ci-devant capitaine dans le régiment de feu S. A. S. le Prince Alexandre de Wurtemberg, & ſon aide de camp, & actuellement premier capitaine des grenadiers dans le régiment de M. le baron de la Trenck.

CHAPITRE XV.

Autre Lettre ſur les Revenans.

POur ne rien omettre de tout ce qui peut éclaircir cette matiere, je mettrai encore ici la lettre d'un fort honnête homme, & fort inſtruit de ce qui regarde les revenans, écrite à ſon parent.

Vous ſouhaitez, mon cher couſin, être informé au juſte de ce qui ſe paſſe en Hongrie au ſujet de certains revenans, qui donnent la mort à bien des gens en ce pays-là. Je puis vous en parler ſavamment; car j'ai été pluſieurs années dans ces quartiers là, & je ſuis naturellement curieux. J'ai ouï en ma vie raconter une infinité d'hiſtoires, ou prétendues telles, ſur les eſprits & ſortileges; mais de mille à peine ai je ajouté foi à une ſeule : on ne peut être trop circonſ-

pect sur cet article, sans courir risque d'en être la dupe. Cependant il y a certains faits si avérés, qu'on ne peut se dispenser de les croire. Quant aux revenans de Hongrie, voici comme la chose s'y passe. Une personne se trouve attaquée de langueur, perd l'appétit, maigrit à vue d'œil, & au bout de huit ou dix jours, quelquefois quinze, meurt sans fievre ni aucun autre symptôme que la maigreur & le dessé-chement.

On dit en ce pays-là que c'est un revenant qui s'attache à elle, & lui suce le sang. De ceux qui sont attaqués de cette maladie, la plûpart croient voir un spectre blanc, qui les suit partout, comme l'ombre fait le corps. Lorsque nous étions en quartier chez les Valaques dans le bannat de Temeswar, deux cavaliers de la compagnie dont j'étois cornette, moururent de cette maladie; & plusieurs autres, qui en étoient encore attaqués, en seroient morts de même, si un caporal de notre compagnie n'avoit fait cesser la maladie, en exécutant le remede que les gens du pays emploient pour cela. Il est des plus particuliers, & quoique infaillible, je ne l'ai jamais lu dans aucun rituel. Le voici.

On choisit un jeune garçon, qui est d'âge à n'avoir jamais fait œuvre de son corps, c'est-à-dire, qu'on croit vierge. On le fait monter à poil sur un cheval entier, qui n'a jamais sailli, & absolument noir; on le fait promener dans le

cimetiere, & paſſer ſur toutes les foſſes : celle où l'animal refuſe de paſſer, malgré force coups de corvache qu'on lui délivre, eſt réputée remplie d'un vampire ; on ouvre cette foſſe, & l'on y trouve un cadavre auſſi gras & auſſi beau que ſi c'étoit un homme heureuſement & tranquillement endormi : on coupe le col à ce cadavre d'un coup de bêche, dont il ſort un ſang des plus beaux & des plus vermeils, & en quantité. On jureroit que c'eſt un homme des plus ſains & des plus vivans qu'on égorge. Cela fait, on comble la foſſe, & on peut compter que la maladie ceſſe, & que tous ceux qui en étoient attaqués, recouvrent leurs forces petit à petit, comme gens qui échappent d'une longue maladie, & qui ont été exténués de longue-main. C'eſt ce qui arriva à nos cavaliers, qui en étoient attaqués. J'étois pour-lors commandant de la compagnie, mon capitaine & mon lieutenant étant abſens ; je fus très piqué que ce caporal eût fait faire cette expérience ſans moi. J'eus toutes les peines du monde de me vaincre, & de ne le pas régaler d'une volée de coups de bâton, marchandiſe qui ſe donne à bon prix dans les troupes de l'Empereur. J'aurois voulu pour toutes choſes au monde être préſent à cette opération ; mais enfin il fallut en paſſer par-là.

Un parent de ce même officier m'a fait écrire le 17 octobre 1746. que ſon frere, qui a ſervi pendant vingt ans en Hongrie, & qui a très-

curieusement examiné tout ce qu'on y dit des revenans, reconnoit que les peuples de ce pays sont plus crédules & plus superstitieux que les autres peuples, & qu'ils attribuent les maladies qui leur arrivent à des sortileges. Que d'abord qu'ils soupçonnent une personne morte de leur avoir envoyé cette incommodité, ils la déferent au magistrat, qui, sur la déposition de quelques témoins, fait exhumer le mort : on lui coupe la tête avec une bêche; & s'il en sort quelques gouttes de sang, ils en concluent que c'est le sang qu'il a sucé à la personne malade. Mais celui qui m'écrit paroit fort éloigné de croire ce que l'on en pense dans ce pays-là.

A Warsovie un prêtre ayant commandé à un sellier de lui faire une bride pour son cheval, mourut auparavant que la bride fût faite; & comme il étoit de ceux que l'on nomme vampires en Pologne, il sortit de son tombeau, habillé comme on a coutume d'inhumer les ecclésiastiques, prit son cheval à l'écurie, monta dessus, & fut, à la vue de tout Warsovie, à la boutique du sellier, où d'abord il ne trouva que la femme qui fut effrayée, & appella son mari qui vint; & ce prêtre lui ayant demandé sa bride, il lui répondit: Mais vous êtes mort, M. le curé; à quoi il répondit: Je vais te faire voir que non; & en même tems le frappa de telle sorte, que le pauvre sellier mourut quelques jours après; & le prêtre retourna à son tombeau.

L'intendant du comte Simon Labienski, staroste de Posnanie, étant mort, la comtesse douairiere de Labienski voulut, par reconnoissance de ses services, qu'il fût inhumé dans le caveau des seigneurs de cette famille, ce qui fut exécuté. Quelque tems après le sacristain, qui avoit soin du caveau, s'apperçut qu'il y avoit du dérangement, & en avertit la Comtesse, qui ordonna, suivant l'usage reçu en Pologne, qu'on lui coupât la tête; ce qui fut fait en présence de plusieurs personnes, & entre autres du sieur Jouvinski, officier Polonois & gouverneur du jeune comte Simon Labienski, qui vit que lorsque le sacristain tira ce cadavre de sa tombe pour lui couper la tête, il grinça les dents, & le sang en sortit aussi fluide que d'une personne qui mourroit d'une mort violente; ce qui fit dresser les cheveux à tous les assistans; & l'on trempa un mouchoir blanc dans le sang de ce cadavre, dont on fit boire à tous ceux de la maison, pour n'être point tourmentés.

CHAPITRE XVI.

Vestiges prétendus du Vampirisme dans l'Antiquité.

QUelques savans ont cru trouver des vestiges du vampirisme dans la plus haute antiquité;

mais tout ce qu'ils en ont dit, n'approche point de ce qu'on raconte des vampires. Les lamies, les ſtriges, les ſorciers, qu'on accuſoit de ſucer le ſang des vivans, & de les faire mourir, les magiciennes, qu'on diſoit faire périr les enfans nouveaux nés par des charmes & des maléfices, ne ſont rien moins que ce que nous entendons ſous le nom de Vampires : quand on avoueroit que ces ſortes de lamies & de ſtriges ont réellement exiſté, ce que nous ne croyons pas que l'on puiſſe jamais bien prouver.

J'avoue que ces termes ſe trouvent dans les verſions de la ſainte Ecriture. Par exemple, Iſaïe décrivant l'état où devoit être réduite Babylone après ſa ruine, dit qu'elle deviendra la demeure des ſatyres, des lamies, des ſtriges (en hébreu *Lilith*) : ce dernier terme, ſelon les Hébreux, ſignifie la même choſe que les Grecs & les Latins expriment par *Strix* & *Lamia*, qui ſont des ſorcieres ou magiciennes, qui cherchent à faire périr les enfans nouveaux nés. D'où vient que les Juifs, pour les écarter, ont coutume d'écrire aux quatre coins de la chambre d'une femme nouvellement accouchée : Adam, Eve, hors d'ici *Lilith*.

Les anciens Grecs connoiſſoient ces dangereuſes ſorcieres ſous le nom de *Lamia*, & ils croyoient qu'elles dévoroient les enfans, ou leur ſuçoient tout le ſang, juſqu'à les faire mourir. Horace (*a*) :

(*a*) *Horat. Art. Poët. v.* 340.

Neu pransæ Lamiæ vivum puerum extrahat alvo.

Les Septante dans Isaïe traduisent l'hébreu Lilith par *Lamia*. Euripide & le scholiaste d'Aristophane en font aussi mention, comme d'un monstre funeste & ennemi des mortels. Ovide parlant des striges, les décrit comme des oiseaux dangereux, qui volent la nuit, & cherchent les enfans, pour les dévorer & se nourrir de leur sang:

Carpere dicuntur lactentia viscera rostris,
Et plenum poto sanguine guttur habent.
Et illis Strigibus nomen.

Ces préjugés avoient jetté de si profondes racines dans l'esprit des peuples barbares, qu'ils mettoient à mort les personnes soupçonnées d'être striges ou sorcieres, & de manger les hommes vivans. Charlemagne, dans ses capitulaires, qu'il a composés pour les Saxons, ses nouveaux sujets (*a*), condamne à mort ceux qui croiront qu'un homme ou une femme sont sorciers (*striges esse*), & mangent les hommes vivans: il condamne de même ceux qui les feront brûler, ou donneront leur chair à manger, ou la mangeront eux mêmes.

(*a*) *Capitul. Caroli magni pro partibus Saxoniæ.* 1. 6. *Si quis à diabolo deceptus crediderit, secundùm morem paganorum, virum aliquem aut feminam strigem esse, & homines comedere, & propter hoc ipsum incenderit, vel carnem ejus ad comedendum dederit, vel ipsam comederit, capitis sententiâ puniatur.*

Où

Où l'on peut remarquer premierement, qu'on croyoit qu'il y avoit des gens qui mangeoient les hommes vivans, qu'on les faisoit mourir & brûler, qu'on mangeoit quelquefois leur chair, comme nous avons vu qu'en Russie on mange du pain pétri avec le sang des vampires, & que d'autres fois on exposoit leurs cadavres aux bêtes carnacieres, comme on fait encore dans les lieux où se trouvent de ces revenans, après les avoir empalés, ou leur avoir coupé la tête.

Les loix des Lombards défendent de même de faire mourir la servante d'une autre, comme sorciere, *strix* ou *masca*. Ce dernier mot, *masca*, d'où vient *masque*, a la même signification que le latin *larva*, un esprit, un fantôme, un spectre.

On peut ranger au nombre des revenans celui dont il est parlé dans la chronique de Sigebert sous l'an 858.

Théodore de Gaze (*a*) avoit dans la Campanie une petite ferme, qu'il faisoit cultiver par un laboureur : comme il travailloit à labourer la terre, il découvrit un vase rond, où étoient enfermées les cendres d'un mort ; aussi-tôt il lui apparut un spectre, qui lui commanda de remettre en terre le même vase avec ce qu'il contenoit, sinon qu'il feroit mourir son fils aîné. Le laboureur ne tint compte de ces menaces, & peu de jours après son fils aîné fut trouvé mort dans son lit. Peu de tems après le même

(*a*) Le Loyer, des Spectres, liv. 2. pag. 427.

ſpectre lui apparut, lui réitérant le même commandement, & le menaça de faire mourir ſon ſecond fils. Le laboureur avertit de tout ceci ſon maître, Théodore de Gaze, qui vint lui-même en ſa métairie, & fit remettre le tout en ſa place. Ce ſpectre étoit apparemment un démon, ou l'ame d'un payen enterré en cet endroit.

Michel Glycas (*a*) raconte que l'Empereur Baſile ayant perdu ſon fils bien-aimé, obtint, par le moyen d'un moine noir de Santabaren, de voir ſondit fils, qui étoit mort peu auparavant; il le vit, & le tint embraſſé aſſez longtems, juſqu'à ce qu'il diſparut entre ſes bras. Ce n'étoit donc qu'un fantôme, qui parut ſous la forme de ſon fils.

Dans le dioceſe de Mayence on vit cette année un eſprit, qui ſe manifeſta d'abord en jettant des pierres, frappant les murailles des maiſons, comme à grands coups de maillets, puis parlant & découvrant des choſes inconnues, les auteurs de certains larcins, & d'autres choſes, propres à répandre l'eſprit de diſcorde parmi les voiſins. A la fin il porta ſa fureur contre un particulier, qu'il affecta de perſécuter & de rendre odieux à tout le voiſinage, publiant que c'étoit lui qui excitoit la colere de Dieu contre tout le village. Il le pourſuivoit en tous lieux, ſans lui donner le moindre relâche; il brûla ſes

(*a*) *Mich. Glycas, part.* 4 *annal.*

moiſſons ramaſſées dans ſa maiſon, & mit le feu dans tous les lieux où il entroit.

Les prêtres l'exorciſerent, firent des prieres, jetterent de l'eau bénite; l'eſprit leur jetta des pierres, & bleſſa pluſieurs perſonnes. Après que les prêtres ſe furent retirés, on l'entendit comme ſe lamentant, & diſant qu'il s'étoit caché ſous la chappe d'un prêtre, qu'il nomma, & qu'il accuſa d'avoir corrompu la fille d'un homme d'affaires du lieu: il continua ſes infeſtations pendant trois ans, & ne ceſſa point, qu'il n'eût brûlé toutes les maiſons du village.

Voici un exemple qui peut ſe rapporter à ce qu'on raconte des revenans de Hongrie, qui viennent annoncer la mort à leurs proches. Evode, Evêque d'Upzale en Afrique, écrit à ſaint Auguſtin en 415. (*a*) qu'un jeune homme qu'il avoit auprès de lui, qui lui ſervoit d'écrivain, & étoit d'une innocence & d'une pureté extraordinaire, étant venu à mourir à l'âge de vingt-deux ans, une vertueuſe veuve vit en ſonge un certain diacre, qui avec d'autres ſerviteurs & ſervantes de Dieu ornoit un palais, qui paroiſſoit brillant, comme s'il eût été tout d'argent. Elle demanda pour qui on le préparoit: on lui dit que c'etoit pour ce jeune homme, qui étoit mort la veille. Elle vit enſuite dans le même palais un vieillard vêtu de blanc, qui ordonna à deux perſonnes de tirer ce jeune hom-

(*a*) *Aug. Epiſt.* 658. & *Epiſt.* 258. *pag.* 361.

me du tombeau, & de le conduire au Ciel.

Dans la même maiſon, où ce jeune homme étoit mort, un vieillard à demi-endormi vit un homme avec une branche de laurier à la main, ſur laquelle il y avoit quelque choſe d'écrit.

Trois jours après la mort du jeune homme, ſon pere, qui étoit prêtre, & ſe nommoit Armene, s'étant retiré dans un monaſtere, pour ſe conſoler avec le ſaint vieillard Theaſe, Evêque de Manbloſe, le fils trépaſſé apparut à un moine de ce monaſtere, & lui dit que Dieu l'avoit reçu au nombre des bienheureux, & qu'il l'avoit envoyé pour querir ſon pere. En effet quatre jours après ſon pere ſentit un peu de fievre, mais ſi légere, que le médecin aſſuroit qu'il n'y avoit rien à craindre. Il ne laiſſa pas de ſe mettre au lit, & en même tems, comme il parloit encore, il expira.

Ce n'eſt pas de la frayeur dont il fut ſaiſi; car il ne paroit pas qu'il ait rien ſu de ce que le moine avoit vu en ſonge.

Le même Evêque Evode raconte qu'on a vu pluſieurs perſonnes après leur mort aller & venir dans leurs maiſons, comme auparavant, ou la nuit, ou même en plein jour. On dit auſſi, ajoute-t-il, que dans les lieux où il y a des corps enterrés, & ſur-tout dans les Egliſes, on entend ſouvent du bruit à une certaine heure de la nuit, comme de perſonnes qui prient à haute voix. Je me ſouviens, dit toujours Evode, de

l'avoir entendu dire à plusieurs, & entre autres à un saint prêtre, qui est témoin de ces apparitions, pour avoir vu sortir du baptistere un grand nombre de ces ames avec des corps éclatans de lumiere, & les avoir ensuite entendues prier au milieu de l'Eglise. Le même Evode dit de plus, que Profuture, Privat & Servile, qui avoient vécu avec beaucoup de piété dans le monastere, lui avoient parlé à lui-même depuis leur mort, & que ce qu'ils lui avoient dit étoit arrivé.

Saint Augustin, après avoir rapporté ce que disoit Evode, reconnoit qu'il y a beaucoup de distinction à faire entre les visions vraies & les fausses, & témoigne qu'il voudroit bien avoir un moyen sûr, pour en faire le juste discernement.

Mais qui nous donnera les lumieres nécessaires pour faire ce discernement si difficile, & néanmoins si nécessaire, puisque nous n'avons pas même de caracteres certains & démonstratifs, pour discerner infailliblement les vrais miracles d'avec les faux, ni pour faire la distinction des œuvres du Tout-Puissant, des illusions de l'ange de ténebres ?



CHAPITRE XVII.

Revenans dans les Pays Septentrionaux.

THomas Bartholin, le fils, dans son traité intitulé : *Des causes du mépris que les anciens Danois, encore gentils, faisoient de la mort*, remarque (*a*) qu'un certain Hordus, Islandois, voyoit les spectres des yeux du corps, se battoit contre eux, & leur résistoit. Ces peuples ne doutoient pas que les ames des morts ne revinssent avec leurs corps, qu'ils abandonnoient ensuite, & retournoient dans leurs tombeaux. Bartholin raconte en particulier, qu'un nommé Asmond, fils d'Alsus, s'étant fait mettre tout vif dans le même sépulcre avec son ami Asvite, & y ayant fait porter à manger, en fut tiré quelque tems après tout en sang, ensuite d'un combat qu'il avoit eu à soutenir contre Asvite, qui étoit revenu, & l'avoit cruellement assailli.

Il rapporte après cela ce que les poëtes enseignent de l'évocation des ames par les forces de la magie, & du retour de ces ames dans les corps qui ne sont pas corrompus, quoique morts depuis long-tems. Il montre que les Juifs ont cru de même que les ames revenoient de tems

(*a*) *Thomas Bartholin, de causis contemptûs mortis à Danis, lib. 2. cap. 2.*

en tems visiter leurs corps morts pendant la premiere année de leur décès. Il fait voir que les anciens peuples septentrionaux étoient persuadés que les personnes nouvellement décédées apparoissoient souvent avec leurs corps, & il en rapporte quelques exemples : il ajoute qu'on attaquoit ces spectres dangereux, qui infestoient & maltraitoient tous ceux qui avoient des champs aux environs de leurs tombeaux, qu'on coupa la tête à un nommé Gretter, qui revenoit ainsi. D'autres fois on leur passoit un pieu au travers du corps, & on les fichoit ainsi en terre :

Nam ferro secui mox caput ejus,
Perfodique nocens stipite corpus.

D'autres fois on tiroit le corps du tombeau, & on le réduisoit en cendres : on en usa ainsi envers un spectre nommé Gardus, qu'on croyoit auteur de toutes les funestes apparitions qui s'étoient faites pendant l'hiver.

CHAPITRE XVIII.

Revenans en Angleterre.

GUillaume de Malmesburi dit (*a*) qu'en Angleterre on croyoit que les méchans reve-

(*a*) *Guillel. de Malmes. lib. 2. cap. 4.*

noient après leur mort, & étoient ramenés dans leurs propres corps par le démon, qui les gouvernoit & les faisoit agir : *Nequam hominis cadaver post mortem dæmone agente discurrere.*

Guillaume de Neubrice, qui fleurissoit après le milieu du douzieme siecle, raconte que de son tems on vit en Angleterre, dans le territoire de Bukingham, un homme, qui apparut en corps, comme vivant, à sa femme trois nuits consécutives, & ensuite à ses proches. On ne se défendoit de ses visites effrayantes, qu'en veillant, & faisant du bruit quand on s'appercevoit qu'il vouloit venir. Il se fit même voir à quelques personnes pendant le jour. L'Evêque de Lincoln assembla sur cela son conseil, qui lui dit que pareilles choses étoient souvent arrivées en Angleterre, & que le seul remede que l'on connût à ce mal, étoit de brûler le corps du revenant. L'Evêque ne put goûter cet avis, qui lui parut cruel : il écrivit d'abord une cédule d'absolution, qui fut mise sur le corps du défunt, que l'on trouva au même état que s'il avoit été enterré le même jour ; & depuis ce tems on n'en entendit plus parler.

L'auteur de ce récit ajoute que ces sortes d'apparitions paroîtroienr incroyables, si l'on n'en avoit vu plusieurs exemples de son tems, & si l'on ne connoissoit plusieurs personnes qui en faisoient foi.

Le même de Neubrige dit au chapitre sui-

vant, qu'un homme, qui avoit été enterré à Bervik, ſortoit toutes les nuits de ſon tombeau, & cauſoit de grands troubles dans tout le voiſinage. On diſoit même qu'il s'étoit vanté qu'il ne ceſſeroit point d'inquiéter les vivans, qu'on ne l'eût réduit en cendres. On choiſit donc dix jeunes hommes hardis & vigoureux, qui le tirerent de terre, couperent ſon corps en pieces, & le mirent ſur un bucher, où il fut réduit en cendres; mais auparavant quelqu'un d'entre eux ayant dit qu'il ne pourroit être conſumé par le feu, qu'on ne lui eût arraché le cœur, on lui perça le côté avec un pieu; & quand on lui eut tiré le cœur par cette ouverture, on mit le feu au bucher: il fut conſumé par les flammes, & ne parut pas davantage.

Les payens croyoient de même que les corps des défunts n'étoient point en repos, ni à couvert des évocations de la magie, tandis qu'ils n'étoient pas conſumés par le feu, ou pourris ſous la terre:

Tali tua membra ſepulchro,
Talibus exuram ſtygio cum carmine ſylvis,
Ut nullos cantata magos exaudiat umbra;

diſoit une magicienne dans Lucain à une ame qu'elle évoquoit.

CHAPITRE XIX.

Revenans au Pérou.

L'Exemple que nous allons rapporter, eſt arrivé au Pérou, dans le pays des Ititans. Une fille, nommée Catherine, mourut âgée de ſeize ans, d'une mort malheureuſe, & coupable de pluſieurs ſacrileges. Son corps immédiatement après ſon décès ſe trouva tellement infecté, qu'il fallut le mettre hors du logis en plein air, pour ſe délivrer de la mauvaiſe odeur qui en exhaloit. On entendit en même tems des hurlemens comme de chiens, & un cheval, auparavant fort doux, commença à ruer, à s'agiter, à frapper des pieds, à rompre ſes liens. Un jeune homme qui étoit couché, fut tiré du lit par le bras avec violence; une ſervante reçut un coup de pied ſur l'épaule, dont elle porta les marques pendant pluſieurs jours. Tout ceci arriva avant que le corps de Catherine fût inhumé. Quelque tems après pluſieurs habitans du lieu virent une grande quantité de tuiles & de briques renverſées avec grand fracas dans la maiſon où elle étoit décédée. La ſervante du logis fut traînée par le pied, ſans qu'il parût perſonne qui la touchât, & cela en préſence de ſa maîtreſſe & de dix ou douze autres femmes.

La même ſervante entrant dans une chambre pour prendre quelques habits, apperçut Catherine, qui s'élevoit pour ſaiſir un vaiſſeau de terre : la fille ſe ſauva auſſi tôt ; mais le ſpectre prit le vaſe, le jetta contre le mur, & le mit en mille pieces. La maîtreſſe étant accourue au bruit, vit qu'on jettoit avec violence contre la muraille un quartier de brique. Le lendemain une image du Crucifix, colée contre le mur, fut tout d'un coup arrachée en préſence de tout le monde, & briſée en trois pieces.

CHAPITRE XX.

Revenans dans la Laponie.

On trouve encore des veſtiges de ces revenans dans la Laponie, où l'on dit que l'on voit grand nombre de ſpectres, qui apparoiſſent parmi ces peuples, leur parlent, mangent avec eux, ſans qu'on puiſſe s'en défaire ; & comme ils ſe perſuadent que ce ſont les manes de leurs parens, qui les inquietent, ils n'ont point de moyens plus efficaces pour ſe garantir de leurs vexations, que d'enterrer les corps de leurs proches ſous l'âtre du feu, afin apparemment qu'ils y ſoient plutôt conſumés. En général ils croient que les manes ou les ames ſorties du

corps ſont ordinairement malfaiſantes, juſqu'à ce qu'elles ſoient rentrées en d'autres corps. Ils rendent quelque reſpect aux ſpectres ou démons, qu'ils croient roder autour des rochers, des montagnes, des lacs & des rivieres, à peu près comme autrefois les Romains rendoient des honneurs aux Faunes, aux Dieux des bois, aux Nymphes, aux Tritons.

André Alciat (*a*) dit qu'il fut conſulté ſur certaines femmes, que l'inquiſition avoit fait brûler comme ſorcieres, pour avoir fait mourir des enfans par leurs ſortileges, & avoir menacé les meres d'autres enfans de les faire auſſi mourir, leſquels en effet étoient morts la nuit ſuivante de maladies inconnues aux médecins. Voilà encore de ces *ſtriges* ou ſorcieres, qui en veulent à la vie des enfans.

Mais tout cela ne revient à notre ſujet que très-indirectement. Les vampires dont nous traitons ici, ſont différens de tout cela.

(*a*) *Andr. Alciat. Parergon juris*, 8. *cap.* 22.



CHAPITRE XXI.

Retour d'un homme mort depuis quelques mois.

PIerre le vénérable (*a*), abbé de Cluny, rapporte l'entretien qu'il eut en préſence des Evêques d'Oleron & d'Oſma en Eſpagne, & de pluſieurs religieux, avec un ancien religieux, nommé Pierre d'Engelbert, qui, après avoir vécu long-tems dans le ſiecle, où il étoit en réputation de valeur & d'honneur, s'étoit retiré après la mort de ſa femme dans l'ordre de Cluni. Pierre le vénérable l'étant venu voir, Pierre d'Engelbert lui raconta qu'une nuit étant dans ſon lit bien éveillé, il vit dans ſa chambre pendant un grand clair de lune, un nommé Sanche, qu'il avoit quelques années auparavant envoyé à ſes frais au ſecours d'Alphonſe, Roi d'Arragon, qui faiſoit la guerre en Caſtille. Sanche étoit retourné de cette expédition ſain & ſauf. Quelque tems après il tomba malade, & mourut dans ſa maiſon.

Quatre mois après ſa mort, Sanche ſe fit voir à Pierre d'Engelbert, comme nous l'avons dit. Sanche étoit tout nud, n'ayant qu'un haillon

(*a*) *Petrus Venerab. Abb.* Cluniac. *de miracul. lib.* I. *cap.* 28. *pag.* 1293.

qui couvroit ce que la pudeur veut qu'on tienne caché. Il se mit à découvrir les charbons du feu, comme pour se chauffer, ou pour se faire mieux distinguer. Pierre lui demanda qui il étoit : Je suis, répondit il d'une voix cassée & enrouée, Sanche, votre serviteur. Et que viens-tu faire ici ? Je vais, dit-il, en Castille avec quantité d'autres, afin d'expier le mal que nous avons fait pendant la guerre derniere, au même lieu où il a été commis : en mon particulier j'ai pillé les ornemens d'une Eglise, & je suis condamné pour cela à faire ce voyage. Vous pouvez beaucoup m'aider par vos bonnes œuvres ; & Madame votre épouse, qui me doit encore huit sols du reste de mon salaire, m'obligera infiniment de les donner aux pauvres en mon nom.

Pierre lui demanda des nouvelles d'un nommé Pierre de Fais, son ami, mort depuis peu : Sanche lui dit qu'il étoit sauvé. Et Bernier, notre concitoyen, qu'est-il devenu ? Il est damné, dit-il, pour s'être mal acquitté de son office de juge, & pour avoir vexé & pillé la veuve & l'innocent. Pierre ajouta : Pourriez-vous me dire des nouvelles d'Alphonse, Roi d'Arragon, mort depuis quelques années ? Alors un autre spectre, que Pierre n'avoit pas encore vu, & qu'il remarqua distinctement au clair de la lune, assis dans l'embrasure de la fenêtre, lui dit : Ne lui demandez pas des nouvelles du Roi Alphonse, il ne peut pas vous en dire ; il n'y a

pas assez long-tems qu'il est avec nous, pour en savoir quelque chose. Pour moi, qui suis mort il y a cinq ans, je puis vous en apprendre des nouvelles. Alphonse a été avec nous quelque tems; mais les moines de Cluni l'en ont tiré: je ne sais où il est à présent. En même tems addressant la parole à Sanche, son compagnon: Allons, lui dit-il, suivons nos compagnons, il est tems de partir. Sanche réitéra ses instances à Pierre, son seigneur, & sortit de la maison.

Pierre éveilla sa femme, qui étoit couchée auprès de lui, & qui n'avoit rien vu, ni rien ouï de tout ce dialogue, & lui demanda: Ne devez-vous rien à Sanche, ce domestique qui nous a servis, & qui est mort depuis peu? Je lui dois encore huit sols, répondit-elle: à ces marques Pierre ne douta plus de la vérité de ce que Sanche lui avoit dit, donna aux pauvres ces huit sols, y en ajouta beaucoup du sien, & fit dire des messes & des prieres pour l'ame de ce défunt. Pierre étoit alors marié dans le monde; mais quand il raconta ceci à Pierre le vénérable, il étoit moine de Cluni.

Saint Augustin raconte que Sylla (*a*) étant arrivé à Tarente, y offrit des sacrifices à ses Dieux, c'est-à-dire, aux démons; & ayant remarqué au haut du foie de la victime une espece de couronne d'or, l'aruspice l'assura que cette couronne étoit le présage d'une victoire

(*a*) *Lib.* 2. *de Civit. Dei*, *cap.* 24.

aſſurée, & lui dit de manger ſeul ce foie, où il avoit vu la couronne.

Preſque au même moment, un ſerviteur de Lucius-Pontius vint lui dire, Sylla: je viens ici de la part de la Déeſſe Bellone: la victoire eſt à vous; & pour preuve de ma prédiction, je vous annonce que bientôt le Capitole ſera réduit en cendres. En même tems cet homme ſortit du camp en diligence; & le lendemain il revint encore avec plus d'empreſſement, & aſſura que le Capitole avoit été brûlé: ce qui ſe trouva vrai.

Saint Auguſtin ne doute pas que le démon, qui avoit fait paroître la couronne d'or ſur le foie de la victime, n'ait inſpiré ce devin; & que ce même mauvais eſprit, ayant prévu l'incendie du Capitole, ne l'ait fait annoncer après l'événement par cet homme.

Le même ſaint docteur rapporte (*a*), après Julius-Obſequens, dans ſon livre des prodiges, que dans les campagnes de Campanie, où quelque tems après les armées Romaines durant la guerre civile combattirent avec tant d'animoſité, on ouit d'abord de grands bruits, comme de ſoldats qui combattent; & enſuite pluſieurs perſonnes aſſurerent avoir vu pendant quelques jours comme deux armées qui s'entre-choquoient; après quoi on remarqua dans la même campagne comme les veſtiges des combattans, &

(*a*) Idem, *cap.* 25.

l'impreſſion

l'impreſſion des pieds des chevaux, comme ſi réellement le combat s'y étoit donné. Saint Auguſtin ne doute pas que tout cela ne ſoit l'ouvrage du démon, qui vouloit raſſurer les hommes contre les horreurs de la guerre civile, en leur faiſant croire que leurs Dieux étant en guerre entre eux, les hommes ne devoient pas être plus modérés, ni plus touchés des maux que la guerre entraîne avec ſoi.

L'abbé d'Urſperg dans ſa chronique, ſous l'an 1123. dit que dans le territoire de Vorms, on vit pendant pluſieurs jours une multitude de gens armés à pied & à cheval, allant & venant avec grand bruit, comme gens qui vont à une aſſemblée ſolemnelle. Ils marchoient tous les jours vers l'heure de none à une montagne, qui paroiſſoit être le lieu de leur rendez-vous. Quelqu'un du voiſinage, plus hardi que les autres, s'étant muni du ſigne de la croix, s'approcha d'un de ces gens armes, en le conjurant au nom de Dieu de lui déclarer ce que vouloit dire cette armée, & quel étoit leur deſſein. Le ſoldat ou le fantôme répondit : Nous ne ſommes pas ce que vous vous imaginez, ni de vains fantômes, ni de vrais ſoldats; mais nous ſommes les ames de ceux qui ont été tués en cet endroit, il y a long-tems. Les armes & les chevaux que vous voyez, ſont les inſtrumens de notre ſupplice, comme ils l'ont été de nos péchés. Nous ſommes tout en feu, quoique vous ne voyiez

rien en nous qui paroiſſe enflammé. On dit que l'on remarqua en leur compagnie le comte Emico, tué depuis peu d'années, qui déclara qu'on pourroit le tirer de cet état par des aumônes & par des prieres.

Tritheme, dans ſa chronique d'Hirſauge ſur l'an 1013. (*a*) avance qu'on vit en plein jour, & en certain jour de l'année, une armée de cavalerie, & d'infanterie, qui deſcendoit d'une montagne, & ſe rangeoit dans la plaine voiſine. On leur parla, & on les conjura : ils déclarerent qu'ils étoient les ames de ceux qui peu d'années auparavant avoient été tués les armes à la main dans cette même campagne.

Le même Tritheme raconte ailleurs (*b*) l'apparition du comte de Spanheim, décédé depuis quelque tems, qui ſe fit voir dans les champs avec ſa meute de chiens. Ce comte parla à ſon curé, & lui demanda des prieres.

Vipert, archidiacre de l'Egliſe de Toul, auteur contemporain de la vie du S. Pape Leon IX. mort en 1059. raconte (*c*) que quelques années avant la mort de ce ſaint Pape, on vit paſſer par la ville de Narni une multitude infinie de perſonnes vêtues de blanc, & qui s'avançoient du côté de l'orient. Cette troupe défila depuis le matin juſqu'à trois heures après mi-

(*a*) *Trith. Chron.* Hirſ. *pag.* 155. *ad an.* 1013.

(*b*) *Idem, tom.* 2. *Chron. Hirſ. pag.* 227.

(*c*) *Vita S. Leonis Papæ.*

di; mais ſur le ſoir elle diminua notablement. A ce ſpectacle toute la ville de Narni monta ſur les murailles, craignant que ce ne fuſſent des troupes ennemies, & les vit défiler avec une extrême ſurpriſe.

Un bourgeois, plus réſolu que les autres, ſortit de la Ville, & ayant remarqué dans la foule un homme de ſa connoiſſance, l'appella par ſon nom, & lui demanda ce que vouloit dire cette multitude de voyageurs; il lui répondit: Nous ſommes des ames, qui n'ayant pas expié tous nos péchés, & n'étant pas encore aſſez pures pour entrer au royaume des Cieux, allons ainſi dans les ſaints lieux dans un eſprit de pénitence; nous venons actuellement de viſiter le tombeau de ſaint Martin, & nous allons de ce pas à Notre-Dame de Farſe. Cet homme fut tellement effrayé de cette viſion, qu'il en demeura malade pendant un an entier. C'eſt lui-même qui raconta la choſe au Pape Leon IX. Toute la ville de Narni fut témoin de cette proceſſion, qui ſe fit en plein jour.

La nuit qui précéda la bataille, qui ſe donna en Egypte entre Marc-Antoine (a) & Céſar, pendant que toute la ville d'Alexandrie étoit en une extrême inquiétude dans l'attente de cette action, on vit dans la Ville comme une multitude de gens, qui crioient & hurloient comme aux bacchanales, & l'on ouit le ſon

(a) *Plutarch. in Anton.*

confus de toutes ſortes d'inſtrumens en l'honneur de Bacchus, comme Marc-Antoine avoit accoutumé de célébrer ces ſortes de fêtes. Cette troupe, après avoir parcouru une grande partie de la Ville, en ſortit par la porte qui conduiſoit à l'ennemi, puis diſparut.

C'eſt là tout ce qui eſt venu à ma connoiſſance ſur le fait des vampires & des revenans de Hongrie, de Moravie, de Siléſie & de Pologne, & ſur les autres revenans de France & d'Allemagne. Nous nous expliquerons ci-après ſur la réalité & les autres circonſtances de ces ſortes de rédivives ou de reſſuſcités.

En voici une autre eſpece, qui n'eſt pas moins merveilleuſe; ce ſont des excommuniés, qui ſortent de l'Egliſe & de leurs tombeaux avec leurs corps, & n'y rentrent qu'après le ſacrifice achevé.

CHAPITRE XXII.

Excommuniés qui ſortent de l'Egliſe.

SAint Grégoire le grand raconte (*a*) que S. Benoît ayant menacé d'excommunier deux religieuſes, ces religieuſes moururent en cet état. Quelques tems après, leur nourrice les voyoit ſortir de l'Egliſe, dès que le diacre avoit crié:

(*a*) *Greg. magn. lib.* 2. *Dialog. c.* 23.

Que ceux qui ne communient pas se retirent. La nourrice ayant fait savoir la chose à saint Benoît, ce Saint envoya une oblation, ou un pain, afin qu'on l'offrît pour elles en signe de reconciliation; & depuis ce tems-là les deux religieuses demeurerent en repos dans leurs sépulcres.

Saint Augustin dit (*a*) que l'on récitoit dans les dyptiques les noms des Martyrs, non pour prier pour eux, & les noms des Vierges religieuses décédées, pour prier pour elles. *Perhibet præclarissimum testimonium ecclesiastica auctoritas, in quâ fidelibus notum est, quo loco Martyres, & quo defunctæ Sanctimoniales ad altaris Sacramenta recitantur.* C'étoit donc peut-être lorsqu'on les nommoit à l'autel, qu'elles sortoient de l'Eglise. Mais saint Grégoire dit expressément que ce fut lorsque le diacre cria à haute voix: Que ceux qui ne communient pas se retirent.

Le même saint Grégoire raconte qu'un jeune religieux du même S. Benoît (*b*) étant sorti du monastere sans aucune permission, & sans recevoir la bénédiction du saint abbé, mourut dans sa desobéissance, & fut enterré en terre sainte. Le lendemain on trouva son corps hors du tombeau. Les parens en avertirent saint Benoît, qui leur donna une hostie consacrée,

(*a*) *Aug. de S. Virgin. cap. xlv. pag.* 364.

(*b*) *Gregor. lib.* 2. *Dialog. cap.* 24.

& leur dit de la mettre avec le respect convenable sur la poitrine du jeune religieux. On l'y mit, & la terre ne le rejetta plus de son sein.

Cet usage, ou plutôt cet abus de mettre la sainte Eucharistie dans le tombeau avec les morts, est fort singulier ; mais il n'est pas inconnu dans l'antiquité. L'auteur de la vie de saint Basile le grand (*a*), donnée sous le nom de saint Amphiloque, dit que ce saint réserva la troisieme partie d'une hostie consacrée, pour être enterrée avec lui. Il la reçut, & expira l'ayant encore dans la bouche ; mais quelques conciles avoient déja condamné cette pratique, & d'autres l'ont encore proscrite depuis, comme contraire à l'institution de Jésus-Christ (*b*).

On n'a pas laissé en quelques endroits de mettre des hosties dans les tombeaux de quelques personnes recommandables par leur sainteté, comme dans le tombeau de saint Othmare, abbé de S. Gal (*c*), où l'on trouva sous sa tête plusieurs petits pains ronds, que l'on ne douta pas qui ne fussent des hosties.

Dans la vie de saint Cutbert, Evêque de Lindisfarne (*d*), on lit qu'on trouva sur sa poitrine quantité d'hosties. Amalaire cite du vénérable Bede, que l'on mit une hostie sur la poitrine de ce Saint avant que de l'inhumer,

(*a*) *Amphilo. in vit. S. Basilii.*

(*b*) *Vide Balsamon. ad Canon.* 83. *Concil. in Trullo, &* *Concil. Carthagin. iij. c.* 6. *Hippon. c.* 5. *Antissiod. c.* 12.

(*c*) *Vit. S. Othmari, c.* 3.

(*d*) *Vit. S. Cutberti. lib.* 4. *c.* 2. *apud Bolland.* 26. *Martii.*

oblatâ ſuper ſanctum pectus poſitâ (*a*). Cette particularité ne ſe lit point dans l'hiſtoire de Bede, mais dans la ſeconde vie de S. Cutbert. Amalaire remarque que cet uſage vient ſans doute de l'Egliſe Romaine, qui l'avoit communiqué aux Anglois; & le R. P. Menard (*b*) ſoutient que ce n'eſt pas cette pratique, que les conciles dont nous avons parlé, condamnent, mais celle de donner la communion aux morts, en leur inſinuant l'hoſtie dans la bouche. Quoi qu'il en ſoit de cette pratique, nous ſavons que le cardinal Humbert (*c*), dans ſa réponſe aux objections du patriarche Michel Cérularius, reproche aux Grecs d'enterrer la ſainte Euchariſtie, lorſqu'il en reſtoit quelque choſe après la communion des fideles.

CHAPITRE XXIII.

Autres Exemples des Excommuniés, rejettés hors de la terre ſainte.

On voit encore dans l'hiſtoire pluſieurs autres exemples de corps morts des exccommuniés, rejettés hors de la terre ſainte : par exemple, dans la vie de S. Gothard, Evêque d'Hil-

(*a*) *Amalar. de Offic. Eccl. lib.* 4. *cap.* 41.

(*b*) *Menard. not. in Sacram. S. Greg. magn. pag.* 484. 485.

(*c*) *Humb. Card. Bibl. P. P. lib.* 18. *& tom. iv. Concil.*

desheim (*a*), il eſt rapporté que ce Saint ayant excommunié certaines perſonnes pour leur rebellion & leurs péchés, elles ne laiſſerent pas, malgré ſes excommunications, d'entrer dans l'Egliſe, & d'y demeurer, contre la défenſe du Saint, pendant que les morts mêmes, qui y étoient enterrés depuis pluſieurs années, & qui y avoient été mis, ſans qu'on ſût leur excommunication, lui obéiſſoient, ſe levoient de leurs tombeaux, & ſortoient de l'Egliſe. Après la meſſe, le Saint s'addreſſant à ces rebelles, leur reprocha leur endurciſſement, & leur dit que ces mors s'éleveroient contre eux au jugement de Dieu. En même tems ſortant de l'Egliſe, il donna l'abſolution à ces morts excommuniés, & leur permit d'y rentrer, & de ſe repoſer dans leurs tombeaux comme auparavant. La vie de S. Gothard a été écrite par un de ſes diſciples, chanoine de ſa cathédrale ; & ce Saint eſt mort le 4 mai 938.

Dans le ſecond concile tenu à Limoges (*b*) en 1031. où ſe trouverent grand nombre d'Evêques, d'abbés, de prêtres & de diacres, on rapporta les exemples que nous venons de citer de S. Benoît, pour montrer le reſpect que l'on doit avoir pour les ſentences d'excommunication prononcées par les ſupérieurs eccléſiaſtiques. Alors l'Evêque de Cahors, qui étoit

(*a*) *Vit. S. Gothardi, ſacul.* 6. *Bened. part.* 1. *pag.* 434.

(*b*) *Tom. ix. Concil. an.* 1031. *pag.* 702.

présent, raconta une chose qui lui étoit arrivée peu de tems auparavant. Un chevalier de mon diocese ayant été tué dans l'excommunication, je ne voulus pas acquiescer aux prieres de ses amis, qui me sollicitoient vivement de lui donner l'absolution; je voulois en faire un exemple, afin que les autres fussent touchés de crainte. Mais il fut enterré par des soldats, ou des gentilshommes, (*milites*) sans ma permission, hors la présence des prêtres, dans une Eglise dédiée à S. Pierre. Le lendemain matin on trouva son corps hors de terre, & jetté nud loin de-là, son tombeau demeurant entier & sans aucune marque qu'on y eût touché. Les soldats ou les gentilshommes (*milites*) qui l'avoient enterré, ayant ouvert la fosse, n'y trouverent que les linges dont il avoit été enveloppé : ils l'enterrerent donc de nouveau, & couvrirent la fosse d'une énorme quantité de terre & de pierres. Le lendemain ils trouverent de nouveau le corps hors du tombeau, sans qu'il parût qu'on y eût travaillé. La même chose arriva jusqu'à cinq fois: à la fin ils l'enterrerent comme ils purent, loin du cimetiere, dans une terre profane; ce qui remplit les seigneurs voisins d'une si grande terreur, qu'ils me vinrent tous demander la paix. Voilà un fait revêtu de toutes les circonstances qui le peuvent rendre incontestable.

CHAPITRE XXIV.

Exemple d'un Martyr excommunié, rejetté hors de la terre.

ON lit dans les menées des Grecs au 15 d'octobre, qu'un religieux du désert de Sheti ayant été excommunié par celui qui avoit soin de sa conduite, pour quelque desobéissance, sortit du désert, & vint à Alexandrie, où il fut arrêté par le gouverneur de la ville, & dépouillé du saint habit, puis vivement sollicité de sacrifier aux faux Dieux. Le solitaire résista généreusement, & fut tourmenté en diverses manieres, jusqu'à ce qu'enfin on lui trancha la tête, & l'on jetta son corps hors de la ville, pour être déchiré par les chiens. Les chrétiens l'enleverent pendant la nuit, & l'ayant embaumé & enveloppé de linges précieux, ils l'enterrerent dans l'Eglise, comme martyr, en un lieu honorable; mais pendant le saint sacrifice, le diacre ayant crié tout haut à l'ordinaire, que les cathécumenes & ceux qui ne communient pas, se retirent, on vit tout à coup son tombeau s'ouvrir de lui-même, & le corps du martyr se retirer dans le vestibule de l'Eglise : après la messe il rentra dans son sépulcre.

Une personne de piété ayant prié pendant

trois jours, apprit par la voix d'un Ange, que ce religieux avoit encouru l'excommunication, pour avoir desobéi à son supérieur, & qu'il demeureroit lié jusqu'à ce que ce même supérieur lui eût donné l'absolution. On alla donc aussitôt au désert, & l'on amena le saint vieillard, qui fit ouvrir le cercueil du martyr, & lui donna l'absolution; après quoi il demeura en paix dans son tombeau.

Cet exemple me paroit fort suspect. 1°. Du tems que le désert de Sheti étoit peuplé de solitaires, il n'y avoit plus de persécuteurs à Alexandrie. On n'y inquiétoit personne, ni sur la profession du christianisme, ni sur la profession religieuse; on y auroit bien plutôt persécuté les idolâtres & les payens. La religion chrétienne étoit alors dominante & honorée dans toute l'Egypte, sur-tout à Alexandrie. 2°. Les religieux de Sheti étoient plutôt hermites que cénobites, & un religieux n'y avoit pas l'autorité d'excommunier son confrere. 3°. Il ne paroit pas que celui dont il s'agit, ait mérité l'excommunication, du moins l'excommunication majeure, qui prive le fidele de l'entrée de l'Eglise, & de la participation des saints mysteres. Le texte grec porte simplement, qu'il demeura obéissant pendant quelque tems à son pere spirituel; mais qu'ensuite étant tombé dans la desobéissance, il se retira des mains du vieillard sans cause légitime, & s'en alla à Alexandrie. Tout cela mé-

rite ſans doute l'excommunication, même majeure, ſi ce religieux quitta ſon état, & ſe retira du monaſtere pour vivre en ſéculier : mais alors les religieux n'étoient pas, comme aujourd'hui, liés par les vœux de ſtabilité & d'obéiſſance à leurs ſupérieurs réguliers, qui n'avoient pas droit de les excommunier de la grande excommunication. Nous en parlerons encore ci-après.

CHAPITRE XXV.

Homme rejetté hors de l'Egliſe, pour avoir refuſe de payer la dîme.

JEan Bromton, abbé de Sornat en Angleterre (*a*), dit qu'on lit dans de très-anciennes hiſtoires, que S. Auguſtin, apôtre d'Angleterre, voulant perſuader à un gentilhomme de payer la dîme, Dieu permit que ce Saint ayant dit devant tout le peuple, avant de commencer la meſſe, que nul excommunié n'aſſiſte au saint ſacrifice, l'on vit auſſi-tôt un homme, enterré depuis environ 150. ans, ſortir de l'Egliſe.

Après la meſſe, S. Auguſtin, précédé de la croix, alla demander à ce mort pourquoi il étoit ſorti; le mort répondit, que c'étoit pour être

(*a*) *Joannes Bromton, Chronic. vide ex Bolland. 26 maii, pag.* 396.

mort dans l'excommunication. Le Saint lui demanda où étoit le ſépulcre du prêtre qui avoit porté contre lui la ſentence d'excommunication. On s'y tranſporta : S. Auguſtin lui ordonna de ſe lever ; il revint en vie, & déclara qu'il avoit excommunié cet homme pour ſes crimes, & en particulier pour ſon obſtination à refuſer de payer la dîme. Puis, par ordre de S. Auguſtin, il lui donna l'abſolution, & le mort retourna en ſon tombeau. Le prêtre pria le Saint de le laiſſer auſſi rentrer dans ſon ſépulcre ; ce qui lui fut accordé.

Cette hiſtoire me paroit encore plus ſuſpecte que la précédente. Du tems de ſaint Auguſtin, apôtre d'Angleterre, l'obligation de payer la dîme n'étoit pas commandée ſous peine d'excommunication, & beaucoup moins 150. ans auparavant, ſur-tout en Angleterre.

CHAPITRE XXVI.

Exemples de perſonnes qui ont donné des ſignes de vie après leur mort, & qui ſe ſont retirées par reſpect, pour faire place à de plus dignes.

TErtullien rapporte (*a*) un exemple, dont il avoit été témoin, *de meo didici*. Une femme,

(*a*) *Tertull. de anima, cap.* 5. *pag.* 597. *Edit. Pamelii.*

qui appartenoit à l'Eglise, à qui elle avoit été donnée pour esclave, étant morte à la fleur de son âge, après un seul mariage, & fort court, fut apportée à l'Eglise. Avant qu'on la mît en terre, le prêtre offrant le sacrifice, & élevant les mains dans la priere, cette femme, qui avoit ses mains étendues sur ses côtés, les leva en même tems, & les joignit en forme de suppliante, puis, après la paix donnée, se remit en son premier état.

Tertullien ajoute qu'un autre corps mort & enterré dans un cimetiere, se retira à côté pour donner place à un autre corps mort, qu'on vouloit enterrer auprès de lui. Il rapporte ces exemples à la suite de ce que Platon & Démocrite disoient, que les ames demeuroient quelque tems auprès de leurs corps morts, qu'elles préservoient quelquefois de corruption, & faisoient encore croître leurs cheveux, la barbe & les ongles dans leurs tombeaux. Tertullien n'approuve pas le sentiment de ces philosophes; il les réfute même assez bien : mais il avoue que les exemples dont je viens de parler, sont assez favorables à cette opinion, qui est aussi celle des Hébreux, comme nous l'avons vu ci-devant.

On dit qu'après la mort du fameux Abélard, (a) qui avoit été enterré au monastere du Paraclet, l'abbesse Eloïse, son épouse, étant aussi

(a) *Chronic. Turon. inter opera Abælardi, pag.* 1195.

décédée, & ayant demandé d'être enterrée dans le même tombeau, Abélard, à ſon approche, étendit les bras, & la reçut dans ſon ſein : *Elevatis brachiis illam recepit, & ita eam amplexatus brachia ſua ſtrinxit.* Ce fait n'eſt certainement, ni prouvé, ni vrai-ſemblable. La chronique dont il eſt tiré, l'avoit apparemment pris de quelque bruit populaire.

L'auteur de la vie (*a*) de S. Jean l'aumônier, qui fut écrite, incontinent après ſa mort, par Leonce, Evêque de Naples, ville de l'iſle de Cypre, raconte que S. Jean l'aumônier étant mort à Amathunte dans la même iſle, ſon corps fut mis entre ceux de deux Evêques, qui ſe retirerent par reſpect de part & d'autre, pour lui faire place, à la vue de tous les aſſiſtans : *Non unus, neque decem, neque centum viderunt, ſed omnis turba, quæ convenit ad ejus ſepulturam*, dit l'auteur cité. Métaphraſte, qui avoit lu la vie du Saint en grec, rapporte le même fait.

Evagre de Pont (*b*) dit qu'un ſaint ſolitaire, nommé Thomas, & ſurnommé Salus, parce qu'il contrefaiſoit l'inſenſé, étant mort dans l'hôpital de Daphné, près la ville d'Antioche, fut enterré dans le cimetiere des étrangers ; mais tous les jours on le trouvoit hors de terre, éloigné des autres corps morts, qu'il évitoit. Les habitans du lieu en informerent Ephrem, Evêque d'Antioche, qui le fit tranſporter dans la ville

(*a*) *Boll. t. 2. p. 315. 13. jan.* (*b*) *Evag. Pont. l. 4. c. 53.*

en ſolemnité, & l'enterra avec honneur dans le cimetiere ; & depuis ce tems-là le peuple d'Antioche fait tous les ans la fête de ſa tranſlation.

Jean Moſch (*a*) rapporte la même hiſtoire ; mais il dit que ce furent des femmes, enterrées près de Thomas Salus, qui ſortirent de leurs tombeaux par reſpect pour le Saint.

Les Hébreux croient ridiculement que les Juifs qui ſont enterrés hors de la Judée, rouleront ſous terre au dernier jour, pour ſe rendre dans la terre de promiſſion, ne pouvant reſſuſciter ailleurs que dans la Judée.

Les Perſes reconnoiſſent auſſi un Ange de tranſport, qui a ſoin de donner aux corps morts la place & le rang, à proportion de leurs mérites : ſi un homme de bien eſt enterré dans un pays infidele, l'Ange de tranſport le conduit ſous terre auprès d'un homme fidele, & jette à la voirie le corps de l'infidele, enterré dans une terre ſainte. Les Mahométans ſont dans la même prévention : ils croient que l'Ange de tranſport plaça le corps de Noë, & enſuite celui d'Ali, dans le tombeau d'Adam. Je ne rapporte ces rêveries, que pour en faire voir le ridicule. Quant aux hiſtoires racontées dans ce même Chapitre, on ne doit pas les recevoir ſans examen, car elles demandent confirmation.

(*a*) Jean Moſch, prat. ſpirit. chap. 88.

CHAPITRE

CHAPITRE XXVII.

Gens qui vont en pélerinage après leur mort.

UN écolier de la ville de Saint-Pons, près Narbonne (*a*), étant décédé dans l'excommunication, apparut à un de ses amis, & le pria d'aller dans la ville de Rhodès demander son absolution à l'Evêque. Il se mit en chemin pendant un tems de neige; l'esprit, qui l'accompagnoit sans en être vu, lui montroit le chemin, & ôtoit la neige. Etant arrivé à Rhodès, & ayant obtenu l'absolution qu'il demandoit pour son ami, l'esprit le ramena à Saint-Pons, lui rendit graces de ce service, & prit congé de lui, promettant de lui en témoigner sa reconnoissance.

Voici une lettre qu'on m'écrit le 5 Avril 1745. qui a quelque rapport à ce qu'on vient de voir. Il s'est passé une chose ici ces jours derniers, relative à votre Dissertation sur les revenans, que je crois devoir vous écrire. Un homme de Létraye, village à quelques lieues de Remiremont, perdit sa femme au commencement de février dernier, & s'est remarié la semaine avant le carême. A onze heures du soir du jour de ses noces, sa femme apparut & parla à la nouvelle épouse; le résultat de l'entretien fut d'obliger

(*a*) *Melchior, lib. de statu mortuorum.*

la nouvelle mariée d'acquitter pour la défunte sept pélerinages. Depuis ce jour, & toujours à la même heure, la défunte apparut, & parla en présence du curé du lieu & de plusieurs personnes: le 15 de mars, au moment que cette femme se disposoit à partir pour se rendre à S. Nicolas, elle eut la visite de la défunte, qui lui dit de se hâter, & de ne pas s'effrayer des peines qu'elle essuyeroit dans son voyage.

Cette femme avec son mari, son beau-frere & sa belle-sœur, se mit en route, sans s'attendre que la morte seroit de la compagnie : elle ne l'a pas quittée jusqu'à la porte de l'Eglise de S. Nicolas. Ces bonnes gens arrivés à deux lieues de S. Nicolas, furent obligés de loger dans un cabaret, qu'on appelle les Baraques. Là, cette femme se trouva si mal, que les deux hommes furent obligés de la porter jusqu'au bourg de S. Nicolas. Aussi-tôt qu'elle fut sous la porte de l'Eglise, elle marcha sans peine, & ne ressentit plus aucune douleur. Ce fait m'a été rapporté, & à notre Pere sacristain, par les quatre personnes. La derniere chose que la défunte dit à la nouvelle mariée, c'est qu'elle ne lui parleroit & ne la verroit plus, que lorsque la moitié de ses pélerinages seroit acquittée. La maniere simple & naturelle, avec laquelle ces bonnes gens nous ont raconté ce fait, me fait croire qu'il est certain.

On ne dit pas que cette jeune femme ait en-

couru l'excommunication ; mais apparemment elle étoit liée par le vœu ou la promeſſe qu'elle avoit faite d'accomplir ces pélerinages, dont elle chargea l'autre jeune femme qui lui ſuccéda : auſſi voit-on qu'elle n'entra pas dans l'Egliſe de S. Nicolas ; elle accompagna ſeulement les pélerins juſqu'à la porte de l'Egliſe.

On peut ajouter ici l'exemple de cette foule de pélerins, qui du tems du Pape Leon IX. paſſerent aux pieds des murs de Narni, comme je l'ai rapporté plus haut, & qui faiſoient leur purgatoire, allant de pélerinage en pélerinage.

CHAPITRE XXVIII.

Raiſonnement ſur les Excommuniés qui ſortent des Egliſes.

TOut ce que nous venons de rapporter des corps de perſonnes excommuniées, qu'on voyoit ſortir de leurs tombeaux pendant la meſſe, & y rentrer après le ſacrifice, mérite une attention particuliere. Il ſemble qu'on ne peut nier ni conteſter une choſe qui ſe paſſoit aux yeux de tout un peuple, en plein jour, au milieu des plus redoutables myſteres. Cependant on peut demander comment ces corps ſortoient : étoient-ils entiers ou en pourriture, nuds ou vêtus, avec leurs propres habits, ou avec les linges qui

les avoient enveloppés dans le tombeau ? où alloient-ils ?

La cause de leur sortie est bien marquée ; c'étoit l'excommunication majeure. Cette peine ne se décerne que pour le péché mortel (*a*) : ces personnes étoient donc mortes en péché mortel, par conséquent damnées & en enfer ; car s'il n'est question que d'une excommunication mineure & réguliere, pourquoi sortir de l'Eglise après la mort avec des circonstances si terribles & si extraordinaires, puisque cette excommunication ecclésiastique ne prive pas absolument de la communion des fideles, ni de l'entrée de l'Eglise ?

Si l'on dit que la coulpe étoit remise, mais non pas la peine d'excommunication, & que les personnes demeuroient exclues de la communion de l'Eglise jusqu'après leur absolution donnée par le juge ecclésiastique ; on demande si l'on peut absoudre un mort, & lui rendre la communion de l'Eglise, à moins que l'on n'ait des preuves non équivoques de sa pénitence & de sa conversion, qui aient précédé sa mort.

De plus les personnes dont nous venons de rapporter les exemples, ne paroissent pas avoir été déliées de la coulpe, comme on pourroit le supposer. Les textes que nous avons cités, marquent assez qu'elles étoient mortes dans leurs

(*a*) *Concil. Meld. in Can.* Nemo, 41. *n.* 43. *D. Thom. iv. distinct.* 18. *quæst.* 2. *art.* 1. *quæstiunculâ in corpore*, *&c.*

péchés ; & ce que dit S. Grégoire le grand, dans l'endroit cité de ſes dialogues, répondant à Pierre ſon interlocuteur, ſuppoſe que ces religieuſes étoient décédées ſans avoir fait pénitence.

D'ailleurs c'eſt une regle conſtante de l'Egliſe, qu'on ne peut communiquer, ou avoir de communion avec un mort, quand on n'a point eu de communion avec lui pendant ſa vie : *Quibus viventibus non communicavimus, mortuis communicare non poſſumus*, dit le Pape S. Leon (*a*). On convient toutefois qu'une perſonne excommuniée, qui a donné des marques d'une ſincere pénitence, quoiqu'elle n'ait pas eu le tems de ſe confeſſer, peut être reconciliée à l'Egliſe (*b*), & recevoir la ſépulture eccléſiaſtique après ſa mort. Mais en général, avant de recevoir l'abſolution des péchés, il faut avoir reçu l'abſolution des cenſures & de l'excommunication, ſi on l'a encourue : *Abſolutio ab excommunicatione debet præcedere excommunicationem à peccatis ; quia, quandiu aliquis eſt excommunicatus, non poteſt recipere aliquod Eccleſiæ Sacramentum*, dit S. Thomas (*c*).

Suivant cette déciſion, il auroit donc fallu abſoudre de l'excommunication ces perſonnes, avant qu'elles puſſent recevoir l'abſolution de

(*a*) *S. Leo, Can. commun.* 1. *art.* 4. *qu.* 2. *&* *Clemens III. in capit. ſacris*, 12. *de ſepult. eccleſiaſt.*

(*b*) Eveillon, Traité des excommunications & monitoires, chap. 4.

(*c*) *D. Thom. in* 4. *ſentent. diſtinct.* 1. *qu.* 1. *art.* 3. *quæſtiunc.* 2. *ad* 2.

la coulpe de leurs péchés. Ici au contraire on les ſuppoſe abſoutes de leurs péchés, quant à la coulpe, pour pouvoir recevoir l'abſolution des cenſures.

Je ne vois pas comment on peut réſoudre ces difficultés. 1°. Comment abſoudre un mort? 2°. comment l'abſoudre de l'excommunication, avant qu'il ait reçu l'abſolution du péché? 3°. comment l'abſoudre ſans qu'il demande l'abſolution, ni qu'il paroiſſe qu'il l'a demandée? 4°. comment abſoudre des perſonnes qui meurent en péché mortel, & ſans avoir fait pénitence? 5°. pourquoi ces perſonnes excommuniées retournent-elles en leurs tombeaux après la meſſe? 6°. ſi elles n'oſoient reſter dans l'Egliſe pendant la meſſe, en étoient-elles plus dignes avant qu'après le ſacrifice?

Il paroit certain que les religieuſes & le jeune religieux, dont parle S. Grégoire, Pape, étoient morts dans leurs péchés, & ſans en avoir reçu l'abſolution. S. Benoît probablement n'étoit pas prêtre, & ne les avoit pas abſous quant à la coulpe.

On pourra dire que l'excommunication, dont parle S. Grégoire, n'étoit pas majeure, & en ce cas le ſaint abbé pouvoit les abſoudre; mais cette excommunication mineure & réguliere méritoit-elle qu'ils ſortiſſent ainſi d'une maniere ſi miraculeuſe & ſi éclatante de l'Egliſe? Les excommuniés par S. Gothard, & le gentilhom-

me mentionné au concile de Limoges en 1031. étoient morts dans l'impénitence & dans l'excommunication, par conséquent dans le péché mortel ; & cependant on leur accorde la paix & l'absolution, même après leur mort, à la simple priere de leurs amis.

Le jeune solitaire, dont parlent les menées des Grecs, qui, après avoir quitté sa cellule par inconstance & par desobéissance, avoit encouru l'excommunication, a-t-il pu recevoir la couronne du martyre en cet état ? & s'il l'a reçue, n'a-t-il pas été en même tems reconcilié à l'Eglise ? n'a-t-il pas lavé sa faute dans son sang ? & si son excommunication n'étoit que réguliere & mineure, méritoit-il, nonobstant son martyre, d'être encore exclus après sa mort de la présence des saints mysteres ?

Je ne vois point d'autre moyen, si ces faits sont tels qu'on les raconte, de les expliquer, qu'en disant que l'histoire ne nous a pas conservé les circonstances qui ont pu mériter l'absolution à ces personnes ; & l'on doit présumer que les Saints, sur-tout les Evêques, qui les avoient absous, connoissoient les regles de l'Eglise, & n'ont rien fait en cela que de juste & de conforme aux canons.

Mais il résulte de tout ce qu'on vient de dire, que comme les corps des méchans se retirent de la compagnie des Saints par un principe de vénération, & par le sentiment de leur indigni-

té, aussi les corps des Saints se séparent de ceux des méchans par des motifs opposés, pour ne paroître pas avoir de liaison avec eux, même après la mort, ni approuver leur mauvaise vie. Enfin si ce qu'on vient de raconter est vrai, les justes mêmes & les Saints ont des déférences les uns pour les autres, & se font honneur dans l'autre vie ; ce qui est assez probable.

Nous allons voir des exemples qui semblent rendre équivoque & incertaine la preuve que l'on tire de l'incorruption du corps d'un homme de bien, pour juger de la sainteté, puisqu'on soutient que les corps des excommuniés ne pourrissent point dans la terre, jusqu'à ce qu'on ait levé l'excommunication portée contre eux.

CHAPITRE XXIX.

Les Excommuniés pourrissent-ils en terre?

C'Est une très-ancienne opinion que les corps des excommuniés ne pourrissent point ; cela paroit dans la vie de saint Libentius, Archevêque de Breme, mort le 4 de janvier 1013. Ce saint Prélat ayant excommunié des pirates, l'un d'eux mourut, & fut enterré en Norvege : au bout de 70 ans on trouva son corps entier & sans pourriture ; & il ne fut réduit en cendres qu'après avoir reçu l'absolution de l'Evêque Alvarede,

Les Grecs modernes, pour s'autoriſer dans leur ſchiſme, & pour prouver que le don des miracles & l'autorité épiſcopale de lier & de délier ſubſiſte dans leur Egliſe, plus viſiblement même & plus certainement que dans l'Egliſe Latine & Romaine, ſoutiennent que parmi eux les corps de ceux qui ſont excommuniés ne pourriſſent point, mais deviennent enflés extraordinairement, comme des tambours, & ne peuvent être corrompus ni réduits en cendres, qu'après avoir reçu l'abſolution de leurs Evêques ou de leurs prêtres. Ils rapportent divers exemples de ces ſortes de morts, ainſi trouvés dans leurs tombeaux ſans corruption, & enſuite réduits en pourriture, dès qu'on a levé l'excommunication. Ils ne nient pas toutefois que l'incorruption d'un corps ne ſoit quelquefois une marque de ſainteté (*a*); mais ils demandent qu'un corps ainſi conſervé exhale une bonne odeur, qu'il ſoit blanc ou vermeil, & non pas noir, puant, enflé & tendu comme un tambour, ainſi que le ſont ceux des excommuniés.

On aſſure que ceux qui ont été frappés de la foudre ne pourriſſent point, & que c'eſt par cette raiſon que les anciens ne les brûloient & ne les enterroient pas. C'eſt le ſentiment du médecin Zachias; mais Paré, après Comines, croit que la raiſon, pourquoi ils ne ſont pas ſujets à la corruption, eſt qu'ils ſont comme embaumés

(*a*) *Goar, not. in Euchol*og. *pag.* 688.

avec le souffre de la foudre, qui leur tient lieu de sel.

En 1727. on découvrit dans un caveau, près l'hôpital de Québec, les cadavres entiers de cinq religieuses mortes depuis 20 ans, qui, quoique couvertes de chaux vive, rendoient encore du sang.

CHAPITRE XXX.

Exemples pour montrer que les Excommuniés ne pourrissent point, & apparoissent aux Vivans.

LEs Grecs racontent (*a*) que sous le Patriarche de Constantinople, Manuel ou Maxime, qui vivoit au quinzieme siecle, l'Empereur Turc de Constantinople voulut savoir la vérité de ce que les Grecs avançoient touchant l'incorruption des hommes morts dans l'excommunication. Le Patriarche fit ouvrir le tómbeau d'une femme, qui avoit eu un commerce criminel avec un Archevêque de Constantinople. On trouva son corps entier, noir & très-enflé: les Turcs l'enfermerent dans un coffre sous le sçeau de l'Empereur. Le Patriarche fit sa priere, donna l'absolution à la morte, & au bout de trois jours le coffre ayant été ouvert, l'on vit le corps réduit en poussiere.

(*a*) *Vide Malva. lib.* 1. *Turco-Græcia, pag.* 26. 27.

Dans cela je ne vois point de miracle : tout le monde ſait que les corps, que l'on trouve quelquefois bien entiers dans leurs tombeaux, tombent en pouſſiere, dès qu'ils ſont expoſés à l'air. J'en excepte ceux qui ont été bien embaumés, comme les momies d'Egypte, & les corps enterrés dans les lieux extrêmement ſecs, ou dans un terrain rempli de nitre & de ſel, qui diſſipe en peu de tems tout ce qu'il y a d'humide dans les cadavres, tant des hommes que des animaux ; mais je ne comprends pas que l'Archevêque de Conſtantinople ait pu validement abſoudre après la mort une perſonne décédée dans le péché mortel, & liée par l'excommunication.

Ils croient auſſi que les corps de ces excommuniés paroiſſent ſouvent aux vivans, tant de jour que de nuit, leur parlent, les appellent, les moleſtent. Leon Allatius entre ſur cela dans un grand détail : il dit que dans l'iſle de Chio les habitans ne répondent pas à la premiere voix qui les appelle, de peur que ce ne ſoit un eſprit ou un revenant ; mais ſi on les appelle deux fois, ce n'eſt point un brucolaque (*a*) : c'eſt le nom qu'ils donnent à ces ſpectres. Si quelqu'un leur répond à la premiere voix, le ſpectre diſparoit ; mais celui qui lui a parlé, meurt infailliblement.

Pour ſe garantir de ces mauvais génies, il n'y a point d'autre voie que de déterrer le corps de

(*a*) *Vide Bolland. menſe auguſto*, *tom.* 2. *pag.* 201. 202. 203. & *Allat. Epiſt. ad Zachiam*, *n.* 12.

la personne qui a apparu, & de le brûler, après avoir récité sur lui certaines prieres; alors son corps se réduit en cendres, & ne paroit plus.

On ne doute point que ce ne soient les corps de ces hommes criminels & malfaisans, qui sortent de leurs tombeaux, & causent la mort à ceux qui les voient, & qui leur répondent, ou que ce ne soit le démon, qui se sert de leurs corps pour effrayer les mortels, & leur causer la mort.

On ne connoit point de moyen plus certain pour se délivrer de leurs infestations & de leurs dangereuses apparitions, que de brûler & de mettre en pieces ces corps, qui servent d'instrumens à leur malice, ou de leur arracher le cœur, ou de les laisser pourrir avant que de les enterrer, ou de leur couper la tête, ou de leur percer les temples avec un gros clou.

CHAPITRE XXXI.

Exemple de ces retours des Excommuniés.

RIcaut, dans l'histoire qu'il a donnée de l'état présent de l'Eglise Grecque, reconnoit que ce sentiment, qui veut que les corps des excommuniés ne pourrissent point, est général, non-seulement parmi les Grecs d'à présent, mais aussi parmi les Turcs. Il raconte un fait qu'il tenoit

d'un caloyer Candiot, qui lui avoit aſſuré la choſe avec ſerment : il ſe nommoit Sophrone, fort connu & fort eſtimé à Smirne. Un homme étant mort en l'iſle de Milo, excommunié pour une faute qu'il avoit commiſe dans la Morée, fut enterré ſans cérémonie dans un lieu écarté, & non en terre ſainte. Ses parens & ſes amis étoient infiniment touchés de le voir en cet état, & les habitans de l'iſle étoient toutes les nuits effrayés par des apparitions funeſtes, qu'ils attribuoient à ce malheureux.

Ils ouvrirent ſon tombeau, & trouverent ſon corps entier, & ayant les veines gonflées de ſang. Après avoir délibéré ſur cela, les caloyers furent d'avis de démembrer le corps, de le mettre en pieces, & de le faire bouillir dans le vin; car c'eſt ainſi qu'ils en uſent envers les corps des revenans.

Mais les parens du mort obtinrent, à force de prieres, qu'on différât cette exécution, & cependant envoyerent en diligence à Conſtantinople, pour obtenir du Patriarche l'abſolution du jeune homme. En attendant, le corps fut mis dans l'Egliſe, où l'on diſoit tous les jours des meſſes, & où l'on faiſoit tous les jours des prieres pour ſon repos. Un jour que le caloyer Sophrone, dont on a parlé, faiſoit le divin ſervice, on entendit tout d'un coup dans le cercueil un grand bruit; on l'ouvrit, & l'on trouva qu'il étoit diſſous comme un mort depuis

ſept ans : on remarqua le moment où le bruit s'étoit fait entendre, & il ſe trouva préciſément à l'heure que l'abſolution accordée par le Patriarche avoit été ſignée.

M. le chevalier Ricaut, de qui nous tenons ce récit, n'étoit ni Grec, ni Catholique-Romain, mais bon Anglican : il remarque à cette occaſion que les Grecs eſtiment qu'un mauvais eſprit entre dans le corps des excommuniés, qui ſont morts en cet état, & qu'il les préſerve de la corruption, en les animant & en les faiſant agir, à peu près comme l'ame anime & fait agir le corps.

Ils s'imaginent de plus que ces cadavres mangent pendant la nuit, ſe promenent, font la digeſtion de ce qu'ils ont mangé, & ſe nourriſſent réellement ; qu'on en a trouvé qui étoient d'un coloris vermeil, & dont les veines encore tendues par la quantité de ſang, quoique quarante jours après leur mort, ont jetté, lorſqu'on les a ouvertes, un ruiſſeau de ſang, auſſi bouillant & auſſi frais que ſeroit celui d'un jeune homme d'un tempérament ſanguin ; & cette créance eſt ſi généralement répandue, que tout le monde en raconte des faits circonſtanciés.

Le P. Théophile Raynaud, qui a écrit ſur cette matiere un traité particulier, ſoutient que ce retour des morts eſt une choſe indubitable, & qu'on en a des preuves & des expériences

très-certaines; mais que de prétendre que ces revenans, qui viennent inquiéter les vivans, ſoient toujours des excommuniés, & que ce ſoit là un privilege de l'Egliſe Grecque Schiſmatique, de préſerver de pourriture ceux qui ont encouru l'excommunication, & qui ſont morts dans les cenſures de leur Egliſe, c'eſt une prétention inſoutenable, puiſqu'il eſt certain que les corps des excommuniés pourriſſent comme les autres, & qu'il y en a qui ſont morts dans la communion de l'Egliſe, tant Grecque que Latine, qui ne laiſſent pas de demeurer ſans corruption. On en voit même des exemples parmi les payens & parmi les animaux, dont on trouve quelquefois les cadavres ſans corruption dans la terre & dans les ruines d'anciens bâtimens. On peut voir, ſur les corps des excommuniés, qu'on prétend qui ne pourriſſent pas, le pere Goar, Rituel des Grecs, pag. 687. 688. Matthieu Paris, Hiſtoire d'Angleterre, tom. 2. pag. 687. Adam de Breme chap. 75. Albert de Stade, ſur l'an 1050. & Monſieur du Cange, *Gloſſarium Latinitatis*, au mot *Imblocatus*.



CHAPITRE XXXII.

Brucolaque exhumé en présence de Monsieur de Tournefort.

MOnsieur Pitton de Tournefort raconte la maniere dont on exhuma un prétendu brucolaque dans l'isle de Micon, où il étoit au premier janvier 1701. Voici ses paroles : Nous vimes une scene bien différente (dans la même isle de Micon) à l'occasion d'un de ces morts, que l'on croit revenir après leur enterrement. Celui dont on va donner l'histoire, étoit un paysan de Micon, naturellement chagrin & querelleux ; c'est une circonstance à remarquer par rapport à de pareils sujets : il fut tué à la campagne, on ne sait par qui, ni comment. Deux jours après qu'on l'eut inhumé dans une chapelle de la ville, le bruit courut qu'on le voyoit la nuit se promener à grands pas, qu'il venoit dans les maisons renverser les meubles, éteindre les lampes, embrasser les gens par derriere, & faire mille petits tours d'espiegle.

On ne fit qu'en rire d'abord ; mais l'affaire devint sérieuse, lorsque les plus honnêtes gens commencerent à se plaindre ; les papas mêmes convenoient du fait, & sans doute qu'ils avoient leurs raisons. On ne manqua pas de faire dire des

des messes ; cependant le paysan continuoit la même vie sans se corriger. Après plusieurs assemblées des principaux de la ville, des prêtres & des religieux, on conclut qu'il falloit, suivant je ne sais quel ancien cérémonial, attendre les neuf jours après l'enterrement.

Le dixieme jour on dit une messe dans la chapelle où étoit le corps, afin de chasser le démon, que l'on croyoit s'y être renfermé. Ce corps fut déterré après la messe, & l'on se mit en devoir de lui arracher le cœur : le boucher de la ville, assez vieux, & fort mal-adroit, commença à ouvrir le ventre, au lieu de la poitrine; il fouilla long-tems dans les entrailles, sans y trouver ce qu'il cherchoit. Enfin quelqu'un l'avertit qu'il falloit percer le diaphragme ; le cœur fut arraché avec l'admiration des assistans : le cadavre cependant sentoit si mal, qu'on fut obligé de brûler de l'encens ; mais la fumée confondue avec les exhalaisons de cette charogne, ne fit qu'en augmenter la puanteur, & commença d'échauffer la cervelle de ces pauvres gens.

Leur imagination frappée du spectacle se remplit de visions : on s'avisa de dire qu'il sortoit une fumée épaisse de ce corps. Nous n'osions pas dire que c'étoit celle de l'encens. On ne crioit que vroucolacas dans la chapelle & dans la place qui est au devant. (C'est le nom qu'on donne à ces prétendus revenans.) Le bruit se

répandoit dans les rues comme par mugiſſemens, & ce nom ſembloit être fait pour ébranler la voute de la chapelle. Pluſieurs des aſſiſtans aſſuroient que le ſang de ce malheureux étoit bien vermeil : le boucher juroit que le corps étoit encore tout chaud ; d'où l'on concluoit que le mort avoit grand tort de n'être pas bien mort, ou, pour mieux dire, de s'être laiſſé ranimer par le diable. C'eſt là préciſément l'idée d'un vroucolacas ; on faiſoit alors retentir ce nom d'une maniere étonnante. Il entra dans ce tems une foule de gens, qui proteſterent tout haut qu'ils s'étoient bien apperçus que ce corps n'étoit pas roide, lorſqu'on le porta de la campagne à l'Egliſe pour l'enterrer, & que par conſéquent c'étoit un vrai vroucolacas ; c'étoit là le refrein.

Je ne doute pas qu'on n'eût ſoutenu qu'il ne puoit pas, ſi nous n'euſſions été préſens, tant ces pauvres gens étoient étourdis du coup, & infatués du retour des morts. Pour nous, qui nous étions placés auprès du cadavre, pour faire nos obſervations plus exactement, nous faillîmes à crever de la grande puanteur qui en ſortoit. Quand on nous demanda ce que nous croyions de ce mort, nous répondimes que nous le croyions très-bien mort ; mais comme nous voulions guérir, ou au moins ne pas aigrir leur imagination frappée, nous leur repréſentames qu'il n'étoit pas ſurprenant que le boucher ſe

fût apperçu de quelque chaleur en fouillant dans des entrailles qui se pourrissoient; qu'il n'étoit pas extraordinaire qu'il en fût sorti quelques vapeurs, puisqu'il en sort d'un fumier que l'on remue; que pour ce prétendu sang vermeil, il paroissoit encore sur les mains du boucher que ce n'étoit qu'une bourbe fort puante.

Après tous ces raisonnemens, on fut d'avis d'aller à la marine, & de brûler le cœur du mort, qui, malgré cette exécution, fut moins docile, & fit plus de bruit qu'auparavant. On l'accusa de battre les gens la nuit, d'enfoncer les portes, & même les terrasses, de briser les fenêtres, de déchirer les habits, de vuider les cruches & les bouteilles. C'étoit un mort bien altéré: je crois qu'il n'épargna que la maison du consul chez qui nous logions. Cependant je n'ai rien vu de si pitoyable que l'état où étoit cette isle.

Tout le monde avoit l'imagination renversée. Les gens du meilleur esprit paroissoient frappés comme les autres; c'étoit une véritable maladie du cerveau, aussi dangereuse que la manie & que la rage. On voyoit des familles entieres abandonner leurs maisons, & venir des extrémités de la ville porter leurs grabats à la place, pour y passer la nuit. Chacun se plaignoit de quelque nouvelle insulte. Ce n'étoient que gémissemens à l'entrée de la nuit; les plus sensés se retiroient à la campagne.

Dans une prévention ſi générale nous primes le parti de ne rien dire ; non-ſeulement on nous auroit traités de ridicules, mais d'infideles. Comment faire revenir tout un peuple ? Ceux qui croyoient dans leur ame que nous doutions de la vérité du fait, venoient à nous comme pour nous reprocher notre incrédulité, & prétendoient prouver qu'il y avoit des vroucolacas, par quelques autorités tirées du P. Richard, miſſionnaire Jéſuite. Il eſt Latin, diſoient-ils, & par conſéquent vous le devez croire. Nous n'aurions rien avancé de nier la conſéquence : on nous donnoit tous les matins la comédie par un fidele récit des nouvelles folies qu'avoit faites cet oiſeau de nuit : on l'accuſoit même d'avoir commis les péchés les plus abominables.

Les citoyens les plus zélés pour le bien public croyoient qu'on avoit manqué au point le plus eſſentiel de la cérémonie. Il ne falloit, ſelon eux, célébrer la meſſe qu'après avoir arraché le cœur de ce malheureux : ils prétendoient qu'avec cette précaution on n'auroit pas manqué de ſurprendre le diable, & ſans doute il n'auroit eu garde d'y revenir ; au lieu qu'ayant commencé par la meſſe, il avoit eu, diſoient-ils, tout le tems de s'enfuir, & d'y revenir enſuite à ſon aiſe.

Après tous ces raiſonnemens on ſe trouva dans le même embarras que le premier jour ; on s'aſſemble ſoir & matin, on raiſonne, on fait

des processions pendant trois jours & trois nuits, on oblige les papas de jeûner : on les voyoit courir dans les maisons le goupillon à la main, jetter de l'eau bénite, & en laver les portes; ils en remplissoient même la bouche de ce pauvre vroucolacas. Nous dimes si souvent aux administrateurs de la ville, que dans un pareil cas on ne manqueroit pas en chrétienté de faire le guet la nuit, pour observer ce qui se passeroit dans la ville, qu'enfin on arrêta quelques vagabonds, qui assurément avoient part à tous ces desordres. Apparemment ce n'en étoient pas les principaux auteurs, ou bien on les relâcha trop tôt; car deux jours après, pour se dédommager du jeûne qu'ils avoient fait en prison, ils recommencerent à vuider les cruches de vin de ceux qui étoient assez sots pour abandonner leurs maisons dans la nuit : on fut donc obligé d'en revenir aux prieres.

Un jour, comme on récitoit certaines oraisons, après avoir planté je ne sais combien d'épées nues sur la fosse de ce cadavre, que l'on déterroit trois ou quatre fois par jour, suivant le caprice du premier venu, un Albanois, qui par occasion se trouva à Micon, s'avisa de dire d'un ton de docteur, qu'il étoit fort ridicule en pareil cas de se servir des épées des chrétiens. Ne voyez-vous pas, pauvres aveugles, disoit-il, que la garde de ces épées faisant une croix avec la poignée, empêche le diable de sortir de ce

corps ? que ne vous servez-vous plutôt des sabres des Turcs ? L'avis de cet habile homme ne servit de rien : le vroucolacas ne parut pas plus traitable, & tout le monde étoit dans une étrange consternation ; on ne savoit plus à quel Saint se vouer, lorsque tout d'une voix, comme si l'on s'étoit donné le mot, on se mit à crier par toute la ville, que c'étoit trop attendre ; qu'il falloit brûler le vroucolacas tout entier ; qu'après cela ils défioient le diable de revenir s'y nicher ; qu'il valoit mieux recourir à cette extrémité, que de laisser déserter l'isle. En effet il y avoit des familles entieres qui plioient bagage, dans le dessein de se retirer à Sira ou à Tine.

On porta donc le vroucolacas par ordre des administrateurs à la pointe de l'isle de S. George, où l'on avoit préparé un grand bucher avec du goudron, de peur que le bois, quelque sec qu'il fût, ne brûlât pas assez vîte par lui-même. Les restes de ce malheureux cadavre y furent jettés, & consumés dans peu de tems : c'étoit le premier jour de janvier 1701. Nous vimes ce feu en revenant de Delos : on pouvoit bien l'appeller un vrai feu de joie, puisqu'on n'entendit plus de plaintes contre le vroucolacas ; on se contenta de dire que le diable avoit été bien attrapé cette fois-là, & l'on fit quelques chansons pour le tourner en ridicule.

Dans tout l'Archipel on est persuadé qu'il n'y

a que les Grecs du rit Grec, dont le diable ranime le cadavre. Les habitans de l'iſle de Santorin appréhendent fort ces ſortes de loups-garous : ceux de Micon, après que leurs viſions furent diſſipées, craignoient également les pourſuites des Turcs & celles de l'Evêque de Tine. Aucun papas ne voulut ſe trouver à S. George, quand on brûla ce corps, de peur que l'Evêque n'exigeât une ſomme d'argent, pour avoir fait déterrer & brûler le mort ſans ſa permiſſion. Pour les Turcs, il eſt certain qu'à la premiere viſite ils ne manquerent pas de faire payer à la communauté de Micon le ſang de ce pauvre diable, qui devint en toute maniere l'abomination & l'horreur de ſon pays. Après cela ne faut-il pas avouer que les Grecs d'aujourd'hui ne ſont pas de grands grecs, & qu'il n'y a chez eux qu'ignorance & ſuperſtitions ? C'eſt ce que dit M. de Tournefort.

CHAPITRE XXXIII.

Le Démon a-t-il pouvoir de faire mourir, puis de rendre la vie à un mort ?

EN ſuppoſant le principe que nous avons établi comme indubitable au commencement de cette Diſſertation, que Dieu ſeul eſt arbitre ſouverain de la vie & de la mort, que lui ſeul peut

donner la vie aux hommes, & la leur rendre après la leur avoir ôtée, la question que nous proposons ici, paroit hors de saison & absolument frivole, puisqu'elle regarde une supposition notoirement impossible.

Cependant, comme il y a quelques savans qui ont cru que le démon a le pouvoir de rendre la vie, & de conserver de corruption pour un certain tems quelques corps, dont il se sert pour faire illusion aux hommes, & leur causer de la frayeur, comme il arrive aux revenans de Hongrie, nous la traiterons ici, & nous en rapporterons un exemple remarquable, fourni par M. Nicolas Remy, procureur général de Lorraine (*a*), & arrivé de son tems, c'est-à-dire en 1581. à Dalhem, village situé entre la Moselle & la Sâre. Un nommé Pierron, pâtre de son village, homme marié, ayant un jeune garçon, conçut un amour violent pour une jeune fille de son village : un jour qu'il étoit occupé de la pensée de cette jeune fille, elle lui apparut dans la campagne, ou le démon sous sa figure. Pierron lui découvrit sa passion; elle promit d'y répondre, à condition qu'il se livreroit à elle, & lui obéiroit en toutes choses. Pierron y consentit, & consomma son abominable passion avec ce spectre. Quelque tems après Abrahel (c'est le nom que prenoit le démon) lui demanda pour gage de son amour, qu'il lui sacrifiât son fils

(*a*) *Art.* 11. *pag.* 14.

unique, & elle lui donna une pomme pour la faire manger à cet enfant, qui, en ayant goûté, tomba roide mort. Le pere & la mere au desespoir de ce funeste accident, se lamentent, & sont inconsolables.

Abrahel paroit de nouveau au pasteur, & promet de rendre la vie à l'enfant, si le pere vouloit lui demander cette grace, en lui rendant le culte d'adoration, qui n'est dû qu'à Dieu. Le paysan se met à genoux, adore Abrahel, & aussi-tôt l'enfant commence à revivre. Il ouvre les yeux, on le réchauffe, on lui frotte les membres, & enfin il commence à marcher & à parler; il étoit le même qu'auparavant, mais plus maigre, plus have, plus défait, les yeux battus & enfoncés; ses mouvemens étoient plus lents & plus embarrassés, son esprit plus pesant & plus stupide. Au bout d'un an le démon qui l'animoit, l'abandonna avec un grand bruit; le jeune homme tomba à la renverse, & son corps infecté, & d'une puanteur insupportable, est tiré avec un croc hors de la maison de son pere, & enterré sans cérémonie dans un champ.

Cet événement fut rapporté à Nancy, & examiné par les magistrats, qui informerent exactement du fait, entendirent les témoins, & trouverent que la chose étoit telle qu'on vient de le dire. Du reste l'histoire ne dit point comment ce paysan fut puni, ni s'il le fut. Peut-être ne put-on constater son crime avec le démon in-

cube; il n'y avoit probablement point de témoin. A l'égard de la mort de ſon fils, il étoit difficile de prouver qu'il en fût l'auteur.

Procope, dans ſon hiſtoire ſecrette de l'Empereur Juſtinien, avance ſérieuſement qu'il eſt perſuadé, ainſi que pluſieurs autres, que cet Empereur étoit un démon incarné. Il dit la même choſe de l'Impératrice Théodore, ſon épouſe. Joſeph, l'hiſtorien Juif, dit que ce ſont les ames des impies & des méchans, qui entrent dans les corps des poſſédés, qui les tourmentent, les font agir & parler.

On voit par S. Chryſoſtôme que de ſon tems pluſieurs chrétiens croyoient que les ames des perſonnes mortes de mort violente étoient changées en démons, & que les magiciens ſe ſervoient de l'ame d'un enfant qu'ils avoient mis à mort, pour leurs opérations magiques, & pour découvrir l'avenir. S. Philaſtre met au nombre des hérétiques ceux qui croyoient que les ames des ſcélérats étoient changées en démons.

Selon le ſyſteme de ces auteurs, le démon a pu entrer dans le corps de l'enfant du paſteur Pierre, le remuer, & le ſoutenir dans une eſpece de vie, tandis que ſon corps n'a pas été corrompu, ni ſes organes dérangés; ce n'étoit pas l'ame de l'enfant qui l'animoit, mais le démon qui lui tenoit lieu d'ame.

Philon croyoit que comme il y a de bons & de mauvais Anges, il y a auſſi de bonnes & de

mauvaiſes ames, & que les ames qui deſcendent dans les corps, y apportent leurs bonnes ou mauvaiſes qualités.

On voit par l'Evangile que les Juifs du tems de notre Seigneur croyoient qu'un homme pouvoit être animé de pluſieurs ames. Hérode s'imaginoit que l'ame de Jean-Baptiſte, qu'il avoit fait décapiter, étoit entrée dans Jéſus-Chriſt, (a) & opéroit des miracles en lui. D'autres s'imaginoient que Jéſus-Chriſt étoit animé de l'ame d'Elie (b), ou de Jérémie, ou de quelque autre des anciens Prophêtes.

CHAPITRE XXXIV.

Examen du ſentiment qui veut que le Démon puiſſe rendre le mouvement à un corps mort.

NOus ne pouvons approuver ces ſentimens des Juifs, que nous venons de propoſer. Ils ſont contraires à notre ſainte religion & aux dogmes de nos écoles. Mais nous croyons que l'eſprit qui a animé Elie, par exemple, s'eſt repoſé ſur Eliſée ſon diſciple, & que l'eſprit ſaint qui animoit le premier, anima auſſi le ſecond, & même S. Jean-Baptiſte, qui, ſelon la parole de Jéſus-

(a) *Marc. vj. 16. 17.* (b) *Matth. xvj. 14.*

Christ, est venu dans la vertu d'Elie pour préparer les voies au Messie. Ainsi dans les prieres de l'Eglise on prie Dieu de remplir ses fideles de l'esprit des Saints, & de leur inspirer l'amour de ce qu'ils ont aimé, & l'horreur de ce qu'ils ont haï.

Que le démon, & même un bon Ange, par la permission ou le commandement de Dieu, puissent ôter la vie à un homme, la chose paroit indubitable. L'Ange qui apparut à Séphora (*a*), comme Moyse revenoit de Madian en Egypte, & qui menaça de mettre à mort ses deux fils, parce qu'ils n'étoient pas circoncis; de même que celui qui mit à mort les premiers nés des Egyptiens (*b*), & celui qui est nommé dans les Ecritures, *l'Ange exterminateur*, & qui frappa de mort les Hébreux murmurateurs dans le desert (*c*); & celui qui voulut mettre à mort Balaam & son ânesse (*d*); enfin celui qui mit à mort les soldats de l'armée de Sennachérib, & celui qui frappa les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel (*e*); & enfin celui dont le Psalmiste menace ses ennemis (*f*): *Et Angelus Domini persequens eos.*

Saint Paul parlant aux Corinthiens de ceux qui communioient indignement (*g*), ne dit-il pas que le démon leur causoit des maladies dan-

(*a*) *Exod. iv.* 24. 25.
(*b*) *Exod. xij.* 12.
(*c*) *I. Cor. x,* 10. *Judith, viij.* 25.
(*d*) *Num. xxij.*
(*e*) *Tob. iij.* 7.
(*f*) *Ps. xxxiv.* 5. 6.
(*g*) I. *Cor.* 11. 30.

gereuses, dont plusieurs en mouroient? *Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles, & dormiunt multi.* Croira-t-on que ceux que le même Apôtre livra à satan (*a*), ne souffrirent rien dans leurs corps, & que Judas ayant reçu du fils de Dieu un morceau trempé dans la sauſſe (*b*), & satan ayant entré dans son corps, ce mauvais esprit ne troubla pas ses sens, son imagination, son cœur, & ne le conduisit point enfin à se détruire, & à se pendre de desespoir?

On peut croire que tous ces anges étoient de mauvais anges; quoiqu'on ne puisse nier que Dieu n'emploie aussi quelquefois les bons Anges pour exercer sa vengeance contre les méchans, & même pour châtier, corriger & punir ceux à qui Dieu veut faire misericorde, comme il envoie ses Prophêtes, pour annoncer de bonnes & de mauvaises nouvelles, pour menacer & pour exciter à la pénitence.

Mais nous ne lisons nulle part que ni les bons ni les mauvais anges aient jamais de leur autorité, ni donné, ni rendu la vie à personne. Ce pouvoir est réservé à Dieu seul (*c*): *Dominus mortificat & vivificat, deducit ad inferos & reducit.* Le démon, selon l'Evangile (*d*), dans les derniers tems, & avant le jugement dernier, fera par lui-même, ou par l'Ante-Christ & par ses suppôts, des prodiges capables d'induire à

(*a*) 1. *Tim.* 1. 20.
(*b*) *Joan. cap.* 13.
(*c*) *I. Reg. ij.* 6.
(*d*) *Matth. xxiv.* 24.

erreur, s'il étoit possible, même les élus. Dès le tems de Jésus-Christ & de ses Apôtres, satan suscita de faux Christ & de faux Apôtres, qui firent plusieurs miracles apparens, qui ressusciterent même des morts; du moins on soutenoit qu'ils en avoient ressuscité. Saint Clément d'Alexandrie & Hégésippe font mention de quelques résurrections opérées par Simon le magicien (*a*). On dit qu'Apollonius de Thyane ressuscita une fille qu'on portoit en terre. Si l'on en croit Apulée (*b*), Asclepiade rencontrant un convoi, ressuscita le corps que l'on portoit au bucher. On assure qu'Esculape rendit la vie à Hippolyte, fils de Thésée, à Glaucus, fils de Minos, à Capanée, tué à l'assaut de Thebes, à Admete, Roi de Pheres en Thessalie. Elien atteste (*c*) que le même Esculape rejoignit la tête d'une femme à son cadavre, & lui rendit la vie.

Mais quand on auroit des certitudes pour tous les faits que nous venons de citer, je veux dire, quand ils seroient attestés par des témoins oculaires, bien instruits, desintéressés, ce qui n'est point, il faudroit savoir les circonstances de ces événemens, & alors on seroit plus en état de les contester, ou d'y donner son consentement; car il y a toute apparence que les

(*a*) *Clem. Alex. Itinerario. Hegesippus de Excidio Jerusalem. cap.* 2.

(*b*) *Apulei Flondo. lib.* 2.

(*c*) *Ælian. de animalib. lib.* 9. *cap.* 77.

morts reſſuſcités par Eſculape, ne ſont que des perſonnes dangereuſement malades, auſquelles cet habile médecin a rendu la ſanté. La fille reſſuſcitée par Apollonius de Thyane n'étoit pas réellement morte; ceux-mêmes qui la portoient au bucher, doutoient qu'elle fût décédée. Ce qu'on dit de Simon le magicien, n'eſt rien moins que certain; & quand cet impoſteur, par les ſecrets de la magie, auroit fait quelques prodiges ſur des perſonnes mortes, ou réputées telles, il faudroit les imputer à ſes preſtiges, & à quelque ſubtilité qui aura ſubſtitué des corps vivans ou des fantômes aux corps morts, à qui il ſe vantoit d'avoir rendu la vie. En un mot nous tenons pour indubitable qu'il n'y a que Dieu ſeul qui puiſſe donner la vie à une perſonne réellement morte, ſoit immédiatement par lui-même, ou par le moyen des Anges ou des démons, exécuteurs de ſes volontés.

J'avoue que l'exemple de cet enfant de Dalheim eſt embarraſſant. Que ce ſoit l'ame de l'enfant qui ſoit retournée dans ſon corps pour l'animer de nouveau, ou le démon qui lui ait ſervi d'ame, l'embarras me paroit égal: on ne voit dans tout cet événement que l'ouvrage du mauvais eſprit. Dieu ne paroit pas y avoir aucune part. Or ſi le démon peut prendre la place d'une ame dans un corps nouvellement décédé, ou s'il peut y faire rentrer l'ame qui l'animoit avant ſon décès, on ne pourra plus

lui contester la puissance de rendre à un mort une espece de vie ; ce qui seroit une terrible tentation pour nous, qui serions portés à croire que le démon a un pouvoir, que la religion ne nous permet pas de penser que Dieu partage avec aucun être créé.

Je voudrois donc dire, supposé la vérité du fait, dont je ne vois aucun lieu de douter, que Dieu pour punir le crime abominable du pere, & pour donner aux hommes un exemple de sa juste vengeance, a permis au démon de faire dans cette occasion ce qu'il n'a peut-être jamais fait, & ne fera jamais, de posséder un corps, & de lui servir en quelque sorte d'ame pour lui donner l'action & le mouvement, pendant qu'il a pu conserver ce corps sans une trop grande corruption.

Et cet exemple peut admirablement s'appliquer aux revenans de Hongrie & de Moravie, que le démon remuera & animera, fera paroître & inquiéter les vivans, jusqu'à leur donner la mort. Je dis tout ceci dans la supposition que ce qu'on dit des vampires soit véritable ; car si tout cela est faux & fabuleux, c'est perdre le tems que de chercher les moyens de l'expliquer.

Au reste plusieurs anciens, comme Tertullien & Lactance (a), ont cru que les démons étoient les seuls auteurs de ce que font les magiciens,

(a) *Tertull. de anim. cap.* 22.

giciens, en évoquant les ames des morts. Ils font, disent ils, paroître des fantômes ou des corps empruntés, & fascinent les yeux des assistans, pour leur faire prendre pour vrai ce qui n'est qu'apparent.

CHAPITRE XXXV.

Exemples de Fantômes qui ont apparu vivans, & ont donné plusieurs signes de vie.

Le Loyer, dans son livre des spectres, soutient (a) que le démon peut faire faire des mouvemens extraordinaires & involontaires aux possédés. Il peut donc aussi, avec la permission de Dieu, donner le mouvement à un homme mort & insensible.

Il rapporte l'exemple de Polycrite, magistrat d'Etolie, qui apparut au peuple de Locres neuf ou dix mois après sa mort, & leur dit de lui montrer son enfant, qui étoit monstrueux, & qu'on vouloit brûler avec sa mere. Les Locriens, malgré les remontrances du spectre de Polycrite, persistant dans leur résolution, Polycrite prit son enfant, le mit en pieces & le dévora, ne laissant que la tête, sans que le

(a) Le Loyer, des Spectres, liv. 2. pag. 376. 392. 393.

peuple le pût chasser ni empêcher; après cela il disparut. Les Etoliens vouloient envoyer consulter l'oracle de Delphes; mais la tête de l'enfant commença à parler, & à leur prédire les malheurs qui devoient arriver à leur patrie & à sa propre mere.

Après la bataille donnée entre le Roi Antiochus & les Romains, un officier nommé Buptage, demeuré mort sur le champ de bataille, blessé de douze plaies mortelles, se leva tout d'un coup, & commença à menacer les Romains des maux qui leur devoient arriver de la part des peuples étrangers, qui devoient détruire l'Empire Romain. Il désigna en particulier que des armées sortiroient de l'Asie, & viendroient désoler l'Europe; ce qui peut marquer l'irruption des Turcs sur les terres de l'Empire Romain.

Après cela Buptage monta sur un chêne, & prédit qu'il alloit être dévoré par un loup; ce qui arriva. Après que le loup eut dévoré le corps, la tête parla encore aux Romains, & leur défendit de lui donner la sépulture. Tout cela paroit très-incroyable, & ne fut pas suivi de l'effet. Ce ne furent pas les peuples d'Asie, mais ceux du Nord qui renverserent l'Empire Romain.

Dans la guerre d'Auguste contre Sextus-Pompée, fils du grand Pompée (*a*), un soldat d'Au-

(*a*) *Plin. lib. 7. cap. 52.*

guste, nommé Gabinius, eut la tête coupée par ordre du jeune Pompée, en ſorte toutefois que la tête tenoit au cou par un petit filet. Sur le ſoir on ouit Gabinius qui ſe plaignoit. On accourut: il dit qu'il étoit retourné des enfers pour découvrir à Pompée des choſes très-importantes. Pompée ne jugea pas à propos de venir; il y envoya quelqu'un de ſes gens, auquel Gabinius déclara que les Dieux d'en-haut avoient exaucé les deſtins de Pompée; qu'il réuſſiroit dans ſes deſſeins. Auſſi-tôt qu'il eut ainſi parlé, il tomba roide mort. Cette prétendue prédiction fut démentie par les effets. Pompée fut vaincu, & Céſar remporta tout l'avantage dans cette guerre.

Une certaine charlatane étant morte, un magicien de la bande lui mit ſous les aiſſelles un charme qui lui rendit le mouvement; mais un autre magicien l'ayant enviſagée, s'écria que ce n'étoit qu'une vile charogne, & auſſi-tôt elle tomba roide morte, & parut ce qu'elle étoit en effet.

Nicole Aubri, native de Vervins, étant poſſédée de pluſieurs diables, un de ces diables, nommé Baltazo, prit à la potence le corps d'un pendu, près la plaine d'Arlon, & avec ce corps vint trouver le mari de Nicole Aubri, auquel il promit de délivrer ſa femme de ſa poſſeſſion, s'il vouloit lui laiſſer paſſer la nuit avec elle. Le mari conſulta le maître d'école, qui ſe mêloit d'exorciſer, & qui lui dit de ſe bien garder d'ac-

corder ce qu'on lui demandoit. Le mari & Baltazo étant entrés en l'Eglise, la femme possédée l'appella par son nom, & aussi-tôt ce Baltazo disparut. Le maître d'école conjurant la possédée, Béelzebut, un des démons, découvrit ce qu'avoit fait Baltazo, & que si le mari avoit accordé ce qu'il demandoit, il auroit emporté Nicole Aubri en corps & en ame.

Le Loyer rapporte encore (*a*) quatre autres exemples de personnes à qui le démon a paru rendre la vie, pour satisfaire la passion brutale de deux amans.

CHAPITRE XXXVI.

Dévouement pour faire mourir, pratiqué par les Payens.

LEs anciens Payens Grecs & Romains attribuoient à la magie & au démon la puissance de faire mourir les hommes, par une maniere de dévouement, qui consistoit à former une image de cire, qu'on faisoit la plus ressemblante qu'il étoit possible à la personne à qui on vouloit ôter la vie; on la dévouoit à la mort par les secrets de la magie, puis on brûloit la statue de cire; & à mesure qu'elle se consumoit, la personne dévouée tomboit en langueur, & enfin mouroit.

(*a*) P. 412. 413. & 414.

Théocrite (*a*) fait parler une femme transportée d'amour ; elle invoque la bergeronette, & prie que le cœur de Daphnis son bien-aimé se fonde comme l'image de cire qui le représente.

Horace (*b*) fait paroître deux magiciennes qui veulent évoquer les manes, pour leur faire annoncer les choses à venir.

D'abord elles déchirent avec les dents une jeune brebis, dont elles répandent le sang dans une fosse, afin de faire venir les ames dont elles prétendent tirer réponse ; puis elles placent auprès d'elles deux statues, l'une de cire, l'autre de laine : celle-ci est la plus grande & la maîtresse de l'autre ; celle de cire est à ses pieds comme suppliante, & n'attendant que la mort. Après diverses cérémonies magiques, l'image de cire fut embrasée & consumée.

Lanea & effigies erat, altera cerea : major
Lanea, quæ pœnis compesceret inferiorem.
Cerea suppliciter stabat, servilibus ut quæ
Jam peritura modis. . . . .
Et imagine cereâ
Largior arserit ignis.

Il en parle encore ailleurs ; & après avoir, d'un ris mocqueur, fait ses plaintes à la magicienne Canidia, disant qu'il est prêt à lui faire réparation d'honneur, il avoue qu'il ressent tous

(*a*) *Theocrit. Idyl.* 2. (*b*) *Horat. serm. lib.* 1. *Sat.* 8.

les effets de ſon art trop puiſſant, comme lui-même l'a expérimenté, pour donner le mouvement aux figures de cire, & pour faire deſcendre la lune du haut du ciel.

Anque movere cereas imagines,
Ut ipſe noſti curioſus, & polo
Deripere lunam.

Virgile parle (*a*) auſſi de ces opérations diaboliques, & de ces images de cire, dévouées par l'art magique.

Limus ut hic dureſcit, & hæc ut cera liqueſcit
Uno eodemque igni, ſic noſtro Daphnis amore.

Il y a lieu de croire que ces poëtes ne rapportent ces choſes, que pour montrer le ridicule des prétendus ſecrets de la magie, & les cérémonies vaines & impuiſſantes des ſorciers.

Mais on ne peut diſconvenir que ces pratiques, toutes vaines qu'elles ſont, n'aient été uſitées dans l'antiquité, & que bien des gens n'y aient ajouté foi, & n'en aient follement redouté les efforts.

Lucien raconte les effets (*b*) de la magie d'un certain Hyperboréen, qui, ayant formé un Cupidon avec de la terre lui donna la vie, & l'envoya quérir une fille, nommée Chryſéis, dont un jeune homme étoit devenu amoureux. Le

(*a*) *Virgil. Eclog.* (*b*) *Lucian, in Philopſ.*

petit Cupidon l'amena, & le lendemain au point du jour, la lune, que le magicien avoit fait descendre du ciel, y retourna. Hécate, qu'il avoit évoquée du fond de l'enfer, s'y enfuit, & tout le reste de cette scene disparut. Lucien se mocque avec raison de tout cela, & remarque que ces magiciens, qui se vantent d'avoir tant de pouvoir, ne l'exercent pour l'ordinaire qu'envers des gueux, & le sont eux-mêmes.

Les plus anciens exemples de dévouement sont ceux qui sont marqués dans l'ancien Testament. Dieu ordonne à Moyse de dévouer à l'anatheme les Cananéens du Royaume d'Arad (*a*). Il dévoue aussi à l'anatheme tous les peuples du pays de Chanaan (*b*). Balac, Roi de Moab (*c*), envoie vers le devin Balaam, pour l'engager à maudire & à dévouer le peuple d'Israël. Venez, lui dit-il par ses députés, & maudissez Israël; car je sais que celui que vous aurez maudit & dévoué, sera maudit, & que celui que vous aurez béni, sera comblé de bénédictions.

Nous avons dans l'histoire des exemples de ces malédictions, de ces dévouemens, & des évocations des Dieux tutelaires des villes, par l'art magique. Les anciens tenoient fort secrets les noms propres des villes (*d*), de peur que venant à la connoissance des ennemis, ils ne s'en

(*a*) *Num. xiv. 49. xxj. 3.*
(*b*) *Deut. vij. 2. 3. Deut. xij. 1. 2. 3. &c.*
(*c*) *Num. xxij. 5. & seq.*
(*d*) *Plin. lib. 3. cap. 5. & lib. 28. cap. 2.*

servissent dans les évocations, lesquelles, à leur sens, n'avoient aucune force, à moins que le nom propre de la ville n'y fût exprimé. Les noms ordinaires de Rome, de Tyr & Carthage n'étoient pas leur nom véritable & secret. Rome, par exemple, s'appelloit Valentia, d'un nom connu de très-peu de personnes; & l'on punit sévérement Valerius-Soranus, pour l'avoir révélé.

Macrobe (a) nous a conservé la formule d'un dévouement solemnel d'une ville, & des imprécations qu'on faisoit contre elle, en la dévouant à quelque démon nuisible & dangereux. On trouve dans les poëtes payens un grand nombre de ces invocations & de ces dévouemens magiques, pour inspirer une passion dangereuse, ou pour causer des maladies. Il est surprenant que ces superstitieuses & si abominables pratiques soient passées jusques dans le christianisme, & aient été redoutées par des personnes, qui en devoient reconnoître la vanité & l'impuissance.

Tacite raconte (b) qu'à la mort de Germanicus, qu'on disoit avoir été empoisonné par Pison & par Plautine, on trouva dans la terre & dans les murailles des os de corps humains, des dévouemens, & des charmes ou vers magiques, avec le nom de Germanicus, gravé sur des lames de plomb, enduites de sang corrompu, des cendres à demi-brulées, & d'autres maléfices, par la vertu desquels on croit que les ames peuvent être évoquées.

(a) *Macrobius, lib. 3. cap. 9.* (b) *Tacit. Ann. lib. 2. art. 69.*

CHAPITRE XXXVII.

Exemple de dévouement parmi les Chrétiens.

HEctor-Boëthius (a), dans son histoire d'Ecosse, raconte que Duffus, Roi de ce pays, étant tombé malade d'une maladie inconnue aux médecins, étoit consumé par une fievre lente, passoit les nuits sans dormir, se desséchoit insensiblement; son corps se fondoit en sueur toutes les nuits, il devenoit foible, languissant, moribond, sans néanmoins qu'il parût dans son pouce aucune altération. On mit tout en usage pour le soulager, mais inutilement. On désespere de sa vie, on soupçonne qu'il y a du maléfice. Cependant les peuples de Murray, canton de l'Ecosse, se mutinerent, ne doutant pas que le Roi ne dût bien-tôt succomber à sa maladie.

Il se répandit un bruit sourd que le Roi avoit été ensorcelé par des magiciennes, qui demeuroient à Forrès, petite ville de l'Ecosse septentrionale. On y envoya du monde pour les arrêter; on les surprit dans leurs maisons, où l'une d'elles arrosoit la figure de cire du Roi Duffus, passée dans une broche de bois devant un grand feu, devant laquelle elle récitoit cer-

(a) *Hector Boëthius, Hist. Scot, lib. xj. cap. 218. 219.*

taines prieres magiques, & aſſuroit, qu'à meſure que la figure ſe fondoit, le Roi perdroit ſes forces ; & qu'enfin il mourroit lorſque la figure ſeroit entierement fondue: ces femmes déclarerent qu'elles avoient été engagées à faire ces maléfices par les principaux du pays de Murray, qui n'attendoient que le décès du Roi pour faire éclater leur révolte.

Auſſi-tôt on arrête ces magiciennes, & on les fait mourir dans les flammes. Le Roi ſe porta beaucoup mieux, & en peu de jours il recouvra une parfaite ſanté. Ce récit ſe trouve auſſi dans l'hiſtoire d'Ecoſſe de Bucanan, qui dit l'avoir appriſe de ſes anciens.

Il fait vivre le Roi Duffus en 960. & celui qui a ajouté des notes au texte de ces hiſtoriens, reconnoit que cet uſage de faire fondre par art magique des images de cire, pour faire mourir des perſonnes, n'étoit point inconnu aux Romains, comme il paroit par Virgile & par Ovide; & nous en avons rapporté aſſez d'exemples. Mais il faut avouer que tout ce qu'on raconte ſur cela eſt fort ſuſpect, non qu'il ne ſe ſoit trouvé des magiciens & des magiciennes, qui ont tenté de faire mourir des perſonnes de conſidération par ces ſortes de moyens, & qui en attribuoient l'effet au démon ; mais il n'y a gueres d'apparence qu'ils y aient jamais réuſſi. Si les magiciens avoient le ſecret de faire ainſi périr tous ceux qu'ils vou-

droient, qui eſt le Prince, le Prélat, le Seigneur, qui ſeroit en ſureté ? S'ils pouvoient les faire mourir à petit feu, pourquoi ne les pas exterminer tout d'un coup, en jettant au feu la figure de cire ? Qui peut avoir donné ce pouvoir au démon ? Eſt-ce le Tout-Puiſſant, pour ſatisfaire la vengeance d'une femmelette, ou la jalouſie d'un amant ou d'une amante ?

Monſieur de S. André, médecin du Roi, dans ſes lettres ſur les maléfices, voudroit expliquer les effets de ces dévouemens, ſuppoſé qu'ils ſoient vrais, par l'écoulement des eſprits, qui ſortent des corps des magiciens ou des magiciennes, & qui s'uniſſant aux petites parties qui ſe détachent de la cire, & aux atômes du feu qui les rendent encore plus actifs, ſe porteroient vers la perſonne qu'ils voudroient maléficier, & lui cauſeroient des ſentimens de chaleur ou de douleur, plus ou moins forte, ſelon que l'action du feu ſeroit plus ou moins violente. Mais je ne crois pas que cet habile homme trouve beaucoup d'approbateurs de ſon ſentiment. Le plus court ſeroit, à mon ſens, de nier les effets de ces maléfices ; car ſi ces effets ſont réels, ils ſont inexpliquables à la phyſique, & ne peuvent être attribués qu'au démon.

Nous liſons dans l'hiſtoire des Archevêques de Treves, qu'Eberard, Archevêque de cette Egliſe, qui mourut en *1067.* ayant menacé les Juifs de les chaſſer de ſa ville, ſi dans un cer-

tain tems ils n'embrassoient le christianisme, ces malheureux réduits au desespoir, subornerent un ecclésiastique, qui pour de l'argent leur baptisa du nom de l'Evêque une statue de cire, à laquelle ils attacherent des mêches ou des bougies, & les allumerent le samedi saint, comme le Prélat alloit donner solemnellement le baptême.

Pendant qu'il étoit occupé à cette sainte fonction, la statue étant à moitié consumée, Eberard se sentit extrêmement mal; on le conduisit dans la sacristie, où il expira bientôt après.

Le Pape Jean XXII. en 1317. se plaignit par des lettres publiques, que des scélérats avoient attenté à sa vie par de pareilles opérations; & il paroit persuadé de leur efficacité, & qu'il n'a été préservé de la mort que par une protection particuliere de Dieu. Nous vous faisons savoir, dit-il, que quelques traîtres ont conspiré contre nous, & contre quelques-uns de nos freres les Cardinaux, & ont préparé des breuvages & des images pour nous faire périr, dont ils ont souvent cherché les occasions; mais Dieu nous a toujours conservés. La lettre est du 27 de juillet.

Dès le 27 de février le Pape avoit donné commission d'informer contre ces empoisonneurs; sa lettre est addressée à Barthelemy, Evêque de Fréjus, qui fut successeur du Pape en ce siege, & à Pierre Tessier, docteur en décret,

depuis Cardinal. Le Pape y dit en ſubſtance : Nous avons appris que Jean de Limoges, Jacques, dit Crabançon, Jean d'Amant, médecin, & quelques autres s'appliquent par une damnable curioſité à la nécromancie & autres arts magiques, dont ils ont des livres ; qu'ils ſe ſont ſouvent ſervis de miroirs & d'images conſacrées à leur maniere ; que ſe mettant dans des cercles ils ont ſouvent invoqué les malins eſprits, pour faire périr les hommes par la violence des enchantemens, ou ont envoyé des maladies qui abregent leurs jours. Quelquefois ils ont enfermé des démons dans des miroirs, des cercles, ou des anneaux, pour les interroger, non-ſeulement ſur le paſſé, mais ſur l'avenir, & faire des prédictions. Ils prétendent avoir fait pluſieurs expériences en ces matieres, & ne craignent pas d'aſſurer qu'ils peuvent, non ſeulement par certains breuvages ou certaines viandes, mais par de ſimples paroles, abréger ou allonger la vie, ou l'ôter entierement, & guérir toutes ſortes de maladies.

Le Pape donna une pareille commiſſion le 22 d'avril 1317. à l'Evêque de Riès, au même Pierre Teſſier, à Pierre Deſprés, & à deux autres, pour informer de la conjuration formée contre lui & contre les Cardinaux ; & dans cette commiſſion il dit : Ils ont préparé des breuvages pour nous empoiſonner, nous & quelques Cardinaux ; & n'ayant pas eu la commodité de nous

les faire prendre, ils ont fait faire des images de cire sous nos noms, pour attaquer notre vie, en piquant ces images avec des enchantemens magiques & des invocations de démons; mais Dieu nous a préservés, & a fait tomber entre nos mains trois de ces images.

On voit la description de semblables maléfices dans une lettre écrite trois ans après à l'inquisiteur de Carcassone par Guillaume de Godin, Cardinal-Evêque de Sabine, où il dit: Le Pape vous ordonne d'informer & de procéder contre ceux qui sacrifient aux démons, les adorent, ou leur font hommage, en leur donnant pour marque un papier écrit, ou quelque autre chose, pour lier le démon, ou pour faire quelque maléfice en l'invoquant; qui abusant du Sacrement de baptême, baptisent des images de cire, ou d'autres matieres, avec invocation des démons; qui abusent de l'Eucharistie, ou de l'hostie consacrée, ou des autres Sacremens, en exerçant leurs maléfices. Vous procéderez contre eux avec les Prélats, comme vous faites en matiere d'hérésie; car le Pape vous en donne le pouvoir. La lettre est datée d'Avignon, le 22 d'août 1320.

En faisant le procès à Enguerrand de Marigny, on produisit un magicien, qu'on avoit surpris faisant des images de cire représentant le Roi Louis Hutin & Charles de Valois, & prétendant les faire mourir, en piquant ou en faisant fondre ces images.

On raconte auſſi que Côme Rugieri, Florentin, grand athée, & prétendu magicien, avoit une chambre ſecrette, où il s'enfermoit ſeul, & où il perçoit d'une aiguille une image de cire qui repréſentoit le Roi, après l'avoir chargé de malédictions, & dévoué par des enchantemens horribles, eſpérant de faire mourir ce Prince de langueur.

Que ces conjurations, ces images de cire, ces paroles magiques aient produit, ou non, leurs effets, cela prouve toujours l'opinion qu'on en avoit, la mauvaiſe volonté des magiciens, la crainte dont on en étoit frappé. Quoique leurs enchantemens & leurs imprécations ne fuſſent point ſuivies de l'effet, on croit apparemment avoir ſur cela quelque expérience, qui les faiſoit redouter à tort, ou avec raiſon.

L'ignorance de la phyſique faiſoit prendre alors pour ſurnaturels pluſieurs effets de la nature; & comme il eſt certain par la foi que Dieu a ſouvent permis aux démons de tromper les hommes par des prodiges, & de leur nuire par des moyens extraordinaires, on ſuppoſoit ſans l'examiner qu'il y avoit un art magique & des regles ſures pour découvrir certains ſecrets, ou faire certains maux par le moyen des démons, comme ſi Dieu n'eût pas toujours été le maître de les permettre ou de les empêcher, ou qu'il eût ratifié les pactes faits avec les malins eſprits.

Mais en examinant de près la prétendue ma-

gie, on a ſeulement trouvé des empoiſonnemens accompagnés de ſuperſtitions & d'impoſtures. Tout ce que nous venons de rapporter des effets de la magie, des enchantemens, de la ſorcellerie, qu'on prétendoit cauſer de ſi terribles effets ſur les corps & ſur les biens des hommes, & tout ce qu'on raconte des dévouemens, des évocations, des figures magiques, qui étant conſumées par le feu, cauſoient la mort aux perſonnes dévouées & enchantées; tout cela n'a rapport que très-imparfaitement à la matiere des vampires que nous traitons ici, à moins qu'on ne diſe que les revenans ſont ſuſcités & évoqués par l'art magique, & que les perſonnes qui ſe croient ſuffoquées, & enfin frappées de mort par les vampires, ne ſouffrent ces peines que par la malice du démon, qui fait apparoître leurs parens morts, & leur fait produire tous ces effets, ou ſimplement frappe l'imagination des perſonnes à qui cela arrive, & leur fait croire que ce ſont leurs parens décédés qui viennent les tourmenter, & les faire mourir, quoiqu'il n'y ait dans tout cela qu'une imagination fortement frappée qui agiſſe.

On peut auſſi rapporter aux hiſtoires des revenans ce qu'on raconte de certaines perſonnes qui ſe ſont promis de revenir après leur mort, & de ſe donner des nouvelles de ce qui ſe paſſe en l'autre vie, & de l'état où elles s'y trouvent.

CHAPITRE

CHAPITRE XXXVIII.

Exemples des perſonnes qui ſe ſont promis de ſe donner après leur mort des nouvelles de l'autre monde.

L'Hiſtoire du marquis de Rambouillet, qui apparut après ſa mort au marquis de Précy, eſt fameuſe. Ces deux ſeigneurs s'entretenant des choſes de l'autre vie, comme gens qui n'étoient pas fort perſuadés de tout ce qu'on en dit, ſe promirent l'un à l'autre que le premier des deux qui mourroit, en viendroit dire des nouvelles à l'autre. Le marquis de Rambouillet partit pour la Flandre, où la guerre étoit alors, & le marquis de Précy demeura à Paris, arrêté par une groſſe fievre. Six ſemaines après en plein jour il entendit tirer les rideaux de ſon lit, & ſe tournant pour voir qui c'étoit, il apperçut le marquis de Rambouillet en bufle & en bottes. Il ſortit de ſon lit pour embraſſer ſon ami ; mais Rambouillet reculant de quelques pas, lui dit qu'il étoit venu pour s'acquitter de la parole qu'il lui avoit donnée ; que tout ce qu'on diſoit de l'autre vie, étoit très-certain ; qu'il devoit changer de conduite, & que dans la premiere occaſion où il ſe trouveroit, il perdroit la vie.

Précy fit de nouveaux efforts pour embrasser son ami, mais il n'embrassa que du vent : alors Rambouillet voyant qu'il étoit incrédule à ce qu'il lui disoit, lui montra l'endroit où il avoit reçu le coup dans les reins, d'où le sang paroissoit encore couler. Précy reçut bientôt après par la poste la confirmation de la mort du marquis de Rambouillet, & lui-même s'étant trouvé quelque tems après dans les guerres civiles à la bataille du fauxbourg Saint-Antoine, y fut tué.

Pierre le vénérable, abbé de Cluny (*a*), raconte une histoire à peu près semblable à celle que nous venons de voir. Un gentilhomme, nommé Humbert, fils d'un seigneur, nommé Guichard de Belioc, dans le diocese de Mâcon, ayant un jour déclaré la guerre à d'autres seigneurs de son voisinage, un gentilhomme, nommé Geofroi d'Iden, reçut dans la mêlée une blessure, dont il mourut sur le champ.

Environ deux mois après, ce même Geofroi apparut à un gentilhomme, nommé Milon d'Ansa, & le pria de dire à Humbert de Belioc, au service duquel il avoit perdu la vie, qu'il étoit dans les tourmens, pour l'avoir aidé dans une guerre injuste, & pour n'avoir pas expié avant sa mort ses péchés par la pénitence ; qu'il le prioit d'avoir compassion de lui, & de son propre pere Guichard, qui lui avoit laissé de grands biens,

(*a*) *Biblioth. Cluniac. de miraculis, lib.* 1. *cap.* 7. *pag.* 1290.

dont il abusoit, & dont une partie étoit mal acquise ; qu'à la vérité Guichard, pere de Humbert, avoit embrassé la vie religieuse à Cluny, mais qu'il n'avoit pas eu le tems de satisfaire à la justice de Dieu pour les péchés de sa vie passée ; qu'il le conjuroit donc de faire offrir pour lui & pour son pere le sacrifice de la messe, de faire des aumônes, & d'employer les prieres des gens de bien pour leur procurer à l'un & à l'autre une prompte délivrance des peines qu'ils enduroient. Il ajouta : Dites-lui que s'il ne vous écoute pas, je serai contraint d'aller moi-même lui annoncer ce que je viens de vous dire.

Milon d'Ansa s'acquitta fidelement de sa commission : Humbert en fut effrayé, mais il n'en devint pas meilleur. Toutefois craignant que Guichard son pere, ou Geofroi d'Iden ne vinssent l'inquiéter, il n'osoit demeurer seul, & surtout pendant la nuit ; il vouloit toujours avoir auprès de lui quelqu'un de ses gens. Un matin donc qu'il étoit couché & éveillé dans son lit en plein jour, il vit paroître en sa présence Geofroi, armé comme à un jour de bataille, qui lui montroit la blessure mortelle qu'il y avoit reçue, & qui paroissoit encore toute fraîche. Il lui fit de vifs reproches de son peu de pitié envers lui & envers son propre pere, qui gémissoient dans les tourmens : Prenez garde, ajouta-t-il, que Dieu ne vous traite dans sa rigueur, & ne vous refuse la miséricorde que vous nous refu-

ſez ; & ſur-tout gardez-vous bien d'exécuter la réſolution que vous avez priſe d'aller à la guerre avec le comte Amédée ; ſi vous y allez, vous y perdrez la vie & les biens.

Il parloit, & Humbert ſe diſpoſoit à lui répondre, lorſque l'écuyer Vichard de Marzcy, conſeiller de Humbert, arriva venant de la meſſe, & auſſi-tôt le mort diſparut. Dès ce moment Humbert travailla ſérieuſement à ſoulager ſon pere & Geofroi, & réſolut de faire le voyage de Jéruſalem, pour expier ſes péchés. Pierre le vénérable avoit été très-bien inſtruit de tout le détail de cette hiſtoire, qui s'étoit paſſée l'année qu'il fit le voyage d'Eſpagne, & qui avoit fait grand bruit dans le pays.

Le Cardinal Baronius (*a*), homme très grave & très-ſage, dit qu'il a appris de pluſieurs perſonnes très-ſenſées, & qui l'ont ſouvent ouï prêcher aux peuples, & en particulier de Michel Mercati, protonotaire du S. Siege, homme d'une probité reconnue, & fort habile, ſur-tout dans la philoſophie de Platon, à laquelle il s'appliquoit ſans relâche avec Marſile Ficin, ſon ami intime, auſſi zélé que lui pour la doctrine de Platon.

Un jour ces deux grands philoſophes s'entretenant de l'immortalité de l'ame, & ſi elle demeuroit & exiſtoit après la mort du corps, après avoir beaucoup diſcouru ſur cette matiere, ils

(*a*) *Baronius, ad an. Chriſti*, 401. *tom.* 5. *Annal.*

se promirent l'un à l'autre, & se donnerent les mains, que le premier d'entre eux qui partiroit de ce monde, viendroit donner à l'autre des nouvelles de l'état de l'autre vie.

S'étant ainsi séparés, il arriva quelque tems après que le même Michel Mercati étant bien éveillé, & étudiant de grand matin les mêmes matieres de philosophie, il entendit tout d'un coup comme le bruit d'un cavalier qui venoit en grande hâte à sa porte, & en même tems il entendit la voix de son ami, Marsile Ficin, qui lui crioit : Michel, Michel, rien n'est plus vrai que ce qu'on dit de l'aure vie. En même tems Michel ouvrit la fenêtre, & vit Marsile monté sur un cheval blanc, qui se retiroit en courant. Michel lui cria de s'arrêter; mais il continua sa course jusqu'à ce qu'il ne le vit plus.

Marsile Ficin demeuroit alors à Florence, & y étoit mort à l'heure même qu'il étoit apparu & avoit parlé à son ami. Celui-ci écrivit aussitôt à Florence pour s'informer de la vérité du fait, & on lui répondit que Marsile étoit décédé au même moment que Michel avoit ouï sa voix & le bruit de son cheval à sa porte. Depuis cette aventure Michel Mercati, quoique fort réglé auparavant dans sa conduite, fut changé en un autre homme, & vécut d'une maniere tout-à-fait exemplaire, & comme un parfait modele de la vie chrétienne. On trouve un grand nombre de pareils exemples dans Henri

Morus, & Josué Grandville, dans son ouvrage intitulé, *Le Saducéisme combattu.*

En voici un tiré de la vie du B. Joseph de Lionisse, Capucin missionnaire, liv. 1. pag. 64. & suivantes. Un jour qu'il s'entretenoit avec son compagnon des devoirs de la religion, de la fidélité que Dieu demande de ceux qui s'y sont consacrés, de la recompense qu'il a réservée aux parfaits religieux, & de la sévere justice qu'il exercera contre les serviteurs infideles, F. Joseph lui dit : Je veux que nous nous promettions mutuellement que celui de nous qui mourra le premier, apparoisse à l'autre, si Dieu le permet ainsi, pour l'instruire de ce qui se passe en l'autre vie, & de l'état où il se trouvera. Je le veux, répartit le saint compagnon ; je vous en donne ma parole : Je vous engage aussi la mienne, répliqua le F. Joseph.

Quelques jours après le pieux compagnon fut attaqué d'une maladie qui le réduisit au tombeau. F. Joseph y fut d'autant plus sensible, qu'il connoissoit mieux que les autres la vertu du saint religieux : il ne douta pas que leur accord ne fût exécuté, ni que le mort ne lui apparût, lorsqu'il y penseroit le moins, pour s'acquitter de sa promesse.

En effet un jour que F. Joseph s'étoit retiré dans sa chambre, l'après-midi il vit entrer un jeune Capucin horriblement défait, d'un visage pâle & décharné, qui le salua d'une voix grêle

& tremblante. Comme à la vue de ce ſpectre Joſeph parut un peu troublé : Ne vous effrayez pas, lui dit-il ; je viens ici, comme Dieu l'a permis, pour m'acquitter de ma promeſſe, & pour vous dire que j'ai le bonheur d'être du nombre des élus par la miſéricorde du Seigneur. Mais apprenez qu'il eſt encore plus difficile d'être ſauvé qu'on ne le croit dans le monde ; que Dieu, dont la ſageſſe découvre les plus ſecrets replis des conſciences, peſe exactement toutes les actions qu'on a faites durant la vie, les penſées, les deſirs, & les motifs qu'on ſe propoſe en agiſſant ; & qu'autant qu'il eſt inexorable à l'égard des pécheurs, autant eſt-il bon, indulgent & riche en miſéricorde envers les ames juſtes qui l'ont ſervi dans la vie : à ces mots le fantôme diſparut.

Voici un exemple d'une ame qui vient après ſa mort viſiter ſon ami, ſans en être convenu avec lui (*a*). Pierre Gamrate, Evêque de Cracovie, fut transféré à l'archevêché de Gneſne en 1548. & obtint diſpenſe du Pape Paul III. de conſerver encore ſon évêché de Cracovie. Ce Prélat, après avoir mené une vie déréglée pendant ſa jeuneſſe, ſe mit ſur la fin de ſa vie à pratiquer pluſieurs actions de charité, donnant tous les jours à manger à cent pauvres, à qui il envoyoit des mets de ſa table. Et lorſqu'il alloit

(*a*) *Stephani Damalevini Hiſtoria, pag.* 291. *apud Rainald. continuat. Baronii, ad an.* 1545. *t.* 21. *art.* 62.

en voyage, il se faisoit suivre par deux chariots chargés d'habits & de chemises, qu'il faisoit distribuer aux pauvres selon leur besoin.

Un jour qu'il se disposoit à aller à l'Eglise sur le soir, la veille d'une bonne fête, & qu'il étoit demeuré seul dans son cabinet, il vit tout d'un coup paroître en sa présence un gentilhomme, nommé Curosius, mort depuis assez long-tems, avec lequel il avoit été autrefois dans sa jeunesse trop uni pour faire le mal.

L'Archevêque Gamrate en fut d'abord effrayé; mais le mort le rassura, & lui dit qu'il étoit du nombre des bienheureux. Quoi! lui dit le Prélat, après une vie telle que tu as menée; car tu sais à quels excès nous nous sommes portés toi & moi dans notre jeunesse. Je le sais, dit le mort; mais voici ce qui m'a sauvé: un jour étant en Allemagne, je me trouvai avec un homme qui proféroit des discours blasphématoires & injurieux à la sainte Vierge. J'en fus irrité, je lui donnai un soufflet; nous mettons l'épée à la main, je le tue, & de peur d'être arrêté & puni comme homicide, je prends la fuite sans beaucoup réfléchir sur l'action que j'avois faite. A l'heure de ma mort je me trouvai dans de terribles inquiétudes par le remors de ma vie passée, & je ne m'attendois qu'à une perte certaine, lorsque la sainte Vierge vint à mon secours, & intercéda si puissamment pour moi auprès de son fils, qu'elle m'obtint le pardon de mes pé-

chés, & j'ai le bonheur de jouir de la béatitude.

Pour vous, vous n'avez plus que ſix mois à vivre, & je ſuis envoyé pour vous avertir que Dieu, en conſidération de vos aumônes & de votre charité envers les pauvres, veut vous faire miſéricorde, & vous attend à pénitence. Profitez du tems, & expiez vos péchés paſſés. Après ces mots le mort diſparut, & l'Archevêque fondant en larmes, commença à vivre d'une maniere ſi chrétienne, qu'il fut l'édification de tous ceux qui en eurent connoiſſance. Il raconta la choſe à ſes plus intimes amis, & mourut en 1545. après avoir gouverné l'Egliſe de Gneſne pendant environ cinq ans.

La fille de Dumoulin, fameux juriſconſulte, ayant été inhumainement maſſacrée dans ſon logis (*a*), apparut de nuit à ſon mari, bien éveillé, & lui déclara par noms & par ſurnoms ceux qui l'avoient tuée, elle & ſes enfans, le conjurant d'en tirer vengeance.

CHAPITRE XXXIX.

Extrait des Ouvrages politiques de Monſieur l'Abbé de S. Pierre, tom. 4. pag. 57.

On me dit dernierement à Valogne qu'un bon prêtre de la ville, qui apprend à lire aux

(*a*) *Le Loyer, lib.* 3. *pag.* 46. & 47.

enfans, nommé M. Bezuel, avoit eû une apparition en plein jour, il y a dix ou douze ans; comme cela avoit fait d'abord beaucoup de bruit à cause de sa réputation de probité & de sincérité, j'eus la curiosité de l'entendre conter lui-même son aventure. Une Dame de mes parentes, qui le connoissoit, l'envoya prier à dîner hier, 7 janvier 1708. & comme d'un côté je lui marquai du desir de savoir la chose de lui-même, & que de l'autre c'étoit pour lui une sorte de distinction honorable, d'avoir eu en plein jour une apparition d'un de ses camarades, il nous la conta avant dîner sans se faire prier, & d'une maniere assez naïve.

FAIT.

En 1695. nous dit M. Bezuel, étant jeune écolier d'environ quinze ans, je fis connoissance avec les deux enfans d'Abaquene, procureur, écoliers comme moi. L'aîné étoit de mon âge, le cadet avoit dix-huit mois de moins; il s'appelloit Desfontaines: nous faisions nos promenades & toutes nos parties de plaisir ensemble; & soit que Desfontaines eût plus d'amitié pour moi, soit qu'il fût plus gai, plus complaisant, plus spirituel que son frere, je l'aimois aussi davantage.

En 1696. nous promenant tous deux dans le cloître des Capucins, il me conta qu'il avoit

lu depuis peu une hiſtoire de deux amis, qui s'étoient promis que celui qui mourroit le premier, viendroit dire des nouvelles de ſon état au vivant, que le mort revint, & lui dit des choſes ſurprenantes. Sur cela Desfontaines me dit qu'il avoit une grace à me demander, qu'il me la demandoit inſtamment : c'étoit de lui faire une pareille promeſſe, & que de ſon côté il me la feroit ; je lui dis que je ne voulois point. Il fut pluſieurs mois à m'en parler ſouvent, & très-ſérieuſement ; je réſiſtois toujours. Enfin vers le mois d'août 1696. comme il devoit partir pour aller étudier à Caen, il me preſſa tant, les larmes aux yeux, que j'y conſentis : il tira dans le moment deux petits papiers qu'il avoit écrits tout prêts ; l'un, ſigné de ſon ſang, où il me promettoit, en cas de mort, de me venir dire des nouvelles de ſon état ; l'autre, où je lui promettois pareille choſe. Je me piquai au doigt ; il en ſortit une goutte de ſang, avec lequel je ſignai mon nom ; il fut ravi d'avoir mon billet, & en m'embraſſant il me fit mille remercîmens.

Quelque tems après il partit avec ſon frere. Notre ſéparation nous cauſa bien du chagrin : nous nous écrivions de tems en tems de nos nouvelles, & il n'y avoit que ſix ſemaines que j'avois reçu de ſes lettres, lorſqu'il m'arriva ce que je m'en vais vous conter.

Le 31 juillet 1697. un jeudi (il m'en ſou-

viendra toute ma vie) feu M. de Sortoville, auprès de qui je logeois, & qui avoit eu de la bonté pour moi, me pria d'aller à un pré, près des Cordeliers, & d'aider à presser ses gens qui faisoient du foin : je n'y fus pas un quart d'heure, que vers les deux heures & demie je me sentis tout d'un coup étourdi, & pris d'une foiblesse : je m'appuyai en vain sur ma fourche à foin ; il fallut que je me misse sur un peu de foin, où je fus environ une demi-heure à reprendre mes esprits. Cela se passa ; mais comme jamais rien de semblable ne m'étoit arrivé, j'en fus surpris, & je craignis le commencement d'une maladie ; il ne m'en resta cependant que peu d'impression le reste du jour : il est vrai que la nuit je dormis moins qu'à l'ordinaire.

Le lendemain à pareille heure, comme je menois au pré M. de S. Simon, petit-fils de M. de Sortoville, qui avoit alors dix ans, je me trouvai en chemin attaqué d'une pareille foiblesse ; je m'assis sur une pierre à l'ombre. Cela se passa, & nous continuames notre chemin : il ne m'arriva rien de plus ce jour-là, & la nuit je ne dormis gueres.

Enfin le lendemain, deuxieme jour d'août, étant dans le grenier où on serroit le foin que l'on apportoit du pré, précisément à la même heure, je fus pris d'un pareil étourdissement & d'une pareille foiblesse, mais plus grande que les autres ; je m'évanouis & perdis connoissance ;

un des laquais s'en apperçut : on m'a dit qu'on me demanda alors qu'eſt-ce que j'avois, & que je répondis : J'ai vu ce que je n'aurois jamais cru ; mais il ne me ſouvient ni de la demande ni de la réponſe : cela cependant s'accorde à ce qu'il me ſouvient avoir vu alors comme une perſonne nue à mi-corps, mais que je ne reconnus cependant point. On m'aida à deſcendre de l'échelle : je me tenois bien aux échelons ; mais comme je vis Desfontaines, mon camarade, au bas de l'échelle, la foibleſſe me reprit, ma tête s'en alla entre deux échelons, & je perdis encore connoiſſance : on me deſcendit, & on me mit ſur une groſſe poutre, qui ſervoit de ſiege dans la grande place des Capucins ; je m'y aſſis : je n'y vis plus alors M. de Sortoville, ni ſes domeſtiques, quoique préſens ; mais appercevant Desfontaines vers le pied de l'échelle, qui me faiſoit ſigne de venir à lui, je me reculai ſur mon ſiege comme pour lui faire place, & ceux qui me voyoient, & que je ne voyois point, quoique j'euſſe les yeux ouverts, remarquerent ce mouvement.

Comme il ne venoit point, je me levai pour aller à lui ; il s'avança vers moi, me prit le bras gauche de ſon bras droit, & me conduiſit à trente pas de-là dans une rue écartée, me tenant ainſi accroché. Les domeſtiques croyant que mon étourdiſſement étoit paſſé, & que j'allois à quelques néceſſités, s'en allerent chacun à leur

besogne, excepté un petit laquais, qui vint dire à M. de Sortoville que je parlois tout seul. M. de Sortoville crut que j'étois yvre ; il s'approcha, & m'entendit faire quelques questions & quelques réponses, qu'il m'a dites depuis.

Je fus là près de trois quarts d'heure à causer avec Desfontaines. Je vous ai promis, me dit-il, que si je mourois avant vous, je viendrois vous le dire. Je me noyai avant-hier à la riviere de Caen, à peu près à cette heure-ci ; j'étois à la promenade avec tels & tels ; il faisoit grand chaud ; il nous prit envie de nous baigner ; il me vint une foiblesse dans la riviere, & je tombai au fond. L'abbé de Menil-Jean, mon camarade, plongea pour me reprendre, je saisis son pied ; mais soit qu'il eût peur que ce ne fût un saumon, parce que je le serrois bien fort, soit qu'il voulût promptement remonter sur l'eau, il secoua si rudement le jaret, qu'il me donna un grand coup sur la poitrine, & me jetta au fond de la riviere, qui est là fort profonde.

Desfontaines me conta ensuite tout ce qui leur étoit arrivé dans la promenade, & de quoi ils s'étoient entretenus. J'avois beau lui faire des questions, s'il étoit sauvé, s'il étoit damné, s'il étoit en purgatoire, si j'étois en état de grace, & si je le suivrois de près ; il continua son discours, comme s'il ne m'avoit point entendu, & comme s'il n'eût point voulu m'entendre.

Je m'approchai plusieurs fois pour l'embras-

ſer ; mais il me parut que je n'embraſſois rien ; je ſentois pourtant bien qu'il me tenoit fortement par le bras ; & que, lorſque je tâchois de détourner ma tête, pour ne le plus voir, parce que je ne le voyois qu'en m'affligeant, il me ſecouoit le bras, comme pour m'obliger à le regarder & à l'écouter.

Il me parut toujours plus grand que je ne l'avois vu, & plus grand même qu'il n'étoit lors de ſa mort, quoiqu'il eût grandi depuis 18 mois que nous ne nous étions vus : je le vis toujours à mi-corps & nud, la tête nue, avec ſes beaux cheveux blonds, & un écriteau blanc, entortillé dans ſes cheveux ſur ſon front, ſur lequel il y avoit de l'écriture, où je ne pus lire que ces mots : *In*, *&c.*

C'étoit ſon même ſon de voix : il ne me parut ni gai ni triſte ; mais dans une ſituation calme & tranquille : il me pria, quand ſon frere ſeroit revenu, de lui dire certaines choſes, pour dire à ſon pere & à ſa mere : il me pria de dire les ſept pſeaumes, qu'il avoit eus en pénitence le dimanche précédent, qu'il n'avoit pas encore récités ; enſuite il me recommanda encore de parler à ſon frere, & puis me dit adieu, s'éloigna de moi, en me diſant : *Juſques*, *juſques*, qui étoit le terme ordinaire dont il ſe ſervoit quand nous nous quittions à la promenade, pour aller chacun chez nous.

Il me dit que lorſqu'il ſe noyoit, ſon frere,

en écrivant une traduction, s'étoit repenti de l'avoir laissé aller sans l'accompagner, craignant quelques accidens : il me peignit si bien où il s'étoit noyé, & l'arbre de l'avenue de Louvigni, où il avoit écrit quelques mots, que deux ans après, me trouvant avec le feu chevalier de Gotot, un de ceux qui étoient avec lui lorsqu'il se noya, je lui marquai l'endroit même, & qu'en comptant les arbres d'un certain côté, que Desfontaines m'avoit spécifié, j'allai droit à l'arbre, & je trouvai son écriture : il me dit aussi que l'article des sept pseaumes étoit vrai, & qu'au sortir de confession ils s'étoient dit leur pénitence ; son frere me dit depuis qu'il étoit vrai qu'à cette heure-là il écrivoit sa version, & qu'il se reprocha de n'avoir pas accompagné son frere.

Comme je passai près d'un mois sans pouvoir faire ce que m'avoit dit Desfontaines à l'égard de son frere, il m'apparut encore deux fois avant dîner, à une maison de campagne, où j'étois allé dîner à une lieue d'ici. Je me trouvai mal ; je dis qu'on me laissât, que ce n'étoit rien, que j'allois revenir : j'allai dans le coin du jardin. Desfontaines m'ayant apparu, il me fit des reproches de ce que je n'avois pas encore parlé à son frere, & m'entretint encore un quart d'heure, sans vouloir répondre à mes questions.

En allant le matin à Notre-Dame de la Victoire, il m'apparut encore, mais pour moins de tems, & me pressa toujours de parler à son frere,

&

& me quitta en me disant toujours : *Jusques, jusques*, & sans vouloir répondre à mes questions.

C'est une chose remarquable, que j'eus toujours une douleur à l'endroit du bras qu'il m'avoit saisi la premiere fois, jusqu'à ce que j'eusse parlé à son frere ; je fus trois jours que je ne dormois pas de l'étonnement où j'étois. Au sortir de la premiere conversation, je dis à M. de Varouville, mon voisin & mon camarade d'école, que Desfontaines avoit été noyé, qu'il venoit lui-même de m'apparoître & de me le dire : il s'en alla toujours courant chez les parens, pour savoir si cela étoit vrai ; on en venoit de recevoir la nouvelle, mais par un malentendu il comprit que c'étoit l'aîné. Il m'assura qu'il avoit lu la lettre de Desfontaines, & il le croyoit ainsi ; je lui soutins toujours que cela ne pouvoit pas être, & que Desfontaines luimême m'étoit apparu : il retourna, revint, & me dit en pleurant : Cela n'est que trop vrai.

Il ne m'est rien arrivé depuis, & voilà mon aventure au naturel : on l'a contée diversement ; mais je ne l'ai contée que comme je viens de vous le dire. Le feu chevalier de Gotot m'a dit que Desfontaines est aussi apparu à M. de Menil-Jean. Mais je ne le connois point ; il demeure à vingt lieues d'ici du côté d'Argentan, & je ne puis en rien dire de plus.

Voilà un récit bien singulier & bien circons-

tancié, rapporté par M. l'abbé de S. Pierre, qui n'eſt nullement crédule, & qui met tout ſon eſprit & toute ſa philoſophie à expliquer les événemens les plus extraordinaires par des raiſonnemens phyſiques, par le concours des atômes, des corpuſcules, les écoulemens des eſprits inſenſibles & de la tranſpiration. Mais tout cela eſt tiré de ſi loin, & fait une violence ſi ſenſible aux ſujets & à leurs circonſtances, que les plus crédules ne ſauroient s'y rendre.

Il eſt ſurprenant que ces Meſſieurs, qui ſe piquent de force d'eſprit, & qui rejettent avec tant de hauteur tout ce qui paroit ſurnaturel, ſoient ſi faciles à admettre des ſyſtemes philoſophiques, beaucoup plus incroyables que les faits mêmes qu'ils combattent. Ils ſe forment des doutes, ſouvent très-mal fondés, & les attaquent par des principes encore plus incertains. Cela s'appelle réfuter une difficulté par une autre, réſoudre un doute par des principes encore plus douteux.

Mais, dira-t-on, d'où vient que tant d'autres perſonnes, qui s'étoient engagées de venir dire des nouvelles de l'immortalité de l'ame après leur mort, ne ſont pas revenues? Séneque parle d'un philoſophe Stoïcien, nommé Julius-Canus, qui ayant été condamné à mort par Jules-Céſar, dit hautement qu'il alloit apprendre la vérité de cette queſtion qui les partageoit, ſavoir ſi l'ame étoit immortelle ou non. Et on ne lit

pas qu'il ſoit revenu. La Motte le Vayer étoit convenu avec ſon ami Baranzan, Barnabite, que le premier d'entre eux qui mourroit, avertiroit l'autre de l'état où il ſe trouveroit. Baranzan mourut, & ne revint point.

De ce que les morts reviennent quelquefois, il ſeroit imprudent de conclure qu'ils reviennent toujours. Et de même ce ſeroit mal raiſonner que de dire qu'il ne reviennent jamais, parce qu'ayant promis de revenir, ils ne ſont pas revenus. Il faudroit pour cela ſuppoſer qu'il eſt au pouvoir des ames de revenir & d'apparoître quand elles veulent, & ſi elles veulent; mais il paroit indubitable au contraire que cela n'eſt point en leur pouvoir, & que ce n'eſt que par une permiſſion très-particuliere de Dieu que les ames ſéparées du corps paroiſſent quelquefois aux vivans.

On voit dans l'hiſtoire du mauvais riche que Dieu ne voulut pas lui accorder la grace qu'il lui demandoit, de renvoyer ſur la terre quelques-uns de ceux qui étoient avec lui dans l'enfer. De pareilles raiſons, tirées de l'endurciſſement ou de l'incrédulité des mortels, ont pu empêcher de même le retour de Julius-Canus ou de Baranzan. Le retour des ames & leur apparition n'eſt pas une choſe naturelle, ni qui ſoit du choix des trépaſſés. C'eſt un effet surnaturel, & qui tient du miracle.

Saint Augustin (*a*) dit à ce sujet que si les morts s'intéressent à ce qui regarde les vivans, & s'il est en leur pouvoir de revenir visiter les vivans, sainte Monique sa mere, qui l'aimoit si tendrement, & qui le suivoit par mer & par terre pendant sa vie, ne manqueroit pas de le visiter toutes les nuits, & de le venir consoler dans ses peines ; car il ne faut pas s'imaginer qu'elle soit devenue moins compatissante depuis qu'elle est devenue bienheureuse : *Absit ut facta sit vitâ feliciore crudelis.*

Le retour des ames, leurs apparitions, l'exécution des promesses que quelques personnes se sont faites de venir dire à leurs amis des nouvelles de ce qui se passe en l'autre monde, n'est pas en leur pouvoir. Tout cela est entre les mains de Dieu.

CHAPITRE XL.

Divers systemes pour expliquer le retour des Revenans.

LA matiere des revenans ayant fait dans le monde autant de bruit qu'elle en a fait, il n'est pas surprenant que l'on ait formé tant de divers systemes, & qu'on ait proposé tant de manieres pour expliquer leur retour & leurs opérations.

(*a*) *August. de cura gerenda pro mortuis, cap. 13. pag. 526.*

Les uns ont cru que c'étoit une résurrection momentanée, causée par l'ame du défunt, qui rentroit dans son corps, ou par le démon, qui le ranimoit & le faisoit agir pendant quelque tems, tandis que son sang gardoit sa consistence & sa fluidité, & que ses organes n'étoient point entierement corrompus & dérangés.

D'autres, frappés des suites de ce principe, & des conséquences qu'on en pourroit tirer, ont mieux aimé supposer que ces vampires n'étoient pas vraiment morts, qu'ils conservoient encore certaines semences de vie, & que leurs ames pouvoient de tems en tems les ranimer & les faire sortir de leurs tombeaux, pour paroître parmi les hommes, y prendre quelque nourriture, se rafraîchir, y renouveller leur suc nourricier & leurs esprits animaux, en suçant le sang de leurs proches.

On a imprimé depuis peu une dissertation sur l'incertitude des signes de la mort, & l'abus des enterremens précipités, par M. Jacques-Benigne Vinslow, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, traduite & commentée par Jacques-Jean Bruhier, docteur en médecine à Paris, 1742. *in*-8°. Cet ouvrage peut servir à expliquer comment des personnes, qu'on a cru mortes, & qu'on a enterrées comme telles, se sont néanmoins trouvées vivantes assez long-tems après leurs obseques & leur enterrement. Cela rendra peut-être le vampirisme moins incroyable.

M. Vinſlow, docteur & régent de la faculté de médecine de Paris, ſoutint au mois d'avril 1740. une theſe, où il demande ſi les expériences de chirurgie ſont plus propres que toutes autres à découvrir des marques moins incertaines d'une mort douteuſe. Il y ſoutint qu'il y a pluſieurs rencontres où les marques de la mort ſont très-douteuſes; & il produit pluſieurs exemples de perſonnes qu'on a cru mortes, & qu'on a enterrées comme telles, qui néanmoins ſe ſont enſuite trouvées vivantes.

M. Bruhier, docteur en médecine, a traduit cette theſe en françois, & y a fait des additions ſavantes, fort propres à fortifier le ſentiment de M. Vinſlow. L'ouvrage eſt très-intéreſſant pour la matiere dont il traite, & fort agréable à lire, par la maniere dont il eſt écrit. Je vais en extraire ce qui peut ſervir à mon ſujet. Je m'attacherai principalement aux faits les plus certains & les plus ſinguliers; car pour les rapporter tous, il faudroit tranſcrire tout le livre.

On ſait que Jean Duns, ſurnommé Scot, ou le docteur ſubtil, eut le malheur d'être enterré vivant à Cologne, & que, quand on ouvrit ſon tombeau quelque tems après, on trouva qu'il s'étoit rongé le bras (*a*). On raconte la même

(*a*) Ce fait eſt plus que douteux. Zovius, pour l'avoir avancé d'après quelques autres, fut traité de *Bovius*, c'eſt-à-dire, gros bœuf. Il vaut donc mieux s'en tenir à ce que Moreri en a penſé. Les ennemis de Scot ont publié, dit-il, qu'ayant été attaqué d'apoplexie, il fut d'abord enterré, &

chose de l'Empereur Zenon, qui se fit entendre du fond de son tombeau par des cris réitérés à ceux qui le veilloient. Lancisi, célebre médecin du Pape Clement XI. raconte qu'à Rome il a été témoin d'une personne de distinction, qui étoit encore vivante lorsqu'il écrivoit, qui reprit le mouvement & le sentiment pendant qu'on chantoit son service à l'Eglise.

Pierre Zacchias, autre célebre médecin de Rome, dit que dans l'hôpital du Saint-Esprit un jeune homme étant attaqué de peste, tomba dans une syncope si entiere, qu'on le crut absolument mort. Dans le tems qu'on transportoit son cadavre avec beaucoup d'autres au delà du Tibre, le jeune homme donna quelques signes de vie. On le reporta à l'hôpital, où il guérit. Deux jours après il tomba dans une pareille syncope. Pour cette fois il fut réputé mort sans retour: on le mit parmi les autres destinés à la sépulture: il revint une seconde fois, & vivoit encore quand Zacchias écrivoit.

On raconte qu'un nommé Guillaume Foxlei, âgé de 40 ans (a), s'étant endormi le 27 avril 1546. demeura plongé dans son sommeil quatorze jours & quatorze nuits, sans aucune maladie précédente. Il ne pouvoit se persuader qu'il

que quelque tems après, cet accident étant passé, il mourut desespéré, se rongeant les mains... Mais on a si bien réfuté cette calomnie, autorisée par Paul Jove, Latome & Bzovius, qu'il ne se trouve plus personne qui veuille y ajouter foi.

(a) Larrey, dans Henri VIII. Roi d'Angleterre, pag. 536.

eût dormi plus d'une nuit : il ne ſut convaincu de ſon long ſommeil que quand on lui fit voir un bâtiment, commencé quelques jours avant ſon aſſoupiſſement, & qu'il vit achever à ſon réveil. On dit que ſous le Pape Gregoire II. un écolier dormit ſept ans de ſuite à Lubec. Lilius Giraldus (*a*) rapporte qu'un payſan dormit toute l'automne & l'hyver entier.

CHAPITRE XLI.

Divers exemples de perſonnes enterrées encore vivantes.

PLutarque raconte qu'un homme étant tombé de haut ſur ſon col, on le crut mort, ſans qu'il eût la moindre apparence de bleſſure. Comme on le portoit en terre au bout de trois jours, il reprit tout-à-coup ſes forces, & revint à lui.

Aſclépiade (*b*) ayant rencontré un grand convoi d'une perſonne qu'on portoit en terre, obtint de voir & de toucher le mort : il y trouva des ſignes de vie, & par le moyen de quelques remedes il le rappella ſur le champ, & le rendit ſain à ſes parens.

Il y a pluſieurs exemples de perſonnes qui ayant été enterrées, ſont revenues enſuite, & ont encore vécu long-tems en parfaite ſanté.

(*a*) *Lilius Girald. Hiſt. Poët. Dial.* 8. (*b*) *Celſ. lib.* 2. *cap.* 6.

On raconte en particulier (a) qu'une femme d'Orléans, enterrée dans le cimetiere avec une bague à son doigt, qu'on n'avoit pu tirer en la mettant dans le cercueil, la nuit suivante un domestique attiré par l'espoir du gain, ouvrit le tombeau, rompit le cercueil, & ne pouvant arracher la bague, voulut couper le doigt de la personne, qui jetta un grand cri: le valet prit la fuite; la femme se débarrassa comme elle put de son drap moruaire, revint chez elle, & survéquit à son mari.

M. Benard, maître chirurgien à Paris, atteste qu'étant avec son pere à la paroisse de Réal, on tira du tombeau, vivant & respirant, un religieux de S. François, qui y étoit renfermé depuis trois ou quatre jours, & qui s'étoit rongé les mains autour de la ligature qui les lui assujettissoit; mais il mourut presque dans le moment qu'il eut pris l'air.

Plusieurs personnes ont parlé de cette femme d'un conseiller de Cologne (b), qui ayant été enterrée en 1571, avec une bague de prix, le fossoyeur ouvrit le tombeau la nuit suivante, pour voler la bague; mais la bonne Dame l'empoigna, & le força de la tirer du cercueil. Il se dégagea néanmoins de ses mains, & s'enfuit. La

(a) Le P. Le Clerc, ci-devant Procureur des Pensionnaires du College de Louis le Grand.

(b) Misson, Voyage d'Italie, tom. 1. Lettre 5. Goulart, des Histoires admirables & mémorables, imprimé à Geneve en 1678.

ressuscitée alla frapper à la porte de sa maison; on crut que c'étoit un fantôme, & on la laissa assez long-tems languir à la porte : enfin on lui ouvrit, on la réchauffa, & elle revint en parfaite santé, & eut depuis trois fils, qui furent gens d'Eglise. Cet événement est représenté sur le sépulcre de la personne dans un tableau, où l'histoire est représentée, & de plus écrite en vers allemands.

On ajoute que cette Dame, pour convaincre ceux du logis que c'étoit elle-même, dit au valet qui vint à la porte, que les chevaux étoient montés au grenier, ce qui se trouva vrai; & on voit encore aux fenêtres du grenier de cette maison des têtes de chevaux en bois, en signe de la vérité de la chose.

François de Civile, gentilhomme Normand, (*a*) étoit capitaine de cent hommes dans la ville de Rouen, lorsqu'elle fut assiegée par Charles IX & avoit alors 26 ans : il fut blessé à mort à la fin d'un assaut, & étant tombé dans le fossé, quelques pionniers le mirent dans une fosse avec un autre corps, & le couvrirent d'un peu de terre. Il y resta depuis onze heures du matin jusqu'à six heures & demie du soir, que son valet l'alla déterrer. Ce domestique lui ayant remarqué quelques signes de vie, le mit dans un lit, où il demeura cinq jours & cinq nuits sans parler, ni sans donner aucun signe de sen-

(*a*) Misson, Voyage, tom. 3.

timent, mais aussi ardent de fievre qu'il avoit été froid dans la fosse. La ville ayant été prise d'assaut, les valets d'un officier de l'armée victorieuse, qui devoient loger dans la maison où étoit Civile, le jetterent sur une paillasse dans une chambre de derriere, d'où les ennemis de son frere le jetterent par la fenêtre sur un tas de fumier, où il demeura plus de trois fois vingt-quatre heures en chemise. Au bout de ce tems un de ses parens, surpris de le trouver vivant, l'envoya à une lieue de Rouen (*a*), où il fut traité, & se trouva enfin parfaitement guéri.

Dans une grande peste qui attaqua la ville de Dijon en 1558. une Dame, nommée Nicole Lentillet, étant réputée morte de la maladie épidémique, fut jettée dans une grande fosse, où l'on enterroit les morts. Le lendemain de son enterrement au matin elle revint à elle, & fit de vains efforts pour sortir; mais sa foiblesse & le poids des autres corps dont elle étoit couverte, l'en empêcherent. Elle demeura dans cette horrible situation pendant quatre jours, que les enterreurs l'en tirerent, & la ramenerent chez elle, où elle se rétablit parfaitement.

Une Demoiselle d'Ausbourg étant tombée (*b*) en syncope, son corps fut mis sous une voute profonde, sans être couvert de terre; mais l'entrée de ce souterrain fut murée exactement.

(*a*) *Goulart, loco citato.*
(*b*) M. Graffe, Epître à Guil. Frabri, Centurie 2. Observ. Chirurg. 516.

Quelques années après quelqu'un de la même famille mourut : on ouvrit le caveau, & l'on trouva le corps de la Demoiſelle tout à l'entrée de la clôture, n'ayant point de doigts à la main droite, qu'elle s'étoit dévorée de deſeſpoir.

Le 25 de juillet 1688. mourut à Metz un garçon perruquier d'une attaque d'apoplexie, ſur le ſoir après avoir ſoupé. Le 28 du même mois on l'entendit encore ſe plaindre pluſieurs fois. On le déterra ; il fut viſité par les médecins & chirurgiens. Le médecin a ſoutenu après qu'il a été ouvert, qu'il n'y avoit que deux heures qu'il étoit mort. Ceci eſt tiré d'un manuſcrit d'un bourgeois contemporain à Metz.

CHAPITRE XLII.

Exemples de perſonnes noyées, qui ſont revenues en ſanté.

VOici des exemples de perſonnes noyées (*a*), & qui ſont revenues pluſieurs jours après qu'on les avoit crues mortes. Peclin raconte l'hiſtoire d'un jardinier de Troninghalm en Suede, qui étoit encore vivant & âgé de ſoixante-cinq ans, lorſque l'auteur écrivoit. Cet homme étant ſur la glace pour ſecourir un autre homme, qui

(*a*) Guillaume Derham, Extrait. Peclin, chap. x. *de aëre & alim. defunct.*

étoit tombé dans l'eau, la glace se rompit sous lui, & il enfonça dans l'eau à la profondeur de dix-huit aunes; ses pieds s'étant attachés au limon, il y demeura pendant seize heures avant qu'on le tirât hors de l'eau. En cet état il perdit tout sentiment, si ce n'est qu'il crut entendre les cloches qu'on sonnoit à Stokolm ; il sentit l'eau qui lui entroit, non par la bouche, mais par les oreilles : après l'avoir cherché pendant seize heures, on l'accrocha par la tête avec un croc, & on le tira de l'eau ; on le mit dans des draps, on l'approcha du feu, on le frotta, on l'agita, enfin on le fit revenir. Le Roi & la Reine voulurent le voir & l'entendre, & lui firent une pension.

Une femme dans le même pays, après avoir été trois jours dans l'eau, fut de même rappellée à la vie par les mêmes moyens que le jardinier. Un autre, nommé Janas, s'étant noyé à l'âge de dix-sept ans, fut tiré de l'eau sept semaines après ; on le réchauffa, & on lui fit revenir les esprits.

M. d'Egly, de l'académie royale des inscriptions & des belles-lettres de Paris, raconte qu'un Suisse, habile plongeur, s'étant enfoncé dans un creux de la riviere, où il espéroit trouver de beaux poissons, y demeura environ neuf heures : on le tira de l'eau, après l'avoir blessé en plusieurs endroits, avec des crocs. M. d'Egly voyant que l'eau bouillonnoit sortant de sa

bouche, ſoutint qu'il n'étoit pas mort. On lui fit rendre de l'eau tant qu'on put pendant trois quarts d'heure, on l'enveloppa de linges chauds, on le mit dans le lit, on le ſaigna, & on le ſauva.

On en a vu qui ſont revenus après avoir été ſept ſemaines dans l'eau ; d'autres moins longtems : par exemple, Gocellin, neveu d'un Archevêque de Cologne, étant tombé dans le Rhin, y demeura quinze heures avant qu'on pût le retrouver. Au bout de ce tems on le porta au tombeau de S. Suitbert, & il revint en ſanté (*a*).

Le même ſaint Suitbert reſſuſcita encore un autre jeune homme, noyé depuis pluſieurs heures. Mais l'auteur qui raconte ces miracles, n'eſt pas d'une grande autorité.

On rapporte pluſieurs exemples de perſonnes noyées, qui ont demeuré pendant quelques jours ſous les eaux, & qui enſuite ſont revenues en ſanté. Dans la ſeconde partie de la *Diſſertation ſur l'incertitude des ſignes de la mort, par M. Bruhier, docteur en médecine, imprimée à Paris en* 1744. *pag.* 102. 103. *& ſuiv.* on montre qu'on en a vu qui ont été 48 heures ſous les eaux, d'autres pendant trois jours, d'autres pendant huit jours. Il y ajoute l'exemple des chryſalides, inſectes, qui paſſent tout l'hyver ſans donner le moindre ſigne de vie, & les inſectes aquatiques, qui demeurent tout l'hyver dans le

(*a*) *Vita S. Suitberti apud Surium*, 1. *Martii.*

limon ſans mouvement; ce qui arrive auſſi aux grenouilles & aux crapaux : les fourmis mêmes, contre l'opinion commune, ſont pendant l'hyver dans un état de mort, qui ne ceſſe qu'au printems. Les hirondelles dans les pays ſeptentrionaux s'enfoncent par pelotons dans les lacs & dans les étangs, même dans les rivieres, dans la mer, dans le ſable, dans des troux de murailles, dans le creux des arbres, le fond des cavernes, pendant que d'autres hirondelles paſſent la mer pour chercher des climats plus chauds & plus tempérés.

Ce qu'on vient de dire des hirondelles qui ſe trouvent au fond des lacs, des étangs & des rivieres, ſe remarque tout communément dans la Siléſie, la Pologne, la Boheme & la Moravie. On pêche même quelquefois des cicognes comme mortes, qui ont le bec fiché dans l'anus les unes des autres; on en a vu beaucoup de cette ſorte aux environs de Geneve, & même aux environs de Metz en l'année 1467.

On y peut joindre les cailles & les hérons: on a trouvé des moineaux & des coucous pendant l'hyver dans des creux d'arbres ſans mouvement & ſans apparence de vie, leſquels étant réchauffés ont repris leur eſprit & leur vol. On ſait que les hériſſons, la marmotte, les loirs & les ſerpens vivent ſous la terre ſans reſpirer, & que la circulation du ſang ne ſe fait en eux que

très-foiblement pendant tout l'hyver. On dit même que l'ours dort presque pendant tout ce tems.

CHAPITRE XLIII.

Exemples de femmes qu'on a crues mortes, & qui sont revenues.

DE fort habiles médecins (*a*) prétendent que dans la suffocation de matrice une femme peut vivre trente jours sans respirer. Je sais qu'une fort honnête femme fut pendant trente-six heures sans donner aucun signe de vie. Tout le monde la croyoit morte, & on vouloit l'ensevelir : son mari s'y opposa toujours. Au bout de trente-six heures elle revint, & a vécu longtems depuis : elle racontoit qu'elle entendoit fort bien tout ce qu'on disoit d'elle, & savoit qu'on vouloit l'ensevelir ; mais son engourdissement étoit tel, qu'elle ne pouvoit le surmonter, & auroit laissé faire tout ce qu'on auroit voulu sans la moindre résistance.

Ceci revient à ce que dit S. Augustin du prêtre Prétextat, qui dans ses absences d'esprit & ses syncopes entendoit comme de loin ce qu'on disoit, & cependant se seroit laissé brûler &

(*a*) Le Clerc, Histoire de la Médecine.

couper

couper les chairs ſans oppoſition & ſans aucun ſentiment.

Corneille le Bruyn (*a*) dans ſes voyages raconte qu'il vit à Damiette en Egypte un Turc qu'on appelloit l'enfant mort, parce que ſa mere étant groſſe de lui, tomba malade ; & comme on la crut morte, on l'enterra aſſez promptement, ſuivant la coutume du pays, où l'on ne laiſſe que peu de tems les morts ſans les enterrer, ſur-tout en tems de peſte. Elle fut miſe dans un caveau que ce Turc avoit pour la ſépulture de ſa famille.

Sur le ſoir, quelques heures après l'enterrement de cette femme, il vint dans l'eſprit du Turc ſon mari, que l'enfant dont elle étoit enceinte, pourroit bien être encore vivant : il fit donc ouvrir le caveau, & trouva que ſa femme s'étoit délivrée, & que ſon enfant étoit vivant, mais la mere étoit morte. Quelques-uns diſoient qu'on avoit entendu crier l'enfant, & que ce fut ſur l'avis qu'on en donna au pere, qu'il fit ouvrir le tombeau. Cet homme, ſurnommé l'enfant mort, vivoit encore en 1677. Le Bruyn croit que la femme étoit morte lorſqu'elle l'enfanta ; mais il n'auroit pas été poſſible qu'étant morte elle mît ſon enfant au monde. On doit ſe ſouvenir qu'en Egypte, où ceci eſt arrivé, les femmes ont une facilité extraordinaire d'accoucher, comme le témoignent les

(*a*) Corneille le Bruyn, tom. 1. pag. 579.

anciens & les modernes, & que cette femme étoit simplement enfermée dans un caveau, sans être couverte de terre.

Une femme grosse de Strasbourg, réputée morte, fut enterrée dans un souterrain (*a*). Au bout de quelque tems ce caveau ayant été ouvert pour y mettre un autre corps, on trouva la femme hors de son cercueil, couchée par terre, ayant entre les mains un enfant, dont elle s'étoit délivrée, & dont elle tenoit le bras dans la bouche, comme si elle eût voulu le manger.

Une autre femme Espagnole, épouse de François Arevallos de Suasse (*b*), étant morte, ou réputée telle dans les derniers mois de sa grossesse, fut mise en terre ; son mari, qu'on avoit envoyé chercher à la campagne, où il étoit pour affaire, voulut voir sa femme à l'Eglise, & la fit exhumer ; à peine eut-on ouvert le cercueil, qu'on ouit le cri d'un enfant, qui faisoit effort pour sortir du sein de sa mere.

On l'en tira vivant, & il a vécu long-tems sous le nom d'enfant de la terre. On l'a vu depuis lieutenant général de la ville de Xerez, frontiere d'Espagne. On pourroit multiplier à l'infini les exemples de personnes enterrées toutes vivantes, & d'autres qui sont revenues com-

(*a*) *Cronstaud, Philosoph. veter. restit.*

(*b*) Gaspard Reïes, *Campus Elysius jucund.*

me on les portoit au tombeau, ou qui ont été tirées du tombeau par des cas fortuits.

On peut consulter sur cela le nouvel ouvrage de Messieurs Vinslow & Bruyer, & les auteurs qui ont traité cette matiere exprès (*a*). Ces Messieurs les médecins tirent de-là une conséquence fort sage & fort judicieuse, qui est qu'on ne doit enterrer les hommes que quand on est bien assuré de leur mort, sur-tout dans les tems de peste, & certaines maladies qui font perdre tout-à-coup le mouvement & le sentiment.

CHAPITRE XLIV.

Peut-on faire l'application de ces exemples aux Revenans de Hongrie?

ON peut tirer avantage de ces exemples & de ces raisonnemens en faveur du vampirisme, en disant que les revenans de Hongrie, de Moravie, de Pologne, &c. ne sont pas réellement morts, qu'ils vivent dans leurs tombeaux, quoique sans mouvement & sans respiration : le sang qu'on leur trouve beau & vermeil, la flexibilité de leurs membres, les cris qu'ils poussent lorsqu'on leur perce le cœur, ou qu'on leur coupe la tête, prouvent qu'ils vivent encore.

Ce n'est pas là la principale difficulté qui m'ar-

(*a*) Page 167. des Additions de M. Bruhier.

rête ; c'eſt de ſavoir comment ils ſortent de leurs tombeaux, comment ils y rentrent, ſans qu'il paroiſſe qu'ils ont remué la terre, & qu'ils l'ont remiſe en ſon premier état, comment ils paroiſſent revêtus de leurs habits, qu'ils vont, qu'ils viennent, qu'ils mangent. Si cela eſt, pourquoi retourner dans leurs tombeaux ? que ne demeurent-ils parmi les vivans ? pourquoi ſucer le ſang de leurs parens ? pourquoi infeſter & fatiguer des perſonnes qui doivent leur être cheres, & qui ne les ont pas offenſés ? ſi tout cela n'eſt qu'imagination de la part de ceux qui ſont moleſtés, d'où vient que ces vampires ſe trouvent dans leurs tombeaux ſans corruption, pleins de ſang, ſouples & maniables, qu'on leur trouve les pieds crotés le lendemain du jour qu'ils ont couru & effrayé les gens du voiſinage, & qu'on ne remarque rien de pareil dans les autres cadavres enterrés dans le même tems dans le même cimetiere ? d'où vient qu'ils ne reviennent plus, & n'infeſtent plus quand on les a brûlés ou empalés ? ſera-ce encore l'imagination des vivans & leurs préjugés, qui les raſſureront après ces exécutions faites ? d'où vient que ces ſcenes ſe renouvellent ſi ſouvent dans ces pays, qu'on ne revient point de ces préjugés, & que l'expérience journaliere, au lieu de les détruire, ne fait que les augmenter & les fortifier ?

CHAPITRE XLV.

Morts qui mâchent comme des porcs dans leurs tombeaux, & qui dévorent leur propre chair.

C'Eſt une opinion fort répandue dans l'Allemagne, que certains morts mâchent dans leurs tombeaux, & dévorent ce qui ſe trouve autour d'eux, qu'on les entend même manger comme des porcs, avec un certain cri ſourd, & comme grondant & gruniſſant.

Un auteur Allemand (*a*), nommé Michel Rauff, a composé un ouvrage intitulé, *de maſticatione mortuorum in tumulis*, des morts qui mâchent dans leurs tombeaux. Il ſuppoſe comme une choſe prouvée & certaine, qu'il y a certains morts qui ont dévoré les linges & tout ce qui étoit à portée de leur bouche, & même qui ont dévoré leur propre chair dans leurs tombeaux. Il remarque (*b*) que dans quelques endroits d'Allemagne, pour empêcher les morts de mâcher, on leur met ſous le menton dans le cercueil une motte de terre, qu'ailleurs on leur met dans la bouche une petite piece d'argent &

(*a*) *Mich. Rauff, alterâ Diſſertat. art. lvij. pag.* 98. 99. *&c art. lix. pag.* 100.

(*b*) *De nummis in ore defunctorum repertis, art. ix. à Beyermuller, &c.*

une pierre; ailleurs on leur ſerre fortement la gorge avec un mouchoir. L'auteur cite quelques écrivains Allemands, qui font mention de cet uſage ridicule; & il en rapporte pluſieurs autres, qui parlent des morts qui ont devoré leur propre chair dans leur ſépulcre. Cet ouvrage a été imprimé à Leipſic en 1728. Il parle d'un auteur, nommé Philippe Rehrius, qui imprima en 1679. un traité ſur le même titre, *de maſticatione mortuorum.*

Il auroit pu y ajouter le fait de Henri, comte de Salm (*a*), qui ayant été cru mort, fut inhumé tout vivant; l'on ouit pendant la nuit dans l'Egliſe de l'abbaye de Haute-Seille, où il étoit enterré, de grands cris, & le lendemain ſon tombeau ayant été ouvert, on le trouva renverſé & le viſage en bas, au lieu qu'il avoit été enterré ſur ſon dos, & le viſage en haut.

Il y a quelques années qu'à Bar-le-Duc un homme ayant été inhumé dans le cimetiere, on ouit du bruit dans ſa foſſe; le lendemain on le déterra, & on trouva qu'il s'étoit mangé les chairs des bras; ce que nous avons appris de témoins oculaires. Cet homme avoit bu de l'eau de vie, & avoit été enterré comme mort. Rauff parle d'une femme de Boheme (*b*), qui en 1355. avoit mangé dans ſa foſſe la moitié de ſon linceul ſépulcral. Du tems de Luther,

(*a*) *Richer. Senon. tom.* 3. *ſpicileg. Dacherii*, *pag.* 392.

(*b*) *Rauff*, *art.* 42. *p.* 43.

un homme mort & enterré, & une femme de même, se rongerent les entrailles. Un autre mort en Moravie dévora les linges d'une femme enterrée auprès de lui.

Tout cela est fort possible ; mais que les vrais morts dans leurs tombeaux remuent les mâchoires, & se divertisseut à mâcher ce qui se trouve autour d'eux, c'est une imagination puérile, semblable à ce que les anciens Romains disoient de leur *Manducus*, qui étoit une figure grotesque d'homme, ayant une bouche énorme, avec des dents proportionées, que l'on faisoit mouvoir par ressorts & craquer les dents les unes contre les autres, comme si cette figure famélique eût demandé à manger. On en faisoit peur aux enfans, & on les menaçoit des *Manducus*.

(a) *Tandemque venit ad pulpita nostrum*
Exodium, cùm personæ pallentis hiatum
In gremio matris fastidit rusticus infans.

On voit quelques restes de cet ancien usage dans certaines processions, où l'on porte une espece de serpent, qui ouvre & ferme par intervalles une vaste gueule armée de dents, dans laquelle on jette quelques gâteaux, comme pour le rassasier.

(a) *Juvenal, Sat.* 3. *v.* 174.

CHAPITRE XLVI.

Exemple singulier d'un Revenant de Hongrie.

L'Exemple le plus remarquable que Rauff cite (a), est celui d'un nommé Pierre Plogojovits, enterré depuis dix semaines dans un village de Hongrie, nommé Kisolova. Cet homme apparut la nuit à quelques-uns des habitans du village pendant leur sommeil, & leur serra tellement le gosier, qu'en 24 heures ils en moururent. Il périt ainsi neuf personnes, tant vieilles que jeunes, dans l'espace de huit jours.

La veuve du même Plogojovits déclara que son mari depuis sa mort lui étoit venu demander des souliers ; ce qui l'effraya tellement, qu'elle quitta le lieu de Kisolova, pour se retirer ailleurs.

Ces circonstances déterminerent les habitans du village à tirer de terre le corps de Plogojovits, & à le brûler, pour se délivrer de ses infestations. Ils s'addresserent à l'officier de l'Empereur, qui commandoit dans le territoire de Gradisca en Hongrie, & au curé du même lieu, pour obtenir la permission d'exhumer le corps de Pierre Plogojovits. L'officier & le curé firent beaucoup de difficultés d'accorder cette per-

(a) *Rauff, art.* 12. *p.* 15.

miſſion; mais les payſans déclarerent que ſi on leur refuſoit de déterrer le corps de cet homme, qu'ils ne doutoient point qu'il ne fût un vrai vampire, (c'eſt ainſi qu'ils appellent les revenans ou rédivives) ils ſeroient obligés d'abandonner le village, & de ſe retirer où ils pourroient.

L'officier de l'Empereur, qui a écrit cette relation, voyant qu'il ne pouvoit les arrêter, ni par menaces, ni par promeſſes, ſe tranſporta avec le curé de Gradiſca au village de Kiſolova, & ayant fait exhumer Pierre Plogojovits, ils trouverent que ſon corps n'exhaloit aucune mauvaiſe odeur, qu'il étoit entier & comme vivant, à l'exception du bout du nez, qui paroiſſoit un peu flétri & deſſéché, que ſes cheveux & ſa barbe étoient crûs, & qu'à la place de ſes ongles qui étoient tombés, il lui en étoit venu de nouveaux; que ſous ſa premiere peau, qui paroiſſoit comme morte & blanchâtre, il en paroiſſoit une nouvelle, ſaine & de couleur naturelle; ſes pieds & ſes mains étoient auſſi entiers qu'on les pouvoit ſouhaiter dans un homme bien vivant. Ils remarquerent auſſi dans ſa bouche du ſang tout frais, que ce peuple croyoit que ce vampire avoit ſucé aux hommes qu'il avoit fait mourir.

L'officier de l'Empereur & le curé ayant diligemment examiné toutes ces choſes, & le peuple qui étoit préſent, en ayant conçu une

nouvelle indignation & s'étant de plus en plus persuadé qu'il étoit la vraie cause de la mort de leurs compatriotes, accoururent aussi-tôt chercher un pieu bien pointu, qu'ils lui enfoncerent dans la poitrine, d'où il sortit quantité de sang frais & vermeil, de même que par le nez & par la bouche; il rendit aussi quelque chose par la partie de son corps, que la pudeur ne permet pas de nommer. Ensuite les paysans mirent le corps sur un bucher, & le réduisirent en cendres.

M. Rauff (a), de qui nous tenons ces particularités, cite plusieurs auteurs qui ont écrit sur la même matiere, & ont rapporté des exemples de ces morts, qui ont mangé dans leurs tombeaux. Il cite en particulier Gabriel Rzaczinoki dans son histoire des curiosités naturelles du Royaume de Pologne, imprimée en 1721. à Sandomir.

CHAPITRE XLVII.

Raisonnement sur cette matiere.

CEs auteurs ont beaucoup raisonné sur ces événemens. 1°. Les uns les ont crus miraculeux. 2°. Les autres les ont regardés comme de purs effets d'une imagination vivement frappée, ou

(a) *Rauff, art.* 21. *pag.* 14.

d'une forte prévention. 3°. D'autres ont cru qu'il n'y avoit en cela rien que de très-naturel & de très-ſimple, ces perſonnes n'étant pas mortes, & agiſſant naturellement ſur les autres corps. 4°. D'autres ont prétendu que c'étoit l'ouvrage du démon même. Entre ceux-ci quelques-uns ont avancé (*a*) qu'il y avoit certains démons bénins, différens des démons malfaiſans & ennemis des hommes, à qui ils ont attribué des opérations badines & indifférentes; à la diſtinction des mauvais démons, qui inſpirent aux hommes le crime & le péché, les maltraitent, les font mourir, & qui leur cauſent une infinité de maux. Mais quels plus grands maux peut-on avoir à craindre des vrais démons & des eſprits les plus malins, que ceux que les revenans de Hongrie cauſent aux perſonnes qu'ils ſucent & qu'ils font mourir? 5°. D'autres veulent que ce ne ſoient pas les morts qui mangent leurs propres chairs, ou leurs habits, mais ou des ſerpens, ou des rats, des taupes, des loups cerviers, ou d'autres animaux voraces, ou même ce que les payens nommoient *Striges* (*b*), qui ſont des oiſeaux qui dévorent les animaux & les hommes, & en ſucent le ſang. Quelques-uns ont avancé que ces exemples ſe remarquoient principalement

(*a*) *Rudiger, Phyſio. Div. l.* 1. *c.* 4. *Theopraſt. Paracelſ. Georg. Agricola, de anim. ſubterran. pag.* 76.

(*b*) *Ovid. l.* 6. *vide Delrio, diſquiſit. magic. lib.* 1. *pag* 6. *& lib.* 3. *pag.* 355.

dans les femmes, & ſur-tout en tems de peſte; mais on a des exemples de revenans de tout ſexe, & principalement des hommes; quoique ceux qui ſont morts de peſte, de poiſon, de rage, d'yvreſſe & de maladie épidémique, ſoient plus ſujets à revenir, apparemment parce que leur ſang ſe coagule plus difficilement, & que quelquefois on en enterre qui ne ſont pas bien morts, à cauſe du danger qu'il y a de les laiſſer long-tems ſans ſépulture, de peur de l'infection qu'ils cauſeroient.

On ajoute que ces vampires ne ſont connus que dans certains pays, comme la Hongrie, la Moravie, la Siléſie, où ces maladies ſont plus communes, & où les peuples étant mal nourris, ſont ſujets à certaines incommodités, cauſées ou occaſionnées par le climat & la nourriture, & augmentées par le préjugé, l'imagination & la frayeur, capables de produire ou d'accroître les maladies les plus dangereuſes, comme l'expérience journaliere ne le prouve que trop. Quant à ce que quelques-uns avancent qu'on entend ces morts manger & mâcher comme des porcs dans leurs tombeaux, cela eſt manifeſtement fabuleux, & ne peut être fondé que ſur des préventions ridicules.



CHAPITRE XLVIII.

Les Vampires ou Revenans ſont-ils véritablement morts?

LE ſentiment de ceux qui tiennent que tout ce qu'on raconte des vampires eſt un pur effet de l'imagination, de la faſcination, ou de cette maladie que les Grecs nomment *Phreneſis* ou *Coribantiſme*, & qui prétendent par-là expliquer tous les phénomenes du vampiriſme, ne perſuadera jamais que ces maladies du cerveau puiſſent produire des effets auſſi réels que nous avons racontés. Il eſt impoſſible que tout-à-coup pluſieurs perſonnes croient voir ce qui n'eſt point, & qu'elles meurent en ſi peu de tems d'une maladie de pure imagination. Et qui leur a révelé qu'un tel vampire eſt entier dans ſon tombeau, qu'il eſt plein de ſang, qu'il y vit en quelque ſorte après ſa mort? N'y aura-t-il pas un homme de bon ſens dans tout un peuple, qui ſoit exempt de cette fantaiſie, ou qui ſe ſoit mis au deſſus des effets de cette faſcination, de ces ſympathies & antipathies, & de cette magie naturelle? Et puis qui nous expliquera clairement & diſtinctement ce que ces grands termes ſignifient, & la maniere de ces opérations ſi occultes & ſi myſtérieuſes?

C'eſt vouloir expliquer une choſe obſcure & douteuſe, par une autre plus incertaine & plus incompréhenſible.

Si ces perſonnes ne croient rien de tout ce qu'on raconte des apparitions, du retour, des actions des vampires, ils perdent bien inutilement leur tems en propoſant des ſyſtemes, & formant des raiſonnemens pour expliquer ce qui ne ſubſiſte que dans l'imagination de certaines perſonnes prévenues & frappées; mais ſi tout ce qu'on en raconte, ou du moins une partie, eſt vrai, ces ſyſtemes & ces raiſonnemens ne ſatisferont pas aiſément les eſprits qui veulent des preuves d'une autre valeur que celles-là.

Voyons donc ſi le ſyſteme qui veut que ces vampires ne ſoient pas vraiment morts, eſt bien fondé. Il eſt certain que la mort conſiſte dans la ſéparation de l'ame & du corps, & que ni l'un ni l'autre ne périt, ni n'eſt anéanti par la mort, que l'ame eſt immortelle, & que le corps deſtitué de ſon ame demeure encore quelque tems en ſon entier, & ne ſe corrompt que par parties, quelquefois en peu de jours, & quelquefois dans un plus long eſpace de tems; quelquefois même il demeure ſans corruption pendant pluſieurs années, ou même pluſieurs ſiecles, ſoit par un effet de ſon bon tempérament, comme dans Hector & dans Alexandre le grand, qui demeurerent pluſieurs jours ſans

corruption (*a*), ou par le moyen de l'art de l'embaumement, ou enfin par la qualité du terrain où ils ſont enterrés, qui a la faculté de deſſécher l'humidité radicale & les principes de la corruption. Je ne m'arrête pas à prouver toutes ces choſes, qui ſont aſſez connues d'ailleurs.

Quelquefois le corps, ſans être mort, & ſans être abandonné de ſon ame raiſonnable, demeure comme mort & ſans mouvement, du moins avec un mouvement ſi lent, & une reſpiration ſi foible, qu'elle eſt preſque imperceptible, comme il arrive dans la pamoiſon, dans la ſyncope, dans certaines maladies aſſez communes aux femmes, dans l'extaſe, comme nous l'avons remarqué dans l'exemple de Prétextat, prêtre de Calame; nous avons auſſi rapporté plus d'un exemple de perſonnes tenues pour mortes & enterrées; j'y puis ajouter celui de M. l'abbé Salin, prieur de ſaint Chriſtophe (*b*) en Lorraine, qui étant dans le cercueil, & prêt à être porté en terre, fut reſſuſcité par un de ſes amis, qui lui fit avaler un verre de vin de Champagne.

On raconte pluſieurs exemples de même nature. On peut voir (*c*) dans les Cauſes célebres celui d'une fille qui devint enceinte pen-

(*a*) *Homer. de Hectore, Iliad.* 24. *v.* 411. *Plutarch. de Alexandro in ejus vita.*

(*b*) Vers l'an 1680. Il mourut après l'an 1694.

(*c*) Cauſes célebres, tom. 8. pag. 585.

dant une longue ſyncope ou pamoiſon; nous en avons déja parlé. Pline cite (*a*) un grand nombre d'exemples de perſonnes qu'on a crues mortes, & qui ſont revenues, & ont vécu encore long-tems. Il parle d'un jeune homme, qui s'étant endormi dans une caverne, y demeura quarante ans ſans s'éveiller. Nos hiſtoriens (*b*) parlent des ſept dormans, qui dormirent de même pendant cent cinquante années, depuis l'an de Jéſus-Chriſt 253. juſqu'en 403. On dit que le philoſophe Epiménides dormit dans une caverne pendant cinquante-ſept ans, ou, ſelon d'autres, pendant quarante-ſept ans, ou ſeulement quarante ans; car les anciens ne ſont pas d'accord ſur le nombre d'années. On aſſure même que ce philoſophe étoit le maître de faire abſenter ſon ame, & de la rappeller quand il vouloit.

On raconte la même choſe d'Ariſtée de Proconeſe. Je veux bien avouer que cela eſt fabuleux; mais on ne peut conteſter la vérité de pluſieurs autres hiſtoires de perſonnes qui ſont revenues en vie après avoir paru mortes pendant des trois, quatre, cinq, ſix & ſept jours. Pline reconnoit qu'il y a pluſieurs exemples de perſonnes mortes, qui ont apparu après avoir été enterrées; mais il n'en veut point parler, parce que, dit-il, il ne rapporte que des

(*a*) *Plin. Hiſt. natur. lib.* 7. *cap.* 52.

(*b*) *S. Gregor. Turon. de gloria Martyr. c.* 95.

œuvres

œuvres naturelles, & non des prodiges: *Post sepulturam quoque visorum exempla sunt, nisi quòd naturæ opera, non prodigia sectamur.* Nous croyons qu'Hénoch & Elie sont encore vivans: plusieurs ont cru que saint Jean l'Evangeliste n'étoit pas mort (*a*), mais qu'il vivoit encore dans son tombeau. Platon & saint Clément d'Alexandrie (*b*) racontent que le fils de Zoroastre étoit ressuscité douze jours après sa mort, & lorsque son corps eut été porté sur le bucher. Phlegon dit (*c*) qu'un soldat Syrien de l'armée d'Antiochus, après avoir été tué aux termophyles, parut en plein jour au camp des Romains, & parla à plusieurs personnes; & Plutarque rapporte (*d*) qu'un nommé Thespesius, tombé d'un toit, ressuscita le troisieme jour après qu'il fut mort de sa chûte.

S. Paul écrivant aux Corinthiens (*e*), semble supposer que quelquefois l'ame se transporte hors du corps, pour se rendre où elle est en esprit: par exemple, il dit qu'il a été transporté jusqu'au troisieme ciel, & y a entendu des choses ineffables; mais il ajoute qu'il ne sait si c'est en corps, ou seulement en esprit: *Sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit.* Nous

(*a*) J'ai traité cette matiere dans une Dissertation particuliere, à la tête de l'Evangile de S. Jean.

(*b*) *Plato, de Republ. lib.* 10. *Clemens Alexandr. l.* 5. *stromat.*

(*c*) *Phleg. de mirabil. cap.* 3.

(*d*) *Plutarch. de Sera Numinis vindicta.*

(*e*) *I. Cor. xiij.* 2.

avons déja cité S. Auguſtin (*a*), qui parle d'un prêtre de Calame, nommé Prétextat, qui, au ſon de la voix de quelques perſonnes qui ſe lamentoient, s'extaſioit de telle ſorte, qu'il ne reſpiroit plus, & ne ſentoit plus rien, & qu'on lui auroit brûlé & coupé les chairs, ſans qu'il s'en fût apperçu : ſon ame étoit abſente, ou tellement occupée de ces lamentations, que la douleur ne lui étoit plus ſenſible. Dans la pamoiſon, dans la ſyncope, l'ame ne fait plus ſes fonctions ordinaires : elle eſt cependant dans le corps, & continue de l'animer ; mais elle ne s'apperçoit pas de ſa propre action.

Un curé du dioceſe de Conſtance, nommé Bayer, m'écrit qu'en 1728. ayant été pourvu de la cure de Rutheim, il fut inquiété un mois après par un ſpectre, ou un mauvais génie, ſous la forme d'un payſan mal-fait, mal vêtu, de mauvaiſe mine, d'une puanteur inſupportable, qui vint frapper à ſa porte d'une maniere inſolente, & étant entré dans ſon poële, lui dit qu'il étoit envoyé de la part d'un officier du Prince de Conſtance, ſon Evêque, pour certaine commiſſion, qui ſe trouva abſolument fauſſe. Il demanda enſuite à manger : on lui ſervit de la viande, du pain & du vin. Il prit la viande à deux mains, & la dévora avec les os, diſant : Voyez comme je mange la chair & les os ; faites-en de même. Puis il prit le vaſe où étoit le vin, &

(*a*) *Aug. lib.* 14. *de Civit. Dei*, *cap.* 24.

l'avala tout d'un trait ; puis il en demanda d'autre, qu'il but de même. Après cela il se retira sans dire adieu au curé ; & la servante qui le conduisoit à la porte, lui ayant demandé son nom, il répondit : Je suis né à Rutsingue, & mon nom est George Raulin ; ce qui étoit faux. En descendant l'escalier il dit, en menaçant le curé en allemand : Je te ferai voir qui je suis.

Il passa tout le reste du jour dans le village, se faisant voir à tout le monde. Vers minuit il revint à la porte du curé, criant trois fois d'une voix terrible : Monsieur Bayer ; & ajoutant : Je vous apprendrai qui je suis. En effet pendant trois ans il revint tous les jours vers quatre heures après midi, & pendant toutes les nuits jusqu'au point du jour.

Il paroissoit sous diverses formes ; tantôt sous la figure d'un chien barbet, tantôt sous celle d'un lion, ou d'un autre animal terrible, tantôt sous la forme d'un homme, tantôt sous celle d'une femme ou d'une fille, pendant que le curé étoit à table ou au lit, le sollicitant à l'impudicité. Quelquefois il faisoit dans toute la maison un fracas, comme d'un tonnelier qui relie des tonneaux. Quelquefois on auroit dit qu'il vouloit renverser tout le logis, par le grand bruit qu'il y causoit. Pour avoir des témoins de tout ceci, le curé fit souvent venir le marguillier & d'autres personnes du village pour en rendre témoi-

gnage. Le ſpectre répandoit par-tout où il étoit une puanteur inſupportable.

Enfin le curé eut recours aux exorciſmes; mais ils ne produiſirent aucun effet. Et comme on deſeſpéroit preſque d'être délivré de ces vexations, il fut conſeillé ſur la fin de la troiſieme année de ſe munir d'une branche bénite le jour des palmes, & d'une épée auſſi bénite à cet effet, & de s'en ſervir contre le ſpectre. Il le fit une & deux fois, & depuis ce tems ne fut plus moleſté. Ceci eſt atteſté par un religieux Capucin, témoin de la plûpart de ces choſes, le 29 août 1749.

Je ne garantis pas toutes ces circonſtances. Le lecteur judicieux en tirera les inductions qu'il jugera à propos. Si elles ſont vraies, voilà un vrai revenant, qui boit, qui mange, qui parle, qui donne des marques de ſa préſence pendant trois ans entiers, ſans aucune apparence de religion. Voici un autre exemple d'un revenant, qui ne ſe manifeſta que par des faits.

On m'écrit de Conſtance du 8 août 1748. que ſur la fin de l'année 1746. on entendit comme des ſoupirs, qui partoient du coin de l'imprimerie du ſieur Lahart, un des conſeillers de la ville de Conſtance. Les garçons de l'imprimerie n'en firent que rire au commencement; mais l'année ſuivante 1747. dans les premiers jours de janvier, on entendit plus de bruit qu'auparavant. On frappoit rudement contre la murail-

le, vers le même coin où l'on avoit d'abord entendu quelques ſoupirs ; on en vint même juſqu'à donner des ſoufflets aux imprimeurs, & à jetter leurs chapeaux par terre. Ils eurent recours aux Capucins, qui vinrent avec les livres propres à exorciſer l'eſprit. L'exorciſme achevé, ils s'en retournerent, & le bruit ceſſa pendant trois jours.

Au bout de ce terme le bruit recommença plus fort qu'auparavant : l'eſprit jetta les caracteres de l'imprimerie contre les fenêtres. On fit venir de dehors un exorciſte fameux, qui exorciſa l'eſprit pendant huit jours. Un jour l'eſprit donna un ſoufflet à un jeune garçon, & on vit de nouveau les caracteres de l'imprimerie jettés contre les vitres : l'exorciſte étranger n'ayant pu rien faire par ſes exorciſmes, s'en retourna chez lui.

L'eſprit continua ſon manege, donnant des ſoufflets aux uns, jettant des pierres & d'autres choſes aux autres ; en ſorte que les compoſiteurs furent obligés d'abandonner ce coin de l'imprimerie. Ils ſe rangerent au milieu de la chambre, & n'y furent pas plus en repos.

On fit donc venir d'autres exorciſtes, dont l'un avoit une particule de la vraie croix, qu'il mit ſur la table. L'eſprit ne laiſſa pas d'inquiéter à l'ordinaire les ouvriers de l'imprimerie, & de ſouffleter ſi violemment le frere Capucin, qui accompagnoit l'exorciſte, qu'ils furent tous

deux contraints de se retirer dans leur couvent. Il en vint d'autres, qui ayant mêlé beaucoup de sable & de cendre dans un seau d'eau, bénirent l'eau, & en jetterent par aspersion dans toute l'imprimerie. Ils répandirent aussi le sable & la cendre sur le pavé, & s'étant munis d'épées, tous les assistans commencerent à frapper en l'air à droit & à gauche par toute la chambre, pour voir s'ils pourroient atteindre le revenant, & pour remarquer s'il laisseroit quelque vestige de ses pieds sur le sable ou sur la cendre qui couvroit le pavé. On s'apperçut enfin qu'il s'étoit guindé sur le haut du fourneau, & on y remarqua sur les angles des vestiges de ses pieds & de ses mains, imprimés sur la cendre & sur le sable béni.

On vint à bout de le dénicher de là, & bientôt on s'apperçut qu'il s'étoit glissé sous la table, & avoit laissé sur le pavé des marques de ses pieds & de ses mains. La grande poussiere qui s'étoit élevée parmi tous ces mouvemens dans la boutique, fit que chacun se dispersa, & qu'on cessa de le poursuivre. Mais le principal exorciste ayant arraché un ais de l'angle où le bruit s'étoit d'abord fait entendre, trouva dans un trou de la muraille des plumes, trois os enveloppés dans un linge sale, des pieces de verre & une aiguille de tête. Il bénit un feu qu'on alluma, & y fit jetter tout cela. Mais ce religieux étoit à peine rentré dans son couvent,

qu'un garçon de l'imprimeur vint lui dire que l'aiguille de tête s'étoit d'elle-même tirée des flammes jusqu'à trois fois, & qu'un garçon, qui tenoit une pincette, & qui remettoit cette aiguille au feu, fut violemment frappé sur la joue. Les restes de ce qu'on avoit trouvé ayant été apportés au couvent des Capucins, y furent brûlés sans aucune résistance; mais le garçon qui les avoit apportés, vit une femme toute nue dans la place publique, & on ouit ce jour-là & les jours suivans, comme de grands gémissemens dans la place de Constance.

Quelques jours après, les infestations recommencerent dans la maison de l'imprimeur, le revenant donnant des soufflets, jettant des pierres, & molestant les domestiques en diverses manieres. Le sieur Lahart, maître de la maison, reçut une blessure considérable à la tête: deux garçons qui étoient couchés dans le même lit, furent renversés par terre; de maniere que la maison fut entierement abandonnée pendant la nuit. Un jour de dimanche une servante emportant quelques linges de la maison, fut attaquée à coups de pierres. Une autre fois deux garçons furent jettés à bas d'une échelle.

Il y avoit dans la ville de Constance un bourreau qui passoit pour sorcier. Le religieux qui m'écrit, le soupçonna d'avoir quelque part dans tout ce manege; il commença à exhorter ceux qui veilloient avec lui dans la maison, à mettre

leur confiance en Dieu, & à s'affermir dans la foi. Il leur fit entendre à mots couverts que le bourreau pourroit bien être de la partie. On passa ainsi la nuit dans la maison, & sur les dix heures du soir un des compagnons de l'exorciste se jetta à ses pieds fondant en larmes, & lui découvrit que cette même nuit lui & un de ses compagnons avoient été envoyés pour consulter des bourreaux dans le Turgau, & cela par l'ordre du sieur Lahart, imprimeur, dans la maison duquel tout ceci se passoit.

Cet aveu surprit étrangement le bon pere, & il déclara qu'il ne continueroit point à exorciser, s'ils ne l'assuroient qu'ils n'avoient point parlé aux bourreaux pour faire cesser l'infestation. Ils protesterent qu'ils ne leur avoient pas parlé. Le pere Capucin fit ramasser tout ce qu'il trouva dans la maison de choses enveloppées & empaquetées, & les rapporta dans son couvent.

La nuit suivante deux domestiques essayerent de passer la nuit dans la maison de l'imprimeur; mais ils furent renversés de leur lit, & contraints d'aller coucher ailleurs. On fit ensuite venir un paysan du village d'Ahnaustorf, qui passoit pour bon exorciste. Il passa la nuit dans la maison infestée, bûvant, chantant & criant. Il reçut des coups de bâton & des soufflets, & fut obligé d'avouer qu'il ne pouvoit rien contre cet esprit.

La veuve d'un bourreau se présenta ensuite

pour faire les exorcifmes ; elle commença à ufer de fumigations dans tout le logis, pour en chaffer les mauvais efprits. Mais avant qu'elle les eût achevées, voyant que le maître du logis étoit frappé fur le vifage & fur le corps par l'efprit, elle fe fauva dans fa maifon fans demander fon falaire.

On appella enfuite le curé de Valburg, qui paffoit pour habile exorcifte. Il vint avec quatre autres curés féculiers, & continua les exorcifmes pendant trois jours fans aucun fuccès. Il fe retira dans fa paroiffe, imputant au peu de foi des affiftans l'inutilité de fes prieres.

Pendant ce tems un des quatre prêtres fut frappé d'un couteau, puis d'une fourchette ; mais il n'en fut pas bleffé. Le fils du fieur Lahart, maître du logis, reçut fur la machoire un coup d'un cierge pafcal, qui ne lui fit aucun mal : tout cela n'ayant fervi de rien, on fit venir les bourreaux du voifinage. Deux de ceux qui les alloient querir, furent bien battus & accablés de pierres. Un autre fe fentit la cuiffe extrêmement ferrée ; en forte qu'il en fut incommodé affez long-tems. Les bourreaux ramafferent avec foin tous les paquets & tout ce qu'ils trouverent d'enveloppé dans la maifon, & en mirent d'autres en la place ; mais l'efprit les enleva, & les jetta fur la place publique. Après cela les bourreaux perfuaderent au fieur Lahart de rentrer hardiment avec fes gens dans

ſa maiſon. Il le fit ; mais la premiere nuit, comme ils étoient à ſouper, un de ſes ouvriers, nommé Salomon, fut bleſſé au pied avec grande effuſion de ſang. On renvoya donc chercher le bourreau, qui parut fort ſurpris que la maiſon ne fût pas entierement délivrée ; mais lui-même dans le moment fut attaqué d'une grêle de pierres, de ſoufflets & d'autres coups, qui le contraignirent de ſe ſauver promptement.

Quelques hérétiques du voiſinage informés de tout ceci, vinrent un jour à la boutique du libraire, & ayant voulu lire dans une bible catholique qui étoit là, furent bien battus & ſoufletés ; mais ayant pris la bible calviniſte, ils n'en ſouffrirent aucun mal. Deux hommes de Conſtance étant entrés dans la boutique du libraire par pure curioſité, l'un fut auſſi-tôt renverſé par terre, & l'autre ſe ſauva au plus vîte. Un autre y étant entré de même par curioſité, fut puni de ſa préſomption par une quantité d'eau qu'on lui jetta ſur le corps. Une fille d'Auſbourg, parente du ſieur Lahart, imprimeur, en fut chaſſée à grands coups, & pourſuivie juſques dans la maiſon voiſine, où elle entra.

Enfin les infeſtations ceſſerent le huitieme jour de février. Ce jour-là le ſpectre ouvrit la porte de la boutique, y entra, y fit quelques dérangemens, en ſortit, ferma la porte, & depuis ce tems on n'y a rien entendu.

CHAPITRE XLIX.

Exemple d'un nommé Curma renvoyé au monde.

SAint Auguſtin raconte à ce ſujet (*a*) qu'un payſan, nommé Curma, qui avoit un petit emploi dans le village de Tullié proche d'Hippone, étant tombé malade, fut quelques jours ſans ſentiment & ſans paroles, n'ayant qu'un petit reſte de ſouffle & de reſpiration, qui empêcherent qu'on ne l'enterrât. Au bout de pluſieurs jours il commença à ouvrir les yeux, & envoya demander ce qu'on faiſoit chez un autre payſan du même lieu, nommé Curma comme lui. On lui rapporta qu'il venoit d'expirer au même inſtant que lui-même étoit revenu & reſſuſcité de ſon profond aſſoupiſſement.

Alors il commença à parler & à raconter ce qu'il avoit vu & ouï; que ce n'étoit pas Curma *le curial* (*b*), mais Curma le maréchal, qui devoit être amené : il ajoutoit que parmi ceux qu'il avoit vu traiter en différentes manieres, il en avoit reconnu quelques-uns de ſa connoiſſance, qui étoient décédés, & d'autres eccléſiaſ-

(*a*) *Auguſt. lib. de cura pro mortuis, cap.* 12. *p.* 524.

(*b*) *Curialis*, ce mot ſignifie un petit emploi dans un village.

tiques encore vivans, qui lui avoient conseillé de venir à Hippone, & de se faire baptiser par l'Evêque Augustin; que, suivant leurs avis, il avoit reçu le baptême en vision; qu'après cela il avoit été introduit dans le Paradis, mais qu'il n'y étoit pas demeuré long-tems, & qu'on lui avoit dit que s'il y vouloit demeurer, il falloit qu'il se fît baptiser. Il répondit: Je le suis; mais on lui dit qu'il ne l'avoit été qu'en vision, & qu'il falloit aller à Hippone pour recevoir réellement ce Sacrement. Il y vint dès qu'il fut guéri, & fut baptisé avec les autres cathécumenes.

Saint Augustin ne fut informé de cette aventure qu'environ deux ans après. Il envoya querir Curma, & apprit de sa bouche ce que je viens de raconter. Or il est certain que Curma ne vit rien par les yeux corporels de tout ce qui lui fut représenté en vision, ni la ville d'Hippone, ni l'Evêque Augustin, ni les ecclésiastiques qui lui conseillerent de se faire baptiser, ni ces personnes vivantes & mortes, qu'il vit & qu'il reconnut. On peut donc croire que ce sont là des effets de la puissance de Dieu, qui se sert du ministere des Anges pour avertir, pour consoler, pour effrayer les mortels, selon la profondeur de ses jugemens.

Saint Augustin demande ensuite si les morts ont connoissance de ce qui se passe en cette vie. Il en doute, & montre qu'au moins ils n'en ont aucune connoissance par des voies ordinaires &

naturelles. Il remarque qu'on dit que Dieu a retiré du monde, par exemple, Josias (*a*), afin qu'il ne fût pas témoin des maux qui devoient arriver à sa nation, & que nous disons tous les jours qu'un tel est heureux d'être sorti du monde, pour ne pas ressentir les maux qui sont arrivés à sa famille ou à sa patrie. Or si les morts ne savent pas ce qui se passe en ce monde, comment sont-ils en peine si leurs corps sont enterrés ou non ? comment les Saints entendent-ils nos prieres, & pourquoi demandons-nous leur intercession ?

Il est donc vrai que les morts peuvent apprendre ce qui se passe sur la terre, ou par le ministere des Anges, ou par celui des morts qui arrivent en l'autre monde, ou par la révélation de l'esprit de Dieu, qui leur découvre ce qu'il juge à propos, & ce qu'il est expédient qu'ils apprennent. Dieu peut aussi quelquefois envoyer des hommes morts depuis long-tems aux hommes vivans, comme il permit que Moyse & Elie parussent à la transfiguration du Seigneur, & comme une infinité de Saints ont apparu aux vivans. L'invocation des Saints a toujours été enseignée & pratiquée dans l'Eglise; ce qui suppose qu'ils entendent nos prieres, qu'ils sont touchés de nos besoins, qu'ils peuvent nous aider par leur intercession. Mais la maniere dont tout cela se fait, n'est pas distinctement con-

(*a*) *IV. Reg.* 18. *& seq.*

nue; ni la raiſon, ni la révélation ne nous four-niſſent rien de certain ſur les moyens dont il plaît à Dieu ſe ſervir, pour leur découvrir nos beſoins.

Lucien, dans ſon dialogue, intitulé, *Philopſeudès*, ou l'amateur du menſonge, raconte (*a*) quelque choſe de ſemblable. Un nommé Eucratès ayant été conduit dans les enfers, fut préſenté à Pluton, qui ſe fâcha contre celui qui le lui préſentoit, lui diſant : Celui-là n'a pas encore achevé ſa courſe, ſon tour n'eſt pas encore venu. Qu'on faſſe venir Démile, car le fil de ſa vie eſt achevé. On renvoya donc Eucratès au monde, où il annonça que Démile mourroit bientôt. Démile demeuroit au voiſinage, déja un peu malade.

Mais un moment après on ouit le bruit de ceux & celles qui pleuroient ſa mort. Lucien ſe raille de tout ce qu'on diſoit ſur cette matiere ; mais il convient que c'étoit l'opinion commune de ſon tems. Il dit au même endroit qu'on a vu un homme retourner à la vie, après avoir été tenu pour mort pendant vingt jours.

L'hiſtoire de Curma, que nous venons de voir, me fait ſouvenir d'une autre preſque ſemblable, rapportée par Plutarque dans ſon livre de l'ame (*b*), d'un certain Enarque, qui étant mort, reſſuſcita peu après, & raconta que les

(*a*) *Lucian. in Philopſeud. p.* 830.

(*b*) *Plutarch. de anima, apud Euſeb. de præp. Ev. l.* 11. *c.* 18.

démons qui emmenoient son ame, furent sévérement réprimandés par leur chef, qui leur dit qu'ils s'étoient mépris, & que c'étoit Nicandre, & non Enarque, qu'ils devoient emmener. Il les envoya à Nicandre, qui fut aussi-tôt saisi de la fievre, & mourut dans la journée. Plutarque tenoit ce récit d'Enarque même, qui, pour confirmer ce qu'il avançoit, lui dit: Vous guérirez certainement & bientôt de la maladie dont vous êtes attaqué.

Saint Grégoire le grand raconte (*a*) une chose à peu près semblable à celle que nous venons de voir. Un homme illustre & qualifié, nommé Etienne, bien connu de S. Grégoire & de Pierre son interlocuteur, avoit coutume de lui raconter qu'étant allé pour affaires à Constantinople, il y mourut; & comme le médecin qui devoit l'embaumer, ne se trouva pas ce jour-là dans la ville, il fallut laisser le corps toute la nuit sans l'enterrer. Pendant cet intervalle, Etienne fut conduit devant le juge qui présidoit aux enfers, où il vit bien des choses dont il avoit entendu parler, mais qu'il ne croyoit point. Comme on l'eut présenté au juge, celui-ci refusa de le recevoir, disant: Ce n'est pas celui là que j'ai ordonné d'amener ici, mais Etienne le maréchal. En conséquence de cet ordre, l'ame du mort fut aussi-tôt ramenée dans son corps, & au même instant Etienne, l'ouvrier en fer, expira; ce qui

(*a*) *Gregor. Dial. lib. 4. cap. 36.*

confirma tout ce que le premier racontoit de l'autre vie.

La peste ravageant la ville de Rome, dans le tems que Narsès étoit gouverneur de l'Italie, un jeune Liburnien, berger de profession, & d'un caractere bon & tranquille, fut attaqué de la peste dans la maison de l'avocat Valérien, son maître. Comme on le croyoit presque mort, il revint à lui tout-à-coup, & raconta qu'il avoit été transporté au Ciel, où il avoit appris les noms de ceux qui devoient mourir de la peste dans la maison de son maître : les lui ayant nommés, il prédit à Valérien qu'il les surviroit; & pour le convaincre qu'il disoit vrai, il lui fit voir qu'il avoit acquis par infusion la connoissance de plusieurs sortes de langues : en effet lui, qui n'avoit jamais ni su ni parlé que l'italien, parla grec à son maître, & d'autres langues à ceux qui les savoient.

Après avoir vécu en cet état pendant deux jours, il tomba dans une espece d'accès de rage, & s'étant pris les mains entre les dents, il mourut une seconde fois, & fut suivi de ceux qu'il avoit nommés. Son maître qui survécut, justifia pleinement sa prédiction. Les hommes & les femmes extasiés & extasiées, demeurent quelquefois pendant plusieurs jours sans aliment, sans respiration, & sans mouvement du cœur, comme s'ils étoient morts. Thauler, fameux contemplatif, soutient qu'un homme peut demeurer

meurer en extaſe pendant une ſemaine, un mois, ou même une année. On a vu une abbeſſe, qui, dans l'extaſe, où elle tomboit ſouvent, perdoit l'uſage des fonctions naturelles, & paſſoit 30 jours conſécutifs en extaſe, ſans prendre aucune nourriture, & ſans avoir aucun ſentiment. Les exemples de ces extaſes ne ſont pas rares dans les vies des Saints, quoiqu'elles ne ſoient pas toutes de même qualité ni de même durée.

Les femmes dans les paſſions hyſtériques demeurent de même quelquefois pluſieurs jours comme mortes, ſans voix, ſans ſentiment, ſans pouls. Galien parle d'une femme, qui fut pendant ſix jours en cet état. Voyez le traité de l'incertitude des ſignes de la mort, tom. 2. pag. 404. 407. & ſuiv. Quelques-uns paſſent dix jours entiers ſans mouvement, ſans ſentiment, ſans reſpiration, ſans prendre aucune nourriture.

On a vu de ces perſonnes, qui étoient comme mortes, & ſans mouvement, qui avoient pourtant l'uſage de l'ouie fort bon, entendoient ce qu'on diſoit autour d'elles, faiſoient effort pour parler, & pour témoigner qu'elles n'étoient pas mortes, mais qui ne pouvoient, ni parler, ni donner aucun ſigne de vie. (a)

Je pourrois ajouter ici une infinité d'extaſes de ſaints perſonnages de tout ſexe, qui dans

(a) Incertitude des ſignes de la mort, tom. 2. pag. 504. 505. 506. 514.

leurs raviſſemens en Dieu dans l'oraiſon demeuroient immobiles, ſans ſentiment, preſque ſans reſpiration, & qui ne ſentoient rien de ce que l'on faiſoit ſur eux, ni autour d'eux.

CHAPITRE L.

Exemples de perſonnes qui s'extaſient quand elles veulent, & qui demeurent ſans aucun ſentiment.

JErôme Cardan dit (*a*) qu'il tomboit extaſié quand il vouloit : il avoue qu'il ignore ſi, comme le prêtre Prétextat, il ne ſentiroit pas de grandes bleſſures ; mais il ne ſentoit ni la douleur de la goutte, ni les tiraillemens qu'on lui faiſoit. Il ajoute : Le prêtre de Calame entendoit la voix de ceux qui crioient autour de lui, mais comme de fort loin. Pour moi, dit Cardan, j'entends la voix, mais légerement, & ſans comprendre ce que l'on dit. Et quand je veux m'extaſier, je ſens autour du cœur comme une ſéparation de l'ame du reſte de mon corps, & cela ſe communique comme par une petite porte à toute la machine, principalement par la tête & par le cervelet. Alors je n'ai point de ſentiment, ſinon que je ſuis hors de moi-même.

(*a*) *Hieron. Cardanus, lib. 8. de varietate rerum, cap.* 34.

On pourroit rapporter ici ce qu'on raconte des peuples de la Laponie (*a*), qui, lorsqu'ils veulent apprendre ce qui se passe fort loin du lieu où ils sont, envoient leurs démons ou leurs ames par le moyen de certaines cérémonies magiques, & par le son d'un tambour, sur lequel on frappe, ou sur un bouclier peint d'une certaine maniere ; puis tout d'un coup le Lapon tombe en extase, & demeure comme sans vie & sans mouvement, quelquefois pendant vingt-quatre heures. Mais il faut qu'il demeure pendant tout ce tems quelqu'un auprès de lui pour empêcher qu'on ne le touche, qu'on ne l'appelle, & qu'on ne l'éveille : le mouvement même d'une mouche le réveilleroit, & alors on dit qu'il mourroit aussi-tôt, ou seroit emporté par le démon. Nous en avons déja parlé ci-devant, dans la Dissertation sur les apparitions.

Nous avons aussi remarqué que les serpens, les vers, les mouches, les escargots, les marmottes, les loirs demeurent comme morts pendant tout l'hyver ; qu'on a trouvé dans des blocs de pierre des crapaux, des serpens & des huitres, vivans, qui y étoient enfermés depuis plusieurs années, & peut être depuis plus d'un siecle. Le Cardinal de Retz dans ses mémoires raconte (*b*) qu'étant à Minorque, le gouver-

(*a*) *Olaüs mag. lib. 3. Epitom. Hist. septent. Perecer, de variis divinat. generib. pag.* 282.

(*b*) Memoires du Cardinal de Retz, tom. 3. liv. 4. p. 297.

neur de l'isle fit tirer du fond de la mer à force de bras & de cables, des rochers, qui étant rompus à grands coups de masses, renfermoient des huitres vivantes, qu'on lui servit à table, & qui furent trouvées très-bonnes.

On trouve sur les côtes de Sicile, de Malthe, de Sardaigne, d'Italie, &c. des poissons, nommés dactiles, ou dattes, ou dales, parce qu'ils ont la forme de dattes de palmiers. Ce poisson s'insinue dans la pierre par un trou, qui n'est pas plus grand que le trou que fait une aiguille : lorsqu'il y est entré, il se nourrit de la pierre, y grossit de sorte qu'il n'en peut plus sortir, à moins que l'on ne casse la pierre, & qu'on ne l'en tire. Alors on le lave, on le nettoie, & on le fait cuire pour le servir à table. Il a toute la figure d'une datte de palmier, ou du doigt de la main ; d'où lui vient le nom de *dactylos*, qui en grec signifie doigt.

Je suppose encore que dans plusieurs personnes la mort est causée par la coagulation du sang, qui se gele & se fige dans leurs veines, comme il arrive dans ceux qui ont mangé de la ciguë, ou qui ont été mordus par certains serpens. Mais il y en a d'autres, dont la mort est causée par une trop grande ébullition de sang, comme dans les maladies aiguës, & dans certains poisons, & même, dit-on, dans certaines especes de pestes, & quand on est mort d'une mort violente, ou qu'on a été étouffé dans les eaux.

Ces premiers morts ne peuvent revenir à la vie ſans un miracle évident ; il faudroit pour cela rétablir la fluidité du ſang, & rendre au cœur ſon mouvement périſtaltique. Mais dans le ſecond genre de mort, on peut quelquefois les faire revivre ſans miracle, en levant l'empêchement qui retarde le mouvement du cœur, ou qui le ſuſpend, comme nous voyons dans les pendules, à qui l'on rend le mouvement, en ôtant un corps étranger, un cheveu, un bout de fil, un atôme, un corps preſque imperceptible qui les arrête.

CHAPITRE LI.

Application de ces Exemples aux Vampires.

En ſuppoſant ces faits, que je crois inconteſtables, ne pourra-t-on pas croire que les vampires de Hongrie, de Siléſie & de Moravie ſont de ces hommes qui ſont morts de maladies chaudes, & qui ont conſervé dans leurs tombeaux un reſte de vie, à peu près comme ces animaux dont nous avons parlé, & comme ces oiſeaux qui s'enfoncent pendant l'hyver dans les lacs ou les marais de la Pologne & des pays ſeptentrionaux ? Ils ſont ſans reſpiration & ſans mouvement, mais non toutefois ſans vie. Ils reprennent leur mouvement & leur activité,

lorsqu'au retour du printems le soleil échauffe les eaux, ou lorsqu'on les approche d'un feu modéré, ou qu'on les apporte dans un poële échauffé d'une chaleur tempérée : alors on les voit revivre & faire leurs fonctions ordinaires, que le froid avoit suspendues.

Ainsi les vampires dans leurs tombeaux reprennent la vie après un certain tems, & leur ame ne les abandonne absolument qu'après l'entiere dissolution & la décomposition des parties de leur corps, & lorsque les organes étant absolument brisés, corrompus & dérangés, elle ne peut plus faire par leur moyen aucune fonction vitale ; d'où vient que les peuples des pays dont nous avons parlé, les empalent, leur coupent la tête, les brûlent, pour ôter à leurs ames toute espérance de les animer de nouveau, & de s'en servir pour molester les vivans.

Pline parlant (*a*) de l'ame d'Hermotime de Clazomene, qui s'absentoit de son corps, & racontoit diverses choses éloignées, qu'elle disoit avoir vues, & qui en effet ne pouvoient être connues que d'une personne qui y avoit été présente, dit que les ennemis d'Hermotime, nommés *Cantandes*, brûlerent ce corps, qui ne donnoit presque aucun signe de vie, & ôterent ainsi à l'ame le moyen de revenir loger dans son étui : *Donec cremato corpore interim semianimi, remeanti animæ velut vaginam ademerint.*

(*a*) *Plin. Hist. natur. lib. 7. cap. 52.*

Origene avoit ſans doute puiſé dans les anciens ce qu'il enſeigne (*a*), que les ames, qui de leur nature ſont ſpirituelles, prennent, au ſortir de leur corps terreſtre, un autre corps ſubtil, d'une forme toute ſemblable au corps groſſier qu'elles viennent de quitter, qui eſt à leur égard comme une eſpece de fourreau ou d'étui, & que c'eſt avec ce corps ſubtil qu'elles apparoiſſent quelquefois autour de leurs tombeaux. Il fonde ſon ſentiment ſur ce qui eſt dit dans l'Evangile du Lazare & du mauvais riche (*b*), qui ont tous deux des corps, puiſqu'ils ſe parlent & ſe voient, & que le mauvais riche demande une goutte d'eau pour rafraîchir ſa langue.

Je ne défends pas ce raiſonnement d'Origene; mais ce qu'il dit d'un corps ſubtil, qui a la forme du corps terreſtre, dont l'ame étoit revêtue avant ſa mort, eſt tout-à-fait ſemblable au ſentiment des anciens, dont nous avons parlé, Chap. IV.

Que les corps qui ſont morts de maladie violente, ou qui ont été exécutés pleins de ſanté, ou qui ſont ſimplement évanouis, végetent ſous la terre & dans leurs tombeaux; que leurs barbes, leurs cheveux & leurs ongles croiſſent; qu'ils rendent du ſang; qu'ils ſoient ſouples & maniables; qu'ils ne ſentent point mauvais; qu'ils

(*a*) *Orig. de Reſurrect. fragment. lib.* 1. *p.* 35. *nov. edit. Et contra Celſum, lib.* 7. *p.* 679.

(*b*) *Luc. xvj.* 22. 23.

rendent des excrémens, ou choses semblables; ce n'est pas ce qui nous embarrasse : la végétation du corps humain peut produire tous ces effets; qu'ils mangent même, & qu'ils dévorent ce qui est autour d'eux : la rage dont un homme enterré tout vivant est transporté, lorsqu'il se réveille de son engourdissement ou de sa syncope, doit naturellement le porter à ces excès de violence. Mais la grande difficulté est d'expliquer comment les vampires sortent de leurs tombeaux pour venir infester les vivans, & comment ils y rentrent; car toutes les relations que nous voyons, supposent la chose comme certaine, sans nous en raconter ni la maniere, ni les circonstances, qui seroient pourtant ce qu'il y auroit de plus intéressant dans ce récit.

Comment un corps couvert de quatre ou cinq pieds de terre, n'ayant aucun jeu pour se mouvoir & se débarrasser, enveloppé de linges, couvert d'ais, peut-il se faire jour, & revenir sur la terre, & y causer les effets que l'on en raconte ? & comment après cela retourne-t-il en son premier état, & rentre-t-il sous la terre, où on le trouve sain, entier, plein de sang, & dans la situation d'un corps vivant ? dira-t-on que ces corps pénetrent les terres sans les ouvrir, comme l'eau & les vapeurs qui entrent dans la terre, ou qui en sortent, sans en déranger sensiblement les parties ? Il seroit à sou-

haiter que les relations que l'on nous a données du retour des vampires, se fussent mieux expliquées sur ce sujet.

En supposant que leurs corps ne bougent de leurs tombeaux, que ce sont seulement leurs fantômes qui apparoissent aux vivans, quelle sera la cause qui produira ces fantômes, qui les animera? sera-ce l'ame de ces défunts, qui ne les a pas encore abandonnés, ou quelque démon, qui les fera paroître sous un corps emprunté & fantastique? & si ce sont des corps fantastiques, comment viennent-ils sucer le sang des vivans? Nous retombons toujours dans l'embarras, savoir si ces apparitions sont naturelles ou miraculeuses.

Un prêtre de bon esprit m'a raconté, il y a peu de tems, que voyageant dans la Moravie, il fut invité par M. Jeanin, chanoine de la cathédrale d'Olmutz, de l'accompagner à leur village, nommé Liebava, où il étoit nommé commissaire par le consistoire de l'Evêché, pour informer sur le fait d'un certain fameux vampire, qui avoit causé beaucoup de desordre dans ce village de Liebava quelques années auparavant.

L'on procéda, l'on ouit des témoins, on observa les regles ordinaires de droit: les témoins déposerent qu'un certain habitant notable du lieu de Liebava avoit souvent inquiété les vivans dudit lieu pendant la nuit; qu'il étoit sorti du cimetiere, & avoit paru dans plusieurs maisons,

il y avoit environ trois ou quatre ans; que ses visites importunes étoient cessées, parce qu'un étranger Hongrois passant par le village dans le tems de ces bruits, s'étoit vanté de les faire passer, & de faire disparoître le vampire. Pour satisfaire à sa promesse, il monta sur le clocher de l'Eglise, & observa le moment auquel le vampire sortoit de son tombeau, laissant auprès de la fosse les linges dans lesquels il étoit enseveli, puis alloit par le village inquiéter les habitans.

Le Hongrois l'ayant donc vu sortir de sa fosse, descend promptement du clocher, enleve les linges du vampire, & les emporte avec lui sur la tour. Le vampire étant revenu de faire ses tours, & ne trouvant plus ses habits, crie beaucoup contre le Hongrois, qui lui fait signe du haut de la tour, s'il veut ravoir ses habits, qu'il vienne les chercher: le vampire se met en devoir de monter au clocher; mais le Hongrois le renverse de l'échelle, & lui coupe la tête avec une bêche: telle fut la fin de cette tragédie.

Celui qui m'a raconté cette histoire, n'a rien vu, ni lui, ni ce seigneur qui étoit envoyé pour commissaire: ils ouirent seulement le rapport des paysans du lieu, gens fort ignorans, fort superstitieux, fort crédules, & infiniment prévenus sur le fait du vampirisme.

Comme nous tenons tout ce qu'on dit sur ce

fait pour vain & frivole, plus il y a d'absurdité & de contradiction dans les différens récits qu'on en fait, plus il y aura de preuves pour nous confirmer dans le jugement que nous en portons.

Mais supposant qu'il y ait quelque réalité dans le fait de ces apparitions des vampires, les attribuera-t-on à Dieu, aux Anges, aux ames de ces revenans, ou au démon ? Dans cette derniere supposition, dira-t-on que le démon subtilisera ces corps, & leur donnera la puissance de pénétrer les terres sans les déranger, de se glisser à travers les fentes & les joints d'une porte, de passer par le trou d'une serrure, de s'allonger, de s'appetisser, de se réduire à la nature de l'air ou de l'eau, pour pénétrer les terres; enfin de les mettre en l'état où nous croyons que seront les corps des bienheureux après la résurrection, & où étoit celui de notre Sauveur après sa résurrection, qui ne se laissoit voir qu'à ceux à qui il jugeoit à propos, & qui, sans ouvrir les portes (*a*), parut tout à coup au milieu de ses disciples : *Jesus venit januis clausis.*

Mais quand on avoueroit que le démon pourroit ranimer ces corps, & leur donner le mouvement pour quelque tems, pourroit-il aussi allonger, diminuer, raréfier, subtiliser les corps de ces revenans, & leur donner la faculté de pénétrer la terre, les portes, les fenêtres ? Il n'y a nulle apparence qu'il ait reçu de Dieu ce pou-

(*a*) *Joan. xx. 26.*

voir ; & l'on ne conçoit pas même qu'un corps terrestre, matériel & grossier puisse être réduit en cet état de subtilité & de spiritualité, sans détruire la configuration de ses parties, & sans ruiner l'œconomie de sa structure ; ce qui seroit contre l'intention du démon, & mettroit ce corps hors d'état de se faire voir, d'agir & de parler, & enfin d'être mis en pieces & brûlé, comme il se voit & se pratique communément dans la Moravie, dans la Pologne & dans la Silésie. Ces difficultés subsistent envers ceux dont nous avons parlé, qui étant excommuniés, se levoient de leurs tombeaux, & sortoient de l'Eglise à la vue de tout le monde.

Il faut donc demeurer dans le silence sur cet article, puisqu'il n'a pas plu à Dieu de nous révéler, ni quelle est l'étendue du pouvoir du démon, ni la maniere dont ces choses se peuvent faire. Il y a même beaucoup d'apparence que tout ce qu'on en dit n'est qu'illusion ; & quand il y auroit en cela quelque réalité, nous pourrions bien nous consoler de notre ignorance à cet égard, puisqu'il y a tant de choses naturelles qui se passent dans nos corps & autour de nous, dont la cause & la maniere nous sont inconnues.



CHAPITRE LII.

Examen du ſentiment qui veut que le démon faſcine les yeux de ceux à qui les Vampires apparoiſſent.

CEux qui ont recours à la faſcination des ſens, pour expliquer ce qu'on raconte des apparitions des vampires, ſe jettent dans un plus grand embarras que ceux qui reconnoiſſent de bonne foi la réalité de ces événemens ; car la faſcination conſiſte, ou dans la ſuſpenſion des ſens, qui ne peuvent voir ce qui ſe paſſe à leur vue, comme celle dont furent frappés ceux de Sodome (*a*), qui ne pouvoient découvrir la porte de Loth, quoiqu'elle fût devant leurs yeux, ou celle des diſciples d'Emmaüs, dont il eſt dit (*b*) que leurs yeux étoient retenus pour ne pas reconnoître Jéſus-Chriſt, qui leur parloit en chemin, & qu'ils ne reconnurent qu'à la fraction du pain ; ou elle conſiſte dans un objet repréſenté aux ſens d'une façon différente de ce qu'il eſt en lui-même, comme celle des Moabites (*c*), qui crurent voir les eaux teintes du ſang des Iſraélites, quoiqu'il n'y eût que de ſimples eaux, ſur leſquelles les rayons du ſoleil

(*a*) *Geneſ. xix. ij.*
(*b*) *Luc. xxiv. 16.*
(*c*) *III. Reg. iij. 23.*

étoient réfléchis, & les faisoient paroître rougeâtres; ou celle des soldats Syriens, envoyés pour prendre Elisée (*a*), que ce Prophête conduisit jusques dans Samarie, sans qu'ils reconnussent, ni le Prophête, ni cette ville.

Cette fascination, de quelque maniere qu'on la conçoive, est certainement au dessus des forces ordinaires & connues des hommes; par conséquent aucun homme ne peut naturellement la produire: mais est-elle au dessus des forces naturelles d'un Ange, ou d'un démon? C'est ce qui nous est inconnu, & qui nous oblige de suspendre notre jugement sur cette question.

Il y a une autre sorte de fascination, qui consiste en ce que la vue d'une personne ou d'une chose, la louange qu'on lui donne, l'envie qu'on lui porte, produisent dans l'objet certains mauvais effets, contre lesquels les anciens avoient grand soin de se prémunir, & de précautionner leurs enfans, en leur faisant porter au col des préservatifs ou amuletes.

On pourroit sur cela apporter un grand nombre de passages des Grecs & des Latins, & j'apprends qu'encore aujourd'hui en plusieurs endroits de la chrétienté, l'on est dans la persuasion de l'efficace de ces fascinations. Mais il faut avouer trois choses: la premiere, que l'effet de ces fascinations prétendues est très-douteux: la seconde, que, quand il seroit certain, il est très-

(*a*) *IV. Reg. iv.* 19. 20.

difficile, pour ne pas dire impoſſible, de l'expliquer : & la troiſieme enfin, qu'il ne peut raiſonnablement s'appliquer à la matiere des apparitions, ni des vampires.

Si les vampires ou les revenans ne ſont pas réellement reſſuſcités, ni leurs corps ſpiritualiſés & ſubtiliſés, comme nous croyons l'avoir prouvé, & ſi nos ſens ne ſont pas trompés par la faſcination, comme nous venons de le voir, je doute qu'il y ait d'autre parti à prendre dans cette queſtion, que de nier abſolument le retour de ces vampires, ou de croire qu'ils ne ſont qu'endormis ou engourdis : car s'ils ſont véritablement reſſuſcités, & ſi tout ce qu'on nous raconte de leur retour eſt véritable ; s'ils parlent, s'ils agiſſent, s'ils raiſonnent, s'ils ſucent le ſang des vivans, ils doivent ſavoir ce qui ſe paſſe en l'autre vie, & ils devroient en inſtruire leurs parens & leurs amis ; ce qu'ils ne font pas. Au contraire, ils les traitent en ennemis, ils les tourmentent, leur ôtent la vie, leur ſucent le ſang, les font périr de langueur.

Si ce ſont des prédeſtinés & des bienheureux, d'où vient qu'ils inquietent & tourmentent les vivans, leurs plus proches parens, leurs enfans, & cela à propos de rien, & ſimplement pour mal faire ? Si ce ſont des perſonnes à qui il reſte quelque choſe à expier dans le purgatoire, & qui aient beſoin des prieres des vivans, que ne s'expliquent-ils ſur leur état ? Si ce ſont des ré-

prouvés & des damnés, que viennent-ils faire sur la terre? Peut-on comprendre que Dieu leur permette de venir ainsi sans raison, sans nécessité, molester leurs familles, & leur causer la mort?

Si ces revenans sont réellement morts, en quelque état qu'ils soient dans l'autre monde, ils jouent un fort mauvais personnage, & le soutiennent encore plus mal.

CHAPITRE LIII.

Exemples de Ressuscités, qui racontent ce qu'ils ont vu dans l'autre vie.

NOus venons de voir que les vampires ou revenans ne parlent jamais de l'autre vie, ne demandent ni messes ni prieres, ne donnent aucun avis aux vivans pour les porter à la correction de leurs mœurs, ni pour les amener à une meilleure vie. C'est assurément un grand préjugé contre la réalité de leur retour de l'autre monde; mais leur silence sur cet article peut favoriser l'opinion qui veut qu'ils ne soient pas véritablement morts.

Il est vrai que nous ne lisons pas non plus que Lazare ressuscité par Jésus-Christ (*a*), ni le fils de la veuve de Naïm (*b*), ni celui de la

(*a*) *Joan.* 11. 14. (*b*) *Luc. vij.* 11. 12.

femme

femme de Sunam, reſſuſcité par Eliſée (*a*), ni cet Iſraélite, qui reçut la vie par l'attouchement du corps du même Prophête Eliſée (*b*), aient après leur réſurrection rien découvert aux hommes de l'état des ames en l'autre monde.

Mais nous voyons dans l'Evangile (*c*) que le mauvais riche ayant prié Abraham de lui permettre d'envoyer quelqu'un dans le monde, pour avertir ſes freres de mieux vivre, & prendre garde de ne pas tomber dans le malheureux état où il ſe trouvoit lui-même, il lui fut répondu : Ils ont la Loi & les Prophêtes ; ils peuvent les écouter, & ſuivre leurs inſtructions. Et comme le mauvais riche inſiſtoit, en diſant : Si quelqu'un revenoit de l'autre vie, ils en ſeroient plus touchés, Abraham répondit : S'ils n'ont pas voulu écouter ni Moyſe ni les Prophêtes, ils n'écouteront pas davantage un homme qui reviendroit de l'autre monde. Le mort reſſuſcité par S. Staniſlas répondit de même à ceux qui lui demandoient des nouvelles de l'autre vie : Vous avez la Loi, les Prophêtes & l'Evangile ; écoutez-les.

Les payens décédés qui ſont revenus en vie, & quelques chrétiens qui ſont de même retournés au monde par une eſpece de réſurrection, & qui ont vu ce qui ſe paſſoit hors de ce monde, ne ſont pas demeurés dans le ſilence ; ils ont

(*a*) *IV. Reg. iv.* 25.
(*b*) *IV. Reg. xiij.* 21.
(*c*) *Luc. xvj.* 24.

raconté au long ce qu'ils ont vu & entendu au sortir de leurs corps.

Nous avons déja touché l'hiſtoire d'un nommé Eros, Arménien, du pays de Pamphilie (*a*), qui ayant été bleſſé dans une bataille, fut trouvé dix jours après parmi les morts. On le porta dans ſa maiſon ſans connoiſſance & ſans mouvement. Deux jours après, quand on voulut le mettre ſur le bucher pour le brûler, il reſſuſcita, commença à parler, & à raconter de quelle maniere les hommes étoient jugés après leur mort, & comment les bons étoient recompenſés, & les méchans punis & tourmentés.

Il dit que ſon ame étant ſéparée du corps, ſe rendit en grande compagnie dans un lieu agréable, où ils virent comme deux grandes ouvertures, qui donnoient entrée à ceux qui venoient de deſſus la terre, & deux autres ouvertures pour aller au Ciel. Il vit en cet endroit des juges qui examinoient ceux qui venoient de ce monde, & envoyoient en haut à la droite ceux qui avoient bien vécu, & renvoyoient en bas à la gauche ceux qui ſe trouvoient coupables de crimes; chacun d'eux portoit derriere ſoi un écriteau, où étoit marqué ce qu'il avoit fait de bien ou de mal, la cauſe de ſa condamnation ou de ſon abſolution.

Quand le tour d'Eros fut venu, les juges lui dirent qu'il falloit qu'il retournât ſur la terre,

(*a*) *Plato, lib.* 10. *de Rep. pag.* 614.

pour annoncer aux hommes ce qui se passoit dans l'autre vie, & qu'il eût à bien observer toutes choses, pour en rendre un compte fidele aux vivans. Il fut donc témoin de l'état malheureux des méchans, qui devoit durer pendant mille ans, & des délices dont jouissoient les justes; que tant les bons que les méchans recevoient ou la recompense ou la peine de leurs bonnes ou mauvaises actions, dix fois plus grande que n'étoit la mesure de leurs crimes ou de toutes leurs vertus.

Il remarqua entre autres que les juges demandoient où étoit un nommé Andée, homme célebre dans la Pamphilie pour ses crimes & sa tyrannie. On leur répondit qu'il n'étoit pas encore venu, & qu'il ne viendroit pas: en effet s'étant présenté à grande peine & par de grands efforts sur la grande ouverture dont on a parlé, il fut repoussé & renvoyé en bas avec d'autres scélérats comme lui, que l'on tourmentoit de mille manieres différentes, & que l'on repoussoit toujours avec violence, lorsqu'ils s'efforçoient de remonter.

Il y vit de plus les trois Parques, filles de la nécessité ou du destin. Ces filles sont Lachésis, Clotho & Atropos. Lachésis annonçoit les choses passées, Clotho les présentes, & Atropos les futures. Les ames étoient obligées de comparoître devant ces trois Déesses. Lachésis jettoit les sorts en l'air, & chaque ame saisissoit

celui qu'elle pouvoit atteindre; ce qui n'empêchoit pas que chacun ne pût encore choisir le genre de vie qui étoit le plus conforme à la justice & à la raison.

Eros ajoutoit qu'il avoit remarqué des ames qui cherchoient à entrer dans les animaux: par exemple, Orphée, en haine du sexe féminin, qui l'avoit fait mourir, entra dans un cygne, & Thamiris dans un rossignol. Ajax, fils de Telamon, choisit le corps d'un lion, en haine de l'injustice des Grecs, qui lui avoient refusé les armes d'Hector, qu'il prétendoit lui être dues. Agamemnon, par chagrin des traverses qu'il avoit essuyées dans la vie, choisit le corps de l'aigle. Atalante choisit la vie des athletes, charmée des honneurs dont ils sont comblés; Thersite, le plus laid des mortels, celui d'un singe. Ulysse, ennuyé des maux qu'il avoit soufferts sur la terre, demanda de vivre en homme privé & sans embarras. Il eut peine à trouver un sort pour ce genre de vie; il le rencontra enfin jetté par terre & négligé, & le ramassa avec joie.

Eros assuroit aussi qu'il y avoit des ames de bêtes, qui entroient dans les corps des hommes; & au contraire que les ames des méchans entroient dans des animaux farouches & cruels, & les ames des hommes justes dans des animaux doux, apprivoisés & domestiques.

Après ces diverses métempsycoses, Lachésis

donnoit à chacun son gardien ou son défenseur, qui le conduisoit & le gardoit pendant le cours de sa vie. Eros fut ensuite conduit au fleuve d'oubli, qui ôte la mémoire de toutes choses; mais on l'empêcha d'en boire : enfin il disoit qu'il ne sauroit dire comment il étoit revenu en vie.

Platon, après avoir rapporté cette fable, comme il l'appelle, ou cet apologue, en conclut que l'ame est donc immortelle, & que pour arriver à la vie bienheureuse, nous devons vivre dans la justice, qui nous conduit aux Cieux, où nous jouirons de cette béatitude de mille ans, qui nous est promise.

On voit ici, 1°. Qu'un homme peut vivre assez long-tems sans donner aucun signe de vie, sans manger, sans respirer : 2°. Que les Grecs croyoient la métempsycose, la béatitude pour les justes, & les peines de mille ans pour les méchans : 3°. Que le destin n'empêchoit pas que l'homme ne pût faire le bien ou le mal : 4°. Qu'il avoit un génie ou un Ange, qui le gardoit & le conduisoit. Ils croyoient un jugement après la mort, & que les ames des justes étoient reçues dans ce qu'ils appelloient les champs Elisées.



CHAPITRE LIV.

Les Traditions des Payens sur l'autre vie viennent des Hébreux & des Egyptiens.

TOutes ces traditions se voient clairement dans Homere & dans Virgile, & dans les autres auteurs Grecs & Latins : elles venoient sans doute originairement des Hébreux, ou plutôt des Egyptiens, dont les Grecs avoient pris leur religion, qu'ils avoient ajustée à leur goût. Les Hébreux parlent des *Réphaïms* (*a*), des géans impies, *qui gémissent sous les eaux*. Salomon dit (*b*) que les méchans descendront dans l'abîme avec les Réphaïms. Isaïe décrivant l'arrivée du Roi de Babylone dans les enfers, dit (*c*) *que les géans se sont levés pour venir par honneur au devant de lui, & lui ont dit : Tu as donc été percé de plaies aussi bien que nous : ton orgueil a été précipité dans l'enfer ; ton lit sera la pourriture, & ta couverture seront les vers.*

Ezéchiel décrit (*d*) de même la descente du Roi d'Assyrie dans les enfers : *Le jour qu'Assuerus est descendu dans l'enfer, j'ai ordonné un deuil général, j'ai fermé sur lui l'abîme, j'ai arrêté le cours de ses fleuves. Vous voilà enfin réduit*

(*a*) *Job.* xxvj. 5.
(*b*) *Prov.* ix. 18.
(*c*) *Isa.* xiv. 9. & *seq.*
(*d*) *Ezech.* xxxj. 15.

au fond de la terre avec les arbres d'Eden; vous y dormirez avec tous ceux qui ont été tués par l'épée : là se trouve Pharaon avec toute son armée, &c. Dans l'Evangile (*a*), *il y a un grand abime entre le sein d'Abraham & le séjour du mauvais riche*, & de ceux qui lui ressemblent.

Les Egyptiens nommoient *Amenthès*, c'est-à-dire, celui qui reçoit & qui donne, ce que les Grecs nommoient *Adès*, ou l'enfer, ou le royaume d'Adès, de Pluton. Ils croyoient qu'Amenthès recevoit les ames des hommes lorsqu'ils mouroient, & les leur rendoit lorsqu'ils revenoient au monde; qu'à la mort de l'homme son ame passe dans les corps de quelques autres animaux par la métempsycose; premierement dans un animal terrestre, puis dans un animal aquatique, ensuite dans un oiseau; & enfin, après avoir animé toutes les sortes d'animaux, il rentre au bout de trois mille ans dans le corps d'un homme.

C'est des Egyptiens qu'Orphée, Homere & les autres Grecs ont pris le sentiment de l'immortalité de l'ame, ainsi que l'antre des Nymphes décrit par Homere, qui dit qu'il a deux portes; l'une au nord, par laquelle les ames entrent dans le creux; & l'autre au midi, par où elles sortent de l'antre des Nymphes.

Un certain Thespesius, natif de Solos en

(*a*) *Luc. xvj. 26.*

Cilicie, fort connu de Plutarque (*a*), ayant passé une grande partie de sa vie dans la débauche, s'étant entierement ruiné, se mit, pour vivre, à exercer toutes sortes de mauvais métiers, & fit si bien, qu'il amassa quelque chose; mais il perdit absolument sa réputation. Ayant envoyé consulter l'oracle d'Amphiloque, il lui fut répondu que ses affaires iroient mieux après sa mort. Peu de tems après il tomba du haut de sa maison, se rompit le col, & mourut. Trois jours après, comme on étoit prêt de faire ses funérailles, il ressuscita, & changea tellement de vie, que l'on ne connoissoit personne en Cilicie, ni plus pieux, ni plus homme de bien que lui.

Comme on lui demandoit la raison d'un tel changement, il disoit qu'au moment de sa chute il ressentit la même chose qu'un pilote, qui est renversé du haut du tillac dans la mer; qu'après cela son ame se sentit élevée jusqu'aux étoiles, dont il admira la grandeur immense & l'éclat admirable; que les ames sorties du corps se guindent dans l'air, & sont enfermées dans une espece de globe ou de tourbillon enflammé, d'où s'étant échappées, les unes s'élevent en haut avec une rapidité incroyable, les autres pirouettent dans l'air, & sont mues en divers sens, tantôt en haut, & tantôt en bas.

La plûpart lui paroissoient très-embarrassées,

(*a*) *Plutarch. de his qui serò à Numine puniuntur.*

& pouſſoient des gémiſſemens & des cris affreux ; les autres en moindre nombre s'élevoient & ſe réjouiſſoient avec leurs ſemblables. Enfin il apprit qu'Adraſtée, fille de Jupiter & de la néceſſité, ne laiſſoit rien impuni, & qu'elle traitoit chacun ſelon ſon mérite. Il entre ſur tout cela dans un grand détail, & raconte les divers ſupplices, dont les ſcélérats ſont tourmentés dans l'autre vie.

Il ajoute qu'un homme de ſa connoiſſance lui avoit dit : Vous n'êtes pas mort ; mais par la permiſſion de Dieu votre ame eſt venue en ce lieu, & a laiſſé dans votre corps toutes ſes facultés : à la fin il fut renvoyé dans ſon corps comme par un canal, & pouſſé comme par un ſouffle impétueux.

On peut faire ſur ce récit deux réflexions : la premiere, ſur cette ame qui quitta ſon corps pour trois jours, puis y revint pour continuer à l'animer : la ſeconde, ſur la certitude de l'oracle, qui promettoit à Theſpeſius une vie plus heureuſe quand il ſeroit mort.

Dans la guerre de Sicile (*a*) entre Céſar & Pompée, Gabienus, commandant de la flotte de Céſar, ayant été pris, fut décapité par ordre de Pompée. Il demeura tout le jour ſur le bord de la mer, ſa tête ne tenant plus au corps que par un filet. Sur le ſoir il pria qu'on fît venir Pompée, ou quelqu'un des ſiens, parce

(*a*) *Plin. Hiſt. natur. lib.* 7. *cap.* 52.

qu'il venoit des enfers, & qu'il avoit des choses de conséquence à lui communiquer. Pompée y envoya plusieurs de ses amis, ausquels Gabienus déclara que la cause & le parti de Pompée étoient agréables aux Dieux des enfers, & qu'il réussiroit selon ses desirs ; qu'il avoit ordre de lui annoncer cela, & pour preuve de la vérité de ce que je dis, je dois mourir aussitôt ; ce qui arriva. Mais on ne voit pas que le parti de Pompée ait réussi ; on sait au contraire qu'il succomba, & que César fut victorieux. Mais le Dieu des enfers, c'est-à-dire le démon, le trouvoit fort bon pour lui, puisqu'il lui envoyoit tant de malheureuses victimes de la vengeance & de l'ambition.

CHAPITRE LV.

Exemples de Chrétiens ressuscités & renvoyés au monde. Vision de Vetin, Moine d'Augie.

ON lit dans un ancien ouvrage, écrit du tems de S. Augustin (*a*), qu'un homme ayant été écrasé dans la ville d'Upzal en Afrique, sous une muraille qui tomba sur lui, sa femme cou-

(*a*) *Lib.* 1. *de miraculis sancti Stephani, cap.* 4. *pag.* 28. *lib.* 7. *oper. S. Aug. in appendice.*

rut à l'Eglise pour invoquer S. Etienne, pendant qu'on disposoit tout pour enterrer l'homme, qui passoit pour mort. Tout d'un coup on le vit qui ouvroit les yeux, & faisoit quelque mouvement du corps; & après un certain tems il se leva en son séant, & raconta que son ame ayant quitté son corps, avoit rencontré une foule d'autres ames de morts, dont il connoissoit les uns, & non pas les autres; qu'un jeune homme, en habit de diacre, étant entré dans la chambre où il étoit, avoit écarté tous ces morts, & lui avoit dit jusqu'à trois fois: Rendez ce que vous avez reçu. Il comprit enfin qu'il vouloit parler du symbole, qu'il récita sur le champ: il récita encore l'oraison dominicale; puis le diacre (S. Etienne) lui fit le signe de la croix sur le cœur, & lui dit de se lever en pleine santé.

Un jeune homme (*a*) cathécumene, qui étoit mort depuis trois jours, ayant été ressuscité par les prieres de S. Martin, racontoit qu'après sa mort il avoit été présenté devant le tribunal du souverain Juge, qui l'avoit condamné & envoyé avec une grande troupe dans des lieux ténébreux; qu'alors deux Anges ayant représenté au Juge que c'étoit un homme pour qui saint Martin avoit intercédé, le Juge ordonna aux Anges de le renvoyer au monde, & de le rendre à Martin; ce qui fut exécuté. Il

(*a*) *Sulpit. Sever. in vita S. Martini, n.* 3.

fut baptiſé, & vécut depuis aſſez long-tems.

Saint Salvi, Evêque d'Albi (*a*), ayant été attaqué d'une groſſe fievre, paſſa pour mort. On le lava, on le revêtit, on le mit ſur un brancard, & l'on paſſa la nuit en prieres auprès de lui; le lendemain matin on le vit remuer; il parut s'éveiller d'un profond ſommeil; il ouvrit les yeux, & levant la main au Ciel, il dit: Ah, Seigneur! pourquoi m'avez-vous renvoyé en ce ſéjour ténébreux? Il ſe leva entierement guéri, mais ſans vouloir parler.

Quelques jours après il raconta comme deux Anges l'avoient enlevé au Ciel, où il avoit vu la gloire du Paradis, & avoit été renvoyé malgré lui, pour vivre encore ſur la terre. Saint Grégoire de Tours prend Dieu à témoin qu'il avoit appris cette hiſtoire de la propre bouche de ſaint Salvi.

Un moine d'Augie-la-Riche, nommé Vetin ou Guetin, qui vivoit en 824. étant tombé malade, étoit couché ſur ſon lit les yeux fermés; mais n'étant pas encore endormi, il vit entrer un démon ſous la forme d'un clerc d'une horrible difformité, qui lui montrant des inſtrumens de ſupplice qu'il tenoit en main, le menaçoit de lui en faire bientôt reſſentir les rigoureux effets. En même tems il vit entrer dans ſa chambre une multitude de mauvais eſprits, portant des inſtrumens comme pour lui bâtir

(*a*) *Gregor. Turon. lib.* 7. *c.* 1.

un tombeau ou un cercueil, & l'y enfermer.

Auſſi-tôt il parut des perſonnages ſérieux & d'un air grave en habit religieux, qui firent ſortir ces démons. Puis Vetin vit un Ange environné de lumiere, qui vint ſe préſenter au pied de ſon lit, & le conduiſit par un chemin très-agréable entre des montagnes d'une hauteur extraordinaire, au pied deſquelles couloit un grand fleuve, dans lequel étoit une grande multitude de damnés, qui ſouffroient des tourmens divers, ſelon la qualité & l'énormité de leurs crimes. Il y en vit pluſieurs de ſa connoiſſance, entre autres des Prélats, des prêtres coupables d'incontinence, qui étoient attachés par le dos à des pieux, & brûlés par un feu allumé au deſſous d'eux; les femmes leurs complices ſouffroient les mêmes tourmens vis-à-vis d'eux.

Il y vit auſſi un moine qui s'étoit laiſſé aller à l'avarice, & qui avoit poſſédé de l'argent en propre, qui devoit expier ſon crime dans un cercueil de plomb juſqu'au jour du jugement. Il y remarqua des abbés, des Evêques, & même l'Empereur Charlemagne, qui expioient leurs fautes par le feu; mais qui en devoient être délivrés dans un certain tems. Il y remarqua auſſi la demeure des bienheureux dans le Ciel, chacun dans ſon rang & ſelon ſes mérites. L'Ange du Seigneur lui déclara enſuite les crimes qui étoient les plus communs, & les plus

odieux aux yeux de Dieu. Il nomma en particulier la ſodomie, comme le crime le plus abominable.

Après l'office de la nuit, l'abbé vint viſiter le malade, qui lui raconta tout au long toute cette viſion, & l'abbé la fit écrire auſſi-tôt. Vetin vécut encore deux jours; & ayant prédit qu'il n'avoit plus que le troiſieme jour à vivre, il ſe recommanda aux prieres des religieux, reçut le ſaint Viatique, & mourut en paix le 31 d'octobre 824.

CHAPITRE LVI.

Viſion de Berthold, rapportée par Hincmar, Archevêque de Reims.

LE fameux Hincmar (*a*), Archevêque de Reims, dans une lettre circulaire qu'il écrivit aux Evêques ſes ſuffragans, & aux fideles de ſon Dioceſe, raconte qu'un homme appellé Berthold, qui étoit de ſa connoiſſance, étant tombé malade, & ayant reçu tous ſes Sacremens, fut pendant quatre jours ſans prendre aucune nourriture. Le quatrieme jour il demeura ſi foible, qu'à peine lui trouvoit-on un peu de palpitation & de reſpiration. Sur le minuit il appella ſa femme, & lui dit de faire venir promptement ſon confeſſeur.

(*a*) *Hincmar lib. 2. pag. 805.*

Le prêtre n'étoit encore que dans la cour de devant le logis, lorſque Bertholde dit : Mettez ici un ſiege, car le prêtre va venir. Il entra, & dit quelques prieres, auſquelles Bertholde répondit; puis il lui raconta la viſion qu'il avoit eue. Au ſortir de ce monde, dit-il, j'ai vu quarante-un Evêques, entre leſquels étoit Ebbon, Leopardelle & Enée, qui étoient couverts de mauvais habits noirs, ſales & brûlés par les flammes. Pour eux, ils étoient tantôt brûlés par les flammes, & tantôt gelés d'un froid inſupportable. Ebbon lui dit : Allez vers mes clercs & mes amis, & dites-leur d'offrir pour nous le ſaint Sacrifice. Bertholde obéit, & retournant où il avoit vu les Evêques, il les trouva bien vêtus, raſés, baignés & pleins de joie.

Un peu plus loin il vit le Roi Charles (*a*), qui étoit comme rongé de vers. Ce Prince le pria d'aller dire à Hincmar de le ſoulager dans ſes maux. Hincmar dit la meſſe pour lui, & le Roi Charles ſe trouva ſoulagé. Il vit enſuite l'Evêque Jeſſé (d'Orleans), qui étoit ſur un puits, & quatre démons qui le plongeoient dans la poix bouillante, puis le jettoient dans une eau glacée. On pria pour lui, & il fut ſoulagé. Il vit enſuite le comte Othaire, qui étoit de même dans les tourmens. Bertholde pria la femme d'Othaire, ſes vaſſaux & ſes amis, de faire pour lui des prieres & des aumônes, & il

(*a*) Apparemment Charles le chauve, mort en 875.

fut délivré de ſes tourmens. Berthold reçut après cela la ſainte Communion, & commença à ſe mieux porter, avec eſpérance de vivre encore quatorze ans, comme le lui avoit promis celui qui l'avoit conduit, & qui lui avoit montré ce que nous venons de raconter.

CHAPITRE LVII.

Viſion de ſaint Furſi.

LA vie de ſaint Furſi (*a*), qui a été écrite peu de tems après ſa mort, arrivée vers l'an 653. rapporte pluſieurs viſions de ce ſaint homme. Etant tombé griévement malade, & ne pouvant plus ſe remuer, il ſe vit au milieu des ténebres comme ſoulevé par les mains de trois Anges, qui l'enleverent hors du monde, puis l'y ramenerent, & firent rentrer ſon ame dans ſon corps, pour y achever ce à quoi Dieu le deſtinoit. Alors il ſe trouva au milieu de pluſieurs perſonnes, qui le pleuroient comme mort, & lui raconterent comment la veille tout d'un coup il étoit tombé en défaillance, en ſorte qu'on le crut décédé. Il auroit ſouhaité avoir quelques perſonnes intelligentes pour leur ra-

(*a*) *Vita Sti. Furſci, apud Bolland.* 16. *Januarii, pag.* 37. 38. *Item pag.* 47. 48. *ſacul. x, Bened. pag.* 299.

conter

conter ce qu'il avoit vu. Mais n'ayant personne auprès de lui que des gens ruſtiques, il demanda & reçut la communion du corps & du ſang du Sauveur, & vécut encore trois jours.

Le mardi ſuivant il tomba dans une pareille défaillance au milieu de la nuit; ſes pieds devinrent froids, & élevant les mains pour prier, il reçut la mort avec joie; puis il vit deſcendre les mêmes trois Anges, qui l'avoient déja conduit. Ils l'éleverent comme la premiere fois; mais au lieu des chants mélodieux & agréables qu'il avoit ouïs, il n'entendit que des hurlemens effroyables des démons, qui commencerent à combattre contre lui, & à lui lancer des traits enflammés. L'Ange du Seigneur les recevoit ſur ſon bouclier, & les éteignoit. Le démon reprocha à Furſi quelques mauvaiſes penſées & foibleſſes humaines; mais les Anges le défendirent, diſant : S'il n'a point commis de péchés capitaux, il ne périra point.

Le démon ne pouvant rien lui reprocher qui fût digne de la mort éternelle, il vit deux Saints de ſon pays, ſaint Béan & ſaint Médan, qui le conſolerent, & lui annoncerent les maux dont Dieu devoit punir les hommes, à cauſe principalement des péchés des docteurs qui ſont dans l'Egliſe, & des Princes qui gouvernent les peuples : les docteurs pour leur négligence à annoncer la parole de Dieu, & les Princes pour les mauvais exemples qu'ils donnent à leurs

peuples. Après quoi ils le renvoyerent dans son corps.

Il y rentra avec répugnance, & commença à raconter tout ce qu'il avoit vu. On lui versa de l'eau vive sur le corps, & il sentit une grande chaleur entre les deux épaules. Après cela il se mit à prêcher par toute l'Hibernie; & Bede le vénérable (*a*) dit qu'il y avoit dans son monastere un ancien moine, qui disoit avoir appris d'une personne très-grave & très-digne de foi, qu'elle avoit ouï raconter ces visions par saint Fursi lui-même. Ce Saint ne doutoit pas que son ame ne fût séparée de son corps, lorsqu'il fut ravi en extase.

CHAPITRE LVIII.

Vision d'un Protestant d'Yorck, & autres.

VOici un autre exemple arrivé en 1698 à un prétendu réformé (*b*). Un ministre de la Province d'Yorck, du lieu nommé Hipley, & qui s'appelloit Henri Vatz, étant tombé le 15 d'août en apoplexie, fut mis le 17 dans un cercueil pour être enterré. Mais comme on alloit le mettre dans la fosse, il jetta un grand cri, qui effraya tous les gens du convoi; on le tira

(*a*) *Beda, lib.* 3. *Hist. c.* 19.
(*b*) Larrey, Hist. de Louis XIV. an. 1698. pag. 61.

promptement hors du cercueil, & dès qu'il fut revenu à lui, il raconta plusieurs choses surprenantes, qu'il disoit lui avoir été révélées pendant son extase, qui dura quarante-huit heures. Le 24 du même mois, il fit un discours fort touchant à ceux qui l'avoient accompagné le jour qu'on le portoit au tombeau.

On traitera, si l'on veut, tout ce que nous venons de raconter de visions & de contes; mais on ne peut nier qu'on ne reconnoisse dans ces résurrections & dans ces récits des hommes revenus après leur mort, vraie ou apparente, la créance de l'Eglise sur l'enfer, sur le Paradis, le purgatoire, l'efficace des prieres pour les morts, & les apparitions des Anges & des démons, qui tourmentent les damnés, & les ames à qui il reste quelque chose à expier dans l'autre vie.

On y voit aussi ce qui a un rapport visible à la matiere que nous traitons ici, des personnes réellement mortes, & d'autres tenues pour mortes, qui reviennent en santé, & vivent encore assez long-tems. Enfin on y remarque les sentimens sur l'état des ames après cette vie, à peu près les mêmes chez les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Peuples barbares & les Chrétiens. Si les revenans de Hongrie ne parlent pas de ce qu'ils ont vu en l'autre vie, c'est, ou qu'ils ne sont pas vraiment morts, ou plutôt que tout ce qu'on ra-

conte des revenans, eſt fabuleux & chimérique. J'ajouterai encore ici quelques exemples, qui ſerviront à conſtater la croyance de la primitive Egliſe au ſujet des apparitions.

Sainte Perpétue, qui ſouffrit le martyre en Afrique en 202. ou 203. étant en priſon pour la foi, vit ſon frere, nommé Dinocrate, qui étoit mort, âgé d'environ ſept ans, d'un cancer à la joue : elle le vit comme dans un fort grand éloignement; en ſorte qu'ils ne pouvoient s'approcher. Il étoit comme dans un réſervoir d'eau, mais dont les bords étoient plus élevés que lui; en ſorte qu'il ne pouvoit atteindre à l'eau, dont il paroiſſoit fort altéré. Perpétue en fut très-ſenſiblement touchée, & commença à prier Dieu avec beaucoup de larmes & de gémiſſemens pour ſon ſoulagement. Quelques jours après, elle vit en eſprit le même Dinocrate bien vêtu, lavé & rafraîchi, & l'eau de la piſcine où il étoit, qui ne lui venoit plus que juſqu'au nombril, & au bord une coupe, dans laquelle il bûvoit, ſans que l'eau en diminuât, & la peau du cancer de ſa joue bien guérie, en ſorte qu'il n'en reſtoit que la cicatrice. Elle comprit par-là que Dinocrate étoit hors de peine.

Dinocrate étoit là apparemment (*a*) pour expier quelques fautes qu'il avoit commiſes depuis ſon baptême; car Perpétue dit un peu plus

(*a*) *Aug. lib.* 1. *de origine animæ.*

haut qu'il n'y avoit que ſon pere qui fût demeuré dans l'infidélité.

La même ſainte Perpétue étant dans la priſon quelques jours avant ſon martyre (*a*), eut une viſion du diacre Pomponius, qui avoit ſouffert le martyre quelque tems auparavant, & qui lui dit : Venez, nous vous attendons. Il la mena par un chemin fort tortueux & fort difficile, juſques dans l'amphithéâtre, où elle eut à combattre contre un Egyptien fort laid, accompagné de quelques autres hommes comme lui. Perpétue ſe trouva changée en homme, & commença à combattre nue, aidée de quelques jeunes hommes fort bien faits, qui étoient venus à ſon ſervice & à ſon ſecours.

Alors elle vit paroître un homme d'une taille extraordinaire, qui cria à haute voix : Si l'Egyptien remporte la victoire ſur celle-ci, il la tuera de ſon épée ; mais ſi elle le ſurmonte, elle aura pour recompenſe cette branche ornée de pommes d'or. Perpétue commença à le combattre, & l'ayant terraſſé, lui marche ſur la tête. Le peuple lui cria victoire, & Perpétue s'approchant de celui qui tenoit la branche dont on a parlé, il la lui mit en main, & lui dit : La paix ſoit avec vous. Alors Perpétue s'éveilla, & comprit qu'elle auroit à combattre, non contre les bêtes, mais contre le démon.

Sature, un des compagnons du martyre de

(*a*) *Ibid. pag.* 97.

ſainte Perpétue, eut auſſi une viſion, qu'il raconta ainſi : Nous avions ſouffert le martyre ; & nous étions dégagés de cette chair mortelle. Quatre Anges nous porterent vers l'orient, ſans nous toucher. Nous arrivames en un lieu où brilloit une clarté immenſe. Perpétue étoit à mon côté ; je lui dis : Voilà ce que le Seigneur nous promettoit.

Nous entrames dans un grand jardin rempli d'arbres & de fleurs ; les quatre Anges qui nous avoient portés, nous mirent entre les mains d'autres Anges, qui nous menerent par un chemin fort ſpacieux dans un lieu où nous trouvames Joconde, Saturnin & Artaze, qui avoient ſouffert avant nous, & qui nous inviterent à venir ſaluer le Seigneur. Nous les ſuivimes, & vimes au milieu de ce lieu le Tout-Puiſſant environné d'une lumiere immenſe, & nous ouimes qu'on diſoit ſans ceſſe autour de lui : Saint, Saint, Saint. On nous éleva vers lui : nous nous arrêtames devant ſon thrône, nous lui donnames le baiſer, il nous paſſa la main ſur le viſage. Nous ſortimes, & nous vimes devant la porte l'Evêque Optat & le prêtre Aſpaſe, qui ſe jetterent à nos pieds : nous les relevames, nous nous embraſſames ; nous reconnumes en ce lieu pluſieurs de nos freres & quelques martyrs. Telle fut la viſion de Sature.

Voilà des viſions de toutes ſortes, de ſaints Martyrs & de ſaints Anges. On raconte de ſaint

Exupere, Evêque de Toulouſe (*a*), qu'ayant conçu le deſſein de transférer les reliques de S. Saturnin, ancien Evêque de cette Egliſe, pour les placer dans une nouvelle Egliſe, bâtie en ſon honneur, il avoit peine à ſe réſoudre à tirer ce ſaint corps du tombeau, craignant de déplaire au Saint, ou de diminuer l'honneur qui lui étoit dû. Mais dans ce doute il eut une viſion, qui lui fit entendre que cette tranſlation ne pouvoit ni nuire au reſpect qui étoit dû aux cendres du ſaint Martyr, ni préjudicier à ſon honneur; qu'au contraire elle contribueroit au ſalut des fideles & à la plus grande gloire de Dieu.

Quelques jours avant (*b*) que S. Cyprien, Evêque de Carthage, ſouffrît le martyre en 258. il eut une viſion, n'étant pas encore entierement endormi, dans laquelle un jeune homme d'une taille extraordinairement grande ſembla le conduire au prétoire devant le proconſul aſſis ſur ſon tribunal. Ce magiſtrat ayant apperçu Cyprien, commença à écrire ſa ſentence, avant qu'il l'eût interrogé à l'ordinaire. Cyprien ne ſavoit ce que portoit la ſentence; mais le jeune homme dont on a parlé, & qui étoit derriere le juge, fit ſigne à Cyprien en ouvrant la main, & l'étendant en forme d'épée, qu'il étoit condamné à avoir la tête tranchée.

Cyprien comprit aiſément ce qu'il vouloit

(*a*) *Ibid. pag.* 132.

(*b*) *Acta Martyr. ſincera, pag.* 212. *Vita & paſſio* S. *Cypriani, pag.* 268.

dire par ce signe; & ayant demandé avec beaucoup d'instance qu'on lui accordât un jour de délai pour mettre ordre à ses affaires, le juge lui ayant accordé sa demande, écrivit de nouveau sur ses tablettes, & le jeune homme par le mouvement de sa main lui fit connoître qu'on lui avoit accordé un jour de délai. Ces prédictions furent exactement suivies de l'effet. On en voit beaucoup d'autres dans les ouvrages de S. Cyprien.

Saint Fructueux, Evêque de Tarragone (*a*), qui souffrit le martyre en 259. fut vu après sa mort montant au Ciel avec ses diacres, qui avoient souffert avec lui : ils apparurent comme étant encore attachés aux pieux après lesquels ils avoient été brûlés. Ils furent vus par deux chrétiens, qui les montrerent à la femme & à la fille d'Emilien, qui les avoit condamnés. Le Saint se fit voir à Emilien lui-même, & aux chrétiens qui avoient enlevé leurs cendres, & leur ordonna de les rassembler toutes en un même lieu.

On voit de pareilles apparitions (*b*) dans les actes de S. Jacques, de S. Marien, martyrs, & de quelques autres, qui souffrirent dans la Numidie en 259. On en remarque de pareilles (*c*) dans les actes des saints Montan, Lucius, & autres martyrs d'Afrique en 259. ou 260. &

(*a*) *Ibid. p.* 219. & 221.
(*b*) *Ibid. p.* 226.
(*c*) *Item, p.* 231. 232. 233. 237.

dans ceux de S. Vincent, martyr en Espagne en 304. & dans la vie de S. Théodore, martyr en 306. dont S. Grégoire de Nisse a écrit la passion. Tout le monde sait ce qui arriva à Sebaste en Arménie dans le martyre des fameux quarante martyrs, dont S. Basile le grand a écrit l'éloge. L'un des quarante, vaincu par l'excès du froid, qui étoit extrême, se jetta dans un bain chaud, qui étoit préparé là auprès. Alors celui qui les gardoit, ayant apperçu des Anges qui apportoient des couronnes aux trente-neuf qui avoient persévéré dans leurs souffrances, se dépouilla, se joignit à eux, & se déclara chrétien.

Tous ces exemples prouvent invinciblement au moins que dans les premiers siecles de l'Eglise, les plus grands & les plus savans Evêques, les saints martyrs & le commun des fideles étoient très persuadés de la possibilité & de la réalité des apparitions.

CHAPITRE LIX.

Conclusion de cette Dissertation.

POur reprendre en peu de mots tout ce que nous avons rapporté dans cette Dissertation, nous y avons montré qu'une résurrection proprement dite d'une personne morte depuis un

tems considérable, & dont le corps étoit, ou corrompu, ou puant, ou prêt à se corrompre, comme celui de Pierre enterré depuis trois ans, & ressuscité par S. Stanislas, ou celui de Lazare, qui étoit depuis quatre jours dans le tombeau, & déja sentant une odeur cadavéreuse, qu'une telle résurrection est un ouvrage de la seule toute-puissance de Dieu.

Que des personnes noyées, tombées en syncope, en léthargie, ou extasiées, ou tenues pour mortes, de quelque maniere que ce soit, peuvent être guéries & rappellées à la vie, à leur premiere santé, sans aucun miracle, mais par les seules forces de la médecine, ou par une industrie naturelle, ou par la patience, attendant que la nature se rétablisse d'elle-même en son premier état, que le cœur reprenne son mouvement, & que le sang coule librement de nouveau dans les arteres, les veines, & les esprits vitaux & animaux dans les nerfs.

Que les oupires, ou vampires, ou revenans de Moravie, de Hongrie, de Pologne, &c. dont on raconte des choses si extraordinaires, si détaillées, si circonstanciées, revêtues de toutes les formalités capables de les faire croire, & de les prouver même juridiquement par devant les juges, & dans les tribunaux les plus severes & les plus exacts; que tout ce qu'on dit de leur retour à la vie, de leurs apparitions, du trouble qu'elles causent dans les villes & dans les

campagnes, de la mort qu'ils donnent aux personnes en leur ſuçant le ſang, ou en leur faiſant ſigne de les ſuivre, que tout cela n'eſt qu'illuſion, & une ſuite de l'imagination frappée & fortement prévenue. L'on ne peut citer aucun témoin ſenſé, ſérieux, non prévenu, qui puiſſe témoigner avoir vu, touché, interrogé, ſenti, examiné de ſang froid ces revenans, qui puiſſe aſſurer la réalité de leur retour & des effets qu'on leur attribue.

Je ne nierai point que des perſonnes ne ſoient mortes de frayeur, s'imaginant voir leurs proches, qui les appelloient au tombeau; que d'autres n'aient cru ouir frapper à leurs portes, les harceler, les inquiéter, en un mot leur cauſer des maladies mortelles, & que ces perſonnes interrogées juridiquement, n'aient répondu qu'elles avoient vu & oui ce que leur imagination frappée leur avoit repréſenté. Mais je demande des témoins non préoccupés, ſans frayeur, ſans intérêt, ſans paſſion, qui aſſurent après de ſérieuſes réflexions qu'ils ont vu, ouï, interrogé ces vampires, & qu'ils ont été témoins de leurs opérations; & je ſuis perſuadé qu'on n'en trouvera aucun de cette ſorte.

J'ai en main une lettre, qui m'a été écrite de Varſovie le 3 février 1745 par M. Sliviski, viſiteur de la province des prêtres de la miſſion de Pologne. Il me mande qu'ayant étudié avec grand ſoin cette matiere, & s'étant propoſé de

composer sur ce sujet une dissertation théologique & physique, il avoit ramassé des mémoires dans cette vue, mais que les occupations de visiteur & de supérieur de la maison de sa congrégation de Varsovie ne lui avoient pas permis d'exécuter son projet; qu'il a depuis recherché inutilement ces mémoires, qui probablement sont demeurés entre les mains de quelques-uns de ceux à qui il les avoit communiqués; qu'il y avoit parmi ces mémoires deux résolutions de Sorbonne, qui défendoient l'une & l'autre de couper la tête, & de sévir contre les corps des prétendus oupires. Il ajoute qu'on pourroit trouver ces décisions dans les régistres de Sorbonne, depuis l'an 1700. jusqu'en 1710. Je rapporterai ci-après une décision de Sorbonne sur ce sujet, de l'an 1693.

Il dit de plus qu'en Pologne on est si persuadé de l'existence des oupires, qu'on regarderoit presque comme hérétiques ceux qui penseroient autrement. Il y a plusieurs faits sur cette matiere, qu'on regarde comme incontestables, & l'on cite pour cela une infinité de témoins. Je me suis, dit-il, donné la peine d'aller jusqu'à la source, & d'examiner ceux qu'on citoit pour témoins oculaires; il s'est trouvé qu'il n'y a eu personne qui osât affirmer d'avoir vu les faits dont il s'agissoit, & que ce n'étoient que des rêveries, & des imaginations causées par la peur, & par des discours mal fondés.

C'eſt ce que m'écrit ce ſage & judicieux prêtre.

J'ai encore depuis reçu une autre lettre de Vienne en Autriche, écrite le 3 août 1746. par un Baron Lorrain (*a*), qui a toujours ſuivi ſon Prince. Il me dit qu'en 1732. S. M. I. alors S. A. R. de Lorraine, ſe fit donner pluſieurs procès-verbaux ſur des cas arrivés en Moravie : je les ai encore, les ai lus & relus, &, à dire vrai, je n'y ai pas trouvé l'ombre de vérité, ni même de probabilité de ce qui étoit avancé. Ce ſont cependant ces actes, que l'on regarde en ce pays-ci comme l'Evangile.

CHAPITRE LX.

Impoſſibilité morale que les Revenans ſortent de leurs tombeaux.

J'Ai déja propoſé l'objection formée ſur l'impoſſibilité que ces vampires ſortent de leurs tombeaux, & y rentrent, ſans qu'il y paroiſſe qu'ils ont remué la terre en ſortant, ou en rentrant ; on n'a jamais pu répondre à cette difficulté, & l'on n'y répondra jamais. Dire que le démon ſubtiliſe & ſpiritualiſe les corps des vampires, c'eſt une choſe avancée ſans preuve & ſans vraiſemblance.

La fluidité du ſang, la couleur vermeille, la

(*a*) M. le Baron Touſſaint.

souplesse des vampires ne doivent pas surprendre, non plus que les ongles & les cheveux qui leur croissent, & leur corps qui demeure sans corruption. On voit tous les jours des corps qui n'éprouvent point la corruption, & qui conservent une couleur vermeille après leur mort. Cela ne doit pas paroître étrange dans ceux qui meurent sans maladie & de mort subite, ou de certaines maladies connues aux médecins, qui n'ôtent pas la fluidité du sang, ni la souplesse des membres.

A l'égard de l'accroissement des cheveux & des ongles dans les corps qui ne sont point corrompus, la chose est toute naturelle. Il demeure dans ces corps une certaine circulation lente & imperceptible des humeurs, qui cause cet accroissement des ongles & des cheveux, de même que nous voyons tous les jours les oignons ordinaires & les cayeux croître & pousser, quoique sans aucune nourriture, ni humidité tirée de la terre.

On en peut dire autant des fleurs, & en général de tout ce qui dépend de la végétation dans les animaux & dans les plantes.

La persuasion où sont les peuples de la Grece du retour des brucolaques, n'est pas mieux fondée que celle des vampires & des revenans. Ce n'est que l'ignorance, la prévention, la terreur des Grecs, qui ont donné naissance à cette vaine & ridicule créance, & qui l'ont entretenue jus-

qu'aujourd'hui. La relation que nous avons rapportée d'après M. Tournefort, témoin oculaire, & bon philoſophe, peut ſuffire pour détromper ceux qui voudroient s'intéreſſer à les ſoutenir.

L'incorruption ou l'incorruptibilité des corps des décédés dans l'excommunication eſt encore moins fondée que le retour des vampires & les vexations des vivans, cauſées par les brucolaques; l'antiquité n'a rien cru de ſemblable: les Grecs ſchiſmatiques & les hérétiques ſéparés de l'Egliſe Romaine, qui ſont certainement morts dans l'excommunication, devroient donc, ſuivant ce principe, demeurer ſans corruption; ce qui eſt contre l'expérience, & répugne au bon ſens: & ſi les Grecs prétendent être la vraie Egliſe, tous les catholiques Romains, qui ſont ſéparés de communion d'avec eux, devroient donc demeurer auſſi incorruptibles. Les exemples cités par les Grecs, ou ne prouvent rien, ou prouvent trop. Ces corps, qui n'ont pas été corrompus, étoient réellement excommuniés, on non. S'ils n'étoient pas nommément & réellement excommuniés, leur incorruption ne prouve rien; & quand ils auroient été vraiment & réellement excommuniés, encore faudroit-il prouver qu'il n'y avoit point d'autre cauſe de leur incorruption; ce qu'on ne prouvera jamais.

De plus une choſe auſſi équivoque que l'incorruption, ne peut pas être employée en preu-

ve dans une matiere aussi sérieuse que celle-ci. L'on convient que souvent les corps des Saints sont préservés de corruption ; cela passe pour certain chez les Grecs comme chez les Latins: l'on ne peut donc pas conclure que cette même incorruption soit une preuve qu'une personne est excommuniée.

Enfin cette preuve est univoque & générale, ou seulement particuliere : je veux dire, tous les excommuniés demeurent sans corruption, ou seulement quelques-uns. On ne peut pas soutenir que tous ceux qui meurent dans l'excommunication, sont incorruptibles. Il faudroit pour cela que tous les Latins envers les Grecs, & les Grecs envers les Latins, fussent incorruptibles ; ce qui n'est pas. Cette preuve est donc frivole, & ne conclut rien. Je me défie beaucoup de toutes ces histoires, que l'on rapporte pour prouver cette prétendue incorruption des personnes excommuniées. Si on les examinoit de près, on y trouveroit sans doute bien du faux.



CHAPITRE

CHAPITRE LXI.

Ce qu'on raconte des corps des Excommuniés qui sortent de l'Eglise, est sujet à de très-grandes difficultés.

QUelque respect que j'aie pour S. Grégoire le grand, qui rapporte des exemples de personnes mortes excommuniées, qui sortoient de l'Eglise à la vue de tout le monde, & quelque considération que méritent les autres auteurs que j'ai cités, & qui racontent d'autres faits semblables, & même plus incroyables, je ne puis me persuader que nous ayions ces histoires avec toutes leurs circonstances ; & après les raisons de douter que j'ai rapportées à la suite de ces histoires, je crois pouvoir dire encore que Dieu, pour inspirer aux peuples une plus grande terreur des excommunications, & un plus grand respect pour les sentences & les censures de l'Eglise, a voulu dans ces occasions, pour des raisons qui ne nous sont pas bien connues, faire éclater sa puissance, opérer des miracles à la vue des fideles : car comment expliquer tout cela sans recourir au miracle ?

Tout ce qu'on dit des personnes mortes, qui mâchent sous la terre dans leurs tombeaux, est si pitoyable & si puérile, qu'il ne mérite pas une

réfutation sérieuse. Tout le monde convient qu'il n'arrive que trop souvent qu'on enterre des personnes qui ne sont pas bien mortes. On n'en a que trop d'exemples dans toutes les histoires anciennes & modernes. La these de M. Vinslow, & les notes que M. Bruyer y a ajoutées, sont très-propres pour prouver qu'il y a peu de signes certains d'une véritable mort, hors la puanteur & la putréfaction d'un corps, au moins commencée. On a une infinité d'exemples de personnes qu'on a cru mortes, & qui sont revenues, même après avoir été mises en terre. Il y a, je ne sais combien de maladies, où le malade demeure long-tems sans parole, sans mouvement, sans respiration sensible. Il y a des noyés qu'on a cru morts, & qu'on a fait revenir, en les saignant & les soulageant.

Tout cela est connu, & peut servir à expliquer comment on a pu tirer du tombeau quelques vampires, qui ont parlé, crié, hurlé, jetté du sang; tout cela, parce qu'ils n'étoient pas encore morts. On les a fait mourir, en les décapitant, en leur perçant le cœur, en les brûlant; & en cela on a eu très-grand tort; car le prétexte qu'on a pris de leur prétendu retour, pour inquiéter les vivans, les faire mourir, les maltraiter, n'est pas une raison suffisante pour les traiter comme l'on fait. D'ailleurs leur prétendu retour n'a jamais été prouvé ni constaté d'une maniere qui puisse autoriser personne à

uſer d'une pareille inhumanité, ni à deshonorer, faire mourir ignominieuſement ſur des accuſations vagues, frivoles, non prouvées, des perſonnes certainement innocentes de la choſe dont on les charge.

Car rien n'eſt plus mal fondé que ce qu'on dit des apparitions, des vexations, des troubles cauſés par les prétendus vampires & par les brucolaques. Je ne ſuis pas ſurpris que la Sorbonne ait condamné les exécutions ſanglantes & violentes, que l'on exerce ſur ces ſortes de corps morts; mais il eſt étonnant que les puiſſances ſéculieres & les magiſtrats n'emploient pas leur autorité & la ſévérité des loix, pour les réprimer.

Les dévouemens magiques, les faſcinations, les évocations dont nous avons parlé, ſont des œuvres de ténebres, des opérations de ſatan, ſi elles ont quelque réalité; ce que j'ai peine à croire pour les dévouemens & les évocations des manes, ou des ames des perſonnes mortes: car pour les faſcinations ou les illuſions des ſens, il ſemble qu'il eſt mal-aiſé de n'en pas admettre quelques-unes, comme lorſqu'on croit voir ce qui n'eſt pas, ou qu'on ne voit pas ce qui eſt préſent à nos yeux, ou qu'on croit entendre ce qui ne frappe pas nos oreilles, ou au contraire. Mais dire que le démon peut donner la mort à une perſonne, parce qu'on a formé ſa ſtatue en cire, ou qu'on lui a donné ſon nom avec quel-

ques cérémonies superstitieuses, & qu'on l'a dévouée, en sorte que la personne se sente mourir à mesure que la figure de cire se consume, c'est donner au démon trop de pouvoir, & à la magie trop d'efficace. Dieu peut, quand il veut, lâcher la bride à l'ennemi du genre humain, & lui permettre de nous causer le mal que lui-même ou ses suppôts cherchent à nous faire; mais il seroit ridicule de croire que la magie puisse déterminer le souverain maître de la nature à permettre au démon de nous nuire, ou de s'imaginer que le magicien ait le pouvoir de faire agir contre nous le démon, indépendamment de Dieu.

L'exemple de ce paysan de Delme, qui donna son enfant au diable, & à qui le diable ôta la vie, & puis la lui rendit, est un de ces faits extraordinaires & presque incroyables, que l'on rencontre quelquefois dans l'histoire, & que ni la théologie ni la philosophie ne savent comment expliquer. Etoit-ce un démon qui animoit le corps de cet enfant? ou étoit-ce l'ame de cet enfant qui étoit rentrée dans son corps par la permission de Dieu? par quelle autorité le démon a-t-il pu ôter la vie à cet enfant, puis la lui rendre? Dieu l'a pu permettre pour punir l'impiété du malheureux pere, qui s'étoit donné au démon pour contenter une passion honteuse & criminelle. Et encore comment l'a-t-il pu contenter avec un démon, qui lui parut sous

la forme d'une fille qu'il aimoit ? Dans tout cela je ne vois que ténebres & difficultés, que je laiſſe à réſoudre à de plus habiles & plus hardis que moi.

Extractum ex Epiſtola quadam è Polonia Pariſios miſſa, 9 Januarii 1693.

CASUS.

QUædam puella non pridem affligebatur à tali ſpiritu, & ex dolore quem ſenſit expergefacta, clamans auxilium petiit, & dixit quòd hic ſpiritus repræſentaret ei figuram matris jam pridem demortuæ. Hæc puella perceptibiliter attenuabatur, & macie conficiebatur. Conventum eſt ad ſepulchrum matris, & inventum eſt cadaver molle, flexibile, inflatum & rubicundum : amputato capite, & corde aperto, effluxit ingens copia ſanguinis, & puella convaluit à ſua infirmitate & languore, & bene nunc valet.

Sacerdotes fide digni fuerunt in hac executione, & viderunt puellam, quæ eis narravit omnem hiſtoriam.

Quæritur quid confeſſarius facere debeat, & quomodò ſe gerere, tàm erga illos qui faciunt has executiones, quàm erga illos qui petunt aperiri ſepulchrum, ad amputandum caput cadaveri, quando erit tale ut ſupra.

Resolutio Doctorum Sorbonæ.

NOs infra scripti æstimamus, tàm hos qui faciunt has executiones, quàm illos qui petunt visitari sepulchra ad eum finem, peccare gravissimè, & quòd confessarii debeant admonere similes personas, & explicare eis malum quod faciunt in his occasionibus, & eis denegare absolutionem, si perseverent in perversa hac praxi : hoc fundatur in duabus rationibus ; una desumitur ex honore debito corporibus defunctorum ; alia ex facto particulari, de quo agitur.

Primò, magnus semper delatus est honor & respectus corporibus defunctorum, ita ut religioni ducatur eos semper haberi in honore, & velle ut sepulchra eorum sint inviolabilia. *Cod. de sepulchro violato, lib. 9. tit.* 19. ubi assignatur pœna contra violatores sanctitatis sepulchrorum, diciturque eos esse sacrilegos, & procedendum esse contra illos ut tales, quando audent invertere & asportare aliquid ex monumentis, ubi corpora fidelium requiescunt. *Pergit audacia* (sunt verba Codicis) *ad busta defunctorum & aggeres consecratos : cùm & lapidem hinc movere, & terram evertere, & cespitem evellere, proximum sacrilegio majores nostri semper habuerint. Quibus primò consulentes, ne in piaculum incidat contaminata religio defunctorum, hoc fieri prohibemus, pœnâ sacrilegii cohibentes.* Major est

audacia, & ſecundùm vim legis totius meretur majorem pœnam, quando viſitantur ſepulchra, non ad illa deſtruenda, vel ad auferendum aliquod ornamentum, ſed ad amputandum caput defunctorum jacentium in illo ſepulchro.

In jure canonico, qui amputant partem unam vel plures corporis defuncti, ſunt excommunicati ipſo facto; & Papa Bonifacius VIII. qui fecit hanc legem, *C. Deteſtanda, Extrav. de ſepult.* vult ut abſolutio ejus ſit reſervata S. Sedi apoſtolicæ, dicitque eſſe impietatem & crudelitatem ſic tractare corpora defunctorum: *Defunctorum corpora ſic impiè ac crudeliter non tractentur.*

Verum eſt quòd hoc capitulum loquatur de iis qui in fruſta concidunt corpora defunctorum extra patriam, ut faciliùs ea transferantur: certum quoque eſt quòd caſus propoſitus non habeat prætextum tam favorabilem, & conſequenter meretur ut majori juſtitiâ condemnetur. Et certè hujus canonis motivum non eſt aliud quàm hæc ratio generalis, quòd oporteat reſpectum deferre corporibus defunctorum. Et gloſſa ſic nos docet: *Catholicæ fidei humana natura eſt erubeſcenda, & ideo etiam poſt mortem corpus humanum non recipit æſtimationem.*

In authentico, *Ut defunct. tit. 15. collat. 5.* ſic erat priùs his verbis: *Qui enim hominis naturam non erubuit, dignus eſt & pecuniis, & gloriâ, & aliis omnibus condemnari.* Dicitur de illis

qui mortuo injuriam inferunt. Possunt videri supra eandem materiam plures alii canones, quos refert Anton. 3. *part. lib.* 35. *tit.* 12. *in canon. pœnit.* 8. *tit.* 4. *lib.* 7.

Secundò, finis intentus in his visitationibus sepulchrorum cum executione reddit causam pejorem, quia, ut fertur, hoc fit ad vitandam vexationem dæmonis, & recuperandam sanitatem; manducatur panis cum illo sanguine factus, qui defluit ex cadaveribus, vel dum amputatur caput defuncto in sepulchro jacenti. Unde ratio præsumendi est quòd hoc fiat per pactum cum dæmone; & unum maleficium expellitur alio, quia ille panis sanguine mixtus, sicut etiam amputatio capitis, naturaliter non possunt restituere sanitatem personæ morti proximæ, & expellere dæmonem eam vexantem. Non potest etiam dici quòd tunc fiat à Deo miraculum. Sola narratio eorum quæ facta sunt matri hujus puellæ, de qua agitur, satìs ostendit quòd Deus non inspiravit hunc modum, neque virtutem aliquam supernaturalem alligaverit tali modo, ad procurandam prædictæ filiæ sanitatem. Supponendum est ergo esse tacitum pactum cum dæmone, & dicendum est quòd dæmon ipsemet recedat ad præsentiam talis à se inspirati maleficii.

Gerson, in opusculo quodam facto contra doctrinam cujusdam medici de Montpellier, dicit quòd facultas Parisiensis sic argumentata sit,

sess. 4. propositio : » Omnis observatio, cujus » effectus expectatur aliter quàm per rationem » naturalem, aut per divinum miraculum, de- » bet rationabiliter reprobari, & de pacto dæ- » monum expresso vel occulto vehementer ha- » beri suspecta. « Sic determinavit sacra theologiæ facultas universitatis Parisiensis.

Hæc cùm ita sint, non licet unum maleficium pellere alio. S. Thomas, *in 4. distinct. 34. art. 3.* & decretum facultatis Parisiensis, quod refert in fine operum suorum magister sentent. *art. 6.* quòd licitum sit, aut etiam permittendum maleficia maleficiis expellere. *Error*, unde duæ sunt sequelæ ; & damnandam esse hanc praxim, cùm sit ab utroque jure rejecta, & etiam lege divinâ, quæ dicit non esse facienda mala, ut eveniant bona. Secundò, quòd si facto piorum & peritorum medicorum consilio non possit ostendi aliqua causa naturalis hujus effectûs, neque juvari & sanari aliquo remedio naturali, relinquenda sunt omnia providentiæ divinæ ; melius est enim hæc mala pati cum patientia, & etiam exponere se morti, quàm offendere Deum. In hac occasione posset haberi recursus ad alia media ad defendendum se ab hac vexatione diaboli ; & hæc sunt notata in capite, *Si per sortiarias*, 33. qu. 2. *Si per sortiarias atque maleficas, occulto, sed nunquam injusto, Dei judicio permittente, & diabolo præparante, &c.* Hortandi sunt quibus ista eveniunt, ut corde

contrito, & ſpiritu humiliato, Deo & ſacerdoti de omnibus peccatis ſuis puram confeſſionem faciant, & profuſis lacrymis, & largioribus eleemoſynis, & orationibus, & jejuniis Domino ſatisfaciant, & per exorciſmos, ac cætera eccleſiaſticæ medicinæ munia miniſtri Eccleſiæ tales, quantùm Dominus annuerit, ſanare procurent. Hæc quoque eſt mens Bartholomæi de Spina, magiſtri quondam ſacri palatii, *in Tract. de Strigibus, cap.* 33. qui enim in hujuſmodi maleficiis & in aliis curandis obſervarent ea, quæ docet caput, *ſi per Sortiarias* 33. q. 2. facilè per miſericordiam Dei curarentur.

Deliberatum in Sorbona, 1693.

G. FROMAGEAU.
C. DE PRECELLES.
THOMAS DURIERAZ.

Alia Reſolutio Doctoris particularis Pariſ. ad difficultatem propoſitam.

VIdetur quòd non debeat permitti ut viſitentur ſepulchra, amputetur caput, aperiatur cor defuncti, excipiatur ſanguis ex illo corpore, fiat panis, manducetur vel potetur, neque aliquid ex præfatis fiat, propter quamcunque cauſam, & ſub qualicunque prætextu; quia videtur quòd ſint mala & ſuperſtitioſa, quòd fuerint inventa

& edocta à dæmone, & ex ſe nullam habeant virtutem & efficaciam, ad minuendam vel tollendam talem vexationem dæmonis; ſed ipſemet operatur hos effectus, qui eis attribuuntur, & quos videntur habere, & quòd eorum uſus ſupponit aliquod pactum factum cum ipſo, cui adhæretur, ſaltem implicitè, eos ad executionem deducendo. Fortaſſe illi, qui ſolent facere has executiones, & qui cognoſcunt ſæpe perſonas vexatas, habent aliquod commercium cum dæmone; & confeſſarii debent ab eis inquirere quâ viâ cognoſcunt tales perſonas eſſe vexatas, & quis eos docuit hoc uti remedio: tales verò perſonas oportet adducere, ut recurrant ad Deum per frequentes orationes, ad implorandum auxilium & interceſſionem B. Virginis, & ſanctorum Angelorum, & aliorum Sanctorum, ut per confeſſionem factam ſint in ſtatu gratiæ, & ut nihil ſit in eorum conſcientia de quo poſſint à dæmone argui; ut devotè communicent, procurent celebrari miſſas ad eorum intentionem; ut jejunent, eleemoſynam dent, & alia bona opera faciant. Bonum etiam eſſet uti exorciſmis, benedictionibus, & orationibus ab Eccleſia inſtitutis, & quibus utitur ad exorciſandum diabolum, & ad impediendum ne noceat hominibus. Demùm magnum remedium eſt procurare ut populus afflictus ſit bene inſtructus, & ſciat myſteria & veritates religionis, & omnes obligationes noſtras, ad quas profeſſio chriſtianita-

tis nos obligat, & christianè pièque vivant; quia ubi Deus cognoscitur, adoratur, & fideliter servitur, dæmon parum habet potestatis, & superstitiones ibi non habent locum. Videatur Vallensis *Jus Canon. lib. 3. tit. 30. §. 9. de Paræciis & Parochianis*, ubi multa & pœna civilis 100 aureorum, & capitalis criminalis statuitur in violantes sepulchra.

CHAPITRE LXII.

Remarques sur la Dissertation touchant l'Esprit revenu à S. Maur des Fossés.

LA dissertation suivante sur l'apparition arrivée à S. Maur près Paris en 1706. m'étoit entierement inconnue. Un ami, qui prenoit quelque part à mon ouvrage sur les apparitions, me fit demander par lettres, si je trouverois bon qu'on la fît imprimer à la suite de mon écrit; j'y consentis sans peine, sur le témoignage qu'il me rendit que c'étoit l'ouvrage d'une main habile, & qui méritoit qu'on le préservât de l'oubli où il étoit tombé. J'ai appris depuis qu'elle étoit imprimée au quatrieme tome du Traité des Supestitions du R. P. le Brun de l'Oratoire.

Après l'impression, un religieux habile (*a*)

(*a*) Lettre du R. P. Richard, Dominicain d'Amiens, du 29 Juillet 1746.

m'écrit d'Amiens en Picardie, qu'il a remarqué dans cette dissertation cinq ou six propositions, qui lui paroissoient fausses.

1°. Ce que dit l'auteur, que tous les saints docteurs conviennent qu'il ne reste aux démons aucun moyen de nous tromper que la suggestion, que Dieu leur a laissée pour exercer notre vertu.

2°. A l'égard de tous ces prodiges & de ces maléfices si ordinaires, que le peuple attribue au sortilege & au commerce avec le démon, il est constant qu'on ne peut les opérer que par la magie naturelle; c'est le sentiment de la plûpart des peres de l'Eglise qui en ont parlé.

3°. Toute la part qu'ont les démons dans les pratiques criminelles de ceux qu'on nomme communément sorciers, est la suggestion, par laquelle ils les invitent à la recherche abominable de toutes les causes naturelles qui peuvent nuire au prochain.

4°. Quoique ceux qui ont voulu soutenir cette erreur populaire du retour des ames du purgatoire, aient fait leurs efforts pour s'appuyer sur différens passages tirés de S. Augustin, de S. Jerôme, de S. Thomas, &c. il est constant que tous ces peres ne parlent que du retour des ames bienheureuses, pour manifester la gloire de Dieu.

5°. De quoi ne peut-on pas croire l'imagination capable, après une si forte preuve de son

pouvoir ? Peut-on douter que parmi toutes les apparitions prétendues qu'on raconte, elle n'opere seule toutes celles qui ne viennent pas des Anges & des ames bienheureuses, & qui ne sont pas de la malice des hommes ?

6°. Après avoir suffisamment établi que toutes les apparitions qui ne peuvent pas être attribuées à des Anges ou à des ames bienheureuses, ne sont produites que par l'une de ces trois causes : premierement, la force de l'imagination ; secondement, l'extrême subtilité des sens ; & troisiemement, la dépravation des organes, tels qu'ils sont dans la folie & dans les fievres chaudes.

Le religieux qui m'écrit, soutient que la premiere proposition est fausse ; que les anciens peres de l'Eglise attribuent au démon la plûpart des effets extraordinaires qui se font par certains tons de voix, par des figures, des fantômes ; que les exorcistes dans la primitive Eglise chassoient les démons, de l'aveu même des payens ; que les Anges & les démons ont souvent apparu aux hommes ; que personne n'a parlé plus fortement des apparitions, des obsessions & du pouvoir du démon, que les anciens peres ; que l'Eglise a toujours employé les exorcismes sur les enfans présentés au baptême, & contre les obsédés & possédés du démon : ajoutez que l'auteur de la dissertation ne cite aucun

pere, pour appuyer ſa propoſition générale (*a*).

La ſeconde propoſition eſt encore fauſſe; car ſi l'on doit attribuer à la magie naturelle tout ce qu'on attribue aux ſorciers, il n'eſt donc plus de ſorciers proprement dits, & l'Egliſe ſe trompe dans les prieres qu'elle fait contre eux.

La troiſieme propoſition eſt fauſſe par la même raiſon.

La quatrieme eſt encore plus fauſſe, & abſolument contraire à S. Thomas, qui parlant des morts en général, qui apparoiſſent, dit que cela arrive, ou par miracle, ou par une permiſſion toute particuliere de Dieu, ou par l'opération des bons ou des mauvais Anges, 1. *part. qu.* 89. *art.* 8. *ad* 2.

La cinquieme propoſition eſt encore fauſſe & contraire aux peres, au ſentiment du commun des fideles, & aux uſages de l'Egliſe. Si toutes les apparitions qui ne viennent pas des Anges, ou des bienheureux, ou de la malice des hommes, ne viennent que de l'imagination, que deviennent toutes les apparitions des démons, racontées par les Saints, & arrivées aux Saints? Que deviennent en particulier les hiſtoires des ſaints ſolitaires, de S. Antoine, de S. Hilarion (*b*), &c. Que deviennent les prieres & les cérémonies de l'Egliſe contre les démons, qui ob-

(*a*) Voyez à ce ſujet la Lettre de M. le Marquis Maffei, qui ſuit.

(*b*) L'Auteur a prévenu cette objection dès le commencement de ſa Diſſertation.

ſedent, qui poſſedent, qui infeſtent, qui apparoiſſent ſouvent dans les obſeſſions, les poſſeſſions & infeſtations?

La ſixieme propoſition eſt fauſſe par les mêmes raiſons, & par beaucoup d'autres que l'on pourroit ajouter.

Voilà, ajoute le R. P. qui m'écrit, ce qui me fait douter ſi la troiſieme diſſertation a été ajoutée aux deux autres de votre aveu. J'ai ſoupçonné que l'imprimeur, de ſon chef, ou perſuadé par des gens mal-intentionnés, auroit bien pu l'avoir ajoutée de lui-même, & ſans votre participation, quoique ſous votre nom; car, me diſois-je à moi-même, ou le R. P. approuve cette diſſertation, ou il ne l'approuve pas: il paroit qu'il l'approuve, puiſqu'il dit qu'elle vient d'une main habile, & qu'il veut la préſerver de l'oubli.

Or comment approuve-t-il une diſſertation fauſſe en elle même, contraire à lui-même? Quand il ne l'approuveroit pas, n'eſt-ce pas trop que d'unir à ſon ouvrage une méchante piece, remplie de menſonges, de déguiſemens, de raiſonnemens faux & foibles, oppoſée à la créance commune, aux uſages & aux prieres de l'Egliſe, dangereuſe par conſéquent, & tout-à-fait favorable aux eſprits forts & incrédules, dont le ſiecle eſt rempli? Ne devoit-il pas plutôt la combattre, & en montrer la foibleſſe, la fauſſeté, les dangers? Voilà, mon R. P. toute ma difficulté.

D'autres

D'autres personnes m'ont fait dire qu'ils auroient souhaité que je traitasse la matiere des apparitions dans le goût de l'auteur de cette dissertation, c'est-à-dire, en pur philosophe, & dans la vue d'en détruire la créance & la réalité, plutôt que dans le dessein d'appuyer la créance des apparitions, si bien marquées dans les Ecritures de l'ancien & du nouveau Testament, dans les peres, & dans les usages & prieres de l'Eglise. L'auteur dont nous parlons, a cité les peres, mais en général, & sans en marquer les témoignages & les passages exprès & formels : je ne sais s'il en fait grand cas, & s'il est fort versé dans leur lecture ; cela ne paroit gueres par son ouvrage.

Le grand principe sur lequel roule toute cette troisieme dissertation, est que depuis la venue & la mort de Jésus-Christ, tout le pouvoir du démon est borné à séduire, à inspirer & à persuader le mal ; mais que pour le reste il est lié comme un lion ou un chien dans sa prison : il peut abboyer, il peut menacer ; mais il ne peut pas mordre, à moins qu'on ne veuille s'approcher de lui, & se livrer à lui, comme l'a dit véritablement S. Augustin (a) : *Mordere omninò non potest nisi volentem.*

Mais prétendre que satan ne peut pas nuire, ni à la santé de l'homme & des animaux, ni aux fruits de la terre, ni nous attaquer par ses ru-

(a) *Aug. Serm. de temp.* 197.

ſes, ſa malice, ſa fureur contre nous, ni tourmenter les perſonnes qu'il obſede, ou qu'il poſſede, que les magiciens & les ſorciers ne peuvent uſer de ſortileges & de charmes, pour cauſer aux hommes & aux animaux des maladies mortelles, & la mort même, c'eſt attaquer directement la foi de l'Egliſe, les ſaintes Ecritures, les pratiques les plus ſacrées, & les ſentimens, non-ſeulement des ſaints peres & des meilleurs théologiens, mais auſſi les loix & les ordonnances des Princes, & les arrêts des Parlemens les plus reſpectables.

Je ne citerai point ici les exemples tirés de l'ancien Teſtament, l'auteur s'étant borné à ce qui s'eſt paſſé depuis la mort & la réſurrection du Sauveur, parce que, dit-il, Jéſus-Chriſt a détruit le royaume de ſatan, & que le prince du monde eſt déja jugé : *Princeps hujus mundi jam judicatus eſt* (*a*).

S. Pierre, S. Paul, S. Jean, & les Evangéliſtes, bien inſtruits des paroles du Fils de Dieu, & du ſens qu'on leur doit donner, nous enſeignent que ſatan a demandé les Apôtres de Jéſus-Chriſt, pour les cribler comme on crible le froment (*b*), c'eſt-à-dire, pour les éprouver par les perſécutions, & les faire renoncer à la foi. S. Paul ne ſe plaint-il pas *de l'ange de ſatan*, qui lui donna des ſoufflets (*c*) ? Ceux qu'il livra à

(*a*) *Joan.* xvj. 11.
(*b*) *Luc.* xxij. 31.
(*c*) *II. Cor.* xj. 7.

satan pour leurs crimes (*a*), ne souffrirent-ils rien dans leurs corps? Ceux qui communioient indignement, & qui étoient frappés de maladies, ou même de mort, ne souffroient-ils pas ces châtimens par l'opération du démon (*b*)? L'Apôtre avertit les Corynthiens de ne se pas laisser surprendre par satan, qui se transfigure quelquefois en Ange de lumiere (*c*). Le même Apôtre, parlant aux Thessaloniciens, leur dit que l'antechrist paroîtra avant le dernier jour (*d*), *selon l'opération de satan, par un pouvoir extraordinaire, par des prodiges & des signes trompeurs.* Dans l'apocalypse, le démon est l'instrument dont Dieu se sert pour punir les mortels, & pour leur faire boire le calice de sa colere. S. Pierre (*e*) ne nous dit il pas que le démon rode autour de nous comme un lion rugissant, toujours prêt à nous dévorer; & S. Paul aux Ephésiens (*f*), *que nous avons à combattre, non contre des hommes de chair & de sang, mais contre les principautés & contre les puissances, contre les princes du monde, c'est à dire, de ce siecle ténébreux, contre les esprits de malice répandus en l'air?*

Les peres des premiers siecles parlent souvent du pouvoir que les chrétiens exerçoient contre les démons, contre ceux qui se disoient remplis

(*a*) I. *Tim.* j. 2.
(*b*) I. *Cor.* xj. 30.
(*c*) II. *Cor.* II. 11. & xj. 14.
(*d*) II. *ad Thess.* II.
(*e*) I *Pet.* v. 8.
(*f*) *Ephes.* vj. 12.

de l'eſprit de Python, contre les magiciens & les autres ſuppôts du démon, principalement contre les poſſédés, qui étoient alors aſſez fréquens, & que l'on a vus encore de tems en tems dans l'Egliſe & hors de l'Egliſe ; on a toujours employé contre eux, & avec ſuccès, les exorciſmes & les autres prieres de l'Egliſe. Les Empereurs & les Rois ont employé leur autorité & la rigueur des loix contre ceux qui ſe ſont dévoués aux démons, & qui ont uſé de ſortileges, de charmes, & des autres moyens que le démon emploie pour ſéduire, pour faire périr les hommes, les animaux, ou les fruits de la campagne.

On pourroit ajouter aux remarques du R. P. Dominicain diverſes autres propoſitions tirées du même ouvrage : par exemple, ce que dit l'auteur, » que les Anges connoiſſent toutes les » choſes d'ici-bas ; car ſi c'eſt par le moyen des » eſpeces que Dieu leur communique tous les » jours, comme le croit S. Auguſtin, il n'y a pas » lieu de croire qu'ils ne connoiſſent tous les be- » ſoins des hommes, & qu'ils ne puiſſent, pour » les conſoler & les fortifier, ſe rendre ſenſibles » à eux par la permiſſion de Dieu, ſans en rece- » voir toujours un ordre exprès. «

Cette propoſition eſt hazardée : il n'eſt pas certain que les Anges connoiſſent toutes les choſes d'ici-bas. Jéſus Chriſt, dans S. Mathieu, xxiv. 36. dit que les Anges ne ſavent pas le jour

de son avénement. Il est encore plus douteux que les Anges puissent apparoître sans un ordre exprès de Dieu, & que saint Augustin l'ait ainsi enseigné.

Il dit un peu après, » que les démons ont souvent apparu avant Jésus Christ, *sous des figures* » *fantastiques, qu'ils prenoient de la même maniere* » *que les prennent les Anges*, c'est-à-dire, sous des » corps aériens, qu'ils organisoient; au lieu qu'à » présent, & depuis la venue de Jésus-Christ, les » prodiges & les maléfices si ordinaires, que le » peuple attribuoit au sortilege & au commerce » avec les démons, il est constant qu'ils ne peu- » vent être opérés que par la magie naturelle, » qui est la connoissance des effets secrets par des » causes naturelles, & plusieurs par la seule sub- » tilité de l'art : c'est le sentiment de la plûpart » des peres qui en ont parlé. «

Cette proposition est fausse & contraire à la doctrine & à la pratique de l'Eglise; & il n'est pas vrai que ce soit le sentiment de la plûpart des peres : il auroit dû en citer quelques-uns (*a*).

Il dit » que le livre de Job & le cantique d'Ezé- » chias sont remplis de témoignages, que le saint » Esprit semble nous avoir voulu donner, que » nos ames ne peuvent revenir sur la terre après » notre mort, jusqu'à ce que Dieu en ait fait des » Anges. «

Il est vrai que les saintes Ecritures parlent

(*a*) Ils sont cités dans la Lettre de M. le Marquis Maffei.

de la résurrection & du retour des ames dans leurs corps, comme d'une chose impossible selon le cours naturel. L'homme ne peut ni se ressusciter, ni ressusciter son semblable, sans un effet de la toute-puissance de Dieu. Les ames des trépassés ne peuvent pas non plus apparoître aux vivans sans l'ordre ou la permission de Dieu; mais il est faux de dire *que Dieu fasse de nos ames des Anges, & qu'alors elles pourront apparoître aux vivans.* Nos ames ne deviendront jamais Anges; mais Jésus Christ nous dit qu'après notre mort nos ames seront comme les Anges de Dieu, *Matth.* xxij. 30. c'est-à-dire, spirituelles, incorporelles, immortelles & exemptes de toutes les foiblesses & des besoins de la vie présente; mais il ne dit pas que nos ames doivent devenir Anges.

Il avance » que ce qu'a dit Jésus-Christ, *que » les esprits n'ont ni chair, ni os*, loin de faire » croire que les esprits puissent revenir, prouve » au contraire évidemment qu'ils ne peuvent sans » miracle se rendre sensibles aux hommes, puis» qu'il faut absolument une substance corporelle » & des organes pour se faire entendre; ce qui » ne convient pas aux ames, qui ne peuvent » naturellement être soumises à nos sens. «

Cela n'est pas plus impossible que ce qu'il a dit ci-devant des apparitions des Anges, puisque nos ames après la mort du corps *sont semblables aux Anges*, selon l'Evangile : il recon-

noit lui-même avec S. Jerôme contre Vigilance, que les Saints qui sont dans le Ciel apparoissent quelquefois visiblement aux hommes.

» D'où vient que les animaux ont aussi bien » que nous la mémoire, mais non pas les réfle» xions qui l'accompagnent, qui ne partent que » de l'ame, qu'ils n'ont pas? «

La mémoire n'est-elle pas la réflexion sur ce que l'on a vu, fait, ou ouï? & dans les animaux la mémoire n'est-elle pas suivie de la réflexion, puisqu'ils se vengent de ceux qui leur ont fait du mal, qu'ils évitent ce qui les a incommodés, qu'ils prévoient ce qui peut leur en arriver, s'ils tombent dans les mêmes fautes, &c.

Après avoir parlé de la palingénésie naturelle, il conclut: » Ainsi l'on voit combien il » y a peu de raison de les attribuer au retour » des ames, ou aux démons, comme ont fait » quelques ignorans. «

Si ceux qui operent les merveilles de la palingénésie naturelle, & qui admettent le retour naturel des fantômes dans les cimetieres & dans les champs de bataille, ce que je ne crois point qui arrive naturellement, montroient que ces fantômes parlent, agissent, se meuvent, annoncent l'avenir, & font ce qu'on rapporte du retour des ames, ou des autres apparitions, soit des bons, soit des mauvais Anges, on pourroit conclure qu'il n'y a point de raison de les attribuer aux ames, aux Anges & aux démons;

mais, 1°. on n'a jamais pu faire paroître le fantôme d'un homme mort par aucun ſecret de l'art. 2°. Quand on auroit pu ſuſciter ſon ombre, on ne lui auroit jamais inſpiré la penſée, ni le raiſonnement, comme on voit que les ames, les Anges & les démons qui apparoiſſent, raiſonnent & agiſſent, comme intelligens & doués de connoiſſance du paſſé, du préſent, & quelquefois de l'avenir.

Il nie que les ames du purgatoire reviennent: » Car ſi elles pouvoient revenir, il n'y auroit » perſonne qui ne reçût de pareilles viſites de » la part de ſes parens & de ſes amis, puiſque » toutes les ames ſeroient dans la même diſpo- » ſition. Il y a bien de l'apparence, dit-il, que » Dieu leur accorderoit la même permiſſion; & » ſi elles avoient cette permiſſion, toutes les » perſonnes de bon ſens ne comprennent pas » pourquoi elles accompagneroient toutes leurs » apparitions de toutes les folies, dont on les » circonſtancie dans les hiſtoires «

On peut répondre que le retour des ames ne peut dépendre ni de leur diſpoſition, ni de leur volonté, mais de la volonté de Dieu, qui accorde cette permiſſion à qui il veut, quand il veut, & comme il veut.

Le mauvais riche demanda le retour de Lazare au monde (a), pour avertir ſes freres de ne pas tomber dans le même malheur que lui;

(a) *Luc. xiij. 13. 14.*

mais il ne put l'obtenir. Il y a une infinité d'ames dans le même cas & dans la même disposition, qui ne peuvent obtenir la permission de revenir, ni par elles-mêmes, ni par d'autres.

Si l'on a accompagné certains récits du retour des ames de quelques circonstances peu sérieuses, cela ne fait rien contre la vérité de la chose; pour une relation imprudemment embellie par des circonstances peu certaines, il y en a mille d'écrites très-sensément, très-sérieusement, & d'une maniere très-conforme à la vérité.

Il soutient que toutes les apparitions qui ne peuvent pas être attribuées à des Anges ou à des ames bienheureuses, ne sont produites que par l'une de ces trois causes, la force de l'imagination, l'extrême subtilité des sens, & la dépravation des organes, tels qu'ils sont dans la folie & dans les fievres chaudes.

Cette proposition est téméraire, & a été réfutée ci devant par le R. P. Richard.

L'auteur raconte tout ce qu'il a dit de l'esprit de S. Maur, en réduisant le mouvement du lit fait en présence de trois personnes bien éveillées, les cris redoublés d'une personne que l'on ne voyoit pas, d'une porte bien vérouillée, des coups redoublés donnés sur les murailles, des vitres poussées avec violence en présence de trois personnes, sans qu'on vît l'auteur de ce mouvement; il réduit tout cela au

dérangement de l'imagination, à la ſubtilité de l'air, aux vapeurs cauſées dans le cerveau d'un malade. Que ne nioit-il tous ces faits? Pourquoi ſe donnoit-il la pene de compoſer avec tant de ſoin une diſſertation, pour expliquer un phénomene, qui, ſelon lui, n'a ni vérité, ni réalité?

Pour moi, je ſuis bien-aiſe d'avertir le public que je n'adopte ni n'approuve la diſſertation de l'anonyme, que je ne l'ai jamais vue que depuis l'impreſſion, que je n'en connois point l'auteur, que je n'y prends nulle part, & n'ai nul intérêt à la défendre. Si la matiere des apparitions étoit purement philoſophique, & qu'on pût, ſans donner atteinte à la religion, la réduire en probleme, je m'y ſerois pris autrement pour la détruire, & j'aurois donné eſſor à mon raiſonnement & à mon imagination.



CHAPITRE LXIII.

DISSERTATION D'UN ANONYME,

Sur ce qu'on doit penser de l'Apparition des Esprits, à l'occasion de l'aventure arrivée à S. Maur en 1706.

VOus m'avez prévenu, Monsieur, au sujet de l'esprit de S. Maur, qui fait tant de bruit à Paris ; car j'étois dans la résolution de vous envoyer un petit détail de cet événement, afin que vous me fissiez part de vos réflexions sur une matiere si délicate, & qui intéresse si fort tout le public. Mais puisque vous avez lu la relation, je ne puis comprendre que vous ayiez hésité un moment à vous déterminer sur ce que vous deviez en penser. Ce que vous me faites l'honneur de me dire, que vous avez suspendu votre jugement jusqu'à ce que je vous eusse fait part du mien, m'est trop glorieux pour que je puisse me le persuader ; & je trouve plus d'apparence à croire que c'est un tour que vous me voulez jouer, pour voir de quelle maniere je me tirerai d'un pas si glissant. Cependant je ne puis résister aux prieres, ou plutôt aux ordres dont

eſt remplie votre lettre ; & j'aime mieux m'expoſer aux plaiſanteries des eſprits forts, ou aux reproches des crédules, qu'à la colere des perſonnes dont vous me menacez.

Vous demandez ſi je crois qu'il revienne des eſprits, & ſi le fait arrivé à S. Maur peut être attribué à quelqu'une de ces ſubſtances incorporelles.

Pour répondre à vos deux queſtions, dans le même ordre que vous me les propoſez, je vous dirai d'abord que les anciens payens reconnoiſſoient pluſieurs ſortes d'eſprits, qu'ils nommoient *Lares*, *Lamies*, *Larves*, *Lemures*, *Génies*, *Manes*.

Pour nous, ſans nous arrêter à la folie de nos philoſophes cabaliſtes, qui imaginent des eſprits dans tous les élémens, appellant *Sylphes*, ceux qu'ils prétendent habiter dans l'air, *Gnômes*, ceux qu'ils feignent être dans la terre, *Ondains*, ceux de l'eau, & *Salamandres*, ceux du feu, nous ne reconnoiſſons que trois ſortes d'eſprits créés; ſavoir, les Anges, les démons, & les ames que Dieu a unies à nos corps, & qui en ſont ſéparées par la mort.

L'Ecriture ſainte parle en trop d'endroits des apparitions des Anges à Abraham, à Jacob, à Tobie, & à pluſieurs autres ſaints Patriarches & Prophêtes, pour que nous en puiſſions douter. D'ailleurs comme leur nom ſignifie leur miniſtere, étant créés de Dieu pour être ſes meſſa-

gers & les exécuteurs de ses ordres, il est aisé de croire qu'ils ont souvent apparu visiblement aux hommes, pour leur annoncer les volontés du Tout-Puissant. Presque tous les théologiens conviennent que les Anges apparoissent sous des corps aériens, dont ils se revêtissent.

Pour faire comprendre de quelle maniere ils prennent & se pétrissent ces corps, pour se rendre visibles aux hommes, & s'en faire entendre, il faut d'abord expliquer comment se fait la vision, qui n'est que le rapport de l'espece dans l'organe de la vue. Cette espece est le rayon de la lumiere rompu & modifié sur un corps, sur lequel formant différens angles, cette lumiere se convertit en couleurs. Car un angle de certaine maniere fait du rouge, un autre du verd, du bleu ou du jaune, & ainsi de toutes les couleurs, comme nous les appercevons dans le verre triangulaire, sur lequel le rayon du soleil réfléchi forme les différentes couleurs de l'arc-en-ciel. L'espece visible n'est donc autre chose que le rayon de la lumiere, qui rejaillit depuis l'objet, sur lequel il s'est rompu, jusques dans l'œil.

Or la lumiere ne tombe que sur trois sortes d'objets ou de corps, dont les uns sont diaphanes, les autres opaques, & les autes participent des deux qualités, étant en partie diaphanes, & en partie opaques. Lorsque la lumiere tombe sur un corps diaphane, qui est rempli d'une infinité de petits pores, comme l'air, elle passe au tra-

vers, & ne fait point de réflexion. Lorſque la lumiere tombe ſur un corps entierement opaque, comme eſt une fleur, ne pouvant le pénétrer, ſon rayon ſe réfléchit deſſus, & retourne de la fleur à l'œil, où elle porte l'eſpece, & fait diſtinguer les couleurs, ſelon les angles formés par cette reflexion. Si le corps ſur lequel tombe la lumiere, eſt en partie opaque & en partie diaphane, comme eſt le verre, elle paſſe au travers par le diaphane, c'eſt-à-dire, par les pores du verre qu'elle pénetre, & fait réflexion ſur les parties opaques, c'eſt-à dire, qui ne ſont pas poreuſes. Ainſi l'air eſt inviſible, parce qu'il eſt abſolument pénétré par la lumiere. La fleur renvoie à l'œil une couleur, parce qu'étant impénétrable à la lumiere, elle l'oblige de réfléchir ; & le verre n'eſt viſible que parce qu'il contient quelques parties opaques, qui, ſelon la diverſité des angles que forme le rayon de la lumiere qui donne deſſus, réfléchit différentes couleurs.

Voilà la maniere dont ſe forme la viſion, de ſorte que l'air étant inviſible à cauſe de ſa grande diaphanéité, un Ange ne peut s'en revêtir & ſe faire voir, qu'en épaiſſiſſant tellement l'air, que de diaphane il le rende opaque, & capable de réfléchir le rayon de la lumiere juſqu'à l'œil de celui qui l'apperçoit. Or comme les Anges ont des connoiſſances & des puiſſances bien au-delà de ce que nous pouvons imaginer, il ne

faut pas s'étonner s'ils peuvent se former des corps aériens, qui seront visibles par l'opacité qu'ils leur donneront. A l'égard des organes nécessaires à ces corps aériens, pour former des sons, & se faire entendre, sans avoir recours à la disposition de la matiere, il les faut attribuer entierement au miracle.

C'est ainsi que les Anges ont apparu aux saints Patriarches. C'est ainsi que les ames glorieuses, qui participent à la nature des Anges, se peuvent revêtir d'un corps aérien pour se rendre visibles, & que les démons mêmes peuvent, en épaississant & condensant l'air, s'en former des corps pour se rendre visibles aux hommes par une permission toute particuliere de Dieu, & pour accomplir les secrets de sa providence, comme on dit qu'ils ont apparu à S. Antoine le solitaire, & à d'autres Saints, pour les tenter.

Pardonnez-moi, Monsieur, cette petite digression physique, dont je n'ai pu me dispenser, pour faire comprendre la maniere dont les Anges, qui sont des substances purement spirituelles, peuvent tomber sous nos sens charnels.

La seule chose dont les saints Docteurs ne sont point d'accord sur ce sujet, c'est de savoir si les Anges apparoissent aux hommes de leur propre mouvement, ou s'ils ne le peuvent faire que par un ordre exprès de Dieu. Il me semble que rien ne peut mieux contribuer à décider cette difficulté, que de déterminer la ma-

niere dont les Anges connoissent toutes les choses d'ici-bas ; car si c'est par le moyen des especes que Dieu leur communique tous les jours, comme le croit S. Augustin, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne connoissent tous les besoins des hommes, & qu'ils ne puissent, pour les consoler & les fortifier, se rendre sensibles à eux par la permission de Dieu, sans en recevoir toujours un ordre exprès ; ce qu'on peut conclure de ce que dit S. Ambroise au sujet de l'apparition des Anges, que leur nature les rend invisibles, & que leur volonté les rend visibles : *Hujus naturæ est non videri, voluntatis, videri* (a).

Pour ce qui est des démons, il est certain que leur pouvoir étoit bien grand avant la venue de J. C. puisqu'il les nomme lui-même, *les puissances des ténebres, & les princes du monde*. On ne peut douter qu'ils n'aient long-tems trompé les hommes par des prodiges qu'ils faisoient opérer à ceux qui se dévouoient plus particulierement à eux, que plusieurs oracles n'aient été un effet de leur puissance & de leurs connoissances, quoiqu'une partie se doive attribuer à la subtilité des hommes, & qu'ils n'aient apparu sous des figures fantastiques, qu'ils prenoient de la même maniere que les prennent les Anges, c'est-à-dire, sous des corps aériens qu'ils organisoient. L'Ecriture sainte nous assure même qu'ils s'emparoient des corps de personnes

(a) S. Ambroise, Comm. sur S. Luc, 1. chap. 1.

vivantes.

vivantes. Mais Jésus-Christ dit trop précisément qu'il a détruit l'empire des démons, & nous a affranchis de leur tyrannie, pour qu'on puisse raisonnablement penser qu'ils aient encore sur nous la puissance qu'ils avoient autrefois, jusqu'à opérer des choses qui paroissoient miraculeuses, comme on le raconte de cette vestale, qui porta de l'eau dans un crible pour prouver sa virginité, & de celle qui avec sa simple ceinture fit remonter sur le Tibre un bateau, qui étoit tellement engravé, que toute la force humaine ne le pouvoit ébranler : presque tous les saints docteurs conviennent qu'il ne leur reste d'autre moyen de nous tromper, que par la suggestion, que Dieu leur a voulu laisser pour exercer notre vertu.

Je ne m'amuserai point à combattre toutes les impostures qu'on a publiées des démons incubes & succubes, dont quelques auteurs ont sali leurs écrits, non plus qu'à répondre aux prétendues possessions des filles de Loudun, & de Marthe Brossier (a), qui ont fait tant de bruit à Paris au commencement du dernier siecle, parce que plusieurs savans, qui nous ont

(a) Marthe Brossier, fille d'un tisserand de Romorantin, fut produite comme démoniaque en 1578. Voyez à ce sujet l'Histoire de M. de Thou, liv. cxxiij. & le tom. V du Journal de Henri III. édition de 1744. pag 206 &c. L'affaire de Loudun parut sous Louis XIII. & l'on accusa le Cardinal de Richelieu d'avoir fait jouer cette tragédie, pour perdre Urbain Grandier, curé de Loudun, pour avoir écrit une satyre sanglante contre lui.

donné leurs réflexions ſur ces aventures, ont aſſez fait voir que les démons n'y ont eu aucune part ; & la derniere ſur-tout eſt parfaitement détruite par le rapport de Mareſcot, célebre médecin, qui fut député par la faculté de théologie, pour examiner cette fille, qui faiſoit tant de merveilles. Voici ſes propres paroles, qui peuvent ſervir d'une réponſe générale à toutes ces ſortes d'aventures : *A natura multa, plura ficta, à dæmone nulla.* C'eſt-à-dire que le tempérament de Marthe Broſſier, qui étoit apparemment fort mélancolique & hypocondriaque, contribuoit beaucoup à ſes enthouſiaſmes, qu'elle en feignoit encore plus, & que le démon n'y avoit aucune part.

Si quelques peres, comme ſaint Thomas, croient que les démons operent quelquefois des effets ſenſibles, ils ajoutent toujours que ce ne peut être que par une permiſſion toute particuliere de Dieu, pour ſa gloire & le ſalut des hommes.

A l'égard de tous ces prodiges & de ces maléfices ſi ordinaires, que le peuple attribue aux ſortileges ou au commerce avec les démons, il eſt conſtant qu'ils ne peuvent être opérés que par la magie naturelle, qui eſt la connoiſſance des effets ſecrets des cauſes naturelles, & pluſieurs par la ſeule ſubtilité de l'art. C'eſt le ſentiment de la plûpart des peres de l'Egliſe qui en ont parlé ; & ſans en chercher des témoi-

gnages dans les auteurs du paganiſme, comme Xenophon, Athénée & Pline, dont les ouvrages ſont remplis d'une infinité de merveilles toutes naturelles, nous voyons de notre tems des effets ſi ſurprenans de la nature, comme ceux de l'aimant, de l'acier, du mercure, que nous les attribuerions aux ſortileges, comme ont fait les anciens, ſi nous n'en avions des démonſtrations toutes ſenſibles. Nous voyons auſſi des bâteleurs & joueurs de gibeciere faire des choſes ſi extraordinaires, & qui ſemblent ſi oppoſées à la nature, que nous regarderions ces charlatans comme des magiciens, ſi nous ne ſavions par expérience que leur ſeule adreſſe, jointe à la force de l'habitude, leur fait opérer tant de choſes, qui nous paroiſſent merveilleuſes.

Toute la part qu'ont les démons dans les pratiques criminelles de ceux qu'on nomme communément des ſorciers, eſt la ſuggeſtion, par laquelle ils les invitent à la recherche abominable de toutes les cauſes naturelles qui peuvent nuire au prochain.

Me voici enfin, Monſieur, au point le plus délicat de votre queſtion, qui eſt de ſavoir ſi nos ames peuvent revenir ſur la terre, après qu'elles ſont ſéparées de nos corps.

Comme les anciens philoſophes erroient ſi fort ſur la nature des ames, les uns croyant que ce n'étoit qu'un feu qui nous animoit, les au-

tres, un air ſubtil, & d'autres aſſurant que ce n'étoit rien autre choſe que le bon arrangement de toute la machine du corps, ce qui n'étoit point à admettre, non plus que dans les bêtes, il ne faut pas s'étonner qu'ils aient eu des idées ſi groſſieres ſur leur état après la mort.

L'erreur des Grecs, qu'ils ont communiquée aux Romains, & ceux-ci à nos anciens Gaulois, étoit que les ames, dont les corps n'étoient pas ſolemnellement enſevelis par le miniſtere des prêtres de la religion, erroient hors des enfers, ſans trouver de repos, juſqu'à ce que l'on eût brûlé leurs corps & recueilli leurs cendres. Homere fait apparoître Patrocle tué par Hector, à ſon ami Achille, pendant la nuit, pour lui demander la ſépulture, ſans laquelle il eſt privé, dit-il, de la douceur de paſſer le fleuve Acheron. Il n'y avoit que les ames de ceux qui avoient été noyés, qu'ils croyoient ne pouvoir revenir après leur mort, dont l'on trouve une plaiſante raiſon dans Servius, interprete de Virgile, qui dit que la plûpart des ſavans du tems de Virgile, & Virgile lui-même, croyant que l'ame n'étoit autre choſe qu'un feu qui anime & fait agir le corps, ils étoient perſuadés que le feu étoit entierement éteint par l'eau, comme ſi le matériel pouvoit agir ſur le ſpirituel. Virgile explique clairement ſon ſentiment au ſujet des ames dans ces vers :

Igneus eſt ollis vigor & cœleſtis origo.

Et peu après : - - - - *Totos infusa per artus*

Mens agitat molem, & toto se corpore miscet ; pour marquer l'ame universelle du monde, qu'il croyoit avec la plûpart des philosophes de son tems.

C'étoit encore une erreur commune parmi les payens, de croire que les ames de ceux qui étoient morts avant leur juste âge, qu'ils mettoient à l'extrémité de la croissance, erroient vagabondes jusqu'à ce que le tems fût venu, auquel elles devoient naturellement être séparées de leurs corps. Platon, plus pénétrant & mieux instruit que les autres, quoique dans l'erreur comme eux, disoit que les ames des justes qui avoient suivi la vertu, montoient au Ciel, & que celles qui avoient été impies, retenant encore la contagion de la matiere terrestre du corps, erroient sans cesse autour des sépulcres, apparoissant comme des ombres & des fantômes.

Pour nous, à qui la religion apprend que nos ames sont des substances spirituelles créées de Dieu, & unies pour quelque tems à des corps, nous savons qu'il y a pour elles après la mort trois différens états.

Celles qui jouissent de la béatitude éternelle, toutes abîmées, comme parlent les saints docteurs, dans la contemplation de la gloire de Dieu, ne laissent pas de s'intéresser encore à ce qui regarde les hommes, dont elles ont éprouvé

les miſeres ; & comme elles ſont parvenues au bonheur des Anges, tous les écrivains ſacrés leur attribuent le même privilege, de pouvoir ſous des corps aériens ſe rendre viſibles à leurs freres, qui ſont encore ſur la terre, pour les conſoler, & leur apprendre les volontés divines, & ils nous en rapportent pluſieurs apparitions, qui ſont toujours arrivées par une permiſſion particuliere de Dieu.

Les ames que l'abomination de leurs crimes a plongées dans ce goufre de tourmens, que l'Ecriture appelle enfer, étant condamnées à y être éternellement retenues, ſans pouvoir eſpérer aucun ſoulagement, n'ont garde d'avoir la permiſſion de venir parler aux hommes ſous des corps fantaſtiques. L'Ecriture nous marque aſſez l'impoſſibilité de ce retour par le diſcours qu'elle met dans la bouche du mauvais riche dans l'enfer, qu'elle introduit parlant à Abraham : il ne demande pas la permiſſion d'aller lui-même avertir ſes freres qui ſont ſur la terre, d'éviter les tourmens qu'il ſouffre, parce qu'il ſait que cela n'eſt pas poſſible ; mais il prie Abraham d'y envoyer Lazare, qui étoit dans la gloire ; & pour marquer en paſſant combien les apparitions des ames bienheureuſes & des Anges ſont rares, Abraham lui répond que cela ſeroit inutile, puiſque ceux qui ſont ſur la terre ont des Prophêtes & une Loi, qu'ils n'ont qu'à ſuivre.

L'hiſtoire du chanoine de Reims dans l'on-

zieme ſiecle, qui, au milieu du ſervice ſolemnel qu'on faiſoit pour le repos de ſon ame, parla hautement, & dit qu'il étoit jugé & condamné, a été réfutée par tant de ſavans (*a*), qui ont fait remarquer viſiblement la ſuppoſition de ce fait, qui ne ſe trouve dans aucun auteur contemporain, que je ne penſe pas qu'aucune perſonne éclairée me la puiſſe objecter. Mais quand elle ſeroit auſſi inconteſtable qu'elle eſt apocryphe, il me ſeroit aiſé de répondre que la converſion de S. Bruno, qui a fait gagner tant d'ames à Dieu, étoit un aſſez grand motif pour donner lieu à la divine providence de faire un miracle auſſi éclatant.

Il me reſte à examiner ſi les ames qui ſont dans le purgatoire, où elles expient le reſte de leurs crimes, avant de paſſer au ſéjour des bienheureux, peuvent venir converſer avec les hommes, & leur demander des prieres pour leur ſoulagement.

Quoique ceux qui ont voulu ſoutenir cette erreur populaire, aient fait leurs efforts pour l'appuyer ſur différens paſſages tirés de S. Auguſtin, de S. Jerôme & de S. Thomas, il eſt conſtant que tous ces peres ne parlent que du retour des ames bienheureuſes, pour manifeſter la gloire de Dieu, & que S. Auguſtin dit

(*a*) M. de Launoy en a fait une diſſertation particuliere, *de causa ſeceſsûs S. Brunonis*, où il réfute ſolidement cette fable. Cependant cet événement ſe trouve peint dans les beaux tableaux du petit cloître des Chartreux de Paris.

précisément que s'il étoit possible que les ames des morts apparussent aux hommes, il n'y auroit point de jour qu'il ne fût visité de sa mere Monique.

Tertullien, dans son traité de l'ame, se mocque de ceux de son tems, qui croyoient les apparitions. S. Jean Chrysostôme parlant au sujet de Lazare, les nie formellement, aussi-bien que le glossateur du droit canon, Jean Andreas, qui appelle fantômes de l'imagination malade, & vaines apparitions, ce qu'on publie des ames qu'on croit voir ou entendre. Le septieme chapitre de Job, & le cantique du Roi Ezéchias, rapporté au chapitre 38 d'Isaïe, sont tous remplis de témoignages, que le saint Esprit semble nous avoir voulu donner de cette vérité, que nos ames ne peuvent revenir sur la terre après notre mort, jusqu'à ce que Dieu en ait fait des Anges.

Mais pour mieux l'établir encore, il faut répondre aux plus fortes objections de ceux qui la combattent. Ils rapportent le sentiment des Juifs, qu'ils prétendent prouver par le témoignage de Joseph & des rabbins; les paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres, lorsqu'il leur apparut après sa résurrection; l'autorité du concile (a) Elibéritain; quelques passages de saint Jerôme

(a) Concile Elibéritain, an. 305. ou 313. dans le Royaume de Grenade. D'autres ont cru que c'étoit Collioure dans le Roussillon, mais à tort.

dans ſon traité contre Vigilance ; des arrêts rendus en différens Parlemens, par leſquels les baux de pluſieurs maiſons ont été réſolus à cauſe des eſprits qui y revenoient journellement, & tourmentoient les locataires ; enfin un nombre infini d'exemples, qui ſont répandus dans toutes les hiſtoires.

Pour détruire en peu de mots toutes ces autorités, je dis d'abord qu'on ne peut pas conclure que les Juifs cruſſent le retour des ames après la mort, de ce que Joſeph aſſure que l'eſprit que la Pythoniſſe fit apparoître à Saül, étoit le véritable eſprit de Samuël ; car outre que la ſainteté de ce Prophête l'avoit mis au nombre des bienheureux, il y a dans cette apparition des circonſtances, qui font que la plûpart des ſaints docteurs (a) ont douté que ce fût l'eſprit de Samuël, croyant que ce pouvoit être un preſtige, dont la Pythoniſſe trompoit Saül, & lui faiſoit croire qu'il voyoit ce qu'il avoit envie de voir.

Ce que pluſieurs rabbins rapportent des Patriarches, des Prophêtes & des Rois qu'ils ont vus ſur la montagne de Gariſim, ne prouve pas non plus que les Juifs cruſſent que les ames des morts pouvoient revenir, puiſque outre que ce n'étoit qu'une viſion procédant de l'eſprit extaſié, qui croyoit voir ce qu'il ne voyoit pas

(a) Jeſus, fils de Sirac, auteur de l'Eccléſiaſtique, croit cette apparition véritable. *Eccli. xlvj. 23.*

véritablement, tous ceux qui compoſoient cette apparition, étoient des perſonnes de la ſainteté deſquelles les Juifs étoient perſuadés. Ce que dit Jéſus-Chriſt à ſes Apôtres, que les eſprits n'ont *ni chair*, *ni os*, loin de faire croire que les eſprits puiſſent revenir, prouve au contraire évidemment qu'ils ne peuvent ſans miracle ſe rendre ſenſibles aux hommes, puiſqu'il faut abſolument une ſubſtance corporelle & des organes pour ſe faire entendre; ce qui ne convient point aux ames, qui étant des ſubſtances pures & exemptes de toute matiere, ſont inviſibles, & ne peuvent naturellement être ſoumiſes à nos ſens.

Le concile provincial Elibéritain, tenu en Eſpagne ſous le pontificat de Sylveſtre I. lequel défend d'allumer de jour des cierges dans les cimetieres des martyrs, ajoutant pour raiſon qu'il ne faut pas inquiéter les eſprits des Saints, n'eſt d'aucune conſidération, parce que outre que ces paroles ſont ſujettes à différentes interprétations, & peuvent même avoir été inſérées par un copiſte, comme le croient quelques ſavans, elles ne regardent que les martyrs, dont on ne peut pas douter que les ames ne ſoient bienheureuſes.

Je réponds la même choſe au paſſage de S. Jerôme, parce que combattant l'héréſiarque Vigilance, qui traitoit d'illuſions tous les miracles qui ſe faiſoient aux tombeaux des mar-

tyrs, il s'efforce de lui prouver que les Saints qui ſont dans le Ciel, prennent toujours part aux miſeres des hommes, & leur apparoiſſent même quelquefois viſiblement, pour les fortifier & les conſoler.

Pour ce qui eſt des arrêts qui ont annullé les baux de pluſieurs maiſons, à cauſe des incommodités que les eſprits y cauſoient aux locataires, il ſuffit d'examiner les moyens & les raiſons ſur leſquels ils ont été obtenus, pour comprendre, ou que les juges ont été induits en erreur par les préjugés de leur enfance, ou que, comme ils ſont obligés de déférer aux preuves qui ſont produites, ſouvent même contre leurs propres connoiſſances, ils ont été trompés par l'impoſture ou par la ſimplicité des témoins.

A l'égard des apparitions, dont toutes les hiſtoires ſont remplies, une des plus fortes que l'on me puiſſe objecter, & à laquelle je me crois le plus obligé de répondre, eſt celle qu'on prétend être arrivée à Paris dans le dernier ſiecle, & dont on cite plus de cinq cens témoins, qui ont examiné la vérité du fait avec une attention particuliere. Voici l'aventure telle que la rapportent ceux qui ont écrit dans le tems qu'elle s'eſt paſſée.

Le marquis de Rambouillet, frere aîné de Madame la ducheſſe de Montauzier, & le marquis de Précy, aîné de la maiſon de Nantouil-

let, tous deux âgés de 25 à 30 ans, étoient intimes amis, & alloient à la guerre, comme y vont en France toutes les personnes de qualité. Comme ils s'entretenoient un jour ensemble des affaires de l'autre monde, après plusieurs discours, qui témoignoient assez qu'ils n'étoient pas trop persuadés de tout ce qui s'en dit, ils se promirent l'un à l'autre que le premier qui mourroit, en viendroit apporter des nouvelles à son compagnon. Au bout de 3 mois le marquis de Rambouillet partit pour la Flandre, où la guerre étoit pour lors; & de Précy, arrêté par une grosse fievre, demeura à Paris. Six semaines après de Précy entendit sur les six heures du matin tirer les rideaux de son lit, & se tournant pour voir qui c'étoit, il apperçut le marquis de Rambouillet en bufle & en bottes: il sortit de son lit, & voulut sauter à son col, pour lui témoigner la joie qu'il avoit de son retour; mais Rambouillet reculant quelques pas en arriere, lui dit que ces caresses n'étoient plus de saison; qu'il ne venoit que pour s'acquitter de la parole qu'il lui avoit donnée; qu'il avoit été tué la veille en telle occasion; que tout ce que l'on disoit de l'autre monde étoit très-certain; qu'il devoit songer à vivre d'une autre maniere; & qu'il n'avoit point de tems à perdre, parce qu'il seroit tué dans la premiere occasion où il se trouveroit.

On ne peut exprimer la surprise où fut le

marquis de Précy à ce diſcours : ne pouvant croire ce qu'il entendoit, il fit de nouveaux efforts pour embraſſer ſon ami, qu'il croyoit le vouloir abuſer ; mais il n'embraſſa que du vent ; & Rambouillet voyant qu'il étoit incrédule, lui montra l'endroit où il avoit reçu le coup, qui étoit dans les reins, d'où le ſang paroiſſoit encore couler. Après cela le fantôme diſparut, & laiſſa de Précy dans une frayeur plus aiſée à comprendre qu'à décrire ; il appella en même tems ſon valet de chambre, & réveilla toute la maiſon par ſes cris : pluſieurs perſonnes accoururent, à qui il conta ce qu'il venoit de voir. Tout le monde attribua cette viſion à l'ardeur de ſa fievre, qui pouvoit altérer ſon imagination ; on le pria de ſe recoucher, lui remontrant qu'il falloit qu'il eût rêvé ce qu'il diſoit. Le marquis au deſeſpoir de voir qu'on le prenoit pour un viſionnaire, raconta toutes les circonſtances que je viens de dire ; mais il eut beau proteſter qu'il avoit vu & entendu ſon ami en veillant, on demeura toujours dans la même penſée juſqu'à l'arrivée de la poſte de Flandre, par laquelle on apprit la mort du marquis de Rambouillet.

Cette premiere circonſtance s'étant trouvée véritable & de la maniere que l'avoit dit Précy, ceux à qui il avoit conté l'aventure, commencerent à croire qu'il en pouvoit être quelque choſe, parce que Rambouillet ayant été tué

précisément la veille du jour qu'il l'avoit dit; il étoit impossible qu'il l'eût appris naturellement. Cet événement s'étant répandu dans Paris, on crut que c'étoit l'effet d'une imagination troublée, ou un conte fait à plaisir; & quoi que pussent dire les personnes qui examinoient la chose sérieusement, il resta toujours dans les esprits un soupçon, qu'il n'y avoit que le tems qui pût dissiper. Cela dépendoit de ce qui arriveroit au marquis de Précy, lequel étoit menacé de périr à la premiere occasion : ainsi chacun regardoit son sort comme le dénouement de la piece; mais il confirma bientôt tout ce dont on doutoit : car dès qu'il fut guéri de sa maladie, les guerres civiles étant survenues, il voulut aller au combat de S. Antoine, quoique son pere & sa mere, qui craignoient la prophétie, dissent tout ce qu'ils purent pour l'en empêcher : il y fut tué, au grand regret de toute sa famille.

En supposant la vérité de toutes les circonstances de ce fait, voici ce que je dirai pour détruire les conséquences qu'on en veut tirer.

Il n'est pas difficile de comprendre que l'imagination du marquis de Précy échauffée par la fievre, & troublée par le souvenir de la promesse que le marquis de Rambouillet & lui s'étoient faite, lui ait représenté le fantôme de son ami, qu'il savoit être aux coups, & à tous momens en danger d'être tué. Les circonstances de

la blessure du marquis de Rambouillet, & la prédiction de la mort de Précy, qui se trouva accomplie, ont quelque chose de plus grave; cependant ceux qui ont éprouvé quelle est la force des pressentimens, dont les effets sont tous les jours si ordinaires, n'auront pas de peine à concevoir que le marquis de Précy, dont l'esprit agité par l'ardeur de son mal, suivoit son ami dans tous les hazards de la guerre, & s'attendoit toujours à se voir annoncer par son fantôme ce qui lui devoit arriver à lui-même, ait prévu que le marquis de Rambouillet avoit été tué d'un coup de mousquet dans les reins, & que l'ardeur qu'il se sentoit lui-même pour se battre, le feroit périr à la premiere occasion. On verra par les paroles de S. Augustin, que je rapporterai dans la suite, combien ce docteur de l'Eglise étoit persuadé de la force de l'imagination, à laquelle il attribue la connoissance des choses à venir. J'établirai encore l'autorité des pressentimens par un exemple des plus singuliers.

Une Dame d'esprit, que je connois particulierement, étant à Chartres, où elle faisoit son séjour, songea la nuit dans son sommeil qu'elle voyoit le Paradis, qu'elle se représentoit comme une salle magnifique, autour de laquelle étoient en différens dégrés les Anges, les esprits bienheureux, & Dieu qui présidoit au milieu dans un thrône éclatant : elle enten-

dit frapper à la porte de ce lieu plein de délices; & S. Pierre l'ayant ouverte, elle vit paroître deux très-petits enfans, dont l'un étoit vêtu d'une robbe blanche, & l'autre étoit tout nud. S. Pierre prit le premier par la main, & le conduisit au pied du thrône, & laissa l'autre à la porte, qui pleuroit amerement. Elle se réveilla en ce moment, & raconta son rêve à plusieurs personnes, qui le trouverent tout-à-fait particulier. Une lettre qu'elle reçut de Paris l'après-midi, lui apprit qu'une de ses filles étoit accouchée de deux enfans, qui étoient morts, & dont il n'y en avoit qu'un qui eût reçu le baptême.

De quoi ne peut-on pas croire l'imagination capable après une si forte preuve de son pouvoir? Peut-on douter que parmi toutes les prétendues apparitions qu'on raconte, elle n'opere seule toutes celles qui ne viennent pas des Anges & des ames bienheureuses, ou qui ne sont pas l'effet de la malice des hommes?

Pour expliquer plus au long ce qui a donné lieu aux fantômes, dont on a publié les apparitions dans tous les tems, sans me prévaloir du sentiment ridicule des Sceptiques, qui doutent de tout, & avancent que nos sens, quelque sains qu'ils soient, ne sauroient rien imaginer que faussement, je remarquerai que les plus sages d'entre les philosophes soutiennent que la mélancolie abondante, la colere, la frénésie, la fievre, les sens dépravés ou débilités, soit naturellement,

rellement, soit par accident, peuvent faire imaginer, voir & entendre beaucoup de choses, qui n'ont nul fondement.

Aristote dit (a) qu'en dormant les sens intérieurs agissent par le mouvement local des humeurs & du sang, & que cette action descend quelquefois jusqu'aux organes sensitifs, de sorte qu'au réveil les personnes les plus sages pensent voir les images qu'elles ont songées.

Plutarque, en la vie de Brutus, rapporte que Cassius persuada à Brutus qu'un spectre, que ce dernier publioit avoir vu en veillant, étoit un effet de son imagination. Voici le raisonnement qu'il lui met en la bouche.

L'esprit de l'homme étant de sa nature extrêmement actif & dans un mouvement continuel, qui produit toujours quelque fantaisie, sur-tout les personnes mélancoliques comme vous, Brutus, sont plus sujettes à se former dans l'imagination des especes, qui passent souvent jusqu'à leurs sens extérieurs.

Gallien, si habile dans la connoissance de tous les ressorts du corps humain, attribue les spectres à l'extrême subtilité de la vue & de l'ouie.

Ce que j'ai lu dans Cardan semble établir le sentiment de Gallien. Il dit qu'étant dans la ville de Milan, le bruit se répandit qu'il y avoit un Ange en l'air, qui paroissoit visiblement, & qu'étant accouru sur la place, il le vit lui-mê-

(a) Aristote, Traité du songe & des veilles.

me avec plus de deux mille perſonnes. Comme les plus ſavans étoient dans l'admiration de ce prodige, un habile juriſconſulte qui ſurvint, ayant examiné la choſe avec attention, leur fit remarquer ſenſiblement que ce qu'ils voyoient n'étoit pas un Ange, mais la figure d'un Ange de pierre, qui étoit ſur le haut du clocher de S. Gothard, laquelle imprimée dans une nuée épaiſſe par le moyen d'un rayon de ſoleil qui donnoit deſſus, ſe réfléchiſſoit aux yeux de ceux qui avoient la vue plus perçante. Si ce fait n'avoit été éclairci ſur le champ par un homme exempt de toute prévention, il auroit paſſé pour conſtant que c'eût été un véritable Ange, puiſqu'il avoit été vu par les plus éclairés de la ville, au nombre de plus de deux mille perſonnes.

Le célebre du Laurent, dans le traité qu'il a fait de la mélancolie, lui attribue les effets les plus ſurprenans, dont il rapporte une infinité d'exemples, qui ſemblent ſurpaſſer le pouvoir de la nature.

Saint Auguſtin, conſulté par Evode, Evêque d'Upzal, ſur le ſujet que je traite, lui répond en ces termes: A l'égard des viſions, même de celles où l'on apprend quelque choſe de l'avenir, il n'eſt pas poſſible d'expliquer comment elles ſe font, à moins de ſavoir auparavant par où ſe fait tout ce qui ſe paſſe en nous, quand nous penſons: car nous voyons clairement qu'il s'excite dans notre ame un nombre infini d'ima-

ges, qui nous repréſentent ce qui a frappé nos yeux ou nos autres ſens: nous l'expérimentons tous les jours & à toute heure. Et peu après il ajoute pour exemple : Dans le moment que je dicte cette lettre, je vous vois des yeux de mon eſprit, ſans que vous ſoyiez préſent, ni que vous en ſachiez rien ; & je me repréſente, par la connoiſſance que j'ai de vous, l'impreſſion que mes paroles feront ſur votre eſprit, ſans ſavoir néanmoins, & ſans pouvoir comprendre comment tout cela ſe paſſe en moi.

Je ne crois pas, Monſieur, que vous me demandiez rien de plus précis que ces paroles de S. Auguſtin, pour vous perſuader qu'il faut attribuer à la force de l'imagination la plus grande partie des apparitions, même de celles où l'on apprend des choſes qui ſemblent ne pouvoir être connues naturellement ; & vous me diſpenſerez bien d'entreprendre de vous expliquer comment l'imagination opere toutes ces merveilles, puiſque ce ſaint docteur avoue qu'il ne peut pas lui-même le comprendre, quoiqu'il en ſoit convaincu.

Je vous dirai ſeulement que le ſang, qui circule ſans ceſſe dans nos arteres & dans nos veines, s'étant purifié & échauffé dans le cœur, jette des vapeurs délicates, qui ſont ſes parties les plus ſubtiles, qu'on appelle eſprits animaux, leſquelles étant portées dans les cavités du cerveau, mettent en mouvement la petite glande,

qui eſt, dit-on, le ſiege de l'ame, & par ce moyen réveillent & reſſuſcitent les eſpeces des choſes qu'on a vues ou entendues autrefois, qui y ſont comme enſevelies, & forment le raiſonnement intérieur, que nous appellons la penſée. D'où vient que les animaux ont auſſi bien que nous la mémoire, mais non pas les réflexions qui l'accompagnent, qui ne partent que de l'ame, qu'ils n'ont pas.

Si ce que M. Digby, ſavant Anglois, & chancelier d'Henriette, Reine d'Angleterre, le P. Kircher, célebre Jéſuite, & le P. Schott, de la même compagnie, Gaffarel & Vallemont publient de l'admirable ſecret de la palingénéſie, ou réſurrection des plantes, a quelque fondement, on pourroit rendre raiſon des ombres & des fantômes, que pluſieurs perſonnes ont aſſuré avoir vus dans des cimetieres.

Voiçi la maniere dont ces curieux parviennent à la merveilleuſe opération de la palingénéſie.

Ils prennent une fleur, la brûlent, & en ramaſſent toutes les cendres, dont ils tirent les ſels par le moyen de la calcination : ils mettent ces ſels dans une phiole de verre, où ayant mêlé certaines compoſitions capables de les mettre en mouvement lorſqu'on les échauffe, toute cette matiere forme une pouſſiere, dont la couleur tire ſur le bleu : de cette pouſſiere excitée par une chaleur douce il s'éleve un tronc, des feuil-

les & une fleur ; en un mot on apperçoit l'apparition d'une plante, qui ſort du milieu de ſes cendres. Dès que la chaleur ceſſe, tout le ſpectacle s'évanouit, la matiere ſe dérange, & ſe précipite dans le fond du vaiſſeau, pour y former un nouveau cahos. Le retour de la chaleur reſſuſcite toujours ce phénix végétatif caché dans ſes cendres ; & comme la préſence de la chaleur lui donne la vie, ſon abſence lui cauſe la mort.

Le P. Kircher, qui tâche de rendre raiſon de cet admirable phénomene, dit que la vertu ſéminale de chaque mixte eſt concentrée dans ſes ſels, & que dès que la chaleur les met en mouvement, ils s'élevent auſſi-tôt, & circulent comme un tourbillon dans le vaiſſeau de verre. Ces ſels dans cette ſuſpenſion, qui les met en liberté de s'arranger, prennent la même ſituation, & forment la même figure que la nature leur avoit donnée primitivement : conſervant le penchant à devenir ce qu'ils étoient, ils retournent à leur premiere deſtination, & s'allignent comme ils étoient dans la plante vivante. Chaque corpuſcule de ſel rentrant dans la premiere deſtination qu'il tenoit de la nature, ceux qui étoient au pied de la plante, s'y arrangent ; de même ceux qui compoſoient le haut de la tige, les branches, les feuilles & les fleurs, reprennent leur premiere place, & forment ainſi une parfaite apparition de la plante entiere.

On prétend que cette opération a été faite (*a*) ſur un moineau ; & MM. de l'académie royale d'Angleterre, qui en font des expériences, eſperent parvenir à la faire auſſi ſur les hommes.

Or ſelon le principe du P. Kircher & des plus ſavans chymiſtes, qui prétendent que la forme ſubſtantielle des corps réſide dans les ſels, & que ces ſels mis en mouvement par la chaleur forment la même figure que la nature leur avoit donnée, il n'eſt pas difficile de comprendre que les corps morts étant conſommés dans la terre, les ſels qui s'en exhalent avec les vapeurs par le moyen des fermentations qui ſe font ſi ſouvent dans cet élément, peuvent bien, en s'arrangeant ſur la ſurface de la terre, former ces ombres & ces fantômes, qui ont effrayé tant de perſonnes ; ainſi l'on voit aſſez combien il y a peu de raiſon de les attribuer au retour des ames ou aux démons, comme ont fait quelques ignorans.

A toutes les autorités par leſquelles j'ai combattu les apparitions des ames qui ſont dans le purgatoire, j'ajouterai encore quelques réflexions toutes naturelles. Si les ames qui ſont dans le purgatoire pouvoient revenir ici demander des prieres pour paſſer plutôt au ſéjour de la gloire, il n'y auroit perſonne qui ne reçût de pareilles inſtances de la part de ſes parens & de

(*a*) M. l'Abbé de Vallemont, en ſon livre des ſingularités de la végetation, *in*-12. *Paris*, 1. *vol*.

ses amis, puisque toutes les ames étant dans la même disposition, il y a bien de l'apparence que Dieu leur accorderoit la même permission. D'ailleurs si elles avoient cette liberté, toutes les personnes de bon sens ne comprennent pas pourquoi elles accompagneroient leurs apparitions de toutes les folies, dont on les circonstancie dans les histoires, comme de rouler un lit, d'ouvrir des rideaux, de tirer une couverture, de renverser des meubles, & de faire un bruit épouvantable. Enfin, si ces apparitions avoient quelque réalité, il est moralement impossible que depuis tant de siecles il ne s'en trouvât pas quelqu'une si bien avérée, qu'on ne pourroit pas en douter.

Après avoir suffisamment établi que toutes les apparitions qui ne peuvent pas être attribuées à des Anges ou à des ames bienheureuses, ne sont produites que par l'une de ces trois causes, la force de l'imagination, l'extrême subtilité des sens, & la dépravation des organes, tels qu'ils sont dans la folie & dans la fievre chaude, voyons ce qu'on doit penser du fait arrivé à S. Maur.

Quoique vous ayiez déja vu la relation qui en a été faite, je crois, Monsieur, que vous ne me saurez pas mauvais gré d'en rapporter ici avec quelque détail les circonstances les plus particulieres ; je tâcherai de ne rien omettre de tout ce qu'on a employé pour établir la vérité

du fait, & je me servirai même le plus que je pourrai des propres termes de l'auteur, afin qu'on ne m'accuse pas d'avoir affoibli l'aventure.

M. de S. à qui elle est arrivée, est un jeune homme de petite stature, bien fait dans sa taille, âgé de 24 à 25 ans. Après avoir entendu plusieurs fois, étant couché, donner de grands coups à sa porte, sans que sa servante, qui y couroit aussi-tôt, y trouvât personne, & tirer les rideaux de son lit, quoiqu'il n'y eût que lui dans la chambre, le 22 mars dernier, sur les onze heures du soir, étant à contrôler des rôles d'ouvrages dans son cabinet avec trois jeunes garçons, qui sont ses domestiques, ils entendirent tous distinctement feuilleter des papiers sur la table : le chat fut soupçonné de cet ouvrage ; mais le sieur de S. ayant pris un flambeau, & cherché avec attention, ne trouva rien. S'étant mis au lit peu après, & ayant envoyé coucher ceux qui étoient avec lui dans sa cuisine, qui est à côté de sa chambre, il entendit encore le même bruit dans son cabinet : il se leva pour voir ce que c'étoit, & n'ayant rien trouvé non plus que la premiere fois, il voulut en fermer la porte, mais il y sentit quelque résistance : il entra donc pour voir d'où pouvoit venir cet obstacle. Il entendit en même tems un bruit en l'air vers le coin, comme d'un grand coup donné sur la muraille, ce qui lui fit faire un cri, auquel ses gens accoururent ; il tâcha

de les rassurer, quoique effrayé lui-même, & n'ayant rien trouvé, il s'alla recoucher, & s'endormit. A peine les garçons avoient éteint la lumiere, que le sieur de S. fut réveillé subitement par une secousse telle que pourroit être celle d'un bateau qui échoueroit contre l'arche d'un pont : il en fut si ému, qu'il appella ses domestiques; & lorsqu'ils eurent apporté de la lumiere, il fut étrangement surpris de voir son lit déplacé au moins de quatre pieds, & il connut que le choc qu'il avoit senti, étoit celui qu'avoit fait son lit contre la muraille. Ses gens ayant replacé le lit, virent avec autant d'étonnement que de frayeur tous les rideaux s'ouvrir au même tems, & le lit courir vers la cheminée ; le sieur de S. se leva aussi-tôt, & passa le reste de la nuit auprès du feu. Sur les six heures du matin ayant fait une nouvelle tentative pour dormir, il ne fut pas si-tôt couché, que le lit fit encore le même mouvement jusqu'à deux fois, en présence de ses gens, qui tenoient les quenouilles du lit pour l'empêcher de se déplacer : enfin étant obligé de quitter la partie, il s'alla promener jusqu'au dîné, après lequel ayant essayé de reposer, & son lit ayant encore par deux fois changé de place, il envoya querir un homme qui logeoit dans la même maison, tant pour se rassurer avec lui, que pour le rendre témoin d'un fait si surprenant; mais la secousse qui se passa devant cet homme fut si violente, que le

pied gauche du chevet du lit en fut caſſé ; ce qui le ſurprit ſi fort, qu'aux offres qu'on lui fit de lui en faire voir une ſeconde, il répondit que ce qu'il avoit vu, avec le bruit effroyable qu'il avoit entendu toute la nuit, étoient ſuffiſans pour le convaincre de la vérité du fait.

Ce fut ainſi, que la choſe qui étoit demeurée juſques-là entre le ſieur de S. & ſes domeſtiques, devint publique. Ce bruit s'étant répandu auſſi-tôt, & étant venu aux oreilles d'un très-grand Prince, qui venoit d'arriver à Saint-Maur, Son Alteſſe fut curieuſe de s'en éclaircir, & ſe donna la peine d'examiner avec ſoin la qualité des faits qui lui furent rapportés. Comme cette aventure étoit le ſujet de toutes les converſations, on n'entendit bientôt qu'hiſtoires d'eſprits, rapportées par les plus crédules, & que plaiſanteries de la part des eſprits forts. Cependant le ſieur de S. tâchoit de ſe raſſurer, pour ſe mettre la nuit ſuivante dans ſon lit, & ſe rendre digne de la converſation de l'eſprit, qu'il ne doutoit pas qu'il n'eût quelque choſe à lui dire ; il dormit juſqu'au lendemain neuf heures du matin, ſans avoir ſenti autre choſe que de petits ſoulévemens, comme ſi les matelats s'étoient élevés en l'air ; ce qui n'avoit ſervi qu'à le bercer & à provoquer le ſommeil. Le lendemain ſe paſſa aſſez tranquillement ; mais le 26 l'eſprit qui paroiſſoit être devenu ſage, reprit ſon humeur badine, &

commença le matin par faire un grand bruit dans la cuiſine : on lui auroit pardonné ce jeu, s'il en étoit demeuré là ; mais ce fut bien pis l'après-midi. Le ſieur de S. qui avoue qu'il ſe ſentoit un attrait particulier pour ſon cabinet, auquel pourtant il ne laiſſoit pas de répugner, y étant entré ſur les ſix heures, y fit un tour juſqu'au fond, & revenant vers la porte pour rentrer dans ſa chambre, fut fort ſurpris de la voir ſe fermer toute ſeule, & ſe barricader avec les deux verroux. En même tems les deux volets d'une grande armoire s'ouvrirent derriere lui, & rendirent ſon cabinet un peu obſcur, parce que la fenêtre qui étoit ouverte, ſe trouvoit derriere l'un des volets.

Ce ſpectacle jetta le ſieur de S. dans une frayeur, plus aiſée à imaginer qu'à décrire ; cependant il lui reſta aſſez de ſang froid, pour entendre à ſon oreille gauche une voix diſtincte, qui venoit d'un coin du cabinet, & qui lui ſembloit un pied environ au deſſus de ſa tête, laquelle lui parla en fort bons termes pendant l'eſpace d'un demi-*miſerere*, & lui ordonna en le tutoyant de faire certaine choſe, ſur quoi elle lui a recommandé le ſecret. Ce qu'il a publié, c'eſt qu'elle lui a donné quatorze jours pour l'accomplir ; qu'elle lui a commandé d'aller en un endroit, où il trouveroit des gens qui l'inſtruiroient ſur ce qu'il devoit faire ; & qu'elle l'a menacé de revenir le tourmenter,

s'il manquoit à lui obéir : ſa converſation finit par un adieu.

Après cela le ſieur de S. ſe ſouvint d'être tombé évanoui ſur le bord d'un coffre, dont il a reſſenti de la douleur dans le côté. Le grand bruit & les cris qu'il fit enſuite, firent accourir pluſieurs perſonnes, qui ayant fait des efforts inutiles pour ouvrir les portes du cabinet, alloient l'enfoncer avec une hache, lorſqu'ils entendirent le ſieur de S. ſe traîner vers la porte, qu'il ouvrit avec beaucoup de peine. Dans le deſordre où il parut, & hors d'état de parler, on le porta près du feu, & enſuite ſur ſon lit, où il éprouva toute la compaſſion du grand Prince, dont j'ai déja parlé, qui accourut au premier bruit de cet événement. Son Alteſſe ayant fait viſiter tous les coins & recoins de la maiſon, où l'on ne trouva perſonne, voulut faire ſaigner le ſieur de S. mais ſon chirurgien ne lui ayant point trouvé de pouls, ne crut pas qu'il le pût ſans danger.

Lorſqu'il fut revenu de ſon évanouiſſement, Son Alteſſe, qui vouloit découvrir la vérité, l'interrogea ſur ſon aventure ; mais elle n'apprit que les circonſtances, dont j'ai parlé, le ſieur de S. lui ayant proteſté qu'il ne pouvoit, ſans courir riſque de la vie, lui en dire davantage. L'eſprit n'a point fait parler de lui pendant quinze jours ; mais ce terme expiré, ſoit que ſes ordres n'euſſent pas été fidelement exé-

cutés, ou qu'il fût bien-aiſe de venir remercier le ſieur de S. de ſon exactitude, comme il étoit pendant la nuit couché dans un petit lit près d'une fenêtre de ſa chambre, Madame ſa mere dans le grand lit, & un de ſes amis dans un fauteuil auprès du feu, ils entendirent tous trois frapper pluſieurs fois contre la muraille, & donner un ſi grand coup contre la fenêtre, qu'ils crurent toutes les vitres caſſées. Le ſieur de S. ſe leva dans le moment, & s'en alla dans ſon cabinet, pour voir ſi cet eſprit importun auroit encore quelque choſe à lui dire ; mais il n'y trouva ni n'entendit rien. C'eſt ainſi que finit cette aventure, qui a fait tant de bruit, & qui a attiré à S. Maur tant de curieux.

Faiſons préſentement quelques réflexions ſur les circonſtances les plus fortes & les plus capables de faire impreſſion.

Le bruit qui a été entendu pluſieurs fois pendant la nuit par le maître, la ſervante & les voiſins, eſt tout-à-fait équivoque ; & les perſonnes les plus prévenues ne ſauroient diſconvenir qu'il a pu être produit par différentes cauſes toutes naturelles.

On peut répondre la même choſe des papiers qu'on a entendu feuilleter, puiſqu'un petit vent ou une ſouris ont pu les agiter.

Le mouvement du lit a quelque choſe de plus grave, parce qu'on en rapporte pluſieurs témoins ; mais j'eſpere qu'une réflexion nous diſ-

penſera d'avoir recours à des bras fantaſtiques, pour l'expliquer.

Repréſentons-nous un lit, ſous les pieds duquel il y a des roulettes; une perſonne, dont l'imagination eſt frappée, ou qui a envie de ſe réjouir, en effrayant ſes domeſtiques, eſt couchée deſſus, & s'agite beaucoup, en ſe plaignant qu'elle eſt tourmentée; eſt-il ſurprenant qu'on voie remuer ce lit, ſur-tout le plancher de la chambre étant frotté? Mais, dit-on, il y a des témoins, qui ont même fait des efforts inutiles pour empêcher ce mouvement. Qui ſont ces témoins? Deux ſont de jeunes gens aux gages du patient, auſquels la frayeur cauſoit un tremblement univerſel, & qui n'étoient pas capables d'examiner les reſſorts ſecrets qui cauſoient ce mouvement; & l'autre, qu'on peut regarder comme le plus conſidérable, a dit depuis à pluſieurs perſonnes qu'il voudroit pour dix piſtoles n'avoir pas aſſuré qu'il avoit vu ce lit remuer tout ſeul.

A l'égard de la voix, dont on a conſervé le ſecret avec tant de ſoin, comme il n'y en a aucun témoin, nous n'en ſaurions juger que par l'état où l'on trouva dans ce moment celui qui avoit été favoriſé de cette prétendue révélation.

Des cris redoublés d'un homme, qui entendant enfoncer la porte de ſon cabinet, ouvre les verroux, qu'il avoit apparemment fermés lui-même, ſes yeux égarés, & le deſordre ex-

traordinaire qui parut dans toute sa personne, l'auroient fait prendre par les anciens payens pour une sybille pleine de son enthousiasme, & nous doivent paroître plutôt des suites de quelques mouvemens convulsifs, que de l'entretien d'une substance spirituelle.

Enfin les coups donnés sur la muraille & sur les vitres, & avec une extrême violence pendant la nuit, en présence de deux témoins, pourroient faire quelque impression, si l'on étoit sûr que le patient, qui étoit couché directement sous la fenêtre dans un petit lit, n'y eût eu aucune part; car des deux témoins qui ont entendu ce bruit, l'un étoit la mere, & l'autre un ami particulier, qui même faisant réflexion sur ce qu'il a vu & entendu, publie que ce ne peut être que l'effet d'un maléfice.

Quelque bien que vous vouliez à ce pays-ci, je ne crois pas, Monsieur, que ce que je viens de remarquer sur les circonstances de l'aventure, vous engage à croire qu'il a été honoré d'une apparition angélique; je crains bien plutôt que l'attribuant au dérangement de l'imagination, vous n'accusiez la subtilité de l'air qui y regne, d'avoir causé ce desordre. Comme j'ai intérêt que vous ne fassiez pas cette injure au climat de S. Maur, je me trouve obligé d'ajouter quelque chose à ce que j'ai dit de la personne dont il s'agit, afin de vous en faire connoître le caractere.

Il ne faut pas être fort expert en l'art de la physionomie, pour remarquer sur son visage que la mélancolie domine dans son tempérament. Cette humeur noire, jointe à la fievre qui le tourmentoit depuis quelque tems, portoit dans son cerveau des vapeurs, qui pouvoient bien lui faire croire qu'il entendoit tout ce qu'il a publié, outre que l'envie de se donner un divertissement en effrayant ses domestiques, peut bien l'avoir engagé à feindre plusieurs choses, lorsqu'il a vu que l'aventure étoit venue aux oreilles d'un Prince, duquel il appréhendoit que son badinage ne lui fît tort. Ainsi je pense, Monsieur, que vous jugerez comme moi, que le rapport du célebre médecin Marescot, au sujet de la fameuse Marthe Brossier, convient parfaitement à notre mélancolique, & explique bien son aventure : *A natura multa, plura ficta, à dæmone nulla.*

Son tempérament lui a fait imaginer, voir & entendre beaucoup de choses ; il en a feint encore davantage, pour soutenir ce que son égarement ou son jeu lui avoient fait avancer ; & aucune sorte d'esprit n'a eu part à son aventure. Sans m'arrêter à rapporter plusieurs effets de sa mélancolie, je remarquerai seulement qu'un embarquement qu'il fit l'un des jours gras derniers, partant à dix heures du soir, pour faire sur la riviere le tour de la presqu'isle de S. Maur, dans un bateau, où il s'étoit empaillé à cause du froid, a paru si singulier au

grand

grand Prince dont j'ai parlé, qu'il s'eſt donné la peine de l'interroger ſur les motifs d'un pareil voyage à une heure ſi indue.

J'ajouterai que le diſcernement de S. A. lui a fait aiſément juger d'où procédoit ſon aventure, & que la conduite qu'elle a tenue en cette occaſion, a bien fait connoître qu'il n'eſt pas facile de la tromper. Je ne crois pas qu'il me ſoit permis d'omettre le jugement que M. de S. le pere, qui eſt un homme d'un mérite diſtingué, porta de l'aventure de ſon fils, lorſqu'il en apprit à Paris les circonſtances par une lettre de ſon épouſe, qui étoit à S. Maur: il dit à pluſieurs perſonnes qu'il étoit perſuadé que l'eſprit qui agiſſoit en cette occaſion, étoit celui de ſa femme & de ſon fils. L'auteur de la relation a eu raiſon de faire ſes efforts pour affoiblir un pareil témoignage; mais je ne ſais s'il ſe flatte d'y avoir réuſſi, en diſant que celui qui l'a rendu eſt un eſprit fort, & qui ſe fait honneur d'être de l'opinion à la mode ſur le fait des eſprits.

Enfin pour fixer votre jugement, & terminer agréablement cette petite diſſertation, dans laquelle vous m'avez engagé, je ne ſais rien de meilleur que de vous rapporter les paroles d'une Princeſſe (*a*), qui n'eſt pas moins diſtinguée à

(*a*) Madame la Ducheſſe mere, fille du feu Roi Louis XIV. & mere de M. le Duc dernier mort, de M. le Comte de Charolois, & de M. le Comte de Clermont.

la cour par la délicateſſe de ſon eſprit, que par la grandeur de ſon rang & par les charmes de ſa perſonne. Comme on s'entretenoit en ſa préſence de la ſingularité de l'aventure qui ſe paſſoit à S. Maur : Pourquoi vous étonner ſi fort, dit-elle avec cet air gracieux qui lui eſt ſi naturel ? Eſt-il ſurprenant que le fils ait commerce avec des eſprits, puiſque la mere voit trois fois toutes les ſemaines le Pere éternel ? Cette femme eſt bienheureuſe, ajouta cette ſpirituelle Princeſſe ; pour moi, je ne demanderois d'autre faveur, que de le voir une ſeule fois en ma vie.

Riez avec vos amis de cette agréable réflexion ; mais ſur-tout gardez-vous bien, Monſieur, de rendre ma lettre publique : c'eſt la ſeule recompenſe que je vous demande de l'exactitude avec laquelle je vous ai obéi dans une occaſion ſi délicate. Je ſuis, Monſieur, votre très-humble, &c.

A Saint-Maur, ce 8 mai 1706.

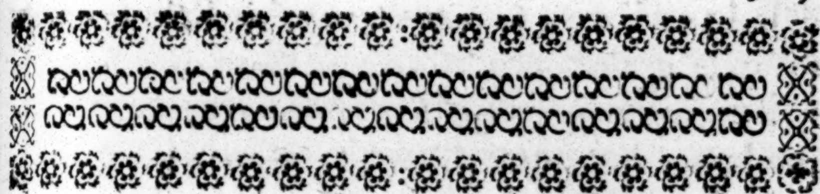
FIN.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier cette Diſſertation ſur ce qu'on doit penſer des Eſprits en général, & de celui de Saint-Maur en particulier ; & je n'y ai rien trouvé qui en doive empêcher l'impreſſion. Fait à Paris le 17 octobre 1706.

Signé, LA MARQUE TILLADET.

Le Privilege du Roi est du 21 *novembre* 1706.



LETTRE DE M. LE MARQUIS *MAFFEI*, SUR LA MAGIE,

Addressée au Révérend Pere Innocent Ansaldi, *de l'Ordre de S. Dominique, traduite de l'Italien de l'Auteur.*

MON REVEREND PERE,

C'Est aux bontés de votre Révérence à mon égard que je dois attribuer la curiosité qu'elle paroit avoir de savoir ce que je pense au sujet du livre que le sieur Jerôme Tartarotti vient de mettre au jour sur les *assemblées nocturnes des sorciers.* J'y réponds avec le plus grand plaisir, & je vais vous en dire mon avis dans le plus grand détail, à condition que vous examinerez ce que je vous en écrirai avec votre pénétration ordinaire, & que vous me direz franchement ce que vous y remarquerez de bien ou de mal, & ce qui vous paroîtra mériter votre approbation ou votre censure. J'avois

déja lu ce livre, & j'en avois fait l'éloge, tant pour la grande érudition que l'auteur y fait paroître, que parce qu'il y réfute très-sensément quelques opinions ridicules, dont on est infatué au sujet des sorciers, & de quelques autres abus aussi dangereux. Mais, à dire la vérité, j'avoue qu'à cela près je suis très-peu porté à l'approuver : si M. Muratori l'a fait par sa lettre, qui a été vue de plusieurs personnes, ou bien il n'a pas lu l'ouvrage en entier, ou nous sommes en cela lui & moi d'un sentiment tout différent. A l'égard du mien, votre Révérence va voir par ce que je lui dirai, qu'il ne s'éloigne point de celui qu'elle a elle-même sur cette matiere, tel qu'elle m'a fait la grace de me le marquer par sa lettre.

I. Dans cet ouvrage on suppose d'abord, comme un principe certain & indubitable, l'existence & la réalité de la magie, & la vérité des effets qu'elle produit, supérieurs, dit-on, à toutes les forces naturelles : on lui donne le nom de *magie diabolique*, & on la définit, *la connoissance de certaines pratiques superstitieuses, telles que des paroles, des vers, des caracteres, des images, des signes, &c. par le moyen desquelles les magiciens viennent à bout de leurs desseins.* Pour moi, je suis fort porté à croire que toute la science des prétendus magiciens n'aboutit qu'à tromper les autres, & à les tromper peut-être eux mêmes, & que cette magie aujourd'hui tant vantée n'est

autre chose qu'une pure chimere. Peut-être même seroit-ce se donner aujourd'hui une peine fort inutile, d'entreprendre de montrer que tout ce qu'on raconte de ces hipogryphes nocturnes (a), de ces prétendus voyages au travers des airs, de ces assemblées & de ces festins des sorciers, n'est que vanité & pure imagination, parce que ces fables détruites n'empêcheront point qu'il n'en reste encore une infinité d'autres, qu'on a débitées, & qui se sont répandues sur le même sujet, & qui, quoique plus folles & plus ridicules que tout ce que nous lisons d'extravagant dans les Romans, sont d'autant plus dangereuses, qu'elles se font croire plus facilement. Ce seroit, au sentiment de bien des gens, faire trop d'honneur à ces sortes de contes, de s'attacher à les réfuter sérieusement, n'y ayant aujourd'hui personne, du moins en Italie, même parmi le peuple, pour peu qu'il ait de sens commun, qui ne se mocque de tout ce qui se dit du sabbat & de ces troupes de sorciers qui vont la nuit par les airs s'assembler dans des lieux écartés pour y danser. Il est vrai que malgré cela, pour peu qu'un homme accrédité, soit parmi les savans, soit parmi les personnes constituées en dignité, soutienne un sentiment, quelque extravagant qu'il soit, il trouvera aussi-

(a) L'Auteur fait ici allusion à l'Hypogriphe, cheval ailé, de l'invention de l'Arioste, qui portoit les Paladins au travers des airs.

tôt des partiſans : on aura beau écrire ou parler au contraire, il n'en ſera pas moins ſuivi ; & il n'eſt gueres poſſible que les choſes ſoient autrement, tant il y a de têtes & de manieres de penſer différentes. Mais il ne s'agit ici que de l'opinion commune, & de ce que l'on croit le plus univerſellement. Mon deſſein n'eſt point de compoſer un ouvrage exprès ſur la magie, ni de m'étendre fort au long ſur cette matiere ; j'expoſerai ſeulement ici en peu de mots les raiſons qui m'obligent à m'en mocquer, & qui me font grandement pencher vers le ſentiment de ceux qui ne la regardent que comme une pure illuſion & une vraie chimere. Je ſuis bien-aiſe d'avertir d'abord qu'on ne doit pas ſe laiſſer éblouir par la vérité des opérations magiques rapportées dans l'ancien Teſtament, comme ſi de-là on pouvoit tirer un argument concluant pour prouver la réalité de la prétendue magie de notre tems. C'eſt ce que je montrerai clairement dans la ſuite de ce diſcours, où j'eſpere faire voir que mon opinion à ce ſujet eſt conforme à l'Ecriture, & fondée ſur la tradition des peres. Parlons donc à préſent des magiciens modernes.

II. S'il y a quelque réalité dans cet art, auquel on attribue tant de merveilles, il doit être l'effet ou d'un ſavoir acquis par l'étude, ou de l'impiété de quiconque renonce à ce qu'il doit à Dieu, pour ſe donner au démon, & pour l'in-

voquer. Il ſemble en effet qu'on veuille quelquefois l'attribuer à une connoiſſance acquiſe, puiſque dans le livre que je combats on parle ſouvent des *vrais myſteres de l'art magique*, & qu'on y aſſure que peu de gens *ſont parfaitement inſtruits des principes ſecrets & difficiles de cette ſcience ;* ce qui n'eſt pas ſurprenant, dit-on, puiſque *la vie de l'homme ſuffiroit à peine*, pour lire tous les livres qui en ont traité. On l'appelle quelquefois *la ſcience magique*, ou *la philoſophie magique :* on en fait remonter l'origine juſqu'au philoſophe Pythagore ; on regarde *l'ignorance de l'art magique*, *comme une des raiſons du petit nombre de magiciens qu'on voit de nos jours.* On ne parle que de l'échelle myſtérieuſe renfermée par Orphée dans l'unité, dans les nombres de deux & de douze ; de l'harmonie de la nature, compoſée des parties proportionnelles, qui ſont l'octave ou la double, & la quinte ou l'une & demie ; de noms étranges & barbares, qui ne ſignifient rien, & auſquels on attribue des vertus ſurnaturelles ; du concert des parties inférieures & ſupérieures de cet univers, qui, quand on le comprend, fait par le moyen de certaines paroles ou de certaines pierres entretenir commerce avec les ſubſtances inviſibles ; de nombres & de ſignes, qui répondent aux eſprits, leſquels préſident aux différens jours, ou aux diverſes parties du corps ; de cercles, de triangles & de pentagones, qui ont le pouvoir de

lier les eſprits ; & de pluſieurs autres ſecrets de même nature, fort ridicules, à dire le vrai, mais très-propres à en impoſer à ceux qui admirent tout ce qu'ils n'entendent point.

III. Mais de quelque épaiſſes ténebres que la nature ſoit pour nous couverte, & quoique nous ne connoiſſions que fort imparfaitement les principes & les propriétés eſſentielles des choſes, qui ne voit cependant qu'il ne peut y avoir aucune proportion, aucun rapport entre des cercles & des triangles que nous traçons, ou de grands mots qui ne ſignifient rien, & les eſprits immatériels ? Peut-on ne pas concevoir que c'eſt une folie de croire que par le moyen de quelques herbes, de certaines pierres, de certains ſignes ou caracteres, on ſe fera obéir des ſubſtances inviſibles, qui nous ſont inconnues ? Que l'homme étudie tant qu'il voudra la prétendue ame du monde, l'harmonie de la nature, le concert & l'influence de toutes les parties qui la compoſent, n'eſt-il pas évident qu'il ne retirera de ſon travail que des termes & des mots, & jamais aucuns effets qui ſoient au deſſus des forces naturelles de l'homme ? Pour ſe convaincre de cette vérité, il ſuffit d'obſerver que les prétendus magiciens ne ſont, & n'ont jamais été rien moins que des gens ſavans, mais au contraire des hommes fort ignorans & ſans lettres. Eſt-il croyable que tant de gens célebres, anciens & modernes, tant d'hommes fameux &

versés en tout genre de littérature, n'eussent jamais pu ou voulu sonder les secrets mysteres de cet art, & les pénétrer? & que de tant de philosophes, dont parle Diogene Laerce, ni Platon, ni Aristote, ni aucun autre ne nous en eût pas laissé quelque traité? Il seroit inutile de vouloir se rejetter sur ce que le monde en pensoit alors. Ne sait-on pas de combien d'erreurs il a été infatué dans tous les tems, & qui, pour être communes, n'en étoient pas moins des erreurs? Ne croyoit-on pas généralement autrefois qu'il n'y avoit point d'antipodes; que, selon que les poulets sacrés avoient mangé ou non, il étoit permis ou défendu d'en venir aux mains avec l'ennemi; que les statues des Dieux avoient parlé, ou changé de situation? Que l'on joigne à tout cela toutes les fourberies & les subtilités que les charlatans mettoient en usage pour tromper les peuples, & leur faire illusion: après cela sera-t-on surpris qu'ils aient réussi à leur en imposer, & à leur en faire accroire? Mais qu'on ne s'imagine pas pourtant que tout le monde ait été leur dupe, & que parmi tant de gens crédules & aveugles il ne se soit pas toujours trouvé des hommes sensés & clairvoyans, qui aient apperçu la vérité.

IV. Pour nous en convaincre, considérons seulement ce qu'en a pensé un ancien des plus savans, & l'on peut dire un des plus curieux & des plus attentifs observateurs des merveilles de

la nature. Je parle de Pline, qui s'exprime ainsi au commencement de son trentieme livre (*a*): *Jusqu'ici j'ai fait voir dans cet ouvrage, toutes les fois qu'il a été nécessaire & que l'occasion s'en est présentée, combien il y a peu de réalité dans tout ce qui se dit de la magie; & je continuerai à le faire encore dans la suite. Mais, parce que pendant plusieurs siecles cet art de tous le plus trompeur a été en grand crédit chez plusieurs peuples, je pense qu'il est à propos d'en parler plus au long.* Il avoit déja dit ailleurs (*b*): *Il n'y a point d'hommes plus habiles que les magiciens à cacher leurs fourberies*; & dans sept à huit autres endroits (*c*) il s'attache à relever *leurs mensonges, leurs tromperies*, *la vanité de leur art*, & à s'en mocquer. Mais à quoi l'on doit sur-tout faire attention, c'est à un argument invincible qu'il rapporte contre cet art prétendu. Car après avoir fait l'énumération des diverses especes de magie que l'on employoit avec différentes sortes d'instrumens, & de plusieurs manieres différentes, & dont on se promettoit des effets *tout divins* (*d*), c'est-à-dire,

(*a*) Magicas vanitates sæpiùs quidem antecedentis operis parte, ubicunque causæ locusque poscebant, coarguimus, detegemusque etiamnùm: in paucis tamen digna res est, de qua plura dicantur, vel eo ipso quòd fraudulentissima artium plurimùm in toto terrarum orbe, plurimisque sæculis valuit.

(*b*) Ut est Magorum solertia occultandis fraudibus sagax. *lib.* 29. *cap.* 3.

(*c*) *Lib.* 26. *cap.* 4. *lib.* 27. *cap.* 8. *lib.* 28. *cap.* 13. *lib.* 29. *cap.* 4. *lib.* 37. *cap.* 9, *&c.*

(*d*) Divina promittit; præterea umbrarum inferiorumque colloquia. *lib.* 30. *cap.* 2.

supérieurs à toutes les forces de la nature, même de pouvoir *s'entretenir avec les manes & les ames des morts*; il ajoute (*a*) : *Mais de nos jours l'Empereur Néron a découvert qu'en tout cela il n'y a que tromperie & que vanité. Jamais Prince*, dit-il un peu plus bas (*b*), *ne rechercha avec plus d'empressement à se rendre habile dans aucun autre art; & comme il étoit le maître du monde, il est certain qu'il ne manqua ni de richesses, ni de forces, ni d'esprit, ni d'aucun autre secours nécessaire pour y réussir. Quelle plus forte preuve peut-on avoir de la fausseté de cet art, que de voir que Néron y a renoncé?* Suétone nous apprend aussi (*c*) *que ce Prince employa inutilement des sacrifices magiques pour évoquer les manes de sa mere, & pour lui parler*. Pline dit encore (*d*) que *Tiridate le mage* (car c'est ainsi que l'on doit lire, & non pas *Tiridate le grand*, comme porte l'édition du P. Hardouin,) s'étant rendu à la cour de Néron, &

(*a*) Quæ omnia ætate nostrâ Princeps Nero vana, falsaque comperit.

(*b*) Nemo unquam ulli artium validiùs favit. Ad hæc non opes ei defuere, non vires, non discendi ingenium, aliaque, non patiente (*il faut lire* non alia ei parente,) mundo. Immensum & indubitatum exemplum est falsæ artis, quam dereliquit Nero.

(*c*) Quin & facto per magos sacrificio, evocare manes, & exorare tentavit. *Suet. in Ner. cap.* 34.

(*d*) Magos secum adduxerat, magicis etiam cœnis eum initiaverat : non tamen, cùm regnum ei daret, hanc ab eo recipere artem valuit. Proinde ita persuasum sit, intestabilem, irritam, inanem esse; habentem tamen quasdam veritatis umbras, sed in his veneficas artes pollere, non magicas. *Plin. lib.* 30. *cap.* 2.

ayant amené plusieurs mages avec lui, initia ce Prince dans tous les mysteres de la magie. Cependant, ajoute-t-il, *Néron eut beau lui faire présent d'un Royaume, il ne put obtenir de lui la connoissance de cet art : ce qui doit nous convaincre que cette science détestable n'est que vanité; ou que, s'il s'y rencontre quelque ombre de verité, ses effets réels tiennent moins de l'art magique, que de l'art d'empoisonner*. Seneque, qui de même étoit fort habile, après avoir rapporté une loi des douze tables, *qui défendoit d'employer les enchantemens pour faire périr les biens de la terre*, y fait ce commentaire (*a*) : *Nos peres encore grossiers & ignorans s'étoient imaginés que par le moyen des enchantemens on pouvoit attirer la pluie sur la terre, ou l'empêcher de tomber; mais aujourd'hui il est si clair que l'un & l'autre est impossible, que, pour en être convaincu, il n'est pas nécessaire d'être philosophe.* Il seroit inutile de rassembler ici une infinité de passages des anciens, qui prouvent tous la même chose; on pourra seulement consulter le livre qu'Hipocrate a écrit sur le mal caduc, qui passoit communément pour être un effet de la vengeance des Dieux, & qu'on appelloit pour cette raison *le mal sacré*. On verra comment il s'y mocque *des magiciens & des charlatans*, qui se vantoient

(*a*) Apud nos in duodecim tabulis cavebatur, ne quis alienos fructus excantasset. Rudis adhuc antiquitas credebat, & attrahi imbres cantibus, & repelli : quorum nihil posse fieri tam palam est, ut hujus rei causâ nullius philosophi schola intranda sit. *Senec. Nat. Qu. l. 4. c. 7.*

de le guérir par leurs enchantemens & leurs expiations : il y fait voir que par la profeſſion qu'ils faiſoient de pouvoir obſcurcir le ſoleil, faire deſcendre la lune ſur la terre, donner du beau ou du mauvais tems, procurer l'abondance ou la ſtérilité, ils ſembloient vouloir attribuer à l'homme plus de pouvoir qu'à la Divinité même, montrant par-là bien moins de religion que *d'impiété, & prouvant qu'ils ne croyoient point de Dieux.* Je ne parle point des fables & des contes inventés par Philoſtrate, au ſujet d'Apollonius de Thyane ; ils ont été ſuffiſamment réfutés par les plus excellentes plumes. Mais je ne dois pas oublier d'avertir que le nom de magie a été ſouvent pris en bonne part pour une ſcience peu commune & une eſpece de philoſophie plus ſublime. C'eſt en ce ſens qu'on doit l'entendre dans cet endroit de Pline, où il dit (*a*), quoique d'une maniere aſſez obſcure, que Pythagore, Empédocle, Démocrite & Platon voyagerent beaucoup pour s'en inſtruire. Du reſte on eſt naturellement porté à attribuer à la ſorcellerie tout ce qui paroit nouveau & merveilleux. N'avons-nous pas auſſi paſſé pour magiciens, M. Seguier & moi, dans l'eſprit de quelques perſonnes, par ce que dans nos expériences de l'électricité on nous voyoit allumer ſans peine des chandelles éteintes, en les approchant de l'eau froide ; ce qui paroiſſoit alors inoui, & ce que bien des

(*a*) *Plin. lib.* 30. *cap.* 1.

gens soutiennent encore fermement aujourd'hui ne pouvoir se faire que par un pacte tacite ? Il est vrai que dans les effets de l'électricité il y a quelque chose de si extraordinaire & de si merveilleux, qu'on seroit beaucoup plus porté à excuser les personnes qui auroient de la peine à les croire naturels, que ceux qui ont été imaginer des pactes tacites pour des choses qu'il étoit beaucoup plus facile d'expliquer naturellement.

V. De ce qui vient d'être dit, il résulte évidemment qu'il y a de la folie à croire que par la voie de l'étude & du savoir on puisse jamais parvenir à aucun de ces effets merveilleux qu'on attribue à la magie, & que c'est profaner le nom de science, de le donner à une imposture aussi grossierement imaginée : reste donc que ces effets prétendus puissent être produits par une vertu diabolique. En effet on lit dans l'ouvrage en question que tous les effets de la magie *doivent s'attribuer à l'opération du démon*; *que c'est en vertu du pacte exprès ou tacite qu'il a fait avec lui*, *que* le magicien *opere tous ces prétendus prodiges*; *& que c'est eu égard aux différens effets de cet art*, *& aux différentes manieres dont ils sont produits*, *que les auteurs l'ont depuis divisé en plusieurs classes.* Mais je prie d'abord le lecteur de considérer sérieusement s'il est croyable que, dès qu'il en prendra fantaisie à quelque misérable femmelette ou à quelque malheureux fripon, Dieu, dont la sagesse & la bonté sont infinies, veuille jamais permettre

permettre que le démon leur apparoiſſe, qu'il les inſtruiſe, qu'il leur obéiſſe, & qu'ils faſſent pacte avec lui. Eſt-il croyable que pour complaire à un ſcélérat, il accorde au démon le pouvoir d'exciter des tempêtes, de ravager par la grêle toute une contrée, de faire ſouffrir les plus grands maux à de petits innocens, & même quelquefois *de donner la mort aux hommes par le moyen de la magie*? Croit-on pouvoir ajouter foi à de pareilles choſes ſans offenſer Dieu, & ſans marquer une défiance trop injurieuſe de ſa toute-puiſſance? Il m'eſt arrivé pluſieurs fois, ſurtout lorſque j'étois dans les armées, d'apprendre que quelques miſérables s'étoient donnés au diable, & l'avoient appellé à eux avec les blaſphêmes les plus horribles, ſans que pour cela il leur fût apparu, ni que leurs tentatives euſſent jamais été ſuivies d'aucun ſuccès. Et certes, ſi pour obtenir ce que promet l'art magique, il ſuffiſoit de renier Dieu & d'invoquer le démon, que de gens prendroient bientôt cet affreux parti! Combien d'impies ne voit-on pas tous les jours, pour avoir de l'argent, pour ſe venger d'une perſonne, pour ſatisfaire un deſir criminel, ſe porter ſans remors aux plus grands excès? Combien de miſérables, qui ſouffrent dans les priſons, aux galeres ou autrement, auroient recours au démon pour ſortir de peine? Il me ſeroit aiſé de rapporter ici grand nombre d'hiſtoriettes fort curieuſes, de perſonnes que l'on

croyoit généralement enſorcelées, de maiſons infeſtées par des eſprits, ou de chevaux panſés par des folets, que j'ai vues moi-même en différens tems & en différens lieux ſe réduire enfin à rien. Ce que je puis certifier, eſt que deux religieux très-ſenſés, qui avoient exercé l'office d'inquiſiteurs, l'un pendant vingt-quatre ans, l'autre pendant vingt-huit, m'ont aſſuré que de différentes accuſations de ſorcellerie, qui leur avoient été déférées, & qui paroiſſoient bien prouvées, après les avoir examinées avec ſoin & maturité, ils n'en avoient trouvé aucune qui ne fût pure fourberie. Comment peut-on s'imaginer que le démon, qui eſt le pere du menſonge, apprenne aux magiciens le véritable ſecret de cet art, & que cet eſprit plein d'orgueil, dont il eſt la ſource, enſeigne à un enchanteur le moyen de le forcer à lui obéir? Dès qu'on veut ſe mettre au deſſus de quelques vieux préjugés, qui font excuſer ceux, leſquels dans les ſiecles paſſés donnoient croyance à ces folies, peut-on ajouter foi à certaines opinions extravagantes, comme à ce qu'on raconte des démons incubes & ſuccubes, du commerce deſquels on veut que naiſſent des enfans? Qui croiroit aujourd'hui qu'Ezzelin fût fils d'un folet? Mais ſe peut-il rien imaginer de plus étrange que ce qui ſe dit des pactes tacites? On veut que quand quelqu'un, de quelque pays qu'il ſoit, & quelque éloigné qu'il puiſſe être, aura fait pacte

avec le diable, que toutes les fois qu'il dira certaines paroles, ou fera certains ſignes, il s'enſuivra un certain effet; ſi, moi qui ſuis parfaitement ignorant de cette convention, je viens à dire les mêmes paroles, ou à faire les mêmes ſignes, le même effet doive s'enſuivre. On veut que qui fait pacte avec le démon, ait droit de l'obliger à produire un certain effet, non-ſeulement quand il fera lui-même, par exemple, certaines figures, mais encore toutes les fois qu'elles ſeront faites par telle autre perſonne qu'on voudra, en quelque tems, en quelque lieu que ce ſoit, & quoique l'intention ſoit toute différente. Certes rien n'eſt plus propre que ces opinions à nous humilier, & à nous faire connoître combien l'homme doit peu compter ſur les foibles lumieres de ſon eſprit. De tous les faits extraordinaires qu'on dit avoir été produits par des pactes tacites, pluſieurs ſont abſolument faux, d'autres ſont arrivés tout autrement qu'on ne les raconte; quelques-uns ſont vrais, mais très-naturels, & tels que pour les expliquer il n'eſt nullement beſoin de recourir au démon.

VI. L'évidence de ces raiſons ſemble ſuffire pour prouver que tout ce qui ſe dit aujourd'hui de la magie n'eſt que chimere; mais parce que répondant aux ſolides difficultés qui lui étoient propoſées par M. le comte Rinaldi Carli, l'auteur du livre prétend que la nier eſt une opinion hérétique & condamnée par les loix, il eſt à

propos d'examiner encore cet article. Pour premiere preuve de sa réalité, on rapporte le consentement général de tous les hommes, la tradition de tous les peuples, des histoires & des témoignages à l'infini de théologiens, de philosophes, de jurisconsultes; d'où l'on conclut que l'on ne peut en nier l'existence, *ou la révoquer en doute, sans sapper par les fondemens ce qui s'appelle foi humaine.* Mais le peu que j'ai dit au nombre IV. suffit seul pour prouver combien est faux ce qu'on avance de ce prétendu consentement général. Horace, qui passe pour avoir été un des plus sages & des plus éclairés d'entre les anciens, compte au contraire au nombre des vertus nécessaires à un honnête homme, de n'ajouter aucune foi à ce qui se publie de la magie, & de s'en rire. Son ami se croyant fort vertueux, parce qu'il n'étoit point avare: *Cela ne suffit pas*, dit-il, *êtes-vous exempt de tout autre vice & de tout autre défaut, sans ambition, sans colere, sans crainte de la mort* (*a*)? *Vous mocquez-vous de tout ce qui se dit des songes, des opérations magiques, des miracles, des sorcieres, des revenans & des prodiges de la Thessalie*, c'est-à-dire en un mot, de toute espece de magie? Quel est le but de Lucien dans son dialogue, intitulé, *Philopseudès*, sinon de tourner l'art magique en

(*a*) Somnia, terrores magicos, miracula, sagas,
Nocturnos lemures, portentaque Thessala rides?
Horat. lib. 2. ep. 2.

ridicule? Et n'eſt-ce pas auſſi ce qu'il s'eſt propoſé dans cet autre, qui a pour titre, *l'Ane*, d'où Apulée a tiré ſon *Ane d'or*? Il eſt aiſé de s'appercevoir que dans tout cet ouvrage, où il parle ſi ſouvent du pouvoir qu'on attribuoit à la magie, de faire remonter les fleuves vers leur ſource, d'arrêter le cours du ſoleil, d'obſcurcir les étoiles, & de contraindre les Dieux mêmes à lui obéir, il n'a eu d'autres vues que de s'en mocquer; ce qu'il n'auroit certainement pas fait, s'il l'eût crue capable de produire, comme on le prétend, des effets ſupérieurs à toutes les forces de la nature. C'eſt donc en badinant, & par ironie, qu'il dit qu'on voit s'opérer des prodiges *par le pouvoir invincible de la magie*, (a) *& par la néceſſité aveugle qu'elle impoſe aux Dieux mêmes de lui obéir*. Le pauvre homme penſant devoir être changé en oiſeau, avoit eu la douleur de ſe voir métamorphoſé en âne par la mépriſe d'une femme, qui par empreſſement s'étoit trompée de boëte, & lui avoit donné d'un onguent pour un autre. Les termes les plus ordinaires, dont les anciens ſe ſervoient en parlant de la magie, étoient ceux de *jeu* & de *badinage*; ce qui fait bien voir qu'ils n'y reconnoiſſoient rien de réel. Saint Cyprien parlant des myſteres des magiciens, les appelle (b) *des opérations pernicieuſes & badines. Si par*

(a) Inexpugnabili magicæ diſciplinæ poteſtate, &c. *lib.* 3.
(b) Ad perniciosa & ludicra. *Cypr. de Idol.*

leurs prestiges & par leur badinage, dit Tertullien (*a*), *les charlatans semblent opérer plusieurs prodiges;* & dans son traité de l'ame il s'écrie: (*b*) *Que dirons-nous donc de la magie? Ce que presque tout le monde en dit, que ce n'est que fourberie.* Arnobe l'appelle (*c*) *les jeux de l'art magique*; & sur ces paroles de Minutius Felix (*d*): *Tous les prodiges qu'ils semblent opérer par leur badinage*, son commentateur remarque que ce mot de *badinage* est en cet endroit le terme propre. Cette maniere de s'exprimer fait voir quel étoit alors le sentiment commun de tous les gens sages. *Que le métayer*, dit Columelle, (*e*) *ne fréquente ni les devins ni les sorcieres, parce que par leurs vaines superstitions les uns & les autres jettent les ignorans dans la dépense, & de-là les conduisent au crime.* Nous apprenons de Suidas *qu'on nommoit magiciens ceux qui se remplissoient la tête de vaines imaginations.* Ainsi c'est avec raison que parlant d'un de ces imposteurs, le Dante a dit: (*f*) *Il savoit tout le badinage & toutes les fourberies de la magie.* Il n'est donc pas vrai que

(*a*) Si multa miracula circulatores præstigiis ludunt. *Tertull. Apol. cap.* 23.

(*b*) Quid ergo dicemus magiam? quod omnes penè, fallaciam. *Idem, de An. cap.* 57.

(*c*) Magicarum artium ludi. *Arn. lib.* 1.

(*d*) Quidquid miraculi ludunt. . . . Ludere hac in re proprium vocabulum.

(*e*) Haruspices sagasque, quæ utraque genera vanâ superstitione rudes animos ad impensas, ac deinceps ad flagitia compellunt, ne admiserit. *Colum. lib.* 1. *cap.* 8.

(*f*) Delle magiche frodi seppe il givoco. *Dant. Inf. c.* 20.

jamais on ait cru généralement la réalité de l'art magique ; & ſi de nos jours on vouloit recueillir les voix des gens de lettres & les ſentimens des plus célebres académies, je ſuis perſuadé que de dix à peine s'en trouveroit-il un ou deux, qui fuſſent convaincus de ſon exiſtence. Ce ne ſeroit pas du moins un des ſavans amis de l'auteur du livre en queſtion, qui ayant été conſulté par celui-ci ſur cette matiere, lui répond en ces termes : *La magie eſt un art ridicule, qui n'a de réalité que dans la tête d'un fol, lequel s'imagine pouvoir porter le diable à ſatisfaire tous ſes deſirs.* J'ai lu dans quelques catalogues, qui nous viennent d'Allemagne, que l'on ſe prépare à donner au public une *bibliotheque magique, oder grundliche Nagrichen, &c.* C'eſt un vaſte recueil de différens écrits, tendant tous à prouver la vanité & l'inſuffiſance de la magie. On doit obſerver que les poëtes ont beaucoup contribué à donner la vogue à toutes ces imaginations. Sans cette ſource féconde que devenoient les fictions d'Homere les plus ingénieuſes ? On peut en dire autant de l'Arioſte & de nos autres poëtes modernes. Au reſte on ne doit pas oublier ce que j'ai remarqué plus haut, en parlant de Pline, que dans les auteurs anciens le terme de magie eſt ſouvent équivoque ; car dans certains pays on donnoit le nom de mages ou de magiciens à ceux qui faiſoient une profeſſion particuliere de s'appliquer à l'étude de l'aſtro-

nomie, de la philosophie, de la médecine; dans d'autres on appelloit ainsi les philosophes d'une certaine secte : on peut consulter sur cela la préface de Diogene Laërce. Platon écrit qu'en Perse par le nom de magie on entendoit *le culte des Dieux* (*a*). *Suivant un grand nombre d'auteurs*, dit Apulée dans son apologie, (*b*) *les Perses appellent mages ceux à qui nous donnons le nom de prêtres*. S. Jerôme écrivant contre Jovinien, s'exprime ainsi (*c*) : *Eubule, qui a écrit l'histoire de Mithras en plusieurs volumes, raconte que chez les Perses on distingue trois sortes de mages, dont les premiers sont ceux qui sont les plus savans & les plus éloquens, &c.* Malgré cela il ne laisse pas de se trouver des gens, qui confondent la chimere de la prétendue magie diabolique avec la magie philosophique, comme l'a fait Corneille Agrippa dans ses livres *de la philosophie secrette*.

VII. Une autre raison qu'on apporte pour prouver la réalité & le pouvoir de l'art magique, est que les loix décernent la peine de mort contre les enchanteurs. *Quelle idée*, dit-on, *pourrions-nous avoir des anciens législateurs, si nous les croyions capables d'avoir recours à des peines si ri-*

(*a*) *Plat. in Alcib.* 1.

(*b*) Quod ego apud plurimos lego, Persarum linguâ magus est, qui nostrâ sacerdos. *Apul. Apol.* 1.

(*c*) Eubulus quoque, qui historiam Mithræ multis voluminibus explicavit, narrat apud Persas tria genera magorum, quorum primos, qui sint doctissimi & eloquentissimi, &c. *Hier. adv. Jov. tom.* 2. *p.* 344.

goureuses, pour réprimer une chimere, un art qui ne produit aucun effet ? Sur quoi il eſt à propos d'obſerver qu'en ſuppoſant cette erreur univerſellement répandue, il ne ſeroit pas impoſſible que ceux mêmes qui ont fait les loix, s'en fuſſent laiſſés prévenir; auquel cas on pourroit faire à leurs loix le même commentaire que Séneque appliquoit, comme on l'a vu plus haut, à celle des douze tables. Mais je vais plus loin. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler des peines ſagement décernées dans l'Ecriture contre l'impiété des Cananéens, qui joignoient à l'idolatrie la magie la plus outrée. A l'égard des loix Grecques, dont les auteurs nous ont conſervé un ſi grand nombre, je ne me ſouviens point qu'en aucun endroit elles faſſent mention de ce crime, ni qu'elles le ſoumettent à aucune peine. Je puis en dire de même des loix Romaines contenues dans le digeſte. Il eſt vrai que dans le code de Théodoſe, & dans celui de Juſtinien, il y a un titre entier concernant les *malfaiteurs*, où ſe trouvent beaucoup de loix qui condamnent à la mort la plus cruelle les magiciens de toute eſpece; mais n'eſt-on pas forcé d'avouer que cette condamnation étoit très-juſte ? Ces miſérables ſe vantoient de pouvoir cauſer à leur fantaiſie des calamités & des mortalités publiques; dans cette vue ils tenoient leurs charmes & leurs noirs complots les plus ſecrets qu'il leur étoit poſſible: c'eſt ce qui fait dire à l'Empereur Conſ-

tans (*a*) : *Que tous les magiciens, en quelque endroit de l'Empire qu'ils se trouvent, soient regardés comme les ennemis publics du genre humain.* Qu'importe en effet qu'ils se vantassent faussement, & que leurs tentatives fussent inutiles ? *Dans les maléfices*, dit la loi (*b*), *c'est la volonté, non l'événement, qui fait le crime.* Aussi Constantin veut-il que l'on fasse grace à ceux d'entre eux (*c*) qui faisoient profession de guérir les hommes par cette voie, & de conserver les biens de la terre. Mais ordinairement les vues de ces sortes de gens ne tendoient qu'au mal : voilà pourquoi les loix ordonnent qu'ils soient regardés (*d*) *comme des ennemis publics.* Le moindre mal dont on pouvoit les accuser, étoit de faire illusion au peuple, de séduire les simples, & de causer par-là une infinité de troubles & de desordres. Outre cela, de combien de crimes ne se rendoient-ils pas coupables dans l'usage de leurs sortileges ? C'est ce qui porta l'Empereur Valentinien à décerner la peine de mort (*e*) *contre quiconque travailleroit de nuit par des prieres impies & des sacrifices détestables à des opé-*

(*a*) Humani generis inimici credendi sunt. *Cod. Th. lib.* 9. *tit.* 16. *l.* 6.

(*b*) In maleficiis voluntas spectatur, non exitus. *D. lib.* 48. *tit.* 8. *l.* 14.

(*c*) *Cod. Th. de malef. leg.* 3.

(*d*) Communis hostem salutis. *Leg.* 11.

(*e*) Ne quis deinceps nocturnis temporibus, aut nefarias preces, aut magicos apparatus, aut sacrificia funesta celebrare conetur. *Leg.* 7.

rations magiques. Quelquefois même ils se servoient adroitement de quelque autre voie pour procurer le mal qu'ils vouloient faire ; après quoi ils faisoient entendre qu'on devoit l'attribuer au pouvoir de leur art. Mais à quoi bon tant de raisons ? N'est-il pas certain que le premier pas que faisoient ceux qui avoient recours à la magie, étoit de renoncer à Dieu & à Jésus-Christ, & d'invoquer le démon ? La magie n'étoit elle pas regardée comme une espece d'idolatrie, & cela n'étoit-il pas suffisant pour rendre ce crime capital ? Falloit-il en faire dépendre la punition de l'événement ? Honorius ordonna qu'on traitât ces sortes de gens dans toute la rigueur des loix, (*a*) *à moins qu'ils ne promissent de se conformer a l'avenir à ce que la religion catholique exige, après avoir brulé eux-mêmes en présence des Evêques les écrits pernicieux qui servoient à entretenir leur erreur.*

VIII. Ce qu'il y a d'admirable, est que si jamais quelqu'un s'est mocqué de la magie, ce doit être certainement l'auteur dont il s'agit, puisque tout son livre ne tend qu'à prouver qu'il n'y a point de sorcieres, & que tout ce que l'on en dit n'est que folie & pure chimere. S'il en est ainsi, la question est décidée. Mais ce qui a lieu de surprendre, est qu'en même tems

(*a*) Nisi parati sint, codicibus erroris proprii sub oculis Episcoporum incendio crematis, catholicæ religionis cultui fidem tradere. *Leg.* 12.

on soutienne qu'à la vérité il n'y a point de sorcieres, mais qu'il y a des magiciennes; que la sorcellerie n'est qu'une chimere, mais que la magie diabolique est très-réelle. N'est-ce pas là, comme il semble à quelques-uns, nier & affirmer en même tems la même chose sous différens noms? Tibulle n'avoit garde de connoître ces différences, lorsqu'il disoit: (a) *Comme me l'a promis une sorciere, dont les opérations magiques ne trompent jamais.* En traitant dans ce livre de la *sorcellerie* & de la *magie*, on assure que *le démon intervient dans l'une & dans l'autre, & que l'une & l'autre operent des prodiges.* Mais si cela est il est impossible de trouver entre elles aucune différence. Si l'une & l'autre operent des prodiges, & cela par l'intervention du démon, leur essence est donc la même. Après cela n'y a-t-il pas de la contradiction à dire que le magicien agit, & que la sorciere n'agit pas; que le premier commande au diable, & que l'autre lui obéit; que la magie est fondée sur des pactes exprès ou tacites, au lieu que dans la sorcellerie il n'y a rien que d'imaginaire & de chimérique? Quelle raison en rapporte-t-on? Si le démon est toujours prêt à apparoître à quiconque l'invoque, & se dispose à faire pacte avec lui, pourquoi ne se montrera-t-il pas aussi-tôt à celle que l'auteur appelle une sorciere, qu'à celle

(a) . . . . Ut mihi verax Pocita est magico saga ministerio. *Tib. lib.* 1. *El.* 2.

à qui il lui plaît de donner le nom plus honnête de magicienne ? S'il est si disposé à paroître, & à s'attirer le culte & les adorations qui ne sont dues qu'à Dieu, que lui importe qu'elles lui viennent de la part d'une personne vile ou distinguée, de la part d'un ignorant ou d'un homme savant ? La principale différence que l'auteur admette entre la sorcellerie & la magie, est que celle-ci *est propre des prêtres, des médecins, & des autres personnes qui cultivent les lettres :* au lieu que la sorcellerie est un pur fanatisme, *qui ne convient qu'au peuple & à de pauvres femmelettes :* aussi *ne tire-t-elle point*, dit-il, *son origine de la philosophie, ni d'aucune autre science, & n'a de fondement que dans des contes populaires.* Pour moi, je pense que c'est bien à tort qu'on fait ici tant d'honneur à la magie. J'ai prouvé ci-dessus en peu de mots, par l'autorité de plusieurs auteurs anciens, que les hommes les plus sensés s'en sont toujours mocqués, qu'ils ne l'ont regardée que comme un badinage & comme un jeu, & qu'après n'y avoir épargné ni application ni dépense, un Empereur Romain n'a jamais pu parvenir à en voir aucun effet. J'ai de même fait observer l'équivoque du nom, qui souvent a été cause qu'on a confondu ces opinions populaires avec la philosophie & les sciences les plus sublimes. Mais je crois trouver dans le livre même de l'auteur de quoi prouver que l'on ne peut en effet faire cette distinction, puis-

qu'il y dit que *les pratiques superstitieuses, telles que des figures, des caracteres, des conjurations, & des enchantemens, passant de l'un à l'autre, & venant à la connoissance de ces malheureuses, operent en vertu du consentement tacite qu'elles donnent a l'opération du démon.* Voilà donc toute distinction ôtée. On dit encore que, selon quelques-uns, *des cloux, des épingles, des os, des charbons, des paquets de cheveux ou de chiffons,* trouvés au chevet du lit des enfans, *sont des indices d'un pacte exprès ou tacite, à cause de la ressemblance qu'ils ont avec les symboles dont usent lès vrais magiciens.* Les sorcieres & ceux qu'on nomme ici *vrais magiciens*, emploient donc également les mêmes folies; ils mettent également leur confiance dans des pactes imaginaires; par conséquent on doit ranger les uns & les autres dans la même cathégorie.

IX. Il est à propos d'avertir ici qu'il n'est pas aussi nouveau qu'on le croit communément, de faire de la différence entre les sorcieres & les magiciens. Il y a près de deux cens ans que Jean Wier, médecin de profession, avoit déja dit la même chose Jamais auteur n'a écrit plus au long sur cette matiere; on consultera la sixieme édition de son livre, *De præstigiis dæmonum & incantationibus*, publiée à Basle. Il y prouve qu'on ne doit point condamner à mort les sorcieres; parce que ce sont des folles qui ont le cerveau blessé; parce que tous les crimes qu'on leur im-

pute, sont imaginaires, n'ayant de réalité que dans leur mauvaise volonté, & point du tout dans l'exécution; enfin parce que, selon les regles de la plus saine jurisprudence, la confession des choses impossibles n'est d'aucun poids, & ne peut servir à fonder une condamnation. Il montre comment ces vieilles folles parviennent à s'imaginer avoir eu commerce avec quelque esprit, ou avoir été portées par les airs. Rien de mieux jusques-là; mais persuadé d'ailleurs qu'il y a véritablement des prodiges magiques, (a) & croyant avoir éprouvé lui-même quelque chose de cette nature, il admet une magie diabolique, & veut que l'on punisse séverement les magiciens. Il dit (b) que ce sont souvent *des hommes savans, qui, pour acquérir cet art diabolique, ont beaucoup voyagé*, & qui instruits (c) *dans la Goésie & dans la Théurgie* (d), *soit par le démon ou par les livres*, (e) se servent *de ter-*

(a) *Pag.* 139. & 145. (b) *Pag.* 9. (c) *Pag.* 144.

(d) La *Goésie* est, dit-on, une espece de magie. On prétend que ceux qui en font profession, se rendent la nuit auprès des tombeaux, où ils invoquent les démons, les mauvais génies, par des lamentations & des gémissemens.

A l'égard de la *Théurgie*, les anciens donnoient ce nom à cette partie de la magie, qu'on a appellée *Magie blanche*. Ce mot de *Théurgie* signifie l'art de faire des choses divines, ou que Dieu seul peut faire, la puissance de produire des effets merveilleux & surnaturels par des moyens licites, en invoquant le secours de Dieu & des Anges. La *Théurgie* differe de la *Magie naturelle*, qui se fait par les puissances de la nature, & de la *Nécromancie*, qui n'opere que par l'invocation des démons.

(e) *Pag.* 170.

mes étranges, de caracteres, d'exorcismes & d'imprécations, emploient (a) *les paroles sacrées & les noms divins, & ne négligent rien pour se rendre habiles dans cette noire science ;* ce qui les rend dignes de mort (b). *Mais il y a*, selon lui, *une grande différence entre les magiciens & les sorcieres*, en ce que celles-ci (c) *ne se servent ni de livres, ni d'exorcismes, ni de caracteres, mais ont seulement l'esprit & l'imagination gâtés par le démon.* Il appelle sorcieres celles qui passent pour faire beaucoup de mal, ou en vertu (d) *de quelque pacte imaginaire, ou par leur volonté propre, ou par un instinct diabolique*, & qui ayant le cerveau blessé, confessent avoir fait beaucoup de choses, qu'elles n'ont jamais faites, ni pu faire. *Les magiciens*, dit-il (e), *sont portés d'eux-mêmes & par leur propre inclination à apprendre cet art défendu, & cherchent des maîtres qui les en instruisent : au contraire les sorcieres ne cherchent ni maîtres, ni instructions ; mais le diable s'empare de celles* qu'il croit les plus propres à se laisser tromper, *à cause, ou de leur vieillesse, ou de leur naturel mélancolique, ou de leur pauvreté & de leur misere.* Il n'y a personne qui ne voie, & je l'ai déja montré suffisamment, à combien de difficultés & de contradictions toute cette doctrine est sujette ; ce que l'on peut en conclure, est que les sorcieres, comme les magiciens, ont

(a) *Pag.* 654. (b) *Pag.* 749. (c) *Pag.* 9. (d) *Pag.* 30. *de Lam.* (e) *Pag.* 94.

également

également recours au démon, & mettent leur espérance en lui, sans que les uns ni les autres obtiennent jamais ce qu'ils souhaitent. L'auteur croit quelquefois rendre plus probable ce qui se dit du pouvoir de la magie, & en quelque sorte le réduire à rien, en disant que tous les effets prodigieux qu'on lui attribue n'ont rien de réel, & que ce ne sont que des illusions & de vains fantômes; mais il ne fait pas attention qu'il y a même du miraculeux à faire paroître ainsi ce qui n'est point. Que les verges des magiciens de Pharaon aient été véritablement métamorphosées en serpens, ou qu'elles aient seulement paru ainsi changées aux yeux de ceux qui étoient présens, l'un & l'autre surpassoit également toutes les forces & toute l'industrie des hommes. Je ne m'amuserai point ici à relever beaucoup d'inutilités qui se trouvent dans cet ouvrage: par exemple, on ne manque pas d'y rapporter la fable impertinente de la prétendue magie de Sylvestre II. qui, comme Panvinius l'a fait voir, n'a d'autre fondement, sinon que ce Pape étoit fort adonné aux mathématiques & à la philosophie.

X. On convient dans le livre nouveau qu'il peut bien se trouver quelque femme, *qui, avec l'aide du démon, soit capable d'opérer beaucoup de choses, même préjudiciables aux hommes*, & cela en vertu *d'un pacte exprès ou tacite*; & on ajoute qu'on ne peut nier que cela se puisse, sans nier

absolument la réalité de la magie. Mais quand, bien loin de la nier, on fait au contraire tous ses efforts pour l'établir ; quand on soutient hautement qu'il peut se trouver des gens capables, avec l'aide du démon, de produire des effets réels, & même de nuire aux hommes, comment après cela peut-on nier qu'il y ait des sorcieres, puisque, selon l'opinion commune, la sorcellerie n'est autre chose que cela ? Que l'on regarde, si l'on veut, comme une fable ce qui se dit de leurs voyages au travers des airs pour se rendre à leurs assemblées nocturnes, qu'y gagnera-t-on, si, malgré cela, on croit qu'elles aient le pouvoir de faire mourir les enfans par leurs charmes, d'envoyer le diable dans le corps du premier venu, & cent autres choses de même nature ? On dit que *pour rendre les présens qu'il fait plus précieux & plus estimables, & pour les faire d'autant plus souhaiter, le démon les fait acheter fort cher, comme si on ne pouvoit autrement l'exciter à agir qu'en employant de puissans moyens, & en se servant d'un art tout mystérieux & très-caché*, qu'on veut sans doute que les sorciers ignorent, & qui ne soit connu que des magiciens ; mais cet art, on prétend que ce n'est que du diable qu'on peut l'apprendre ; & pour obtenir de lui qu'il l'apprenne, on tient qu'il faut l'invoquer & l'adorer. Or comme il n'y a gueres d'impie, qui s'étant mis en tête d'opérer par ses charmes quelque chose d'im-

portant, ne ſoit diſpoſé à en venir juſqu'à cet excès affreux, on ne voit pas pourquoi l'un doit venir à bout de ce qu'il ſouhaite, tandis que l'autre ne pourra y réuſſir, ni quelle diſtinction on peut faire entre des ſcélérats & des fols, qui ſont préciſément de même eſpece. Je tiens même que ſi l'on accorde la réalité & les forces de la magie, on ne ſauroit que très-difficilement refuſer à ceux qui en font profeſſion le pouvoir d'entrer dans les lieux fermés, & de ſe porter par les airs à leurs aſſemblées nocturnes. On dira ſans doute que cela eſt impoſſible, & ſurpaſſe les forces de l'homme; mais qui peut l'aſſurer, puiſque nous ignorons juſqu'où s'étend le pouvoir des anges rebelles?

Je me ſouviens d'avoir autrefois entendu raiſonner à Rome fort ſenſément ſur la difficulté qu'il y a quelquefois à décider de la vérité d'un miracle, fondée ſur ce que nous ignorons juſqu'où s'étend le pouvoir de la nature.

[(*a*) Il eſt vrai qu'il ſeroit dangereux de pouſſer ce principe trop loin: il ne faut pas en conclure ſans doute qu'il n'arrive jamais rien que de naturel; comme ſi l'auteur ſouverain de toutes choſes ſe fût en quelque ſorte lié les mains, & qu'il ne ſe fût pas réſervé la liberté, pour complaire aux vœux & aux prieres de ſes ſervi-

(*a*) Ce qui ſuit, renfermé entre deux crochets, eſt une longue addition envoyée par l'Auteur à l'Imprimeur dans le tems que l'on travailloit à une ſeconde edition de ſa Lettre.

teurs, de faire quelquefois des graces qui surpassent manifestement les forces qu'il a accordées à la nature. Il peut souvent arriver que l'on doute si un effet est naturel ou surnaturel; mais combien aussi ne voyons-nous pas de faits, sur lesquels toute personne sensée & raisonnable ne sauroit former le moindre doute, le bon sens concourant également avec la plus saine philosophie à nous apprendre que certaines merveilles ne peuvent arriver que par une vertu secrette & toute divine? Une des preuves des plus certaines qu'on puisse en avoir, est sans contredit la guérison subite & durable de certains maux longs & cruels. Je sais que des personnes simples & pieuses ont quelquefois attribué à miracle des guérisons, qu'on pouvoit fort bien regarder comme des effets purement naturels; mais que peut-on opposer à certains faits extraordinaires, arrivés quelquefois à des personnes très-sages & bien éveillées, en présence de plusieurs témoins, tous également sensés & judicieux, qui les ont attestés, & confirmés par le rapport des médecins, même les plus habiles, qui en ont marqué leur étonnement? Dans cette ville de Vérone, où je demeure, il est arrivé tout récemment un événement de cette nature, qui a attiré l'admiration de tout le monde; mais parce que la vérité n'en a pas encore été constatée juridiquement, je me dispenserai de le rapporter. Il n'en est pas de même d'un fait tout

ſemblable, vérifié il y a dix ans, après les recherches les plus exactes. Je parle de la guériſon miraculeuſe de Dame Victoire Buri, du monaſtere de S. Daniel, qui, après une fievre chronique de près de cinq ans, après avoir été tourmentée pendant pluſieurs jours d'un point de côté très-vif, & de coliques d'eſtomach très-douloureuſes, ayant enfin perdu tout-à-fait la voix, & étant tombée en langueur, reçut le ſaint Viatique le matin du jour que l'on célebre la fête de S. Louis de Gonzague. En cet état s'étant recommandée avec ardeur à l'interceſſion du Saint, elle ſentit en un moment ſes forces revenir; ſes douleurs ceſſerent, & elle commença à crier qu'elle étoit guérie. A ſes cris l'abbeſſe & les religieuſes accoururent; elle s'habilla elle-même, monta l'eſcalier toute ſeule & ſans aide, & alla au chœur avec les autres rendre graces à Dieu de ſon rétabliſſement. J'eus la curioſité de vouloir m'informer par moi-même du fait & de ſes circonſtances; & après avoir interrogé cette Dame elle-même, ceux qui avoient été témoins de ſa guériſon, & les médecins qui l'avoient traitée, je demeurai pleinement convaincu de la vérité, moi, dis-je, dont le défaut n'eſt pas d'être trop crédule, comme il paroit aſſez par ce que j'écris ici.

Je puis dire encore que me trouvant il y a quatorze ans à Florence, je connus dans cette ville une fille, nommée ſœur Catherine Biondi,

du tiers-ordre de S. François, par les prieres de laquelle une Dame fut guérie en un moment, & pour toujours, d'une dislocation très-douloureuse. Ce fait fut connu de tout le monde, & je ne doute point qu'un jour on ne le voie constaté juridiquement. A mon égard je crois avoir obtenu de Dieu plusieurs graces singulieres par les prieres de cette sainte fille, à l'intercession de laquelle je me suis recommandé plusieurs fois depuis sa mort. Le sage & savant P. Pellicioni, abbé de l'ordre de saint Benoît, son confesseur, disoit que si l'on connoissoit la vie & l'intérieur de cette petite sœur, on seroit bientôt délivré de toutes sortes de tentations contre la foi.

En effet, que ces faits particuliers, qui demeurent comme ensevelis dans l'oubli, nous apprennent de choses! Que de questions subtiles éclaircies par-là en bien peu de tems! Que les savans qui brillent dans d'autres communions, ne se donnent-ils la peine, comme cela leur seroit facile, de s'assurer d'un seul de ces faits! Un seul suffit pour mettre en évidence la vérité des dogmes catholiques. Il n'y a pas un article controversé, pour la défense duquel il ne fallût composer un *in-folio ;* au lieu qu'un seul de ces faits les décide tous sur le champ. On n'avance gueres par la dispute, parce que chacun n'y cherche qu'à faire montre de son érudition & de son esprit, & que personne ne veut

céder; au lieu que par cette méthode tout devient ſi évident, qu'il ne reſte pas un mot à répondre. Et qui pourroit imaginer que de tant de miracles vérifiés ſur les lieux en différens pays, & rapportés dans les informations rigoureuſes faites pour la canoniſation des Saints, il n'y en eût pas un ſeul qui fût véritable? Il faudroit pour cela renoncer à rien croire, & à faire uſage de ſa raiſon. Mais lorſque quelqu'un de ces faits devient ſi notoire, qu'il n'y a plus lieu d'en douter, ſi après cela il s'offre quelque difficulté à notre foible eſprit, qui, bien loin d'avoir quelque idée de l'infini, n'a même des corps matériels que des connoiſſances très-confuſes, quiconque voudra raiſonner, ne ſera-t-il pas obligé de les réſoudre, & de les décider tout d'un coup, en diſant: *Je n'y entends rien, mais je crois tout*? Ceux auſſi qui, par la haute idée qu'ils ont de leurs propres lumieres, ſe mocquent de tout ce qui eſt au deſſus d'eux, que peuvent-ils oppoſer à des faits, où la divine providence éclate d'une maniere ſi ſenſible, non-ſeulement à l'eſprit, mais même aux yeux? A l'égard de ceux qui par la mauvaiſe éducation qu'ils ont eue, ou par la vie oiſive & voluptueuſe qu'ils menent, croupiſſent dans une ignorance groſſiere, avec quelle facilité un ſeul de ces faits bien éclairci ne peut-il pas les inſtruire de ce qu'il importe le plus de ſavoir, & les éclairer en un moment ſur toutes choſes?]

Je reviens à mon ſujet. S'il eſt quelquefois ſi difficile de décider de la vérité d'un miracle, combien n'y aura-t-il pas plus de difficulté à marquer toutes les propriétés qui conviennent à la nature ſupérieure & ſpirituelle, & à lui preſcrire des bornes ? A l'égard de la différence des peines que l'auteur veut qu'on inflige aux magiciens & aux ſorcieres, prétendant que l'on doit traiter ceux-là à la rigueur, & qu'il faut au contraire uſer d'indulgence envers celles-ci, je ne vois pas ſur quoi elle eſt fondée. La charité veut ſans doute que l'on commence par inſtruire une vieille folle, qui ayant l'imagination gâtée, ou le cœur perverti, pour avoir lu ou entendu raconter certaines choſes, ſe condamnera elle-même en avouant des crimes qu'elle n'aura point commis. Mais ſi l'on apprend, par exemple, qu'après avoir fait une petite image, un ignorant l'a percée de pluſieurs coups à différentes repriſes, en murmurant des paroles ridicules, comment diſtinguera-t-on ſi c'eſt à la ſorcellerie ou à la magie que ce charme doit être attribué ? Et par conſéquent comment ſaura-t-on s'il doit être puni doucement ou avec rigueur ? De quelque façon que ce ſoit, il ne s'enſuivra jamais aucun effet, comme on l'a ſouvent éprouvé; & ſoit que le charme vienne d'un magicien ou d'une ſorciere, celui auquel il s'addreſſe, ne s'en portera pas moins bien : on doit ſeulement obſerver que, quoique ſans effet, l'attentat de

ces ſorcieres n'en eſt pas moins un crime, puiſque, pour en venir là, il a fallu *qu'elles aient renoncé à tout ce qu'elles doivent à Dieu, & qu'elles ſe ſoient rendues eſclaves du démon ;* auſſi confeſſent-elles que pour faire leurs maléfices, il faut qu'elles *renoncent à Jéſus-Chriſt & au baptême.* On tient communément que *les démons leur apparoiſſent, & qu'ils s'en font adorer* : il n'en eſt certainement rien ; mais ſi cela étoit, pourquoi les ſorcieres auroient-elles moins de pouvoir que les magiciens, & ſur quel fondement prétendroit-on qu'elles fuſſent moins criminelles ?

XI. Venons préſentement au point qui a trompé beaucoup de gens, & qui fait encore aujourd'hui illuſion à pluſieurs perſonnes. De ce que dans l'ancien Teſtament il eſt ſouvent parlé de la magie, telle qu'elle étoit alors, on en conclut qu'elle exiſte encore, & qu'elle eſt toujours aujourd'hui ſur le même pied. A cela il eſt facile de répondre. Avant la venue du Sauveur le démon avoit ce pouvoir ; mais il ne l'a plus, depuis que Jéſus-Chriſt a conſommé par ſa mort le grand ouvrage de notre rédemption. C'eſt ce que S. Jean enſeigne clairement dans l'Apocalypſe, lorſqu'il dit (*a*) : *Je vis un Ange deſcendre du Ciel, tenant a ſa main la clef du puits de l'abîme, & une grande chaîne, dont il enchaîna*

(*a*) Et vidi Angelum deſcendentem de cœlo, habentem clavem abyſſi, & catenam magnam in manu ſua ; & apprehendit draconem, ſerpentem antiquum, qui eſt diabolus & ſatanas, & ligavit eum per annos mille. *Apoc.* XX. 1.

le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & satan, & il le lia pour mille ans. L'Evangéliste s'est servi ici du terme de mille ans, pour désigner un tems fort long & indéterminé, puisque nous lisons un peu plus bas que le démon sera délié à la venue de l'Antechrist (*a*) : *Et après mille ans*, dit S. Jean, *satan sera délié, & sortira de sa prison.* De-là vient qu'au tems de l'Antechrist toutes les merveilles de la magie se renouvelleront, comme l'Apôtre nous l'apprend, quand il dit que (*b*) *son arrivée sera marquée par les plus grands miracles que satan soit capable d'opérer, & par toutes sortes de signes & de prodiges apparens.* Mais jusques-là (*c*) *le prince de ce monde*, c'est à-dire le démon, *sera chassé dehors.* C'est ce qui a fait dire à S. Pierre (*d*) qu'*en montant au Ciel, Jésus-Christ s'est soumis les Anges, les Puissances & les Vertus;* & à S. Paul (*e*), qu'*il s'est enrichi des dépouilles des Principautés & des Puissances*, & que (*f*), *quand il aura remis le*

(*a*) Et cùm consummati fuerint mille anni, solvetur satanas de carcere suo. *Ibid. v.* 7.

(*b*) Cujus est adventus secundùm operationem satanæ in omni virtute, & signis, & prodigiis mendacibus. 2. *Thessal.* II. 9.

(*c*) Nunc princeps hujus mundi ejicietur foràs. *Joan.* xij. 31.

(*d*) Profectus in cœlum, subjectis sibi Angelis, & Potestatibus, & Virtutibus. 1. *Petr.* III. 22.

(*e*) Exspolians Principatus & Potestates. *Col.* II. 15.

(*f*) Cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm evacuaverit omnem Principatum, & Potestatem, & Virtutem. 1. *Cor.* XV. 24.

royaume à Dieu & au Pere, il aura détruit tout le pouvoir des Principautés, des Puissances & des Vertus. Ces noms divers indiquent les différens ordres des esprits réprouvés, comme nous l'apprenons de plusieurs endroits du nouveau Testament. Or pour comprendre que la force & la puissance, dont le démon a été privé par le Sauveur, est précisément celle dont il avoit joui jusqu'alors, de tromper le monde par des pratiques magiques, & de se faire par-là des adorateurs, il est à propos d'observer qu'avant la venue de Jésus-Christ il y avoit trois voies ou trois moyens, par où les esprits réprouvés exerçoient leur pouvoir & leur malice sur les hommes : 1°. En les tentant, & les portant au mal : 2°. En s'emparant des corps, & les possédant : 3°. En secondant les opérations magiques, & opérant quelquefois des merveilles, pour ravir à Dieu le culte qui lui étoit dû. Aujourd'hui de ces trois sortes de pouvoirs le démon n'a certainement pas perdu la premiere par la venue du Sauveur, puisque nous savons avec quel acharnement il a toujours continué depuis, & continue encore chaque jour de nous tenter. Il n'a pas non plus été privé de la seconde, puisqu'il se trouve encore de nos jours des possédés, & qu'on ne peut nier que même depuis Jésus-Christ Dieu n'ait souvent permis ces sortes de possessions, pour châtier les hommes, & pour leur servir d'avertissement. Reste donc que

le démon ait ſeulement été abſolument dépouillé de la troiſieme, & que ce ſoit en ce ſens qu'on doive entendre ce que dit S. Paul, que le Sauveur *a détruit & anéanti tout le pouvoir des démons*. Sans cela comment ſe vérifieroit ce qui eſt dit, *que ſatan a été enchaîné*? De-là vient que depuis la mort du Sauveur tous ces arts diaboliques n'ayant plus le même ſuccès qu'auparavant (*a*), *ceux qui juſqu'alors en avoient fait profeſſion, porterent leurs livres aux pieds des Apôtres, & les brûlerent en leur préſence*. Car que ces livres traitaſſent principalement de la magie, c'eſt ce que nous apprend S. Athanaſe, qui fait alluſion à cet endroit de l'Ecriture, lorſqu'il dit (*b*) que *ceux qui s'étoient rendus célebres par cet art, brûlerent leurs livres*. Ce n'eſt pas que, même dans les tems les plus reculés, on ait manqué de fanfarons & d'impoſteurs, qui ſe vantoient fauſſement de ce qu'ils ne pouvoient pas faire. Auſſi liſons-nous dans l'Eccléſiaſtique (*c*) : *Qui aura pitié de l'enchanteur, qu'un ſerpent aura mordu*? Du tems de S. Paul, quelques exorciſtes Juifs couroient le pays (*d*), eſſayant inutilement de chaſſer les démons : c'eſt

(*a*) Qui fuerant curioſa ſectati, contulerunt libros, & combuſſerunt coram omnibus. *Act.* xix. 19.

(*b*) *Athan. de Incarn.*

(*c*) Quis miſerebitur incantatori à ſerpente percuſſo? *Eccli.* xij 13.

(*d*) Tentaverunt autem quidam & de circumeuntibus Judæis exorciſtis, &c. *Act.* xix. 13.

ce que firent à Ephese sept fils d'un des princes des prêtres. C'est ce préjugé qui a fait croire à Joseph (*a*) qu'en présence de Vespasien & de toute sa suite, un Juif avoit chassé les démons du corps des possédés, en leur passant dans le nez un anneau, dans lequel étoit enchâssée une racine enseignée par Salomon. Dans le récit qu'il fait de cet événement, on voit à la vérité qu'on obligeoit les démons à donner quelque signe de leur sortie ; mais qui n'apperçoit pas d'ailleurs que ce qu'il en raconte, ne peut venir que d'un homme qui s'est laissé tromper, ou qui cherche à tromper les autres ?

XII. De tout ce que j'ai dit, il résulte que si dans l'ancien Testament il est souvent parlé de la vertu magique & des prodiges opérés par la magie, il n'en est fait d'ailleurs aucune mention dans le nouveau. Il est vrai que comme le monde ne manqua jamais d'imposteurs, qui chercherent à s'attribuer le nom & la réputation de magiciens, on trouve deux de ces séducteurs nommés dans les actes des Apôtres : l'un est Elymas, (*b*) qui dans l'isle de Chypre voulut détourner le Proconsul Romain de prêter l'oreille à la prédication des Apôtres, & qui pour cela fut puni d'aveuglement. L'autre est Simon, qui depuis très-long-tems (*c*) *prêchant dans Samarie qu'il*

(*a*) Joseph. *Antiq. lib.* 8. *cap.* 2.
(*b*) *Act.* xiij. 6.
(*c*) Seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum. *Ibid.* viij. 9.

étoit quelque chose de grand, avoit séduit tout le peuple de cette ville, au point qu'il y étoit généralement regardé comme une espece d'homme divin, parce que (*a*) *par l'effet de sa magie il avoit depuis long-tems fait tourner la tête à tous les habitans*; c'est-à-dire, qu'il les avoit séduits & éblouis par ses fourberies, comme cela est souvent arrivé en beaucoup d'autres endroits. Car, que du reste il n'eût jamais pu parvenir à opérer aucun prodige, cela se voit évidemment, non-seulement en ce que l'Ecriture n'en parle point, mais aussi en ce que voyant les miracles de saint Philippe (*b*), *il en fut si surpris & si rempli d'admiration*, qu'il demanda aussi-tôt le baptême, & ne quitta plus depuis la compagnie de cet Apôtre. Mais ayant présenté de l'argent à S. Pierre, pour obtenir de lui le don de l'apostolat, il en fut repris très-vivement, & menacé des châtimens les plus terribles; à quoi (*c*) *il ne répondit autre chose, sinon qu'il prioit les Apôtres d'intercéder eux-mêmes pour lui auprès du Seigneur, afin que rien de tout cela ne lui arrivât.* Voilà tout ce que nous avons de certain & d'autentique au sujet de Simon le magicien. Mais dans les tems voisins des Apôtres, les auteurs de livres apo-

(*a*) Propter quòd multo tempore dementasset eos. *Ibid. v.* 11.

(*b*) Videns etiam signa & virtutes maximas fieri, stupens admirabatur. *Ibid. v.* 13.

(*c*) Respondens autem Simon, dixit: Precamini, vos, pro me ad Dominum, ut nihil veniat super me horum quæ dixistis. *Ibid. v.* 24.

cryphes & d'hiſtoires faites à plaiſir profiterent admirablement de la profeſſion de magicien, que Simon avoit faite pendant long-tems avec tant d'adreſſe ; & parce que l'art magique eſt fécond en merveilles très-propres à rendre un récit agréable & amuſant, ils lui attribuerent des prodiges ſans fin : entre autres ils ſuppoſerent que dans une eſpece de diſpute publique qu'il eut avec S. Pierre, il s'éleva en l'air, & fut enſuite précipité par les prieres de cet Apôtre. Nous avons une relation apocryphe de cette prétendue diſpute de S. Pierre avec Simon le magicien, qu'on ſuppoſe avoir été écrite par un certain Marcel, diſciple de S. Pierre. Sigebert en a fait mention ; &, ſi je ne me trompe, elle a paru imprimée à Florence. Les plus anciens ouvrages apocryphes qui nous reſtent, ſont les *Récognitions de S. Clément* & les *Conſtitutions Apoſtoliques*. Dans le premier on fait dire à Simon (*a*) *qu'il peut ſe rendre inviſible, traverſer les précipices les plus affreux, tomber de fort haut ſans ſe bleſſer, lier de ſes propres liens ceux qui l'auront enchaîné, ouvrir les portes fermées, animer les ſtatues, paſſer au travers du feu ſans ſe brûler, changer de figure, ſe métamorphoſer en chevre ou en brebis, voler par l'air, &c.* Dans le ſecond on fait dire à S. Pierre que Simon étant à Rome, & s'é-

(*a*) Poſſum enim facere, ut volentibus me comprehendere non appaream, &c. *Recog. lib.* 2. *cap.* 9.

tant rendu au théâtre ſur le midi (*a*), *ordonna au peuple de ſe retirer, & de lui faire place, promettant qu'il alloit voler dans l'air.* On ajoute qu'en effet il s'éleva dans l'air, porté par les diables, diſant qu'il montoit au Ciel, ce qui fut ſuivi des applaudiſſemens de tout le peuple; mais que dans le moment S. Pierre obtint par ſes prieres qu'il fût précipité, après lui avoir parlé auparavant, comme s'ils euſſent été proche l'un de l'autre. On peut lire toute l'hiſtoire, qui eſt évidemment fauſſe & mal imaginée. Il eſt vrai que ces anciens écrits, & quelques autres de même nature, ont ſervi à tromper quelques-uns des peres & des auteurs eccléſiaſtiques, qui, ſans examiner autrement la vérité, ſe ſont laiſſés entraîner au torrent, & ont ſuivi l'opinion publique; ſur quoi il y auroit bien des choſes à dire, ſi le tems me le permettoit. Comment, par exemple, peut-on croire ſans balancer que S. Jerôme ait jamais écrit que S. Pierre alla à Rome, non pour planter la foi dans cette capitale du monde, & pour y établir le premier ſiege de la chrétienté, mais (*b*) *pour y détruire l'empire de Simon le magicien?* N'y a-t-il pas au contraire tout lieu de ſoupçonner que ce peu de mots a paſſé anciennement d'une note miſe en marge mal à propos,

(*a*) *Conſt. lib. 6. cap.* 9.
(*b*) Ad expugnandum Simonem magum. *Hieron. de Vir. ill. cap.* 1.

jusques

jusques dans le texte ? Mais, pour me renfermer dans les bornes de mon sujet, je dis qu'il suffit de faire attention à la source impure de tant de livres apocryphes publiés sous des noms supposés, à la diversité & à la contrariété qui regne entre eux par rapport au fait en question, au silence enfin des souverains Pontifes & des autres écrivains sur ce même fait, même des auteurs profanes, qui devoient principalement en parler, pour rester convaincu que tout ce qu'on en dit, ainsi que tous les autres prodiges attribués à la magie de Simon, n'est qu'une fable fondée uniquement sur le bruit public. N'y a-t-il pas jusqu'à une ancienne inscription, qu'on croit exister encore aujourd'hui, & qui, suivant la copie que j'en ai autrefois tirée à Rome, porte : *Sanco Sancto Semoni Deo Fidio*, qui sur l'équivoque du nom a été appliquée à Simon le magicien, par saint Justin, & sur son autorité par quelques autres ; ce qui a fait dire au P. Pagi sur l'année 42. que *S. Justin a été trompé, ou par la ressemblance des noms, ou par quelque relation infidelle* ? Mais ce qui doit sur-tout décider en cette matiere, c'est le témoignage d'Origene ; qui dit (*a*) qu'*à la vérité Simon put bien tromper quelques-uns des gens de son tems par sa magie ;* mais que bientôt après il perdit son crédit au point, qu'il ne croyoit pas que sur toute la terre il se trouvât trente personnes de sa secte,

(*a*) Orig. *contra Celsum*, *lib.* 1. *n.* 37.

& cela ſeulement dans la Paleſtine, *ſon nom n'ayant jamais été connu ailleurs*; tant il s'en falloit qu'il eût été à Rome, qu'il y eût opéré des prodiges, & qu'on lui eût élevé des ſtatues dans cette capitale du monde! Origene conclut en diſant qu'où le nom de Simon étoit connu, il ne l'étoit que par les actes des Apôtres, & que (*a*) *la vérité des faits fit connoître évidemment qu'il n'y avoit dans cet homme rien de divin*, c'eſt-à-dire, rien de miraculeux ni d'extraordinaire. En un mot les actes des Apôtres ne rapportent de lui aucun prodige, parce que le Sauveur avoit détruit tout le pouvoir de la magie.

XIII. Pour aſſurer la ſolidité de ce principe, après l'avoir fondé ſur l'Ecriture, je vais encore l'établir avec ma franchiſe ordinaire ſur la tradition, & faire voir que c'eſt véritablement en ce ſens que doivent s'entendre les paſſages des peres & des anciens écrivains eccléſiaſtiques. Je commence par S. Ignace, martyr, Evêque, & ſucceſſeur des Apôtres dans la chaire d'Antioche. Ce pere, dans la premiere des épîtres qui ſont véritablement de lui, parlant de la naiſſance du Sauveur & de l'étoile qui apparut alors, ajoute (*b*): *Parce que tout le pouvoir de la magie s'évanouit, tous les liens de la malice furent rompus, l'ignorance fut abolie, & l'ancien royaume de ſatan détruit*; ſur quoi le ſavant Co-

(*a*) *Ibid.*
(*b*) *Ign. Ep. ad Eph. n.* 19.

telerius fait cette remarque (*a*) : *Ce fut aussi dans ce tems-là que cesserent tous les prestiges de la magie, comme l'attestent tant d'auteurs céle-bres.* Tertullien, dans le livre qu'il a écrit de l'idolatrie, dit (*b*) : *On sait la liaison étroite qu'il y a entre la magie & l'astrologie. Dieu permit que cette science régnât sur la terre jusqu'au tems de l'Evangile, afin qu'après la naissance de Jesus-Christ il ne se trouvât plus personne qui entreprît de lire dans le ciel le bonheur ou le malheur de qui que ce soit.* Un peu plus bas il ajoute (*c*) : *C'est ainsi que jusqu'au tems de l'Evangile Dieu toléra sur la terre cette autre espece de magie, qui opéra des prodiges, & qui osa même se déclarer rivale des miracles de Moyse.*

Origene, dans ses livres contre Celse, parlant des trois Mages & de l'étoile qui leur apparut, dit qu'alors le pouvoir de la magie s'étendoit si loin, qu'il n'y avoit point d'art plus puissant & plus divin ; mais à la naissance du Sauveur (*d*), *l'enfer fut déconcerté, les démons perdirent leur force, tous les charmes furent dé-*

(*a*) Nec minùs cognita est dissolutio magicorum præstigiorum, utpotè testes nacta illustres.

(*b*) Scimus magiæ & astrologiæ inter se societatem, &c. At enim scientia ista usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de cœlo interpretetur. *Tertul. de Idol. cap.* 9.

(*c*) Sic & alia species magiæ, quæ miraculis operatur, etiam adversus Moysem æmulata, patientiam Dei traxit ad Evangelium usque. *Ibid.*

(*d*) *Orig. contra Celsum, lib.* 1. *n.* 60.

truits, *& toute leur vertu s'évanouit. Les Mages voulant donc faire leurs enchantemens & leurs opérations ordinaires*, & ne pouvant y réussir, en chercherent la raison; & ayant vu paroître au ciel cette nouvelle étoile, ils conjecturerent que *celui-là étoit né*, *qui devoit commander à tous les esprits*; ce qui les détermina à partir pour venir l'adorer.

Saint Athanase, dans son traité de l'Incarnation, enseigne que le Sauveur (*a*) *a délivré toutes les créatures des tromperies & des illusions de satan*, *& qu'il s'est enrichi*, comme dit S. Paul, *des dépouilles des Principautés & des Puissances. Quand est-ce*, dit-il ensuite (*b*), *que les oracles ont cessé de répondre*, *tant dans la Grece que dans le reste du monde*, *si ce n'est depuis la venue du Sauveur sur la terre? Quand a-t-on commencé à mépriser l'art magique & ses préceptes? N'est-ce pas depuis que les hommes ont commencé à jouir de la divine présence du Verbe? Autrefois*, continue-t-il (*c*), *les démons faisoient illusion aux hommes par divers fantômes*, *& s'attachant aux rivieres ou aux fontaines*, *aux pierres & aux bois*, *ils attiroient par leurs prestiges l'admiration des foibles mortels; mais*, *depuis la venue du Verbe divin*, *toutes leurs ruses se sont évanouies*. Un peu plus bas il ajoute (*d*): *Mais que dirons-nous de la magie*, *pour laquelle ils ont tant d'admiration?*

(*a*) *Athan. de Incarn. T. I. p.* 87.
(*b*) *Ibid. n.* 46. (*c*) *Ibid. n.* 47. (*d*) *Ibid.*

Avant l'incarnation du Verbe elle étoit en honneur chez les Egyptiens, les Caldéens, les Indiens, & se faisoit admirer de ces peuples par des prodiges; mais depuis que la vérité est descendue sur la terre, & que le Verbe s'est montré aux hommes, son pouvoir a été détruit, & elle est elle-même tombée dans l'oubli. Dans un autre endroit réfutant les gentils, qui attribuoient les miracles du Sauveur à la magie: *Ils l'appelloient magicien*, dit-il; *mais peut-on dire qu'un magicien ait détruit toute espece de magie, au lieu de travailler à l'établir?*

Dans son commentaire sur Isaïe, S. Jerôme joint cette interprétation à plusieurs endroits du Prophête (*a*): *Depuis la venue du Sauveur tout cela doit s'entendre dans un sens allégorique; car toute l'erreur des eaux d'Egypte, & tous les arts pernicieux, qui faisoient illusion aux peuples qui s'en étoient laissés infatuer, ont été détruits par l'arrivée de Jesus-Christ.* Un peu après il ajoute (*b*): *Que Memphis ait été aussi fort adonnée à la magie, les vestiges qui subsistent encore de nos jours de ses anciennes superstitions, ne permettent pas d'en douter. Or ceci nous apprend en peu de mots qu'à l'approche de la désolation de Ba-*

(*a*) In adventu Christi hæc omnia *allegoricè* intelligenda sunt, &c. Quòd scilicet omnis error Ægyptiacarum aquarum, & artes maleficæ, quibus subjectis populis illudebatur, Christi siccentur adventu. *Hier. in Is. c.* 19. *t.* 4 *p.* 204.

(*b*) Memphim quoque magicis artibus deditam pristini usque ad præsens tempus vestigia erroris ostendunt. Et hoc breviter indicatur, quòd Babyloniæ vastitate veniente, &c.

bylone tous les projets des magiciens & de ceux qui promettoient de dévoiler l'avenir, sont une pure folie, & s'en vont en fumée à la venue de Jésus-Christ. Il dit encore ailleurs que Jésus-Christ étant venu au monde (*a*), *toutes les especes de divination & toutes les fourberies de l'idolatrie perdirent leur efficace; en sorte que les Mages de l'Orient comprenant qu'il étoit né un Fils de Dieu, qui avoit détruit toute la puissance de leur art, vinrent à Bethléem.*

Théophile d'Alexandrie, dans sa lettre paschale addressée aux Evêques d'Egypte, & après lui S. Jerôme, qui nous a donné une traduction latine de cette lettre, disent que (*b*) *Jésus-Christ par sa venue a détruit tous les prestiges de la magie.* Ils ajoutent : *Jésus-Christ par sa présence ayant détruit l'idolatrie, il s'ensuit que la magie, qui est sa mere, a été détruite de même.* On appelle la magie mere de l'idolatrie, parce qu'elle transporte à un autre la confiance & la soumission qui n'est due qu'à Dieu. Saint Ambroise dit (*c*) : *Le magicien s'apperçoit de l'inu-*

(*a*) Ita ut divinationes, & universa fraus idololatriæ, quæ deceptum possidebat orbem, se fractam esse sentiret; in tantùm ut Magi de Oriente . . . . intelligentes natum Filium Dei, qui omnem artis eorum destruxerat potestatem, venirent Bethleem. *Ibid. p.* 290.

(*b*) Quia Christus magorum præstigia suo delevit adventu. *Hier. t.* 1. *p.* 570.

Cùm autem idololatria Christi majestate deleta sit, indicat & parentem suam artem magicam secum pariter dissolutam.

(*c*) Magus ergo intelligit suas cessare artes; tu non intelligis tua dona venisse! *Ambros. in Luc. l.* 2. *c.* 2.

tilité de ſon art, & vous ne comprenez pas encore que le Rédempteur qui vous a été promis eſt arrivé! Je pourrois raſſembler ici beaucoup d'autres paſſages des peres, ſi j'avois les livres à la main, ou ſi le tems me permettoit de les recueillir.

XIV. Mais pourquoi s'amuſer à une recherche inutile? Ce que j'ai dit ſuffit pour faire voir que ce ſentiment a été celui, non pas d'un ou deux des peres ſeulement, ce qui ne prouveroit rien, mais de la plus grande partie de ceux d'entre eux qui ont parlé de cette matiere; ce qui ne fait pas le grand nombre. Après cela peu importe que dans des ſiecles poſtérieurs, & moins éclairés, il ſe ſoit répandu mille contes au ſujet de la ſorcellerie & des enchantemens, & qu'ils aient acquis créance dans l'eſprit des peuples, à proportion de leur ignorance & de leur groſſiereté. On peut lire, ſi l'on en eſt curieux, cent hiſtoires de cette nature, rapportées par Saxon le grammairien, & par Olaüs Magnus. On trouvera auſſi dans Lucien & dans Apulée, comment de leur tems même ceux qui vouloient être portés par les airs, ou être métamorphoſés en bêtes, commençoient par ſe dépouiller, ſe frottant de certaines huiles depuis les pieds juſqu'à la tête; il ſe trouvoit encore alors des impoſteurs, qui promettoient, comme auparavant, d'opérer par le moyen de la magie toutes ſortes de prodiges, & qui continuoient les mêmes extravagances.

Il y a des perſonnes en aſſez grand nombre, qui ont une certaine répugnance à refuſer d'ajouter foi à tout ce qui ſe dit des prodiges de la magie, comme ſi c'étoit nier la vérité des miracles & l'exiſtence du diable ; & à ce ſujet ils ne manquent pas d'alléguer qu'au nombre des ordres reçus dans l'Egliſe ſe trouve celui des exorciſtes, & que les rituels ſont remplis de prieres & de bénédictions contre la malice & les embûches du démon. Mais il ne faut pas confondre ici deux choſes fort différentes. Bien loin que les miracles & les merveilles opérées par la vertu divine doivent nous porter à croire la vérité de ceux que l'on attribue au démon, ils nous apprennent au contraire que Dieu s'eſt réſervé ce pouvoir à lui ſeul. Nous n'éprouvons que trop qu'il y a véritablement des eſprits malins, & qu'ils ne ceſſent de nous tenter. A l'égard de l'ordre des exorciſtes, on ſait qu'il a été établi dans l'Egliſe dès les premiers ſiecles du chriſtianiſme : les peres les plus anciens en font mention ; mais nous n'apprenons d'aucun d'eux qu'ils aient été inſtitués contre la ſorcellerie & autres fourberies de même nature, mais ſeulement, comme encore aujourd'hui, pour délivrer les poſſédés, (a) *pour chaſſer les démons des corps des poſſédés*, dit le manuel de l'ordination. On ne nie donc pas que pour des raiſons, qu'il ne nous appartient pas d'examiner, Dieu

(a) Ad abjiciendos dæmones de corporibus obſeſſis.

ne permette quelquefois au démon de s'emparer de quelqu'un, & de le tourmenter ; on nie seulement que l'esprit de ténebres puisse jamais en venir là, pour obéir ou pour complaire à une malheureuse de la lie du peuple. On ne nie pas que pour punir les péchés des hommes, le Tout-Puissant ne puisse se servir quelquefois en différentes façons du ministere des esprits malins : car, comme le dit S. Jerôme (a), *Dieu fait sentir aux hommes sa colere & sa fureur par le ministere des anges rebelles* ; mais on nie que cela arrive jamais par la vertu de certaines figures, de certaines paroles, de certains signes, que feront des ignorans & des scélérats, ou bien quelques malheureuses & vieilles folles, ou par aucune autorité qu'ils aient sur le démon. Le souverain Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise avec tant de gloire, traite fort au long (b) dans ses excellens ouvrages des prodiges opérés par le démon, & rapportés dans l'ancien Testament ; mais il n'y parle nulle part d'aucun effet produit par la magie ou par la sorcellerie depuis la venue de Jésus-Christ. Nous avons dans le rituel Romain des prieres & des oraisons pour toutes sortes de besoins : on y trouve des conjurations & des exorcismes contre les démons ; mais par tout où le texte n'en a point été cor-

(a) Mittit siquidem Dominus in iram & furorem suum per angelos pessimos. *Hier. ad Eph.* 1. 7. *p.* 574.
(b). Vid. *de Beatif. l.* 4. *p.* 1. *c.* 3.

rompu, il n'y est fait aucune mention ni de personnes ni de choses ensorcelées ; & s'il y en est parlé, ce n'est que dans des additions postérieures faites par des particuliers. On sait au contraire que plusieurs livres traitant de cette matiere, & contenant des prieres nouvellement composées par quelques particuliers, ont été prohibés. Ainsi on a défendu le livre intitulé, *Circulus aureus*, dans lequel on prescrit les conjurations nécessaires pour évoquer *les démons de toute espece, du ciel, de l'enfer, de la terre, du feu, de l'air & de l'eau*, pour détruire toutes sortes *d'enchantemens, de charmes, de sorts & de maléfices*, en quelque lieu qu'ils soient cachés, même les eût-on avalés, & de quelque matiere qu'ils soient composés, soit mâle ou femelle, *magicien ou sorciere*, qui les ait faits ou donnés, & nonobstant *tous pactes & toutes conventions faites entre eux & le malfaiteur par le moyen de la magie*. La défense que fait l'Eglise de lire & de garder ces sortes de livres, ne devroit-elle pas suffire pour nous convaincre de la fausseté de ce qu'ils supposent, & pour nous apprendre combien ils sont contraires à la vraie religion & à la saine dévotion ? Il y a trois ans qu'on imprima en cette ville un petit livre, dont l'auteur n'étoit pourtant pas de Vérone, où l'on promettoit d'enseigner la maniere *de délivrer les possédés, & de défaire toutes sortes de maléfices*.

On y lit (*a*) que *ceux ſur leſquels on a jetté quelque ſort ou maléfice, menent une vie malheureuſe, qu'on devroit plutôt appeller une longue mort, ſemblables à un cadavre d'un homme qui vient d'expirer, &c.* Ce n'eſt pas tout : car *preſque tous en meurent ;* & ſi ce ſont des enfans, *ils ne vivent gueres.* Voyez juſqu'où va la puiſſance que des perſonnes ſimples attribuent, non-ſeulement au démon, mais aux hommes les plus vils, qu'elles croient bonnement entretenir liaiſon & commerce avec lui. On dit enſuite dans ce livre (*b*) que *les ſignes* qui dénotent qu'il y a du maléfice, ſont *des écorces, des herbes, des plumes, des os, des cloux, des cheveux* ; mais on avertit que les plumes ne prouvent qu'il y a de la ſorcellerie, *que quand elles ſont entrelacées enſemble en forme de cercle, ou à peu près.* Et il faut encore bien prendre garde ſi quelque *femmelette* n'a point donné quelque choſe à manger, quelques fleurs à ſentir, ou ſi elle n'a point touché l'épaule de la perſonne maléficiée. Nous avons un excellent préſervatif contre ces ſortes de ſimplicités dans le vaſte recueil de Dom Martene, intitulé, *De antiquis Eccleſiæ Ritibus*, où l'on voit qu'entre une infinité de prieres, d'oraiſons & d'exorciſmes uſités dans tous les tems & dans tous les pays de la chrétienté, il ne ſe trouve

(*a*) Qui maleficiis obſtricti ſunt, vitam agunt acerbiſſimam, quæ potiùs prolixa mors dicenda eſt : ſimiles recenti cadaveri, &c. *pag.* 53. & 54.

(*b*) *Pag.* 67. & 75.

pas un ſeul endroit où il ſoit parlé de maléfices, de ſorcellerie, de magie ou d'opérations magiques. On y fait bien commandement au démon, au nom de Jéſus-Chriſt, de ſortir & de s'éloigner ; on y implore la protection divine, pour être délivré de ſon pouvoir, auquel nous naiſſons tous ſujets par la tache que nous avons contractée du péché originel ; on y prie pour que l'eau bénite, le ſel & l'encens ſanctifiés par les prieres de l'Egliſe chaſſent l'ennemi, pour que nous ne tombions point dans ſes lacs, & que nous n'appréhendions point les attaques des eſprits immondes ; mais il n'y eſt dit nulle part que les charmes aient le pouvoir de les faire agir, & on n'y prie Dieu en aucun endroit de nous en délivrer, ou de nous en guérir. Il eſt ſi peu vrai que nous devions ajouter foi aux fables qui ſe débitent à ce ſujet, que je me ſouviens parfaitement d'avoir lu il y a long-tems dans d'anciens caſuiſtes, qu'on doit mettre au nombre des péchés griefs, de croire que l'art magique puiſſe véritablement opérer les merveilles qu'on en raconte. J'obſerverai à cette occaſion que j'ignore comment l'auteur du livre en queſtion a fait la bévue de citer deux fois certain manuſcrit, comme ſe trouvant dans un autre cabinet que le mien, tandis que c'eſt un fait public que je l'achetai autrefois fort cher, ne ſachant pas qu'il y manquoit la partie la plus importante & la plus curieuſe. On peut voir ce

que j'en ai dit dans les opuſcules que j'ai joints à *l'hiſtoire de la théologie* (*a*). Il ſuffit pour le préſent de ſe rappeller que dans le fameux canon, *Epiſcopi*, rapporté premierement par Réginon (*b*), on lit ces paroles remarquables (*c*): *Une infinité de gens, trompés par ce faux préjugé, croient que tout cela eſt vrai, & en le croyant s'éloignent de la vraie foi, pour donner dans la ſuperſtition des payens, s'imaginant pouvoir trouver ailleurs que dans Dieu quelque divinité & quelque vertu ſurnaturelle.*

XV. Par tout ce que j'ai dit juſqu'ici, il paroit combien ce qui ſe dit communément de cette prétendue magie eſt éloigné de la vérité, contraire à toutes les maximes de l'Egliſe, & oppoſé à l'autorité la plus reſpectable; & quel tort pourroit faire à la ſaine doctrine & à la vraie piété d'entretenir & de favoriſer des opinions ſi extravagantes. On lit dans l'auteur que je combats: *Que dirons-nous des eſprits folets, prodige ſi notoire & ſi commun*? C'eſt merveille que ce ſoit un *prodige*, & qu'en même tems il ſoit *commun*. On ajoute: *Il n'y a point de ville, pour ne pas dire de village, qui ne puiſſe en fournir pluſieurs exemples*. Pour moi, j'ai bien vu du pays, j'ai ſoixante & quatorze ans bien comptés, je n'ai peut-

(*a*) *Pag.* 243. (*b*) *Lib.* 2. *n.* 364.

(*c*) Innumera multitudo hâc falsâ opinione decepta, hæc vera eſſe credunt, & credendo à recta fide deviant, & errore paganorum involvuntur, cùm aliquid divinitatis aut numinis extra unum Deum arbitrantur. *Cauſ.* 26. *qu.* 6. *cap.* 12.

être porté que trop loin ma curiosité sur cet article ; & j'avoue qu'il ne m'est jamais arrivé de rencontrer aucun prodige de cette espece : je puis même ajouter que plusieurs inquisiteurs très-sensés, après avoir exercé cet emploi pendant fort long-tems, m'ont assuré aussi qu'ils n'en avoient jamais connu. Ce n'est pas que souvent il ne me soit passé par les mains bien des folets en toutes sortes de formes & de figures différentes ; mais j'ai toujours découvert & fait connoître que ce n'étoit qu'imagination & rêverie. D'un côté on prétend qu'il y en a parmi eux d'une espece malicieuse, qui sont amoureux des belles filles, & de l'autre on veut qu'au contraire toutes les sorcieres soient vieilles & laides. Combien ne seroit-il pas à souhaiter que le peuple fût une bonne fois détrompé de ces folies, qui s'accordent si mal avec la saine doctrine & la vraie piété ! N'est-on pas encore infatué de nos jours de ce qu'on dit des charmes qui rendent invulnérables, des anneaux dans lesquels sont renfermés des folets, des billets qui guérissent de la fievre quarte, des paroles qui font deviner le numero auquel le lot doit tomber, du sas qu'on fait tourner pour découvrir un voleur, de la cabale qui par le moyen de certains vers & de certaines réponses, qu'on suppose faussement renfermer une certaine combinaison de mots, dévoile les choses les plus cachées ? Ne se trouve-t-il pas encore des gens

assez simples, ou qui ont assez peu de religion, pour acheter quelquefois fort cher toutes ces bagatelles ? Car le monde ne manque point encore aujourd'hui de ces prophêtes, dont parle Michée, que (*a*) *l'argent inspiroit & rendoit savans*. N'avons-nous pas encore des calendriers, où l'on marque les jours heureux & malheureux, comme cela s'est fait pendant un tems sous le nom des Egyptiens ? N'empêche-t-on pas d'habiter certaines maisons, sous prétexte qu'elles sont infestées, c'est-à-dire, que la nuit on y voit des spectres, & qu'on y entend un grand bruit de chaînes, les uns voulant que ce soient les diables, d'autres que ce soient les ames des trépassés qui font tout ce tintamarre ? Ce qui est assez surprenant que ce soient des ames ou des diables, & qu'ils n'aient le pouvoir de se faire sentir que la nuit. Et combien de fois n'a-t-on pas vu arriver des divisions funestes, principalement entre les paysans, sur ce que quelqu'un d'eux en aura accusé d'autres de sorcellerie ? Mais que dire des esprits incubes & succubes, dont on veut, malgré l'impossibilité, soutenir la réalité & l'existence ? M. Muratori, dans l'endroit où il traite de l'imagination, met les contes qu'on en fait au même rang que ce qui se raconte du sabbat ; & il dit (*b*) que *ces opinions extravagantes sont aujourd'hui si décrédi-*

(*a*) In pecunia divinabant. *Mich.* III. II.
(*b*) *Pag.* 127.

tées, qu'il n'y a plus que le peuple le plus grossier, qui s'en laisse bercer. Un de mes amis me fit rire l'autre jour, quand, parlant de ces prétendus esprits incubes, il dit que ceux qui les croyoient n'étoient pas sages de se marier. Que dirons-nous encore des pactes tacites, dont l'auteur fait si souvent mention, & dont il suppose la réalité ? Ne voit-on pas que cette opinion va à faire du diable un Dieu ? Car que quelqu'un, par exemple, demeurant à deux ou trois cens lieues de nous, ait fait pacte avec le démon, que toutes les fois qu'on suspendra une pendule au dessus d'un verre, il marquera l'heure aussi régulierement que l'horloge la plus exacte ; selon ce sentiment, cette même merveille arrivera également & au même instant, non-seulement dans cette ville où nous sommes, mais par toute la terre, & elle se retirera autant de fois que l'on voudra en faire l'épreuve. Or ceci est toute autre chose que de porter une sorciere au sabbat au travers des airs, ce que l'auteur prétend être au dessus des forces du démon ; c'est attribuer à cet esprit de malice une espece de toute-puissance & d'immensité. Mais qu'arrivera-t-il, quand quelqu'un aura fait pacte avec un démon pour qu'il y ait du beau tems, tandis qu'un autre aura fait pacte de son côté avec un autre démon pour qu'il y en ait de mauvais ? Le bon pere le Brun veut que l'on attribue à des pactes tacites tous les effets qu'on ne peut expli-

quer naturellement : si cela est, que de pactes tacites il y aura dans le monde ! Il ajoute foi aux contes que l'on a faits de la baguette divinatoire, & à la vertu qu'on lui a attribuée de faire découvrir les voleurs & les meurtriers, quoique toute la France ait reconnu depuis, que le premier auteur de cette fable étoit un fourbe, qui ayant été appellé à Paris, ne put jamais y faire voir aucun des effets dont il s'étoit vanté. Pour peu qu'on ait l'idée du nombre infini de corpuscules invisibles, qui sont répandus dans le monde, de leur écoulement continuel des corps naturels, & des effets cachés & merveilleux qu'ils produisent, on ne sera jamais fort étonné qu'à une distance médiocre l'eau & les métaux operent sur certaines sortes de bois. Le même auteur croit encore bonnement ce qui se disoit, que la contagion & la mortalité répandue parmi les bestiaux provenoit de quelque sort ; de même que celui qui assuroit que son pere & sa mere étoient démeurés impuissans pendant sept ans, *ce qui ne cessa que lorsqu'une vieille eut rompu le charme*. Il cite à ce sujet un rituel, dont le P. Martene ne parle point ; d'où il suit qu'il ne l'a pas reconnu pour autentique. Pour se faire une idée de la crédulité de cet écrivain, il suffit de lire l'historiette qu'il rapporte d'un certain Damis. Mais on trouve sur-tout un abrégé incomparable de ces merveilles extravagantes dans un pe-

tit livre dédié au Cardinal Horace Maffei, intitulé, *Compendium Maleficarum*, ou l'*Abrégé des Sorcieres*, & imprimé à Milan en 1608.

XVI. En un mot il n'est pas peu important de détruire les erreurs populaires, qui attaquent les attributs inaltérables de l'Etre suprême, comme s'il se fût fait une loi de condescendre à tous les desirs impies & bisarres des esprits malins, & des fous qui ont recours à eux, en les secondant, & permettant les effets merveilleux qu'ils veulent produire. La raison & le bon sens permettent-ils d'imaginer que le souverain Maître de toutes choses, qui, pour des raisons qu'il ne nous est pas permis d'examiner, refuse si souvent d'exaucer les prieres les plus vives que nous lui faisons pour nos besoins, tant publics que particuliers, soit si prompt à se prêter aux desirs du plus vil & du plus méchant de tous les hommes, en permettant que ce qu'il souhaite arrive? Tant qu'on croira la réalité de la magie, qu'elle est capable d'opérer des prodiges, & que par son moyen l'homme peut forcer le démon à lui obéir, on aura beau prêcher contre la superstition, l'impiété & la folie des sorciers; il ne se trouvera toujours que trop de gens qui essayeront d'y réussir, qui feront pour cela des tentatives, & qui même s'imagineront y avoir en effet réussi. Pour déraciner cette peste, il faut commencer par faire bien entendre aux hommes que c'est inutilement qu'ils se rendent coupables de ce

crime horrible, que par cette voie on n'obtient jamais rien de ce que l'on ſouhaite, & que tout ce qui ſe débite à ce ſujet n'eſt que fable & chimere. Il ne ſera pas difficile de perſuader de cette vérité toute perſonne ſenſée, en l'engageant ſeulement à faire attention s'il eſt poſſible que tous ces miracles prétendus ſoient véritables, tandis qu'il eſt avéré que la magie n'a jamais eu le pouvoir d'enrichir ceux qui en faiſoient profeſſion ; ce qui ſeroit beaucoup plus facile. Comment cet art ſi merveilleux pourroit-il envoyer des maladies à ceux qui ſe portent bien, rendre deux époux impuiſſans, faire devenir inviſible ou invulnérable, tandis qu'il n'a jamais pu faire paſſer dans la bourſe d'un magicien cent écus, qu'un autre tenoit ſerrés dans ſon coffre ? Et pourquoi ne fait-on aucun uſage d'un art ſi merveilleux dans les armées ? Pourquoi eſt-il ſi peu recherché des Princes & de leurs miniſtres ? Le moyen le plus efficace pour diſſiper toutes ces imaginations vaines, ſeroit de n'en parler jamais, & de les enſevelir dans un ſilence & dans un oubli éternel. Que dans un pays, où de tems immémorial perſonne n'aura jamais été ſoupçonné de ſorcellerie, on apprenne qu'il ſoit arrivé un religieux pour informer de ce crime, & pour le punir, auſſi-tôt on verra courir à lui des troupes de filles attaquées des pâles couleurs, & d'hommes hypocondriaques : on y verra porter en foule des enfans attaqués de

maladies inconnues ; & on ne manquera pas d'aſſurer que c'eſt l'effet des ſorts qu'on a jettés ſur eux, & même de raconter quand & comment la choſe eſt arrivée. C'eſt certainement s'y prendre fort mal, ſoit dans les prédications, ſoit dans les ouvrages qu'on met au jour contre les ſorcieres, de s'amuſer à faire l'hiſtoire de tout ce dont ſe vantent ces extravagantes, des faits auſquels on prétend qu'elles ont eu part, & de la maniere dont ils ſont arrivés : on a beau alors déclamer contre elles ; on doit être aſſuré qu'il ne manque pas de ſe trouver auſſitôt des gens qui ſe laiſſent éblouir par ces prétendues merveilles, qui deviennent épris de ces effets ſi extraordinaires & ſi prodigieux, qui mettent en œuvre pour y parvenir ces mêmes moyens qu'on vient de leur apprendre, & qui n'oublient rien pour mériter d'être du nombre de cette ſociété imaginaire. C'eſt donc avec raiſon que l'auteur dit dans ſon livre que le châtiment même ne ſert quelquefois qu'à rendre le crime plus commun, & qu'*il n'y a jamais plus de ſorcieres que dans les lieux où elles ſont le plus perſécutées.* Je ſuis charmé de pouvoir finir par cet éloge, afin que l'on voie d'autant mieux que ſi j'ai attaqué ici la magie, ce n'eſt qu'avec des intentions droites.

XVII. L'empreſſement avec lequel j'ai écrit cette lettre, m'a fait oublier pluſieurs choſes, qui pouvoient fort bien y avoir place. La plus

grande difficulté qu'on puiſſe oppoſer pour combattre mon ſentiment, eſt qu'il ſe trouve quelquefois, même parmi les perſonnes d'un certain ſavoir & d'un certain bon ſens, des gens qui vous diſent : *Mais moi, j'ai vu ceci & cela ; il m'eſt arrivé à moi-même d'éprouver telle & telle choſe.* Sur quoi il eſt à propos de faire d'abord attention aux tours merveilleux de certains joueurs de gobelets, qui par leur expérience & par leur adreſſe viennent à bout de faire illuſion aux perſonnes mêmes les plus clair-voyantes & les plus ſenſées. On doit conſidérer enſuite que les effets les plus naturels peuvent quelquefois paroître ſurpaſſer les forces de la nature, lorſqu'on ſait les repréſenter habilement ſous un point de vue favorable. J'ai vu autrefois un charlatan, qui ayant paſſé un clou ou une groſſe épingle dans la tête d'un poulet, le clouoit avec cela ſur une table, en ſorte qu'il paroiſſoit mort, & étoit cru tel de tous ceux qui étoient préſens; enſuite le charlatan ayant ôté le clou, & ayant fait quelques ſingeries, le poulet reprenoit la vie, & marchoit par la chambre. Tout le ſecret conſiſte en ce que ces oiſeaux ont au devant de la tête deux os joints par une ſuture, dans laquelle ſi on fait paſſer quelque choſe avec adreſſe, on leur cauſe de la douleur, mais ils ne meurent point pour cela. On peut faire entrer dans le gras de la jambe d'un homme des épingles aſſez groſſes ſans bleſ-

ſure & ſans douleur, ſinon très-légere, telle que celle d'une piquûre, qui ſe fait ſentir lorſque l'épingle commence à entrer ; ce qui a ſervi quelquefois de paſſe-tems à des badins. Dans mon jardin, qui, graces aux ſoins de M. Seguier, eſt devenu un vrai jardin de botanique, j'ai une plante, nommée *Onagra*, qui monte juſqu'à la hauteur d'un homme, & qui porte de très-belles fleurs ; mais elles demeurent fermées pendant tout le jour : elles ne s'ouvrent & n'épanouiſſent que vers le coucher du ſoleil, & cela non pas peu à peu, comme il arrive à celles de toutes les autres plantes de nuit, mais en pouſſant tout d'un coup, & ſe montrant en un moment dans toute leur beauté. Un peu avant que leur calice creve, il ſe gonfle & s'enfle quelque peu. Or ſi quelqu'un profitant de cette derniere particularité peu connue, vouloit perſuader à quelques perſonnes ſimples qu'à l'aide de quelques paroles magiques il peut, quand il le veut, faire naître en un moment une belle fleur, n'eſt-il pas certain qu'il trouveroit aſſez de gens diſpoſés à le croire ? Il n'y a rien que ne faſſent aujourd'hui les gens du commun, pour trouver le ſecret de ſe rendre invulnérables ; en quoi ils font voir qu'ils attribuent plus de pouvoir à la magie que ne lui en accordoient les anciens, qui la croyoient bien capable de faire le mal, mais non pas de faire le bien. Auſſi quand la plûpart des Juifs attribuoient au démon les

miracles du Sauveur, quelques-uns d'entre eux plus sensés & plus raisonnables, leur demandoient (a) : *Est-ce que le démon peut rendre la vue aux aveugles* ? Aujourd'hui on a plus de moyens que jamais d'en faire accroire aux personnes simples & ignorantes. Seroit-il, par exemple, fort difficile à un homme de se faire passer pour magicien, s'il disoit aux assistans : Je puis à ma volonté faire passer la balle de ce pistolet au travers de cette planche, ou faire seulement qu'elle la touche, & qu'elle tombe au pied sans la percer ? Cependant rien n'est plus facile ; il s'agit seulement, quand on charge le pistolet, au lieu de chasser la bourre immédiatement sur la balle, comme c'est l'usage, de la mettre au contraire à l'embouchure du canon. Après cela, lorsqu'on vient à tirer, si l'on hausse un peu le bout du pistolet, la balle qui ne sera point déplacée, produira l'effet ordinaire ; au contraire si on baisse le pistolet, en sorte que la balle coule dans le canon, & joigne la bourre qui est à l'embouchure, elle ira donner dans la planche, & tombera à terre sans la percer. Il me semble qu'il se trouve quelque chose de semblable dans les *Expériences naturelles* de Redi, que je n'ai pas pour le moment sous la main. Combien d'autres manieres ingénieuses de faire illusion ne pourrois-je pas rapporter

(a) Numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire? *Joan.* x. 21.

ici ? On pourra consulter à ce sujet Jean-Baptiste Porta & autres. Il ne faudroit pourtant pas mettre au nombre de ces especes de magie ce que me marquoit un ami en badinant dans une lettre très-polie qu'il m'écrivit il y a deux mois. Une exhalaison bruyante s'étant enflammée dans une maison, & n'ayant point été apperçue de lui, qui étoit dans la place voisine, non plus que de tout autre endroit, il me mandoit que ceux qui, selon le préjugé vulgaire, persistoient à croire que ces sortes de feux venoient du ciel & des nuées, étoient nécessairement obligés d'attribuer cet effet à une vraie magie. J'ajouterai encore au sujet des phénomenes de l'électricité, que ceux qui croient pouvoir les expliquer par le moyen de deux fluides électriques, l'un caché dans les corps, l'autre qui circule autour d'eux, diroient peut-être quelque chose de moins étonnant & de moins étrange, s'ils les attribuoient à la magie. J'ai tâché dans la derniere lettre, qui est jointe à celle que j'ai écrite sur les exhalaisons, de donner quelque explication de ces merveilles, & je l'ai fait du moins sans être obligé d'inventer de ma tête & sans fondement deux matieres électriques universelles, qui circulent au dedans des corps & au dehors. Certes les philosophes anciens, qui ont tant raisonné sur l'aimant, se seroient épargné bien de la peine, s'ils eussent cru pouvoir attribuer ses propriétés ad-

mirables à un esprit magnétique qui en sortît. Mais le plaisir que je trouverois à raisonner avec eux, m'engageroit peut-être dans d'autres matieres : c'est pourquoi je finis.

FIN.

APPROBATION.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier *une Lettre de M. le Marquis Maffei sur la Magie, traduite de l'Italien en François.* Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce 27 Juin 1751.

GEINOZ.

LETTRE DU REVEREND PERE Dom AUGUSTIN CALMET, *Abbé de Senones, à M. Debure l'aîné, Libraire à Paris.*

MONSIEUR,

J'ai reçu le *Traité historique & dogmatique sur les Apparitions, les Visions & les Révélations particulieres, avec les Observations sur les Dissertations du Révérend Pere Dom Calmet, Abbé de Senones, sur les Apparitions & les Revenans. A Avignon,* 1751. *par Monsieur l'Abbé Lenglet du Frenoy.*

J'ai parcouru cet ouvrage avec plaisir. M. du Frenoy a voulu y mettre à profit ce qu'il avoit écrit, il y a cinquante-cinq ans, comme il le dit lui-même, au sujet des visions & de la vie de Marie d'Agreda, dont on parloit alors, & dont on parle encore à présent d'une maniere si indécise. M. du Frenoy avoit entrepris alors d'examiner la chose à fond, & d'en faire voir les illusions; il est encore tems d'en donner son sentiment, puisque l'Eglise ne s'est point déclarée sur l'ouvrage, sur la vie & sur les visions de cette fameuse abbesse Espagnole.

Ce n'est que par occasion qu'il a composé ses remarques sur mes dissertations, sur les appari-

tions & ſur les vampires. Je n'ai pas lieu de m'en plaindre ; il a gardé envers moi les regles de la politeſſe & de la bienſéance, & je tâcherai de l'imiter dans ce que je dirai pour ma défenſe. Mais s'il avoit lu la ſeconde édition de mon ouvrage, faite à Finſidlen en Suiſſe, en 1749. la troiſieme en allemand à Auſbourg, en 1750, & la quatrieme, à laquelle vous travaillez actuellement, il ſe ſeroit épargné la peine de cenſurer pluſieurs paſſages, que j'ai corrigés, reformés, ſupprimés, ou expliqués moi-même.

Si j avois voulu groſſir mon ouvrage, j'aurois pu y ajouter des regles, des remarques & des réflexions, & une infinité de faits. Mais je ſerois par-là tombé dans l'inconvénient qu'il ſemble avoir reconnu lui-même, lorſqu'il dit qu'il a peut-être mis dans ſon ouvrage trop de ces regles & de ces remarques; & je ſuis perſuadé que c'eſt en effet ce que l'on lira le moins, & dont on fera le moins d'uſage. On ſera bien plus frappé des hiſtoires tirées avec affectation de Thomas de Cantimpré & de Céſarius, dont les ouvrages ſont décriés par-tout, & qu'on n'oſe plus citer, ſans les expoſer à la riſée. On ne lira que trop avec plaiſir ce qu'il rapporte des apparitions de Jéſus-Chriſt à ſaint François d'Aſſiſe ſur l'indulgence de la Portioncule, & des particularités de l'établiſſement des peres Carmes, & de la confrairie du ſcapulaire par Simon Stock, à qui la ſainte Vierge donna elle-

même le ſcapulaire de l'ordre. On verra dans ſon ouvrage qu'il y a peu d'établiſſemens & de ſociétés religieuſes, qui ne ſoient fondés ſur quelques viſions & révélations. Il ſembloit même que la choſe étoit néceſſaire pour la propagation de certains ordres & de certaines congrégations; en ſorte qu'on faiſoit *aſſaut de ces ſortes de révélations*, & que c'étoit à qui en produiroit en plus grand nombre & de plus extraordinaires, pour les accréditer.

Je ne me ſaurois perſuader qu'il ait rapporté ſérieuſement la prétendue apparition de S. François à Eraſme. On comprend fort bien que c'eſt là une badinerie d'Eraſme, qui a voulu ſe divertir aux dépens des peres Cordeliers. Mais on ne peut lire ſans peine la maniere dont il traite pluſieurs peres de l'Egliſe, comme S. Grégoire le grand, S. Grégoire de Tours, S. Sulpice Sévere, Pierre le vénérable, abbé de Cluny, S. Anſelme, le Cardinal Pierre Damien, S. Athanaſe même, & ſaint Ambroiſe, par rapport à leur crédulité, & au récit qu'ils nous ont donné de pluſieurs apparitions & viſions, dont on fait peu de cas aujourd'hui; j'en dis de même de ce qu'il raconte des viſions de ſainte Eliſabeth de Schonaw, de ſainte Hildegrade, de ſainte Gertrude, de ſainte Mecthilde, de ſainte Brigide, de ſainte Catherine de Sienne, &c. à peine fait-il grace à celles de ſainte Thérese.

N'auroit-il pas mieux valu laiſſer le monde à cet égard comme il eſt, que de remuer les cendres de tant de ſaints perſonnages & de ſaintes religieuſes, dont la vie eſt en bénédiction dans l'Egliſe, & dont les écrits & les révélations ont ſi peu d'influence ſur le ſalut & ſur les mœurs du commun des fideles? De quelle utilité pour l'Egliſe que l'on releve les œuvres des contemplatifs, des Thaulers, des Ruſbrocs, des Barthelemis de Piſe, de S. Vincent Ferrier, de S. Bernardin de Sienne, de Henri Harphius, de Pierre de Natalibus, de Bernardin de Buſtis, de Ludolphe le Chartreux, & d'autres auteurs de ce genre, dont les écrits ſont ſi peu lus & ſi peu connus, dont les ſectateurs ſont en ſi petit nombre, & ont ſi peu de crédit dans le monde & même dans l'Egliſe?

M. l'abbé du Frenoy reconnoit les viſions & les révélations qui ſont clairement marquées dans l'Ecriture; mais n'y a-t-il pas lieu de craindre que certaines gens n'y appliquent les regles de critique qu'il emploie contre les viſions des Saints & Saintes dont il parle dans ſon ouvrage, & qu'on ne diſe, par exemple, que Jérémie s'eſt laiſſé aller à ſon humeur chagrine, & Ezéchiel à ſon tempérament cauſtique & mordant, pour prédire des choſes triſtes & deſagréables au peuple Juif?

On ſait combien de contradictions les Prophêtes ont eſſuyées de la part des Juifs, & qu'en

particulier (*a*) ceux d'Anathon avoient résolu de faire mourir Jérémie leur compatriote, pour l'empêcher de prophétiser au nom du Seigneur. A quelles persécutions n'a-t-il pas été exposé, lui & Baruch son disciple, pour avoir parlé au nom du Seigneur? Le Roi Joakim, fils de Josias, ne jetta-t-il pas au feu le livre de Baruch, (*b*) après l'avoir percé d'un canif, en haine des vérités qu'il lui annonçoit?

Les Juifs alloient quelquefois jusqu'à les insulter dans leurs maisons, jusqu'à leur dire (*c*): *Ubi est verbum Domini? Veniat*; & ailleurs: *Formons des desseins contre Jérémie; car les prêtres ne manqueront point de citer la loi, & les Prophêtes ne manqueront point d'alléguer les paroles du Seigneur; venez, attaquons-le à coups de langue, & n'ayons aucun égard à ses discours.*

Isaïe n'a point essuyé de moindres contradictions, ni de moindres insultes, les Juifs libertins étant allés jusqu'en sa maison lui dire avec insolence (*d*): *Manda, remanda, expecta, reexpecta, modicum ibi, & modicum ibi*; comme pour se railler de ses menaces.

Mais tout cela n'a pas prévalu, & ne prévaudra jamais contre la vérité & la parole de Dieu; la fidelle & exacte exécution des menaces du Seigneur a justifié & justifiera toujours les prédictions & les visions des Prophêtes. Les portes

(*a*) Jérémie, XXI. 21. (*b*) Jérémie, XXXVI.
(*c*) Jérémie, XVII. 15. (*d*) Isaïe, XXVIII. 10.

de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Eglise chrétienne, & la parole de Dieu triomphera de la malice de l'enfer, de l'artifice des hommes corrompus, des libertins, & de toute la ſubtilité des prétendus eſprits forts; les vraies & réelles viſions, révélations & apparitions porteront toujours en elles-mêmes le caractere de vérité, & ſerviront à détruire celles qui ſont fauſſes, & qui viennent de l'eſprit d'erreur & de ſéduction.

Pour venir à préſent à ce qui me regarde en particulier, M. du Frenoy dit (a) que le public a été frappé de ce que, au lieu de faire précéder mes preuves ſur le fait des apparitions, je les ai miſes à la ſuite de ces mêmes apparitions, & que je ne me ſuis pas aſſez étendu ſur l'article de ces preuves.

Je vais rendre compte au public de ma méthode & de mon deſſein. M'étant propoſé de prouver la vérité, la réalité, & par conſéquent la poſſibilité des apparitions, j'en ai rapporté un grand nombre d'exemples autentiques, tirés de de l'ancien & du nouveau Teſtament; ce qui forme une preuve complette de mon ſentiment: car la certitude des faits emporte ici la certitude du dogme.

Après cela j'ai rapporté des exemples & des ſentimens tirés des Hébreux, des Muſulmans, des Grecs & des Latins, pour aſſurer la même

(a) Tome 2. pag. 92. & ſuivantes.

vérité.

vérité. Je n'ai garde de mettre en paralelle ces témoignages avec ceux de l'Ecriture qui ont précédé. Mon objet en cela a été de montrer que de tout tems, & parmi toutes les nations policées, le ſentiment de l'immortalité de l'ame, de ſon exiſtence après la mort, de ſon retour & de ſes apparitions, eſt une de ces vérités que la longueur des ſiecles n'a pu effacer de l'eſprit des peuples.

Je tire la même conſéquence des exemples que j'ai rapportés, & dont je ne prétends pas garantir la vérité ni la certitude. J'abandonne volontiers tous les faits qui ne ſont pas révélés à la cenſure & à la critique; je ne tiens pour vrai que ce qui l'eſt en effet.

M. du Frenoy trouve que la preuve que je tire pour l'immortalité de l'ame, de l'apparition des ames après la mort du corps, que cette preuve n'eſt pas aſſez ſolide; mais elle eſt certainement des plus ſenſibles & des plus à portée de la plûpart des hommes: elle fera plus d'impreſſion ſur eux que les raiſons tirées de la philoſophie & de la métaphyſique. Je ne prétends pas pour cela donner atteinte aux autres preuves de la même vérité, ni affoiblir un dogme ſi eſſentiel à la religion.

Il s'étend à prouver (*a*) que le ſalut de l'Empereur Trajan n'eſt pas une choſe que la religion chrétienne puiſſe approuver. J'en con-

(*a*) Page 155.

viens avec lui, & il étoit aſſez inutile de ſe mettre en frais pour le démontrer.

Il parle du jeune homme de Delme, qui étant tombé en ſyncope, y demeura quelques jours; on l'en fit revenir, & il lui en reſta une langueur, qui le conduiſit enfin à la mort au bout de l'année. C'eſt ainſi qu'il tourne cette hiſtoire.

M du Frenoy déguiſe un peu la choſe; & quoique je ne croie point que le diable ait pu rendre la vie à ce jeune homme, cependant les auteurs originaux & contemporains, que j'ai cités, ſoutiennent que le démon a eu beaucoup de part à cet événement.

Ce qui m'a principalement détourné de donner des regles, & de preſcrire une méthode pour diſcerner les vraies des fauſſes apparitions, c'eſt que je ſuis très-perſuadé que la maniere dont elles arrivent nous eſt abſolument inconnue, qu'elle renferme des difficultés inſurmontables, & qu'à ne conſulter que la raiſon & les regles de la philoſophie, je ſerois plus porté à les croire impoſſibles, qu'à en aſſurer la vérité & la poſſibilité; mais je ſuis retenu par le reſpect des ſaintes Ecritures, par le témoignage de toute l'antiquité, & par la tradition de l'Egliſe.

Je ſuis très-parfaitement, Monſieur, votre très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,

D. A. CALMET, Abbé de Senones.

PERMISSION

Du Préſident, Supérieur général de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe.

NOUS, Dom Sébaſtien Guillemin, Préſident & Supérieur général de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hidulphe, Ordre de S. Benoît, ſur la communication que le très-Révérend Pere Dom Auguſtin Calmet, Abbé de Senones, nous a faite du deſſein qu'il avoit de donner au public deux Diſſertations qu'il a compoſées, l'une ſur les *Apparitions des Eſprits*, l'autre touchant les *Vampires* ou *Revenans de Hongrie*, perſuadés que rien ne pouvoit ſortir de la plume de ce célebre Auteur, que de très-recherché & très-inſtructif, avons permis, & par ces préſentes permettons audit très-Révérend Pere Abbé de faire imprimer leſdites Diſſertations, après néanmoins en avoir obtenu les Approbations & Permiſſions ordinaires.

Donné en notre Abbaye de S. Manſuy-lez-Toul, le 18 Janvier 1746. ſous le ſcel ordinaire de notre Office, de notre ſeing manuel, & de celui de notre Chancelier.

D. Sébaſtien Guillemin, Préſident.

Par ordonnance du très-Révérend Pere Préſident. D. Jean Magron, Chancelier.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit, qui a pour titre, *Diſſertations ſur les Apparitions des Anges, des Démons & des Eſprits, & ſur les Revenans & Vampires.* Cette matiere demandoit de la recherche & de la critique : l'auteur, ſi connu dans la République des Lettres, paroit n'avoir épargné aucun travail, pour ſe mettre au fait de ce qui concerne le ſujet qu'il traite ; ſes ſages réflexions prouveront également ſa judicieuſe critique. Elle mettra ſans doute le Lecteur à l'abri d'une vaine crédulité, qui porte à tout croire, & d'un pyrrhoniſme dangereux, qui porte à douter de tout.

En Sorbonne, le 16 Décembre 1745.
DE MARCILLY.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier les *Diſſertations ſur les Apparitions des Anges, des Démons, des Eſprits, & ſur les Vampires*, avec des augmentations, par D. A. Calmet ; je n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. Fait à Paris ce 23 Janv. 1751. GEINOZ.

P1 + 0